Initiatives : 10 pages d'offres d'emplois

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15503 – 7 F

MERCREDI 30 NOVEMBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

En refusant l'adhésion de leur pays à l'Union européenne

Les Norvégiens ont tenu à préserver leurs « valeurs traditionnelles »

Consultés par référendum lundi 28 novembre, 52,1 % des Norvégiens, selon des résultats pratiquement complets, ont refusé l'adhésion de leur pays à l'Union européenne. Le taux de participation, de 88,44 %, a été le plus élevé jamais atteint en Norvège. Selon la principale porte-parole du « non », Anne Enger Lahnstein, le peuple norvégien a pris la défense des « valeurs traditionnelles ». Le premier ministre travailliste, Mme Brundtland, favorable au « oui », a confirmé qu'elle resterait à son poste.



OSLO

de notre envoyé spécial

Les Norvégiens n'en font décidément qu'à leur tête. Vingt-deux ans après avoir rejeté, par référendum, l'entrée de leur pays dans le Marché commun, ils ont dit « non », lundi 28 novembre, à l'adhésion à l'Union européenne. Le fait que deux autres membres de la « famille nordique », la Finlande et la Suède, aient décidé, cet automne, de rejoindre les Douze ne les a pas du tout influencés : 52,4 % des électeurs, selon les résultats, encore incomplets, publiés mardi matin, ont choisi de rester à l'écart de l'Union.

Et ils en sont fiers. *« C'est un grand jour de joie »* s'exclamait, dans la nuit de lundi, Anne Enger Lahnstein, devant des centaines de supporters enthousiastes, réunis au Spektrum d'Oslo. *« Nous avons de nouveau gagné ! »*, s'enflammait celle que tout le monde appelle désormais la Reine du « non ».

ALAIN DEBOVE

Lire la suite page 4

Un choix respectable

Et pourquoi pas ? Réitérant leur choix, fait il y a vingt-deux ans, de rester en dehors de la Communauté, les Norvégiens viennent donc de se prononcer, une nouvelle fois par référendum, contre l'adhésion de leur pays à l'Union européenne. Ce choix, sans appel, est parfaitement respectable. Au nom de quoi jetterait-on la pierre à un peuple du seul fait qu'il refuse d'entrer dans un club ? D'autant que cette décision a été prise en parfaite connaissance de cause. Le débat, animé mais toujours courtois, qui a précédé le scrutin de lundi s'est en effet étalé sur de longs mois, et les électeurs ont pu, à leur aise, juger de l'opportunité d'adhérer ou non à l'Union. Certes, on a vu, çà et là, quelques dérives nationalistes mais l'essentiel du message des partisans du « non » était tout autre.

Estimant, à tort ou à raison, que leur entrée dans l' Union mettrait en cause leur style de vie, les Norvégiens qui ont dit « non » ont, avant tout, voulu sauvegarder ce « bien-être » auquel ils sont si attachés. Ils ont voulu aussi défendre certains de leurs intérêts économiques bien compris, notamment en matière d'exploitation pétrolière ou de pêche. Tout simplement, ils se sont dit qu'« Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ». Cette décision n'aura vraisemblablement pas de conséquences fondamentales pour l'avenir d'un pays, déjà membre de l'OTAN, et qui semble assuré d'un développement économique stable. Oslo devra toutefois réaménager ses liens avec ses voisins nordiques, qui, à l'exception de l'Islande, ont dit « oui » à l'Union européenne.

Cette dernière ne devrait pas non plus avoir trop de mal à prendre acte du scrutin de lundi. Certains regretteront, sans doute, de voir les Norvégiens absents de la table commune, où ils auraient pu apporter aux autres convives leur « savoir-vivre ». D'autres se diront qu'il aurait été, en tout état de cause, difficile de cohabiter durablement avec un peuple si jaloux de son indépendance.

Le référendum norvégien met donc un terme à la première vague de ce nouvel élargissement de l'Union européenne. Le 1er janvier, les Finlandais, les Suédois et les Autrichiens vont, en effet, y faire leur entrée officielle. Avant de se préparer à s'ouvrir encore, notamment vers les anciens pays communistes d'Europe centrale, l'Union connaît ses frontières pour les années à venir. L'équipe est prête, et tous les membres, les nouveaux comme les anciens, se sont prononcés. Ils doivent maintenant montrer leur volonté de poursuivre la tâche. Sans oublier de souhaiter bonne chance aux Norvégiens.

Bien qu'hostile à l'idée d'un « noyau dur »

M. Balladur veut renforcer l'entente franco-allemande

M. Balladur, qui avait présenté dans « le Monde » du 17 novembre ses propositions pour moderniser l'Etat, expose, dans un deuxième article, ses idées sur l'Union européenne. Il oppose au projet de « noyau dur » de la CDU celui d'une organisation en plusieurs « cercles », variables selon les domaines. Alors que s'est ouvert à Bonn, mardi 29 novembre, le sommet franco-allemand, le premier ministre se prononce pour un nouveau traité de l'Elysée afin de « renforcer encore la coopération » entre les deux pays.

POINT DE VUE

Pour un nouveau traité de l'Elysée

par Edouard Balladur

Pendant plus d'un siècle, la République et ses institutions, l'aménagement de la laïcité, le développement de la protection sociale, le rôle de l'Etat dans l'économie ont dominé le débat politique. Ces thèmes demeurent présents, ils le demeureront sans doute toujours. Mais, depuis un demi-siècle, la politique européenne de la France prend la première place dans le débat public. Ce n'est pas pour surprendre : la France est la plus vieille nation d'Europe, son Etat l'un des plus anciennement et les mieux organisés, et c'est elle qui a donné au reste du monde cette conception de la nation et de la liberté dont la conjugaison fonde notre conception de la démocratie.

Tous les Français sont convaincus de la nécessité de développer la coopération entre les pays européens et tous souhaitent que la France n'y perde ni sa personnalité ni, pour les questions essentielles, son indépendance. Cela étant dit, que de variétés dans les réponses aux questions posées !

Le débat sur l'Europe revient au premier rang. Trois circonstances nous y poussent : la France doit occuper la présidence de l'Union européenne dans un mois ; après, son tour ne reviendra que dans huit ans, sinon davantage, si l'Europe devait s'élargir encore. Elle doit faire connaître ses intentions, mais il ne s'agit que d'une étape.

La campagne présidentielle a commencé, l'avenir de l'Europe en sera l'un des thèmes essentiels. Cela dépasse l'enjeu de la présidence française.

Enfin, doit se tenir en 1996 une conférence intergouvernementale dont l'objet est d'étudier l'application du traité de 1992 et, si besoin est, de décider les adaptations qui seraient rendues indispensables par l'élargissement.

Il est donc nécessaire de clarifier les idées, sans pour autant retomber dans le débat que nous avons connu pour ou contre le traité de Maastricht : ce traité a été ratifié par le peuple français, de peu, mais il l'a été ; il faut maintenant, au vu de l'expérience, voir comment il peut être appliqué.

Lire la suite pages 9 et 10

Bosnie : les Occidentaux résignés

En dépit de la poursuite de l'offensive serbe dans la poche de Bihac, toute option militaire semble désormais exclue par les Occidentaux. Le communiqué mis au point lundi 28 novembre par l'Elysée et Matignon ne retient pas l'idée d'Alain Juppé de menacer les Serbes de rétorsion s'ils ne se retiraient pas sur les lignes antérieures à leur offensive. D'autre part, l'évolution de la position américaine a été confirmée lundi. Les Etats-Unis se sont ralliés à l'approche purement diplomatique des Européens et devraient prôner avec eux, au sein du « groupe de contact » sur l'ex-Yougoslavie, un aménagement du plan de paix faisant davantage de concessions aux Serbes. Il s'agirait en particulier de permettre aux Serbes de Bosnie de former une « confédération » avec la République de Serbie.

Selon la FORPRONU, de très violents combats d'infanterie se poursuivaient, mardi 29 novembre, dans les faubourgs de Bihac. *« La situation est de plus en plus difficile »*, a reconnu la FORPRONU qui précise que les habitants de Bihac *« n'ont plus qu'une heure d'eau potable par jour, plus d'électricité et des réserves de nourriture fortement diminuées »*. De nombreux réfugiés venant des villages du sud de la ville, rasés et incendiés par les Serbes, se sont entassés devant l'hôpital. L'armée serbe qui, selon la FORPRONU, est en mesure de prendre la ville dès qu'elle le décidera, n'avait toujours pas répondu mardi à l'appel de cessez-le-feu lancé par la communauté internationale.

page 3

Relance du débat sur le voile islamique

Plus de soixante-dix jeunes filles portant le foulard islamique ont été exclues de leur collège ou lycée, depuis la publication, le 20 septembre, de la circulaire de François Bayrou, ministre de l'éducation nationale. La FCPE, principale fédération de parents d'élèves, vient de relancer le débat sur l'opportunité d'une circulaire qui ne règle pas vraiment les difficultés de fond, tenant à l'organisation et à l'insertion de l'islam en France.

page 12

La population française vieillit vite

L'INSEE vient de publier ses projections de la population française jusqu'à 2050. Le nombre d'habitants devrait dépasser 60 millions en 2020. Selon l'évolution de la fécondité, il pourrait ensuite monter jusqu'à 74 millions ou redescendre à 57. Le vieillissement sera rapide à partir de 2005. Les « soixante ans et plus » représenteront en 2020 plus du quart de la population, contre un cinquième aujourd'hui.

page 21

Les mauvaises affaires des centres d'art

La France compte vingt et une « vitrines » de l'art contemporain
Un tiers sont en difficulté, surtout à Bordeaux et à Grenoble

A Rennes, la Criée a déposé son bilan ; à Rouen, l'usine Fromage est fermée ; à Grenoble, la directrice du Magasin est mise en examen ; à Quimper, le renouvellement du contrat du directeur est discuté ; à Villeurbanne, la municipalité menace de couper les vivres du Nouveau Musée ; à Meymac (Corrèze), les finances de l'abbaye Saint-André sont en piteux état ; à Bordeaux, la gestion du centre est dans le collimateur de la Cour des comptes...

Sur les vingt et un centres d'arts plastiques contemporains (CAPC) qui quadrillent le territoire, un tiers environ souffrent de maux divers. Les attaques fusent de toutes parts : implantation anarchique, gestion aventureuse, faible fréquentation, gaspillage, élitisme des expositions. *« Beaucoup de bruit pour rien »*, répondent les défenseurs des centres d'art, qui voient là une attaque en règle contre un art qui dérange toujours. Il est vrai que les sommes en jeu sont modestes : l'Etat a apporté 17 petits millions de francs en 1994 à ces centres, les collectivités locales y ont ajouté une trentaine de millions, et les budgets des structures varient entre 1 et 10 millions de francs. Une goutte d'eau par rapport à l'aide publique aux musées, aux théâtres ou aux opéras.

Sommes modestes, mais qui touchent à un art toujours controversé. Quand les spécialistes diagnostiquent *« une simple crise de croissance de lieux récents qui présentent des œuvres difficiles »*, certains élus locaux relèvent la plus mince erreur de gestion, le moindre faux pas pour dénoncer *« les tas de cailloux jetés au sol et et autres chiffons accrochés aux cimaises »*. Ailleurs, ce sont les directeurs qui cristallisent les passions. *« Pour avoir fait travailler et exposer Boetti, un des plus grands artistes de notre temps, on m'a qualifiée de vendeuse de tapis »*, s'indigne Adelina von Fürstenberg, ex-directrice du Magasin de Grenoble, il est vrai plus à l'aise pour défendre la création d'avant-garde que pour justifier sa gestion.

MICHEL GUERRIN et EMMANUEL DE ROUX

Lire la suite page 18

M 0147 - 1130 - 7,00 F

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

JUSTICE

L'innocence et la presse

On ne saurait confondre « presse à scandales » et « presse d'investigation », la seconde étant un élément indispensable d'une presse libre, elle-même liée à l'indépendance de la magistrature. Il existe d'autres moyens de protéger la présomption d'innocence que de s'en prendre à la presse. Au contraire de ce que semble croire M. Balladur.

par Michel Vauzelle

LE propre de la procédure pénale est de concilier le respect des droits de la défense et l'efficacite de la répression. Il n'est donc pas étonnant qu'elle donne lieu à de vifs débats, tout progrès, même limité, pouvant être critiqué au nom de la nécessaire lutte contre la délinquance. Le précedent gouvernement a eté la victime de cette attitude : la réforme de la procédure pénale, que j'avais fait voter par le Parlement a l'automne 1992, fut caricaturée. Elle ne faisait cependant qu'appliquer à notre pays, en tenant compte de nos traditions propres, les principes en vigueur dans la quasi-totalité des démocraties occidentales.

Aujourd'hui, alors que les « affaires » atteignent un nombre croissant de ses membres, la majorité au pouvoir depuis avril 1993 semble découvrir que notre justice pénale ne respecte pas la présomption d'innocence et que la diffusion prématurée de certaines informations porte une grave atteinte à l'honneur des personnes. On voit même le premier ministre comme le garde des sceaux estimer avoir *« eu tort de supprimer des dispositions qui limitaient la détention préventive »*. M. Balladur est hélas coutumier de telles prises de conscience tardives. Evoquant la garde à vue, il avait déjà déclaré le 25 août 1993 qu'*« il y a encore des progrès à faire sur le plan du respect des droits de la défense »*, dans le moment même où il venait de les remettre en cause.

De fait, le fonctionnement de notre procédure pénale méconnait la présomption d'innocence à deux moments décisifs : celui de la mise en cause des personnes et celui de la détention provisoire. Or les solutions raisonnables apportées à ces deux problèmes par la loi du 4 janvier 1993 ont été abrogées à la hâte par M. Balladur dès l'eté 1993. Il ne subsiste en effet de la suppression de l'inculpation que l'expression de « mise en examen », qui a eu un succès inespéré. Mais il ne suffisait pas de faire disparaitre le mot, c'est la procédure elle-même que je proposais de modifier. Pourquoi confondre dans un seul acte l'octroi des droits de la défense et la notification des charges contre une personne soupçonnée d'avoir commis une infraction ? En procedant à ce mélange des genres, l'inculpation devient un préjugement de condamnation, aggrave par sa solennite et par la publicite qui lui est donnee.

Pour remédier à cette situation, la loi du 4 janvier 1993 que j'avais défendue devant le Parlement avait défini un processus progressif conduisant la personne impliquée soit vers un non-lieu, soit vers la juridiction de jugement. C'était au parquet qu'il appartenait de poursuivre, lorsque *« apparaissent des indices à l'encontre d'une personne »*, et c'était au juge d'instruction qu'il revenait d'instruire sur cette poursuite, en notifiant, le cas échéant, les charges à l'issue de ses investigations. Le retablissement de fait par la nouvelle majorité de l'inculpation, prononcée par le juge d'instruction au moment de son choix, a ressuscité tous les inconvénients de l'ancienne procédure. Les errements justement analysés par Pierre Mazeaud (*le Monde* du 8 octobre) dans l'affaire du sang contaminé auraient sans doute pu être évités si la mise en examen était devenue autre chose que l'archaïque inculpation.

Ici encore, le premier ministre semble s'être rendu compte de la faute commise à l'été 1993, puisqu'il s'interroge dans son « Point de vue » paru dans *le Monde* du 17 novembre sur *« le bien-fondé de la mécanique de mise en examen, dont le déclenchement et la publicité qui l'accompagne réduisent à presque rien la présomption d'innocence »*. Il reprend ainsi presque mot pour mot l'exposé des motifs du projet de loi déposé par Michel Sapin, lequel soulignait que *« prononcée avec solennité et, parfois, avec une certaine publicité, l'inculpation attente au principe de la présomption d'innocence »*.

Un complet amalgame

Face aux dysfonctionnements de notre justice pénale, la tentation est grande, à droite comme à gauche, de reporter sur la presse la responsabilité des atteintes à la présomption d'innocence. Pourtant ce sont d'abord les insuffisances intrinsèques d'une procédure n'assurant pas un equilibre satisfaisant entre le souci d'efficacité et le respect des droits de l'individu qui sont en cause.

Quoi qu'il en soit, on ne peut se satisfaire des violations répétées du secret de l'instruction et des mises en cause publiques de personnes qui n'ont pas, en fait, la possibilité de se défendre, sous peine d'aggraver encore leur situation. Mais il serait à la fois irréaliste et peu respectueux de la liberté de l'information de rechercher une solution dans de nouvelles interdictions ou dans des sanctions pénales aggravées applicables à la seule presse. C'est dans cet esprit que je m'étais opposé non sans mal mais avec succès, en octobre 1992 à l'Assemblée nationale, a des amendements interdisant aux organes de presse la publication du nom des personnes poursuivies.

Et voila que l'Assemblée adopte à la sauvette, dans la nuit du 21 novembre, un amendement de M. Marsaud reprenant cette proposition. Le ministre de la justice le trouve aujourd'hui inapplicable et donne tort à M. Marsaud. Que ne s'est-il opposé à son adoption, alors qu'il était présent à l'Assemblée, cette nuit-là ? En édictant une interdiction absolue, inapplicable en fait, ce texte crée un amalgane complet entre le secret de l'instruction et la présomption d'innocence ; même en l'absence de toute sanction pénale, sa mise en œuvre pourrait donner lieu à des difficultés considérables. Elle remettrait en cause la liberté de la presse. Il ne faut pas confondre « presse à scandales » et « presse d'investigation ». La presse d'investigation est un élément indispensable pour une presse libre, elle-même liée à l'indépendance de la magistrature. Malheureusement, M. Méhaignerie, et derrière lui M. Balladur si on en juge par certaines de ses déclarations, s'en aperçoivent seulement maintenant.

Comme c'est le cas pour le respect de la vie privée, je crois que la solution doit d'abord être recherchée sur le plan civil. C'est pourquoi a été inséré, sur ma proposition, dans le code civil un article 9-1 permettant à toute personne présentée publiquement comme coupable, avant toute condamnation, de faire publier rapidement un rectificatif, en plus du droit en réparation du préjudice subi. Ici encore, et pour des raisons qui restent à expliquer, la loi du 24 août 1993 voulue par M. Balladur a annulé la portée de cette mesure de défense de la présomption d'innocence, en réservant son application aux personnes gardées à vue poursuivies. Cette décision crée une situation absurde dans laquelle une personne qui n'est pas encore impliquée ne bénéficie plus de la protection prévue pour les personnes mises en cause. M. Méhaignerie, responsable de cette faute, vient de faire amende honorable devant le Syndicat des avocats de France en regrettant, là encore, la rédaction que j'avais fait adopter.

Notre droit pénal a donc subi depuis avril 1993 une importante régression. Elle s'est effectuée au détriment du respect de la présomption d'innocence. Il ne s'agit pas pour moi de prétendre que les solutions apportées par la loi du 4 janvier 1993 étaient les seules possibles. Mais en les abrogeant sans aucune réflexion préalable sur l'évolution souhaitable de notre procédure pénale, le gouvernement d'Edouard Balladur n'a certainement pas créé les conditions favorables pour trouver les moyens de mieux protéger les droits des innocents.

▶ Vice-président (PS) du conseil général des Bouches-du-Rhône, Michel Vauzelle fut garde des sceaux de 1992 à 1993.

Le Monde

Edité par la SARL le Monde

Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur de la gestion
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Daniele Heymann
Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu, conseillers de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), **Jacques Fauvet** (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), **André Fontaine** (1985-1991),
Jacques Lesourne (1991-1994)

REDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MERY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tel. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 49-60-30-10

TÉLÉVISION

Les enjeux d'ARTE

Les polémiques qui entourent ARTE dépassent largement la question de savoir si son audience justifie les crédits qu'on lui octroie. Elles recouvrent en fait un choix de société où, entre peurs et ambitions, se mêlent nos visions de l'Europe et de la nation, de la culture et de l'Etat.

par Jérôme Clément

LA discussion parlementaire récente démontre qu'ARTE, deux ans après son lancement, cristallise toujours critiques et louanges, controverses et passions. D'autres thèmes auraient pu mobiliser l'attention. Ils ne manquent pas : autoroutes de l'information, survie de la production et de la création françaises et européennes, etc. Or, en dépit de toutes ces questions essentielles concernant la télévision, la radio et, plus généralement, la communication, ARTE demeure un sujet de polémique. Pourquoi ? Quels sont donc les enjeux cachés ?

Notre campagne de lancement était décidément bien choisie : *« Laissez-vous déranger par ARTE. »* Oui, ARTE dérange puisque tous les jours un programme européen, pour l'essentiel venu de France et d'Allemagne, est diffusé simultanément dans plusieurs pays. Crûment se pose alors quotidiennement la question de l'identité française et de son avenir. Quoi ! Chez nous, à parité de droits et de devoirs, une chaîne franco-allemande ? Peur de l'Allemagne ? Et quelle sera demain notre place dans le monde ? Réussira-t-on à faire vivre une entité européenne de seize et bientôt vingt-deux pays capable de concurrencer l'Asie et l'Amérique ? Doit-on, au contraire, privilégier l'identité nationale ? Précisons, s'il en était besoin, qu'il n'est pas question d'abandonner la culture française, mais d'accepter au contraire qu'elle accueille d'autres partenaires pour donner de la force à ce nouvel ensemble. Il n'est plus question de se barricader dans l'Hexagone, derrière une ligne Maginot audiovisuelle.

Il n'empêche. Dans les déclarations qui doutent de notre capacité à mettre en œuvre une télévision avec les Allemands, je devine la réticence à montrer, dans une autre langue, des images, un mode de pensée, des méthodes de travail venus d'outre-Rhin. La France s'est toujours enrichie de l'apport des autres cultures. Il est certes bon d'avoir gagné la bataille de l'exception culturelle, mais peut-on en rester là ? Enrichissons-nous de nos différences, fantaisie et rigueur, improvisation et méthode. Aux commencements d'ARTE, on s'horrifiait d'entendre, chez nous, la langue de Goebbels ! Et Goethe, alors ? Et la poésie de Rilke, la musique de Bach, le théâtre de Kleist ? Il suffit d'avoir entendu les polémiques, au moment du défilé de la brigade franco-allemande sur les Champs-Elysées, pour se rendre compte de l'absolue nécessité d'ARTE. Le seul reproche à adresser à ceux qui ont créé ARTE, c'est de ne pas l'avoir fait plus tôt, en même temps, par exemple qu'Airbus. Qui conteste aujourd'hui Airbus ?

On le voit tous les jours, la question allemande reste au cœur du débat politique sur l'Europe, et la place que la France peut y jouer. Ma question est simple : peut-on quotidiennement appeler de nos vœux la construction européenne, le rapprochement avec les Allemands, et refuser l'idée formidable de présenter, sur une même antenne, à la même heure, *le Chagrin et la Pitié*, « Transit » ou des soirées thématiques ? Ma conviction est que nous le devons. L'audace et l'avenir exigent de ne se laisser impressionner ni par l'Audimat ni par les sondages. Ni par ceux qui n'ont conservé de l'Europe que la vision des casques à pointe.

La question du service public

Un pays comme la France peut-il disposer d'un puissant service public de télévision ? Faut-il consacrer une part importante des ressources nationales à la télévision publique, à des programmes différents de ceux du secteur privé ? Dans le premier cas, les usagers paient une redevance ou des impôts et reçoivent, en échange, un service qui répond à une orientation d'intérêt général. L'offre commande. Il s'agit de traduire en images un choix éditorial souhaité et décidé par la collectivité nationale. Qu'il s'agisse de France-Télévision, d'ARTE ou de la future « chaîne de la connaissance », c'est à l'Etat de jouer ce rôle. Le secteur privé, lui, répond à la demande et s'adresse donc à des consommateurs à qui l'on vend des images, en échange de ressources publicitaires. Les entreprises publiques de l'audiovisuel doivent-elles, elles aussi, céder à cette facilité ? Chacun en connait les recettes. Sont-elles d'ailleurs les bonnes ?

Soyons clairs : partout où l'Etat a abandonné ses missions, nous assistons au recul de la création, à une dérive dangereuse de l'information et à un affadissement de la pensée. L'ombre de Berlusconi plane sur l'Europe télévisuelle et, à travers « Sua Emittenza », sur l'Europe des idées. Ce sont les démocraties qui, à terme, peuvent être menacées. Est-il interdit d'envisager que la télévision soit utilisée pour ce qu'elle est, un moyen et non une fin ? Elle peut devenir aussi un instrument d'apprentissage, de curiosité, d'ouverture. Est-ce ennuyeux ? Non ! Il y a du plaisir à apprendre ou à comprendre, et distraction ne rime pas forcément avec futilité. En bref, ce débat sur la télévision recoupe celui sur le rôle de l'Etat dans un pays développé, et aussi dans une démocratie.

Pour être soucieux de l'argent public, rapprochons – sans les confondre, car elles n'ont pas les mêmes missions – les sociétés qui ont le même actionnaire, comme le souhaite le gouvernement. Il n'y a pas de débat sur cette nécessité qu'il s'agisse des liens avec France-Télévision ou avec la Cinquième. Mais veillons à ce que les objectifs restent clairs et les responsabilités de chacun nettement définies. A l'Etat de définir les priorités. Si j'ai bien écouté, ARTE en est une.

Je suis de ceux qui pensent qu'une société ne peut vivre sans les artistes, l'harmonie, la surprise et l'excitation esthétique. Contrairement à ce que nous pensions il y a une vingtaine d'années, tout n'est pas politique. Nous avons besoin d'échappées, de visions : déchiffrer le monde est aujourd'hui une tâche trop ardue pour la laisser aux seuls imprécateurs, intégristes de tout poil ou marchands des temples, vendeurs de sectes et d'amulettes idéologiques. C'est la caractéristique de l'Europe d'avoir fait de la culture une de ses priorités et cela la distingue du modèle américain. Bien entendu, ARTE ne prétend pas au monopole de la culture ni de l'Europe, mais elle peut s'enorgueillir de réintroduire le temps dans le regard humain, le temps de la personne, le temps de l'Histoire, le temps de l'être, valeurs de notre continent, pour offrir à chaque téléspectateur une possibilité de mieux comprendre le monde qui l'entoure. C'est un enjeu de civilisation essentiel qui exige calme, réflexion, durée, loin de l'agitation et des embarras du PAF.

On le voit, les polémiques qui entourent Arte dépassent largement la question de savoir si son audience justifie les crédits qu'on lui octroie. En fin de compte, c'est une question de choix de société et donc de volonté collective.

▶ Jérôme Clément est président d'ARTE.

DIAGONALES BERTRAND POIROT-DELPECH *de l'Académie française*

Gare aux enfants du paradis !

ON l'a échappé belle ! Si l'OTAN plie devant quelques artilleurs serbes, s'il suffit d'un froncement de sourcils de M. Karadzic et de nuages bas pour clouer nos avions au sol, qu'aurait pesé la coalition occidentale face à l'Armée rouge de Staline ou de Brejnev ? A quoi bon quarante années de préparatifs sophistiqués, de budgets militaires écrasants, de manœuvres a grand spectacle, si le mirifique parapluie atlantique se retourne au premier zéphyr, telle une ombrelle de soie grise lâchée par une estivante d'autrefois et voletant vers le sable humide, baleines en bataille !

« L'OTAN se nourrit de déclarations ! », avait confié de Gaulle à Alain Peyrefitte, un soir de janvier 1963 (*C'était de Gaulle*, Plon). Les confidences du général sont si prophétiques qu'on peut en user comme avec la Bible : ouvertes au hasard, c'est bien le diable si elles ne livrent pas un énoncé de circonstance. *« Honteux et grotesque »*, a confirmé l'ancien président Giscard d'Estaing (à « 7 sur 7 », le 27 novembre), à propos de la pusillanimité occidentale. Et nous donc, qui n'y pouvons rien, que dirions-nous ? Les mêmes adjectifs écœurés nous brûlent les lèvres pour qualifier l'assaut de narcissisme et d'avidite auquel se livrent politiciens et patrons, maintenant rejoints par des professeurs, des medecins, des handicapés : à quand le premier prêtre mis en examen pour pillage de troncs ?...

Le jugement moral a toujours servi de consolation a l'impuissance. Quand le citoyen échoue à faire cesser les scandales qui l'indignent – chômage ou Bosnie –, il ne lui reste qu'à trier les bons « premiers rôles » des mauvais. C'est à ce rôle de chœur antique que Marcel Ophuls convie le public de *Veillée d'armes*, son film sur le drame bosniaque et les clowneries médiatiques (à Paris, cinéma Max-Linder). Le cirque de l'audiovisuel a remplacé l'amphithéâtre grec. Le realisateur reprend le fouet et le bagout que maniait Monsieur Loyal, dans la *Lola Montes* de son père. L'inaccessible vérité était figurée alors par une beauté fatale sortant du puits – sinon de son silence. Aujourd'hui, la vérité est une vieillarde de Sarajevo qui tangue sous les tirs, avec ses bidons d'eau crevés par les balles. Chaque fin de siècle a ses métaphores, qui lui ressemblent et la jugent.

Les rires qui saluent *Veillée d'armes* classent acteurs et témoins de la guerre yougoslave selon une véritable *échelle* de l'opprobre, comme on dit pour les vents et les séismes. Par un réflexe immémorial, dont les tribuns font commerce, le public accorde à la piétaille, parce qu'il se reconnaît en elle, des circonstances atténuantes qu'il refuse aux dirigeants. Même illuminé et antisémite, le lampiste serbe trouve grâce d'être vu après Milosevic, carré dans son fauteuil et ses mensonges. Déjà, Edmond Rostand faisait pleurer les foules, dans *l'Aiglon*, sur le sort des petits, des obscurs.

Sitôt après le Chef, le palmarès des salauds établi par les salles de cinéma place le Bavard, suspect de ne pas agir, de s'embusquer, d'envoyer les autres au casse-pipe. Ici, le sentiment populaire se contredit un peu lui-même. Il voudrait bien que force reste à la justice, mais il se moque des cocoricos de Lacordaire inscrits sur un monument aux morts de la FORPRONU, comme il sourit des campagnes d'intellectuels pour la levée de l'embargo. Déjà, le va-t-en-guerre barrésien Démokos faisait les frais de *La guerre de Troie n'aura pas lieu*, de Giraudoux.

La nouveauté, c'est que la préférence instinctive de l'opinion pour les sacrifiés de l'« avant » et son allergie aux m'as-tu-vu de l'« arrière » atteignent désormais les hiérarques du journalisme, avec autant de virulence qu'elles visaient, naguère, les brutes galonnées. Les spectateurs d'Ophuls accordent spontanément leur sympathie aux photographes et cinéastes du terrain, aux sous-payés livrés aux *snipers*, et ils réservent leurs lazzis aux palabreurs-vedettes, aux reporters d'un soir sur fond de ruines, percés à jour dans leur hypocrisie de millionnaires et identifiés à la classe politico-patronale, tout ce beau monde étant soupçonné d'un nouveau délit, la notoriété.

Ces amalgames ne vont pas sans mauvaise foi, car ce sont les mêmes spectateurs qui plébiscitent les stars du petit écran et qui les fustigent, aussi vrai qu'ils voteront, le jour venu, pour les candidats les plus moqués, parce que les plus connus. Mais c'est le privilège des sans-grade de rester innocents de leurs contradictions, sans lesquelles ils n'ouvriraient pas les yeux sur la comédie qu'on leur joue. La leçon de lucidité administrée par Ophuls, et la vogue actuelle de la dérision – que déplorent tant nos élites, et pour cause ! – pourraient bien annoncer un revirement des mentalités « à la base ». Ce vent de rage froide se résumerait ainsi : « la Bosnie ayant prouvé que la connaissance de l'horreur n'empêche rien, et que « savoir », en 1940, n'eût rien évité, cessons de nous sentir coupables, ne boudons pas les plaisirs de la vie – ce carnaval de Venise –, mais sachons arracher les masques de la *commedia dell'arte* que se donnent les puissants, seuls à croire encore à leur théâtre d'ombres !... »

Le dessillement devant les pantalonnades dirigeantes ne signe pas forcément l'impuissance des dirigés. Un sursaut sain s'apprête. J'ai idée qu'à la première occasion les « enfants du paradis » ne feront pas de cadeaux.

ux d'ARTE

• Le Monde • Mercredi 30 novembre 1994

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie

Coup de colère aux Nations unies

NEW-YORK (Nations unies)
de notre correspondante

« Les grandes puissances ne veulent pas prendre de risques en Bosnie et accusent les Nations unies de leur propre manque de volonté politique. » Kofi Anan a décidé de dire les choses comme elles sont. Le secrétaire général adjoint chargé des opérations de maintien de la paix n'accepte plus les critiques contre ses généraux en Bosnie. *« Si l'on considère que l'ONU a échoué, ce que je réfute, ou que les « casques bleus » sont des obstacles, qu'on le dise clairement et qu'on demande notre retrait ; en attendant, il est trop injuste d'accuser sans arrêt la FORPRONU »*, a dit le diplomate ghanéen lors d'une conférence de presse lundi 28 novembre à New-York.

« L'ONU est jugée sur des critères irréalistes, a-t-il ajouté avec une fermeté inhabituelle, *si la communauté internationale souhaite que l'ONU impose la paix en Bosnie, il faut alors prendre la décision politique de le faire et nous fournir entre trois et cinq cent mille soldats »*.

Dans une réunion avec les pays fournisseurs de contingents à la FORPRONU, M. Anan a posé la question fondamentale : *« Approuvez-vous la manière dont la FORPRONU remplit son mandat sachant qu'elle n'est pas en Bosnie pour faire la guerre ? Ou souhaitez-vous que vos soldats imposent la paix par des moyens militaires plus musclés ? C'est à vous de décider, les « casques bleus » en Bosnie sont vos soldats. »* M. Anan a également évoqué le retrait de la FORPRONU, en précisant toutefois que cent soixante-cinq jours seraient nécessaires à l'évacuation de vingt-trois mille soldats. Selon des diplomates, les pays participant à la réunion sont restés divisés sur l'engagement militaire des « casques bleus » : la Russie, l'Ukraine et les Européens se prononçant contre, les pays musulmans et les Pays-Bas pour.

En outre, il a été annoncé officiellement à New-York que le secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, se rendrait à Sarajevo mercredi 30 novembre pour s'entretenir, lors de deux réunions distinctes, avec le président bosniaque, Alija Izetbegovic, et avec le leader serbe bosniaque, Radovan Karadzic. Certains avaient suggéré qu'il se rende plutôt à Bihac, car sa dernière visite à Sarajevo, le 31 décembre 1992, s'était assez mal passée.

AFSANÉ BASSIR POUR

COMMENTAIRE

Vers la Grande Serbie

Le désarroi, la honte de l'impuissance face aux guerres qui depuis trois ans déchirent l'ex-Yougoslavie font de plus en plus place, parmi les dirigeants occidentaux, à la résignation avouée. Certains, comme la CDU du chancelier Kohl, ont certes encore des sursauts de mauvaise conscience et tentent de s'en libérer en relançant l'idée d'une levée de l'embargo sur les armes, comme si elle devait assurer à elle seule le salut aux Musulmans bosniaques. Mais les responsables américains eux-mêmes, chantres pendant longtemps de cette « solution » très peu coûteuse pour eux, en ont compris les dangers et n'y croient plus guère. La dernière grande offensive des Serbes à Bihac, devant laquelle les Occidentaux sont restés paralysés, semble avoir eu raison de tout scrupule : l'heure est au fatalisme et à l'acceptation du fait accompli en Bosnie.

C'est du côté de Washington, où l'on se targuait jusque-là d'avoir une approche plus « morale » du problème parce que prétendûment plus attentive au sort des victimes bosniaques, que l'évolution de ces derniers jours est la plus spectaculaire. Après le Pentagone, c'est la Maison Blanche qui baisse ostensiblement les bras. Son secrétaire général, Leon Panetta, a ainsi estimé lundi qu'*« il n'y a pas beaucoup de bons choix à faire là-bas* [en Bosnie] *»*, en ajoutant cet aveu terrible : *« Notre seul espoir, c'est que, à un moment donné, les parties reconnaîtront que ça ne vaut plus le coup de continuer le carnage actuel. »* Autrement dit, quand les Bosniaques auront admis qu'ils sont en position d'infériorité militaire et que les Serbes auront obtenu ce qu'ils veulent par la guerre, ce sera la paix. La veille, William Perry avait estimé impossible pour l'OTAN d'empêcher la chute de Bihac.

Du coup, et comme si les dégâts infligés ces dernières semaines à la cohésion de l'Alliance atlantique étaient largement suffisants, les responsables américains – mis à part le sénateur Dole – reviennent à des propos plus amènes en direction de leurs partenaires européens. M. Panetta a ainsi fait l'éloge de la mission *« très précieuse* [de la FORPRONU] *consistant à contenir le niveau de la violence »*. Surtout, la partie américaine paraît désormais consentir à se rapprocher de la position défendue par les Européens et les Russes au sein du « groupe de contact » sur l'ex-Yougoslavie et qui revient à peu près à offrir aux Serbes la Grande Serbie sur un plateau.

« Réalisme » résigné

Incapable de faire acte de fermeté, la Communauté n'a de chance de faire accepter son plan de paix par les Serbes que si elle leur fait davantage de concessions. C'est une vieille idée, défendue par Alain Juppé, qui disposait déjà du soutien des Russes et des Britanniques et qui semble avoir rallié celui des Américains lors de la réunion du « groupe de contact » le week-end dernier à Paris. Il s'agirait de proposer à l'entité serbe de Bosnie la possibilité de se « confédérer » avec la République de Serbie, tout en maintenant la fiction d'un Etat bosniaque « unitaire ». A l'appui de cette proposition, Alain Juppé fait valoir en substance depuis plusieurs mois que ce sont les Américains qui, dans le genre, ont commencé lorsqu'ils avaient encouragé la constitution en Bosnie d'une « fédération » croato-musulmane et d'une « confédération » entre cette dernière et la République de Croatie. C'était en mars dernier, quand Washington estimait qu'on n'avait aucune chance de résoudre un conflit triangulaire et qu'il fallait d'abord mettre un terme à la guerre entre Croates et Musulmans de Bosnie.



Cette proposition faite aux Serbes, qui sauf nouveau revirement américain fait désormais l'unanimité, sera un des thèmes de la réunion ministérielle du « groupe de contact », vendredi 2 décembre à Bruxelles. On compte sur elle, faute de pouvoir mieux faire, pour convaincre les Serbes de Bosnie de rétrocéder une partie des territoires conquis, notamment à Bihac. On compte aussi encore sur le président Slobodan Milosevic pour persuader les Serbes de Bosnie (mais où trouvent-ils encore leurs ressources pour se battre après des mois d'un embargo imposé par Belgrade ?), et pour convaincre les Serbes de Croatie qu'ils doivent rester croates et ne peuvent pas prétendre au même traitement que leurs « frères » de Bosnie. C'est dire qu'il faut encore aux Occidentaux, pourtant à un stade avancé du « réalisme » résigné, une bonne dose d'optimisme pour espérer se tirer de la sorte du bourbier yougoslave.

CLAIRE TRÉAN

L'incohérente chaîne de commandement du couple ONU-OTAN

Conçues au départ pour remplir des missions différentes, les Nations unies et l'Alliance atlantique n'ont pas réussi à coordonner leur action.

Une mission, un chef, des moyens. Ce vieux principe résume habituellement la pratique militaire. A sa manière, le maréchal Foch ne disait pas autre chose, quand, avant de prendre quelque décision que ce soit, il imposait d'abord à ses subordonnés de répondre à cette question simple : *« De quoi s'agit-il ? »* En ex-Yougoslavie, il n'est pas dans la mission des « casques bleus » d'*« ajouter*, comme l'a déjà dit François Mitterrand, *la guerre à la guerre »*. Mais raison de plus. Le maintien ou le rétablissement de la paix et *a fortiori* son imposition sont des cas de figure qui requièrent autant, sinon plus, de rigueur et de cohérence dans le commandement que la conduite d'une action de guerre. Le couple ONU-OTAN, quand la relation euro-atlantique ne vient pas la compliquer, se révèle incapable – à l'usage – de répondre aux cinq interrogations classiques où, quand, comment et avec quoi (ou qui) ?

Précisément, dans l'ex-Yougoslavie, les missions restent floues, les responsables sont trop nombreux et ils se marchent sur les pieds, les moyens sont relativement inadaptés aux besoins.

Pour de nombreux chefs militaires, c'est même le pire des cas de figure, celui qui va à l'encontre de la thèse selon laquelle *« l'art de la guerre est tout d'exécution »* dès lors que les objectifs sont parfaitement clairs au départ. C'est, pour eux, en effet, une bien étrange situation, où celui qui est censé commander (l'ONU) n'a pas de moyens en propre et où celui qui est mandaté pour exécuter (l'OTAN) est en réalité une coalition travaillant en sous-traitance et au sein de laquelle la tête pensante est un pays (les Etats-Unis) qui, de toute évidence, n'a pas les mêmes intérêts sur le terrain que ses principaux associés (les Etats européens, notamment, qui en sont le bras armé). Un troisième larron, la Russie, vient de surcroît perturber le jeu en se comportant comme *« un électron libre »*, selon le mot d'un officier, et peut devenir à tout instant le grain de sable qui enrayera la « machine ».

Ce sont, pour reprendre une expression à la mode, autant de « cultures » différentes, voire contradictoires, quand elles ne sont pas carrément conflictuelles. L'ONU pacifie. Elle négocie et elle est donc dans son rôle, même si, dépourvue de l'outil militaire adéquat, elle est contrainte de le mendier ailleurs. L'OTAN est, depuis une cinquantaine d'années, l'instance qui, par définition, a été chargée de préparer des plans défensifs et des contre-offensives pour arrêter une agression lourde de l'Est. L'organisation alliée n'est pas entraînée pour mettre fin à une guerre civile. Les Américains ont toujours glorifié l'arme aérienne, parce qu'elle épargne les vies de leurs GI. Les Européens, et, avec eux, bien d'autres « casques bleus » de pays tiers, sont déployés au sol, englués dans une population qui a sans doute trop espéré de leur venue, rendus impuissants par des règles dites d'ouverture du feu qui sont davantage des règles – paralysantes et risquées – de rétention du feu.

Un double veto

Entre New-York, le siège de l'ONU, et plus spécialement celui de son département des opérations de maintien de la paix ; Washington, où le Pentagone est loin d'être inactif ; Naples, voire le Casteau (Belgique), d'où partent les ordres de l'OTAN et où la « culture » militaire est américaine de longue date ; Zagreb et Sarajevo, qui abritent le commandement de la FORPRONU ; et les différentes capitales des états-majors des armées qui ont fourni des « casques bleus » sur place, le moins qu'on puisse constater est que les allers-retours et les messages n'ont ni la rapidité de l'éclair ni la limpidité de l'eau, tant les conceptions de chacun peuvent diverger.

A quelque niveau qu'on se situe _, dans la hiérarchie, à la base ou aux échelons intermédiaires _, on est véritablement à des années-lumière de la maxime : une mission, un chef, des moyens. L'ONU, l'OTAN, les pays membres de l'une, les pays membres de l'autre, les états-majors nationaux et locaux composent une chaîne de commandement pour le moins exotique.

D'autant que, dans le cas présent, aucune de ces instances n'a réellement l'initiative de ses propres décisions. Aucune n'a reçu le monopole de la connaissance du terrain et aucune n'est en mesure de pouvoir apprécier par anticipation les intentions, avouées ou cachées, des différents acteurs. L'ONU est même interdite, en théorie, de faire du renseignement opérationnel dans la zone où elle est déléguée pour exercer la responsabilité suprême de l'action. C'est, il est vrai, une interdiction qui ne l'empêche pas d'obtenir ses informations ailleurs et, dans ce cas, elle dépend de moyens militaires – américains et européens – qu'elle ne peut pas contrôler.

De même, le système de double clé institué en 1993, selon lequel les Américains ne déploient pas de forces au sol en échange de leur appui aérien si les responsables civils et militaires de l'ONU le sollicitent, s'est transformé en une procédure de double veto paralysante et vouée à l'inertie.

On risque de rencontrer des entraves opérationnelles du même type dans deux autres cas de figure s'ils venaient à être envisagés par l'ONU, qu'il s'agisse de démilitariser les factions en présence ou de préparer la FORPRONU à évacuer.

L'une ou l'autre de ces deux circonstances suppose des renforts, entre vingt mille et cent mille hommes supplémentaires au sol selon les scénarios à l'étude. Dans les deux cas, cela requiert la collaboration des combattants de tous bords, c'est-à-dire une négociation préalable avec eux. La FORPRONU a déjà eu _ non sans difficultés _ à démilitariser partiellement des forces, notamment autour de Sarajevo, avec le succès mitigé que l'on sait. Le retrait des vingt-deux mille « casques bleus » est encore une autre paire de manches. Il faudrait instaurer, avec l'agrément des belligérants, des *« couloirs de sécurité »* par lesquels se replieraient hommes et, surtout, matériels puisqu'il n'est pas question pour l'ONU de laisser sur place, derrière elle, des équipements dont se saisiraient aussitôt les combattants serbes, bosniaques ou croates. Les Etats-Unis ont promis – ils en ont informé l'OTAN – leur appui aérien et logistique pour, dans un premier temps, regrouper les « casques bleus » et, dans un deuxième temps, les transférer vers des têtes de pont aériennes et maritimes d'où ils embarqueraient.

Sur le plan technique, l'affaire est loin d'être aisée. Sur le plan politique, l'OTAN serait probablement humiliée pour des années et l'ONU accusée de manquer de détermination et de gaspiller les ressources que lui accordent, avec parcimonie, les pays membres. Il y a trente-quatre ans, au Congo ex-belge (le Zaïre, aujourd'hui), où elles se comportèrent comme une unité combattante par la force des choses, les Nations unies durent plier bagage en catastrophe, dans des conditions tellement acrobatiques qu'elles traumatisèrent longtemps ses responsables et les Etats qui lui avaient fait confiance.

JACQUES ISNARD

La France n'envisage qu'une « relance » de la négociation

La présidence de la République et les services du Premier ministre ont publié lundi 28 novembre dans l'après-midi un communiqué commun sur la situation en Bosnie, considérablement en retrait par rapport à la position qu'avaient arrêtée la veille au soir à l'hôtel Matignon MM. Balladur, Juppé et Léotard (*le Monde* du 29 novembre).

A l'Elysée comme à Matignon, on démentait lundi soir l'existence de divergences. Le texte commun se borne cependant à *« lancer un appel à l'ONU et à l'OTAN »* pour qu'elles fassent respecter les zones de sécurité, dont celle de Bihac. Or le ministre des affaires étrangères n'avait pas caché, dans des déclarations faites dimanche, qu'il souhaitait pour sa part entraîner les Occidentaux dans une opération de fermeté concernant Bihac, impliquant un avertissement lancé aux forces serbes, avec fixation d'un délai pour leur retrait et menace de rétorsion militaire. Le président de la République n'a pas donné son aval à une telle initiative.

Le communiqué met en cause implicitement les Etats-Unis pour avoir *« encouragé »* l'offensive des Musulmans de Bihac, suivie aujourd'hui par la violente contre-offensive serbe. Il plaide pour une relance de la négociation, en précisant que le plan de paix *« ne tiendra évidemment pas compte du fait accompli par les Serbes à Bihac »*. Les Serbes de Bosnie cependant, avant même d'avoir investi militairement Bihac, refusaient le plan de règlement international et on voit mal, en l'absence de pression nouvelle, ce qui les inciterait aujourd'hui à y souscrire.

C. T.

Le texte du communiqué de l'Elysée et de Matignon

« Les événements dramatiques qui se déroulent à Bihac démontrent que tout encouragement donné à la reconquête des territoires par la force – et notamment la perspective de la levée de l'embargo sur les armes – est vain ou dangereux. Il ne fait qu'alimenter le cycle de la violence au détriment de la recherche d'un règlement de paix négocié, seule solution durable du conflit des communautés bosniaques.

2. La France lance un appel aux Nations unies et à l'Alliance atlantique pour qu'elles fassent respecter la zone de sécurité de Bihac et les autres zones de sécurité, comme la liberté de circulation des convois de la FORPRONU. Elle estime indispensable de relancer la négociation à l'occasion des rencontres prévues dans les jours qui viennent (réunion ministérielle de l'OTAN, réunion ministérielle du groupe de contact, sommet de la CSCE).

Elle proposera que soit recherché, avec toutes les parties qui ont accepté le plan de paix (Zagreb, Sarajevo, Belgrade), un accord global concernant à la fois la Croatie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-Monténégro.

3. Cet accord, qui devrait confirmer les principes énoncés dans le plan de Genève, ne tiendra évidemment pas compte du nouveau fait accompli par les Serbes de Bosnie à Bihac, en violation des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies. Il devra en outre comporter l'affirmation de l'égalité des droits des différents peuples constituants de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que la définition d'un projet de règlement pour la Croatie.

La France fera des propositions précises en ce sens lors de la réunion ministérielle du groupe de contact, le 2 décembre à Bruxelles. »

EUROPE

Les difficultés de l'élargissement de l'Union européenne

Le « non » des Norvégiens

Suite de la première page

« Le peuple a pris la défense des valeurs traditionnelles, a clamé Mme Lahnstein, *le peuple s'est prononcé en faveur de la solidarité, d'une juste répartition des revenus dans le monde, de la préservation de l'environnement et de la souveraineté ! Nous sommes des Européens ! Nous disons oui à l'Europe mais non à l'Union, oui à la juste répartition des revenus dans le monde, oui à la lutte contre le racisme et la xénophobie ! »* Et de conclure, sous les ovations du public : *« Nous voulons rester un peuple indépendant, empreint d'une forte solidarité internationale ! »*

Le discours peut paraître contradictoire, un tantinet sentimental, voire populiste, mais le mot *« union » semble donner immédiatement de l'urticaire à une majorité de Norvégiens, indépendants depuis 1905 seulement, après avoir été dominés, tour à tour, par les Danois et les Suédois.* Durant tout le débat qui a précédé le scrutin, le mouvement « Non à l'UE » n'a cessé de répéter – avec succès, donc – que le traité de Maastricht menaçait, à plus ou moins long terme, la souveraineté du royaume et portait atteinte au modèle du *« bien-être norvégien »*.

Les pêcheurs, surtout le long du littoral du Grand Nord, craignant l'invasion des chalutiers espagnols ou britanniques dans l'Arctique, en dépit des garanties données par Bruxelles, ont fait vigoureusement campagne contre l'adhésion. Ils ne sont plus que 25 000 mais font partie des *« racines » de ce pays scandinave et de l'imagerie nationale. Les paysans, généreusement subventionnés par Oslo, redoutant l'ouverture des frontières aux produits d'importation meilleur marché, malgré l'aide promise par la Commission européenne aux régions défavorisées et à l'agriculture dite arctique, ont également durement bataillé pour défendre leurs intérêts.* Ils ont atteint leur but : 73 % des communes vivant de la pêche et près de 75 % des circonscriptions agricoles ont voté « non » !

93,7 % contre à Flakstad

Par ailleurs, l'analyse du scrutin montre que les Norvégiens sont têtus... et conservateurs. Le résultat du 28 novembre est en effet, à 1 % près, le même qu'en 1972 et les rapports de force pratiquement identiques – souvent à la décimale près ! – qu'il y a vingt-deux ans. Les comtés du Nord, par exemple, *principaux bénéficiaires d'une* politique régionale généreuse, ont, de nouveau, rejeté massivement l'adhésion, avec près de 76 % des voix dans le Finnmark et 70 % dans la ville de Tromsö (50 000 habitants), le record étant *détenu* par la petite commune de Flakstad, dans le Nordland, où le « non » a recueilli 93,7 % des suffrages !

Le clivage est net : seulement cinq des dix-neuf comtés du royaume ont voté « oui » ; ils sont concentrés autour d'Oslo et près de la frontière avec la Suède. Les femmes ont dit « non » dans une plus large proportion que les hommes. D'une façon générale, les jeunes et les moins jeunes ont fait le même choix et le débat n'a pas laissé les Scandinaves indifférents : 88 % d'entre eux ont participé au référendum.

Dans ce pays de quelque quatre millions d'âmes, qui s'étend, du sud au nord, sur plus de 1 750 kilomètres, bien des habitants de province avaient, déjà, le sentiment que la distance les séparant du *« centre de décision »*, à savoir Oslo, était déjà trop longue. Alors, Bruxelles !

« La périphérie, expliquait un politologue, *ne fait pas confiance au centre. »* Enfin, le fait que la Norvège, contrairement à ses voisins suédois et finlandais, ne connaisse pas de problèmes économiques majeurs, grâce notamment aux revenus du pétrole et du gaz de la mer du Nord, a, sans doute, joué un rôle prépondérant dans l'issue du référendum. Combien de fois n'a-t-on pas entendu pendant la campagne les adversaires de l'Union affirmer – et les chiffres bruts leur donnent raison – que depuis le « non » de *1972, le Royaume s'était plutôt* bien porté économiquement, comparé au reste de l'Europe. Le mouvement *« Nei til EU »* (non à l'UE) était une machine formidablement organisée et bien huilée. Créé en août 1990, presque deux ans avant le *« Ja til EU »*, il a regroupé des partis ou des associations, qui n'avaient pas forcément les mêmes points de vue en politique intérieure, mais qui ont réussi à mettre une sourdine à ces divergences.

Pêle-mêle : le Parti centriste (qui défend traditionnellement les intérêts des agriculteurs et des pêcheurs) et dont le présidente est justement Anne Enger Lahnstein, le Parti chrétien-populaire, les *« Travaillistes contre l'UE »*, les socialistes de gauche, des Libéraux, l'Alliance électorale rouge-verte, diverses organisations écologistes, de jeunesse, etc. Ce mouvement, résolument *« populaire »*, se voulait représentant *« les petites gens face à l'élite »*, comme la « reine du Non » l'a encore souligné, lundi soir. Il comptait plus de 220 sections locales et environ 150 000 militants. Depuis l'annonce officielle de la candidature de la Norvège à l'Union, en novembre 1992, le « non » a toujours été en tête dans les sondages et l'initiative du débat n'a jamais vraiment échappé aux adversaires de l'adhésion.

L'amertume de « Gro »

Le résultat du référendum du 28 septembre est une défaite personnelle pour Gro Harlem Brundtland, le premier ministre travailliste, qui, depuis quinze semaines, multipliait les tournées dans les villes et en province pour tenter de convaincre les réfractaires, arguant que la Norvège, membre notamment de l'OTAN, ne pouvait pas faire cavalier seul et opter pour l'*« isolationnisme »*. Dans ses réunions, elle s'employait, inlassablement, à expliquer les avantages de l'adhésion, l'absurdité que constituerait une non-participation à la construction d'une Europe pacifique et démocratique. Ses arguments étaient « factuels » tandis que ses adversaires jouaient, eux, sur les sentiments et l'attachement aux valeurs traditionnelles.

Son parti, le plus grand du pays avec 40 % des voix aux législatives de 1993, était, comme il le fut en 1972, divisé sur la question européenne. « Gro », cinquante-cinq ans, aura réussi à éviter son éclatement mais elle avait du mal à dissimuler son amertume, lundi soir, lors du débat télévisé auquel *participaient tous les chefs de* parti. Mme Brundtland, qui avait mis une bonne part de son prestige politique en jeu dans cette campagne, a déclaré que son gouvernement respecterait le verdict des urnes, contrairement à certains animateurs du *« non à l'Union »*, à commencer par Anne Enger Lahnstein, qui avaient promis de bloquer la ratification de l'adhésion à l'UE au Parlement en cas de victoire du « oui».

A la tête d'un gouvernement minoritaire, Gro Harlem Brundtland ne démissionnera donc pas et sa position au sein du Parti travailliste n'est pas remise en cause. *« Le peuple a parlé*, a-t-elle dit, *il s'agit maintenant, dans cette situation, de défendre au mieux les intérêts de notre pays et de réduire les effets négatifs pour l'industrie et les entreprises exportatrices du succès du non. »*.

Tant à Stockholm qu'à Helsinki, *« du côté des cousins »*, on regrette le choix fait, lundi, par les électeurs norvégiens. Voilà, en effet, qu'au 1er janvier 1995, la frontière extérieure de l'Union européenne va se situer entre la Suède et la Norvège ! *« Nous ferons tout pour qu'elle soit souple et pour aider nos amis scandinaves »*, a déclaré l'ancien premier ministre conservateur suédois, Carl Bildt. Son successeur, Ingvar Carlsson, a assuré que *« la coopération se poursuivrait dans le plus grand nombre possible de domaines »*. Pour le chef de la diplomatie danoise, Niels Helveg Pedersen, il est clair que *« la Norvège s'est isolée de l'Europe »*, laissant entendre qu'avec le temps la Suède, la Finlande et le Danemark vont se tourner plus vers Bruxelles que vers Oslo. Quelques heures plus tôt, Anne Enger Lahnstein, martelait dans l'enceinte du *Spektrum* : *« Notre non est un oui à l'Europe, une volonté de coopérer avec tous les peuples, sans faire partie d'une Union ! »*

Une chose reste sûre : en Norvège, les partisans de l'adhésion ne sont pas près d'organiser un nouveau référendum.

ALAIN DEBOVE

GRANDE-BRETAGNE

John Major a obtenu la confiance aux Communes mais sort affaibli du conflit avec les « eurosceptiques »

LONDRES

de notre correspondant

La révolte des députés conservateurs anti-européens a fait long feu, lundi soir 28 novembre, à la Chambre des communes. Le premier ministre l'a emporté haut la main lors du vote sur le financement additionnel du budget de l'Union européenne. Mais cette crise a profondément divisé la faible majorité dont dispose John Major.

Après avoir menacé de suspendre du parti les euro-rebelles qui voteraient contre le projet de loi ou qui s'abstiendraient et fait revenir en taxi les députés malades, M. Major a obtenu une *majorité de vingt-sept voix contre* un amendement travailliste conditionnant le vote à une lutte sérieuse contre fraude communautaire. Sa majorité a été plus importante sur le texte lui-même, l'opposition s'étant abstenue.

La menace des rebelles de faire chuter le gouvernement n'a pas résisté aux pressions de l'appareil *du parti, et encore moins* à la menace de nouvelles élections en cas de rejet du texte, comme l'avait promis M. Major. Ils n'ont pas davantage cédé aux sirènes du Labour qui, bien que plus pro-européen que les tories, avait présenté un amendement destiné à les appâter. Sept d'entre eux ont néanmoins choisi de s'abstenir, ce qui leur a valu d'être suspendus du *parti et un huitième les a rejoints* volontairement, après avoir voté à regret avec le gouvernement.

En vertu du système britannique, un député ainsi sanctionné cesse de participer à la vie du parti et risque de voir sa candidature rejetée aux prochaines élections. Avec cette sanction frappant huit de ses élus, le gouvernement a, en théorie, perdu sa faible majorité de quatorze voix et peut tomber à n'importe quel moment – en particulier ces prochains jours lors du *vote sur la hausse de la TVA sur le* fuel, à laquelle nombre de tories sont hostiles. Mais la tradition, toujours forte, veut qu'un élu suspendu soit encore plus discipliné qu'auparavant, afin d'obtenir à temps la levée de la sanction qui le frappe à temps pour tenter de se faire réélire.

Des blessures difficiles à cicatriser

Il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une révolte sans précédent, à la fois contre le leadership de M. Major – ou son absence – et contre Bruxelles, jugé responsable de tous les maux par une poignée de rebelles s'appuyant sur un certain nombre de députés, quelques ministres et sur des militants en grande majorité anti-européens. *Une Europe qui divise les* tories au point de faire craindre un éclatement du parti.

Le premier ministre, présent physiquement, n'a pas participé au débat, mené avec autorité par son chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clarke. Ce dernier a dû faire face, une fois n'est pas coutume, à des rebelles qui l'apostrophaient, de son propre camp et *non de celui de l'opposition. Et si* l'on devait nommer un vainqueur à ce débat qui intervient quatre ans après l'arrivée de M. Major à la tête des tories, ce serait M. Clarke qui, malgré sa fidélité à l'Europe et à son premier ministre, apparaît *de plus en plus comme un successeur* potentiel au 10, Downing Street. Plus que Michael Heseltine, ministre du commerce et de l'industrie, que ses convictions européennes n'empêchent pas de faire la cour à la droite conservatrice, ou que Michael Portillo, jeune ministre aux dents longues qui se fait ovationner en dénonçant la *« pourriture bruxelloise »*.

Un premier ministre affaibli, un parti divisé, tel est le résultat de ce vote qui laissera des blessures *difficiles à cicatriser. Il aura fallu* pour cela que M. Major menace sa propre majorité de la *« bombe atomique »* de la dissolution. Les deux années qui lui restent avant les élections seront difficiles.

PATRICE DE BEER

BELGIQUE

Succès de la grève dans les services publics

BRUXELLES

de notre correspondant

Ni trains, ni courrier, ni contrôle aérien : les 100 000 agents des services publics belges se sont mis en grève, mardi 29 novembre, à l'appel commun des syndicats chrétiens et de tendance socialiste pour protester contre les plans d'économie dans leur secteur et les perspectives de privatisations.

Le point de départ de l'agitation syndicale *est une loi du 21 mars* 1991 qui visait à armer les services publics pour la compétition internationale par l'octroi d'une plus large autonomie. Cela s'est traduit aussi par un début de réduction des aides de l'Etat parce que le poids de la dette publique est devenu insupportable : 10 000 milliards de francs belges (1 666 milliards de francs français) en 1994, soit 130 % du PIB. Il en résulte une stagnation des salaires et une compression des effectifs lente mais inexorable. Dans le cas de Belgacom (l'équivalent de France Télécom), où certains experts estiment qu'il y a 40 % de salariés en trop, les projets gouvernementaux de cession partielle au secteur privé ne sont pas faits pour apaiser les esprits.

A moins d'un an des élections législatives, prévues en principe pour octobre 1995, la marge de manœuvre du gouvernement de coalition entre socialistes et sociaux-chrétiens est étroite. Le ministre des entreprises publiques, Elio Di Rupo, est le numéro deux du gouvernement, avec titre de vice-premier ministre. Appartenant à une famille d'Italiens immigrés, il représente la composante socialiste francophone. Au cours d'un débat houleux à la télévision, dimanche, il a été traité d'*« illusionniste de talent »* par les syndicats de gauche. Quelques jours plus tôt, interrogé sur la crise des chemins de fer belges (*le Monde* du 29 novembre), il nous disait cependant qu'il comprenait l'inquiétude des salariés du secteur public et mettait en cause la politique néolibérale de la Commission européenne : *« Il y a une accélération de la déréglementation qui m'affole. Je ne souhaite pas pour la Belgique un modèle britannique. Entre les projets de la Commission et la réalité vécue par les travailleurs, il y un océan d'incompréhension. »*

Le gouvernement est partagé entre sa doctrine sociale et les contraintes budgétaires ainsi que les nécessités de la compétitivité. Avec des départs en préretraite nombreux entre cinquante-cinq et soixante ans et une indemnisation complète du chômage sans limitation de durée, la Belgique est un des pays européens où les charges sociales sont les plus lourdes. A tel point que certaines délocalisations n'ont pas lieu seulement vers les pays en voie de développement mais vers le Pas-de-Calais...

La grève de mardi a affecté l'ensemble du pays. Dans la partie francophone du royaume, il y a eu en plus des arrêts de travail à la radio et la télévision publiques (*RTBF*) et dans les établissements d'enseignement.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

ALBANIE : déblocage d'une aide des Douze. – *La Grèce a levé son* veto au déblocage d'une aide de l'Union européenne à l'Albanie lors de la réunion, lundi 28 novembre, des ministres des affaires étrangères des Douze, qui ont approuvé l'octroi d'une première tranche de 15 millions d'écus (environ 100 millions de francs) à Tirana. Cette aide avait jusqu'à présent été bloquée par Athènes qui critique le traitement de la minorité grecque en Albanie. La deuxième tranche de l'aide, d'un montant global de 35 millions d'écus (227,5 millions de francs), ne sera débloquée qu'après remise par la Commission européenne d'un rapport sur la situation en Albanie, vraisemblablement lors du deuxième semestre 1995. – *(AFP.)*

ALLEMAGNE : le chancelier Kohl reconduit à la tête de la CDU. – Le chancelier Helmut Kohl, âgé de soixante-quatre ans, *a été élu, lundi* 28 novembre, pour la douzième fois et sans surprise, président de l'Union chrétienne-démocrate (CDU) pour une *nouvelle période de deux ans* par un congrès du parti réuni pour une journée à Bonn. Mais la résolution qu'il a proposée sur l'adoption de quotas en faveur des femmes à l'intérieur du parti a suscité un débat enflammé. Selon ce texte, finalement adopté par 416 voix contre 361, tous les mandats *électifs et tous les postes* de responsabilité devront être occupés par des femmes à hauteur d'un tiers. Elle ne deviendra cependant effective qu'à l'automne 1995 lorsque les statuts du parti auront été modifiés. – *(AFP.)*

UKRAINE : la Russie a réduit de moitié ses livraisons de gaz. – La Russie a réduit de moitié depuis samedi ses livraisons de gaz à l'Ukraine, celle-ci n'ayant pas renégocié à temps ses contrats, a annoncé, lundi 28 novembre, le président Leonid Koutchma. Le premier ministre et le chef du Comité d'Etat du pétrole et du gaz sont partis lundi à Moscou, où ils doivent notamment négocier un nouveau contrat, a indiqué le *président ukrainien. La visite* de M. Eltsine en Ukraine, prévue initialement en septembre, est sans cesse reportée en raison des différends qui *subsistent* entre les deux pays : dette gazière, partage des actifs de l'ex-URSS et de la flotte de la mer Noire. – *(AFP.)*

BULGARIE : rationnement de l'eau à Sofia. – Le gouvernement a décidé, lundi 28 novembre, un rationnement de l'eau dans la capitale, Sofia, en raison de la sécheresse qui frappe le pays. Des quantités très faibles de pluie sont tombées au cours des trois dernières années sur le barrage Iskar, qui approvisionne Sofia en eau. C'est *« un phénomène extrêmement rare »*, selon le président du Conseil national des eaux. Le prix de l'eau sera augmenté de 250 %. – *(AFP.)*

SLOVAQUIE : visite du pape en juillet. – Le pape Jean-Paul II se rendra en Slovaquie les 1er et 2 juillet 1995. *Selon Mgr Rudolph Balasz*, l'évêque de Banska-Bystrica cité lundi 28 novembre par l'agence tchèque CTK, il participera au pèlerinage annuel de Levoca (Slovaquie centrale). Auparavant, il se sera rendu en République tchèque les 20 et 21 mai. – *(AFP.)*

Discussions à Bruxelles sur l'ouverture à l'Est

BRUXELLES (Union européenne)

de notre correspondant

Le 10 décembre, à Essen, les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze (les Douze plus les trois pays qui s'apprêtent à devenir membres le 1er janvier 1995) approuveront une *« stratégie progressive d'adhésion »* supposée conduire, vers la fin du siècle, à l'élargissement de l'Union aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO) avec lesquels elle est liée par des accords d'association.

Il y a effectivement accord sur un programme de travail indiquant, à gros traits, comment préparer les PECO à l'adhésion. Cependant, et les débats qu'ont eus sur ce thème lundi 28 novembre les ministres des affaires étrangères en ont témoigné, cette nouvelle *opération-élargissement* tant voulue par l'Allemagne, si elle est désormais acceptée par tous, ne s'apparentera certainement pas à une partie de plaisir.

Une des difficultés, non réglée, est de trouver un équilibre approprié entre la politique à mener par l'Union à l'Est et celle à conduire en Méditerranée. La politique à l'Est, c'est la stratégie d'adhésion à l'égard des PECO. Ils sont six aujourd'hui à avoir conclu des accords d'association avec l'Union, mais le feu vert vient d'être donné par le Conseil pour que des négociations s'engagent avec les Baltes et demain ce sera au tour des Slovènes, puis, une fois la paix revenue, à celui des autres Républiques issues de l'ex-Yougoslavie. Mais la politique à l'Est, c'est aussi la définition de liens contractuels nouveaux avec la Russie et les autres nations de l'ex-URSS.

C'est donc la configuration définitive de l'Union et l'organisation de ses relations avec ses grands voisins orientaux qui va se dessiner d'ici le tournant du siècle. Ce sera aussi le moment de se prononcer sur l'opportunité d'intégrer la Turquie. Plusieurs Etats membres, au premier rang desquels la France, l'Espagne et l'Italie, estiment que, pour des raisons autant politiques qu'économiques, cette vaste redistribution des cartes ne peut se faire sans que soient traitées, en leur manifestant un *égal degré d'intérêt, les relations* de l'Union avec les pays de la Méditerranée méridionale et orientale.

Au niveau des discours, personne ne le conteste. Les choses changent dès lors qu'il faut concrétiser et s'entendre sur le montant des aides qui reviendra aux uns et aux autres (aux PECO et aux pays du Sud). Faute de pouvoir se mettre d'accord, les ministres ont retenu l'idée, peu engageante, que l'aide accordée aux PECO et aux pays de la Méditerranée au cours des cinq années à venir serait au moins égale au niveau actuel.

PHILIPPE LEMAITRE

Début du sommet franco-allemand

BONN

de notre correspondant

La situation en Bosnie devait être au centre des discussions du sommet franco-allemand qui a commencé mardi 29 novembre après-midi à Bonn. Outre le président François Mitterrand et le premier ministre Edouard Balladur, étaient présents à Bonn Alain Juppé, François Léotard, Edmond Alphandéry, Jacques Toubon, Jean Puech, François Fillon, et Alain Lamassoure.

Le chancelier Kohl devrait dire s'il est favorable à la levée de l'embargo sur les armes en faveur des Bosniaques, une position qui est désormais celle de son parti, la CDU, *alors que le ministre des* affaires étrangères, Klaus Kinkel, plaide de son côté pour la poursuite des négociations sur la base du plan de paix du « groupe de contact ».

Deuxième grand dossier à l'ordre du jour : la *préparation du* sommet d'Essen, des 9 et 10 décembre prochain. La mise au point d'une « stratégie de pré-adhésion » pour les pays d'Europe centrale et orientale est au cœur de ce sommet qui doit clore la présidence allemande du Conseil européen. Paris et Bonn doivent s'entendre sur le cadre à donner *tant au rapprochement des six* pays intéressés au grand marché qu'aux structures de politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne. Alors que Bonn entend donner la priorité aux pays du groupe de Visegrad (Pologne, République *tchèque*, Slovaquie, Hongrie), Paris ne sépare pas leur cas de la Roumanie et de la Bulgarie. Le montant des aides financières à accorder est un des chapitres les plus importants de ce dossier.

Paris et Bonn doivent par ailleurs s'entendre sur le volet « méditerranéen » du sommet d'Essen, puisqu'il a été décidé d'opérer un rééquilibrage en faveur des pays de la région (hors Union européenne).

La réforme des institutions européennes, en prévision de la conférence intergouvernementale de 1996, n'est pas formellement à l'ordre du jour du sommet franco-allemand. Mais elle sera nécessairement un objet de discussion, *tant l'écho des propositions de la* CDU/CSU sur le « noyau dur » est présent dans tous les esprits.

J. D.

هكذا من الأصل

EUROPE

Les incertitudes de la démocratie roumaine

Le président Iliescu, présent à Paris à l'assemblée générale de l'UEO du 28 au 30 novembre, est obligé de s'appuyer sur des formations extrémistes pour se maintenir à la tête de l'Etat. Mais l'opposition, divisée, ne paraît pas être en mesure de le menacer

BUCAREST
de notre correspondant

« Vingt années seront nécessaires pour que la démocratie s'installe en Roumanie. » Quelques semaines seulement après l'exécution sommaire du couple Ceausescu en décembre 1989, Silviu Brucan s'était, par cette réflexion, attiré les foudres de l'opposition, qui avait alors qualifié cet ancien responsable du Parti communiste roumain de *« Gorbatchevien attardé »*.

Cinq ans après, beaucoup sont obligés de reconnaître que M. Brucan ne s'est pas trompé. Depuis 1989, la Roumanie, à la différence des autres pays européens de l'ex-bloc soviétique, n'a toujours pas connu d'alternance politique, le pouvoir s'appuie sur des formations nationalistes, voire ultranationalistes, que ses voisins sont parvenus, pour la plupart, à marginaliser. Et ici, plus qu'ailleurs, des figures de l'ancien régime sont remontées à la surface pour occuper des postes clés. Cinq ans après sa tumultueuse révolution, la Roumanie assisterait-elle donc à une sorte de *« restauration de velours »*, comme le clame l'opposition ?

Le diagnostic paraît simpliste même s'il est vrai que le pouvoir donne l'impression de n'engager les réformes qu'à contrecœur depuis la confortable réélection du président Ion Iliescu en 1992 et la victoire simultanée de sa formation, le Parti de la démocratie sociale de Roumanie (PDSR). Pourtant des dérapages inquiétants, portant atteinte à des droits fondamentaux, se sont multipliés ces derniers temps.

Un raidissement du pouvoir

La récente adoption d'une loi sur la diffamation du pays et l'usage de drapeaux étrangers, désormais passibles de prison, est une provocation à peine voilée à l'encontre de l'importante minorité hongroise du pays, tandis que l'opposition, qui contrôle la plupart des grandes villes du pays, a été directement visée par les dizaines de suspensions administratives de maires. Et si des projets, tels que l'exercice direct d'un contrôle gouvernemental sur les syndicats ou les ONG, ont été retirés in extremis de l'ordre du jour du Parlement, c'est essentiellement sous la pression des organisations internationales.

Ces écarts démocratiques s'expliquent surtout par l'ambiguïté des relations entre le PDSR, le parti au pouvoir, avec ses alliés extrémistes, le Parti de l'union nationale de Roumanie (PUNR) et le Parti de la grande Roumanie (PRM), sans l'appui desquels le gouvernement n'aurait pas de majorité parlementaire. Souvent présentées initialement comme des formations satellites du PDSR, chargées de jouer sur les cordes sensibles du nationalisme ou de la xénophobie, elles n'ont cessé depuis deux ans de monnayer leur soutien.

Progressivement, le PUNR a obtenu quatre portefeuilles ministériels alors que le PRM a pris ses quartiers aux ministères de la culture et de la santé. Quant au quatrième membre de la coalition gouvernementale au Parlement, le Parti socialiste du travail (PSM, héritier du parti communiste), il a opté pour un soutien critique, sachant qu'il ne pourra mordre sur l'électorat des partis au pouvoir qu'à condition de rester en dehors du gouvernement.

Il est difficile de mesurer l'influence réelle de ces formations sur la conduite gouvernementale mais le radicalisme persistant des leaders du PRM et du PUNR appelle au moins à la vigilance. Or, il y a des sujets sensibles – principalement le nationalisme – qui transcendent les clivages partisans, brouillant ainsi d'avantage l'échiquier politique. Ce fut notamment le cas en septembre lorsque plusieurs représentants de l'opposition ont signé une lettre aux accents antisémites, rédigée par des élus du PUNR, qui contestaient la nomination du nouvel ambassadeur américain, de confession juive, en Roumanie.

Tous ces voyants qui passent au rouge traduisent un raidissement de la part du pouvoir mais ne parviennent pas à réveiller l'opposition, tellement affaiblie par ses luttes intestines permanentes que certains de ses dirigeants doutent publiquement de leurs capacités à gagner les prochaines élections, prévues dans deux ans. Pour représenter une alternative crédible, elle devra surtout surmonter ses trois points de fixation, considérés comme des faux problèmes par la plupart des Roumains.

Parier sur le pourrissement

Premièrement, le discours sur le retour du *« néo-communisme »*, alors que chaque camp comprend son lot d'anciens secrétaires du PCR et que le pays comptait avant 1989 quatre millions de membres.

Deuxièmement, sa campagne en faveur du rétablissement de la monarchie, alors que seule une infime partie de la population se dit royaliste. Enfin, son discours sur *« la révolution confisquée »*, qui sert surtout de prétexte pour refuser tout dialogue avec le pouvoir.

Paradoxalement, l'opposition semble avoir plus de mal que l'actuel pouvoir à prendre la mesure des changements intervenus depuis cinq ans dans le pays. Malgré ses déclarations catastrophistes, la situation a incontestablement évolué. La Roumanie dispose d'une Constitution démocratique – fortement inspirée du modèle français –, l'actuel pouvoir est issu des élections libres de 1992, la censure dans la presse a disparu, les partis politiques ont poussé comme des champignons, les frontières se sont ouvertes, et il n'existe plus de prisonniers politiques. Or, de la démocratisation du pays, l'opposition a surtout retenu les sondages qui, comme avant sa défaite de 1992, lui sont actuellement favorables. En revanche, le président Iliescu et son parti musclent leurs permanences en province, battent la campagne et les usines où ils pêchent la majorité de leur électorat. Lorsque la compétition électorale sera lancée, la machine du pouvoir – télévision publique en tête – se montrera d'une efficacité redoutable.

CHRISTOPHE CHATELOT

TCHÉTCHÉNIE

Boris Eltsine menace d'envoyer des troupes russes

MOSCOU
de notre correspondante

Une nouvelle crise a commencé en Russie avec la menace de Boris Eltsine, annoncée mardi 29 novembre à l'aube, d'instaurer l'état d'urgence en Tchétchénie dans les quarante-huit heures, et avec l'envoi de troupes russes *« pour restaurer la légalité consitutionnelle. »* dans cette République de la Fédération de Russie qui a proclamé unilatéralement son indépendance, il y a trois ans.

La forme du communiqué rendu public par l'agence TASS laisse peu de doutes sur les intentions de Moscou : le président russe s'adresse, non pas au président élu de la Tchétchénie, Djohar Doudaev, mais *« aux parties en conflit »* dans cette République – dont l'une est pourtant armée et manipulée par la Russie – leur donnant 48 heures pour *« déclarer un cessez-le-feu, déposer les armes, démobiliser toutes les formations armées et libérer tous les citoyens fait prisonniers »*. Faute de quoi, l'état d'urgence sera proclamé en Tchétchénie et *« toutes les forces et moyens dont dispose l'Etat »* seront utilisées pour *« faire cessez le bain de sang, défendre la vie, les droits et les libertés des citoyens »*.

Un tel *« ultimatum »* n'a aucune chance d'être pris au pied de la lettre par le président Doudaev, dont les forces ont repoussé samedi la plus massive des offensives menées sans succès depuis l'été par l'opposition pro-russe contre la capitale tchétchène Grozny (*le Monde* du 29 novembre). De plus, les accusations constantes du pouvoir à Grozny selon lesquelles ces attaques sont menées directement par l'armée russe autant que par ses *« mercenaires tchétchènes »* se sont, pour la première fois, vérifiées.

Grozny redoute l'escalade

Des Russes qui conduisaient les dizaines de chars lancés dans la ville ont été fait prisonniers, déclarant devant les caméras d'une télévision russe qu'ils étaient des appelés de l'armée régulière ayant signé un contrat, par l'intermédiaire des services russes du contre-espionnage (FSK), pour conduire les blindés de l'opposition tchétchène.

Dimanche, Djohar Doudaev avait menacé de les exécuter si la Russie ne reconnaissait pas son implication dans les combats en engageant des négociations pour leur libération. Lundi, la réponse officielle russe fut de convoquer le Conseil de sécurité, où Boris Eltsine était notamment entouré de ses ministres de la défense, de l'intérieur, de la sécurité et des présidents des deux Chambres du Parlement.

Une envoyée spéciale de l'AFP interviewait au même moment le porte-parole du *« Conseil provisoire »*, principal groupe des opposants tchétchènes installés dans le nord de la Tchétchénie. Rouslan Martagov s'y lamentait sur son échec de samedi : *« Nos soldats sont des paysans, on leur met un fusil dans la main, au premier coup de feu ils paniquent... »* Un téléphone sonne alors dans son bureau et le porte-parole revient tout souriant : *« Nous retournerons très bientôt à Grozny, je vous recevrai dans mon bureau du Palais présidentiel... »*

Auprès d'un autre groupe de l'opposition, celui de l'ancien président du Soviet suprême de Russie, Rouslan Khasboulatov, où les « bonnes nouvelles » de Moscou n'étaient pas encore parvenues, un jeune opposant expliquait la défaite de samedi : *« A Grozny, on s'est laissé surprendre, il y avait des tireurs partout, sur les toits, dans les maisons, ça tirait de toutes parts et on ne savait pas où riposter. Je ne pensais pas que Doudaev avait autant de monde, il nous faut absolument plus d'hommes, plus d'armes . »*

A Grozny, la télévision russe a montré, lundi soir, des hommes en train de clouer des planches sur les fenêtres en prévision de la nouvelle « offensive russe » que le président Doudaev les a engagé à repousser, faisant référence à la *« guerre du Caucase »* que l'armée tsariste a dû mener pendant près de cinquante ans avant de *« pacifier »* – jamais définitivement – les montagnes tchétchènes.

Or, parallèlement à la menace d'intervention proférée mardi matin par Boris Elstine, des négociations non officielles se sont bel et bien engagées entre Grozny et Moscou. C'est Serguei Iouchenkov, président du Comité de la défense de la Douma, qui a joint Djohar Doudaev au téléphone. Ce dernier lui aurait communiqué les noms d'une vingtaine de prisonniers sur les soixante-huit que les autorités affirmaient détenir, promettant de surseoir leur exécution en attendant les résultats de l'enquête que M. Iouchenkov s'est engagé à mener sur les raisons de leur présence dans des chars en Tchétchénie. L'un de ses prisonniers relevait de la division blindée de Kantemirov, près de Moscou, a reconnu, lundi, un porte-parole de cette division.

Mais à Grozny, l'entourage du président redoute une escalade et affirme que des commandos (*« spetsnaz »*) du groupe d'élite Vitiaz ont été envoyés à Vladikavkaz, la capitale de la République d'Ossétie du nord, grande base de l'armée russe dans le Caucase du Nord. Serguei Iouchenkov déclarait lundi pour sa part : *« L'introduction de l'état d'urgence serait une catastrophe »*, avant d'ajouter, *« il est déjà trop tard »*.

SOPHIE SHIHAB

EUROPE

TURQUIE

Le ministre des affaires étrangères, Mümtaz Soysal, a démissionné

ISTANBUL

de notre correspondante

Citant des *« divergences profondes sur la façon de gouverner »*, le ministre des affaires étrangères, Mümtaz Soysal (SHP, social-démocrate) a adressé, lundi 28 novembre, sa démission au premier ministre, Tansu Ciller, qui l'a aussitôt acceptée. Dans l'immédiat, Murat Karayalçin, le dirigeant du SHP, membre de la coalition au pouvoir, assumera le poste de chef de la diplomatie. Le départ de M. Soysal, qui ne cachait pas sa méfiance envers les Etats-Unis et son désir de rapprochement avec Saddam Hussein, pourrait faciliter le renouvellement du mandat de l'opération alliée « Provide Comfort », qui protège les Kurdes irakiens.

Les raisons exactes de sa démission ne sont pas encore connues. Il semble qu'un différend avec Mme Ciller sur le choix du nouveau numéro deux du ministère des affaires étrangères l'ait poussé à quitter le gouvernement. Mais depuis son arrivée à la tête de la diplomatie turque il y a quatre mois, le franc-parler de M. Soysal et ses vues sur la politique extérieure avaient déjà provoqué plusieurs conflits avec le premier ministre.

C'est surtout sur la scène politique intérieure que les deux politiciens se sont opposés. Mme Ciller avait approuvé en juillet la nomination de M. Soysal, un professeur de droit constitutionnel âgé de soixante-cinq ans, dans l'espoir de neutraliser ainsi un adversaire acharné des privatisations. M. Soysal avait, à deux reprises, obtenu de la Cour constitutionnelle l'invalidation de lois permettant au gouvernement de privatiser par décret.

Mümtaz Soysal, éclipsant le dirigeant de son parti, s'était rapidement imposé comme un partenaire influent de la coalition, utilisant sa position à la tête de la diplomatie pour tenter de rallier ses collègues conservateurs à une ligne plus proche de la social-démocratie. Défenseur des droits de l'homme, il avait clairement monnayé son soutien aux privatisations à l'adoption d'un amendement à la loi antiterroriste pour élargir la liberté d'expression. La loi sur les privatisations a finalement été approuvée par l'Assemblée nationale le 24 novembre dernier, mais Mme Ciller semble avoir, temporairement au moins, relégué au second plan la question de la démocratisation.

M. Soysal a utilisé son bref passage au sein d'une coalition divisée pour émerger comme une influente figure d'opposition, capable de revitaliser la gauche turque. Son départ, sur une question de principe, lui vaudra l'appui de nombreux députés au sein du SHP et il pourrait désormais menacer l'actuel dirigeant du parti, M. Karayalçin, ainsi que la stabilité de la fragile coalition au pouvoir.

NICOLE POPE

PROCHE-ORIENT

Imposé en 1986

L'embargo sur les ventes d'armes à la Syrie a été levé par l'Union européenne

L'Union européenne (UE) a décidé, lundi 28 novembre, de lever l'embargo sur les ventes d'armes à la Syrie imposé en 1986 et décidé de renforcer la coopération avec Damas dans les domaines économique, technique et commercial. Cette décision a été prise lors du premier conseil de coopération avec la Syrie depuis la signature de l'accord sur ce point entre les deux parties en 1977.

La décision de l'UE *« affirme l'intérêt qu'elle porte à la consolidation de ses relations avec la Syrie et confirme l'importance accordée à ce pays dans le processus de paix au Proche-Orient »*, a déclaré le chef de la diplomatie syrienne, Farouk el Chareh. L'embargo avait été imposé après des accusations impliquant la Syrie dans une tentative d'attentat contre un avion de la compagnie israélienne El Al, à l'aéroport de Londres-Heathrow. D'autres sanctions, comme les restrictions sur les contacts diplomatiques, ont été levées entre 1987 et 1990, lorsque la Syrie a fait cause commune avec l'Occident pendant la guerre du Golfe.

Après les critiques émises par le ministre israélien des affaires étrangères, Shimon Pérès, sur la levée de l'embargo, son homologue allemand, Klaus Kinkel, président en exercice de l'UE, a estimé que les Douze avaient *« bien réfléchi avant de prendre cette mesure »* et qu'il n'était pas *« nécessaire de la justifier »*. Les Etats membres de l'UE ont cependant été invités à faire preuve de *« retenue »* dans leur politique de vente d'armes à la Syrie.

L'aide internationale aux Palestiniens

Toujours à Bruxelles, où doit se tenir mardi et mercredi une réunion des pays donateurs d'aide aux Palestiniens en présence de ces derniers et des Israéliens, M. Pérès a annoncé que les négociations avec les Palestiniens sur le développement de l'autonomie reprendraient le 5 décembre au Caire. Il a précisé que ces pourparlers porteraient essentiellement sur l'organisation d'élections générales, l'Etat juif ayant accepté le principe d'un contrôle international du déroulement du scrutin. Les problèmes liés au redéploiement des troupes israéliennes en Cisjordanie occupée doivent aussi être examinés.

De son côté, le chef de l'Autorité palestinienne a demandé à l'Union européenne de l'aider à mettre en place un programme de création d'emplois à Gaza et à Jéricho. Yasser Arafat a souligné que le chômage touchait 58 % de la population de Gaza. Il a également insisté sur la nécessité de renforcer la police des territoires autonomes. L'UE a déjà payé plus de 70 % de l'aide promise à l'Autorité palestinienne pour 1994, le reste devant être versé avant la fin février. L'Union est ainsi le principal donateur international. – *(AFP, Reuter.)*

REPÈRES

AFRIQUE DU SUD

L'armée veut garder ses secrets

L'armée a annoncé, lundi 28 novembre, son intention de faire appel à la justice pour empêcher la divulgation de documents secrets sur l'industrie de l'armement. Vendredi, la commission chargée d'enquêter sur les accords conclus par Armscor, l'organisme chargé notamment de l'approvisionnement en armes des forces sud-africaines, avait estimé que le droit du public à être informé et la « transparence » voulue par la Constitution étaient plus importants que la gêne que ces révélations pourraient causer.

Le problème était de savoir si la commission pouvait révéler la liste des pays ayant fourni des armes au régime d'apartheid en dépit de l'embargo des Nations unies. L'armée et le ministère des affaires étrangères ont estimé que ces informations pourraient nuire au pays en donnant l'impression que l'Afrique du Sud n'est pas un partenaire sûr.

Le président de la commission a accepté que celle-ci ne divulgue aucun document tant que la cour suprême, saisie lundi par les forces armées, n'aura pas rendu son jugement. – *(AFP.)*

ARGENTINE

Les radicaux ont désigné leur candidat à l'élection présidentielle

L'Union civique radicale (UCR, opposition) a désigne, dimanche 27 novembre, le gouverneur de la province de Rio Negro en Patagonie, Horacio Massaccesi, comme *candidat a l'élection présidentielle* de mai 1995. Les radicaux traversent la plus grave crise de leur histoire depuis que l'ancien président Raul Alfonsin a signe, en *novembre 1993, un accord avec le* gouvernement péroniste, le « pacte d'Olivos », permettant notamment au président Carlos Menem de briguer un second mandat.

Depuis, l'UCR a perdu son rôle *de principal parti d'opposition* au profit du Frente Grande, plus à gauche. Les barons du radicalisme comme M. Alfonsin ou Eduardo Angeloz, le gouverneur *de la province de Cordoba, ont* renoncé à se lancer dans la course à la présidence mais c'est avec leur appui que M. Massaccesi l'a largement emporté contre le *député Federico Storani qui tenait* un discours nettement antiméneniste. M. Massaccesi avait été surnommé « Robin des bois » en 1991 quand il s'était approprié seize *millions* de dollars appartenant au gouvernement central, afin de payer les salaires des fonctionnaires de sa province. – *(Corresp.)*

AUTRICHE

Nomination du nouveau gouvernement

Voici la composition du nouveau gouvernement autrichien de coalition entre les socialistes (SPOe) et les conservateurs (OeVP), au pouvoir depuis 1987, annoncée, lundi 28 novembre. Ces deux formations, qui ont subi un revers aux élections législatives du 9 octobre, etaient parvenues à un accord de gouvernement vendredi dernier *(le Monde* daté du 27- 28 novembre). Le gouvernement doit prêter serment devant le président de la République mercredi 30 novembre.

Chancelier : Franz Vranitzky (SPOe) ; **vice-chancelier et ministre de l'éducation et de la culture :** Erhard Busek (OevP) ; **ministre des affaires étrangères :** Aloïs Mock (OeVP) ; **ministre de l'économie :** Wolfgang Schuessel (OeVP) ; **ministre des finances :** Ferdinand Lacina (SPOe) ; **ministre de la défense :** Werner Fasslabend (OeVP) ; **ministre de l'intérieur :** Franz Loeschnak (SPOe) ; **ministre des femmes :** Johanna Dohnal (SPOe) ; **ministre du travail et des affaires sociales :** Josef Hesoun (SPOe) ; **ministre de la santé :** Christa Krammer (SPOe) ; **ministre de la jeunesse et de la famille :** *Sonja Moser* (OeVP) ; **ministre de l'agriculture :** Wilhelm Molterer (OeVP) ; **ministre de l'environnement :** Maria Rauch-Kallat (OeVP) ; **ministre des transports :** Viktor Klima (SPOe) ; **ministre des sciences et de la recherche :** Rudolf Scholten (SPOe) ; **ministre de la justice :** Nikolaus Michalek (indép.).

CORÉE DU NORD

L'AIEA confirme le gel des trois réacteurs à graphite

Un communiqué publié lundi 28 novembre à Vienne par l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique) annonce que l'équipe technique de l'agence a pu visiter des sites nucléaires nord-coréens et a constaté qu'ils ne fonctionnaient pas ou que leur construction était arrêtée. A Yongbyon, à 100 km au nord de Pyongyang, la Corée du Nord a un réacteur de recherche de 5 mégawatts modéré au graphite ; cette installation avait été déchargée, en mai, de ses barres de combustible irradié hors la présence d'inspecteurs internationaux. Pyongyang a, par ailleurs, entrepris, toujours à Yongbyon, la construction d'un réacteur de 50 MW. A Taechon, au nord-ouest de Yongbyon, le pays élaborait, *enfin*, un réacteur de 200 MW. L'équipe de l'AIEA était arrivée le 22 novembre pour discuter des mesures de contrôle du gel de ces réacteurs, qui doivent *être remplacés dans les prochaines* annéees par une fillère à eau pressurisée, moins proliférante, aux termes de l'accord signé le 21 octobre à Genève entre *Washington et Pyongyang.*

Par ailleurs, le ministre des affaires étrangères sud-coréen, Han Sung-joo, a indiqué le 26 novembre que le programme de substitution de la filière du Nord coûterait 5 milliards de dollars, soit un de plus que les premières estimations. – *(AFP.)*

CORÉE DU SUD

Campagne d'agitation politique

Plusieurs dizaines de représentants de l'opposition sud-coréenne ont entamé lundi 28 novembre une grève de la faim dans une église de Séoul pour obtenir que soient jugés deux ex-généraux devenus présidents après un coup d'Etat militaire. Ce mouvement survient après que la *formation au pouvoir,* le Parti démocrate libéral, a engagé le débat sur le budget en dépit du boycottage mené depuis trois semaines par l'opposition. Le Parti démocratique et d'autres opposants ont en effet déserté le Parlement pour protester contre la décision du gouvernement du président Kim Young-sam d'abandonner *les poursuites contre les* généraux Chon Doo-hwan et Roh Tae-woo, auteurs, en 1979, d'un coup de force qui les avait portés successivement à la présidence. *Le chef de l'opposition*, Lee Ki-taek, a, le 24 novembre, démissionné du Parlement afin de *« faire pression pour l'inculpation »* des deux hommes. Le Parquet, quant à lui, a jugé les ex-officiers coupables de rébellion, mais la justice a décidé de ne pas les inculper en raison des services qu'ils ont rendus au pays. – *(AFP.)*

IRAN

Décès d'un écrivain en résidence surveillée

Un écrivain libéral iranien, Ali Akbar Saïd Sirjani, arrêté en mars *dernier par les autorités iraniennes*, puis placé en résidence surveillée à Téhéran, est décédé, dimanche 27 novembre, d'une crise cardiaque, a annoncé *l'agence officielle IRNA.*

Saïd Sirjani, dont les ouvrages sont interdits en Iran, avait été accusé de trafic de devises, d'usage de drogue et de boissons alcooliques, de liens avec les milieux « contre-révolutionnaires ». Selon les autorités, l'écrivain avait reconnu ses fautes. Cent trente-quatre hommes de lettres, qui avaient osé à la fin du mois d'octobre publier une lettre ouverte réclamant la suppression de la censure et le droit de se constituer en association, ont été gravement dénigrés par la presse du régime et certains dirigeants religieux *(le Monde* daté 13-14 novembre).

L'IRNA s'est bornée à indiquer, dimanche, que la santé de l'écrivain s'était détériorée *« dans les premières heures de la journée » et qu'il était mort « en dépit des efforts » déployés pour le sauver.*

PHILIPPINES

Ouverture de pourparlers sur l'autonomie des musulmans

Les autorités ont inauguré lundi *28 novembre* à Manille les travaux d'une commission réunissant des représentants du gouvernement et de la guérilla musulmane du sud du pays en vue de débattre de *l'autonomie* à accorder à la minorité qui se réclame de l'islam dans ce pays à majorité catholique. Les pourparlers sont supervisés par l'OCI (Organisation de la conférence islamique), *représentée par* un ministre indonésien et l'ambassadeur de Libye à Manille. Ils visent à mettre fin à l'agitation endémique dans les treize provinces *peuplées en majorité de* musulmans. Nur Misuari, président du Front moro de libération nationale (MNLF), qui réside en Arabie, n'était pas présent. Ces *pourparlers doivent préparer,* pour 1995, une troisième session officielle de négociations, qui aurait lieu en Indonésie, où se sont déjà tenues les deux précédentes. *Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,* Alexander Aguirre, a expliqué que le pays était prêt à répondre aux revendications d'autonomie du MNLF si elles *« restent dans le cadre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale »* des Philippines. On estime à 15 000 le nombre des combattants du MNLF. – *(AFP.)*

ZIMBABWE

Des étudiants menacent d'attaquer les Blancs

La tension raciale croissante a pris un nouveau tour lundi 28 novembre avec les menaces d'étudiants qui, dans une lettre adressée au Parlement, se déclarent prêts à attaquer et mutiler les Blancs dans la rue. Le Conseil représentatif des étudiants explique que ces actions radicales seraient exécutées si un médecin écossais, accusé de cinq crimes à caractère racial, ne se *voyait pas infliger « une peine appropriée ».*

L'arrestation et le procès de Richard McGown, cinquante-sept ans, anesthésiste installé depuis 1968 au Zimbabwe, ont passionné le pays depuis les révélations d'une commission parlementaire indiquant que ce praticien avait reconnu, sous serment, s'être livré à des expériences avec de la morphine sur une femme noire. – *(AFP.)*

EN BREF

AFRIQUE DU SUD : treize morts dans un nouvel épisode de la « guerre des taxis ». – La « guerre des taxis », qui oppose des compagnies rivales de transport, a fait treize morts lors de différents incidents qui ont eu lieu entre vendredi 25 et lundi 28 novembre. Les événements les plus sanglants se sont produits dans la banlieue du Cap où six personnes ont été tuées, dimanche et lundi, alors qu'un « cessez-le-feu » avait été conclu la semaine dernière entre les deux principales associations de taxis-minibus. – *(AFP.)*

ALGÉRIE : le FIS souhaite l'isolement diplomatique du pays. – Le chef de la délégation parlementaire du Front islamique du salut (FIS), Anouar Haddam, a appelé, lundi 28 novembre, à Rome, la communauté internationale à rompre les relations diplomatiques avec la *« junte algérienne »* et à *« supprimer toute aide non humanitaire »* à l'Algérie, tant que *« l'armée totalitaire »* n'aura pas renoncé *« à l'usage de la terreur et à la pratique de la torture pour se maintenir au pouvoir »*. – *(AFP.)*

BRÉSIL : acquittement du cacique Paiakan. – Le chef indien Paulinho Paiakan, accusé d'avoir *violé avec l'aide de sa femme une* jeune blanche le 31 mai 1992, a été acquitté lundi 28 novembre par le tribunal de Redençao, dans l'Etat amazonien du Para, a indiqué un *porte-parole de la Fondation nationale* de l'indien (Funai). Me Helder Lisboa da Costa, le juge de Redençao (à 1 100 km de Belem), a allégué que les preuves étaient insuffisantes pour inculper le chef de la tribu des Kaiapos, lauréat du prix Global 500 de l'ONU en 1989 et de celui de la Société pour un monde meilleur (Etats-Unis). – *(AFP.)*

CHINE : un poète refoulé à son arrivée à Pékin. – Dans une interview publiée lundi 28 novembre par le *Francisco Chronicle*, Bei Dao – *de son vrai nom Zhao Zhenkai* –, quarante-cinq ans, poète chinois, membre d'un groupe de défense des droits de l'homme et résidant aux Etats-Unis, a affirmé avoir été refoulé par les autorités de son pays à son arrivée, jeudi, à l'aéroport de Pékin. Il était l'une des principales figures du mouvement pour la démocratie en Chine, à la fin des années 70 et au début des années 80, et avait décidé de rester à l'étranger après la répression de la manifestation étudiante de *1989* sur la place Tienanmen. – *(AFP.)*

ÉTHIOPIE : manifestation pour la reconnaissance de la charia. – *Près de 150 000* personnes ont manifesté, lundi 28 novembre, à Addis-Abeba pour réclamer la reconnaissance de la charia (loi islamique) dans la nouvelle constitution éthiopienne ; le texte de celle-ci est actuellement discuté par une assemblée élue en juin. Les musulmans représentent près de *45 % de la population de l'Éthiopie*, pays christianisé dès le VIe siècle. – *(AFP.)*

INDE : huit pélerins hindous tués au Cachemire. – Huit pélerins hindous ont été tués lundi 28 novembre, et 29 autres personnes ont été blessées, lors de l'explosion d'une bombe à bord d'un autocar se rendant à la grotte de Vaishno Devi, lieu sacré de l'hindouisme au Cachemire, annoncent les autorités. L'attentat s'est produit près de Jammu, capitale d'hiver de cet Etat. L'explosion, la sixième de ce type en trois mois à Jammu et ses environs, serait le fait de séparatistes musulmans. Le site de Vaishno Devi, dans l'Himalaya, est visité annuellement par plus de trois millions de personnes. – *(AFP.)*

RWANDA : un Britannique porté disparu au Zaïre. – L'association humanitaire Action Aid était toujours, mardi 29 novembre, sans nouvelles d'un de ses chauffeurs, de nationalité britannique, disparu vendredi au nord de Goma (est du Zaïre). Ce dernier se trouvait dans un convoi de six camions, lorsque des tirs ont éclaté dans la région de Rutshuru, où au moins dix-huit *réfugiés ont été tués dans des* fusillades avec des militaires zaïrois. Tous les chauffeurs ont quitté leurs véhicules pour se mettre à l'abri. Lorsqu'ils sont revenus, l'un d'eux manquait. – *(AFP.)*

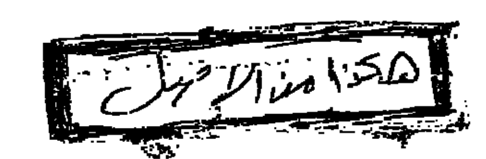
URUGUAY : confirmation de l'élection de M. Sanguinetti à la présidence de la République. – *Après dépouillement de 95 % des* bulletins de vote, l'ancien chef de l'Etat uruguayen, Julio Sanguinetti, candidat du Parti colorado (libéral) à l'élection présidentielle, a *recueilli, lundi 28 novembre*, 31,36 % des voix. Il devance Alberto Volonte, candidat du Parti blanco (centriste, au pouvoir), crédité d'environ 30 % des suffrages, contre 29,3 %, pour le candidat de gauche, Tabare Vazquez, ancien maire de Montevideo. – *(Reuter.)*

Accord entre quatre pays riverains du Mékong. – *Quatre Etats* riverains du bas Mékong : Vietnam, Thaïlande, Laos et Cambodge, ont signé, lundi 28 novembre, à Hanoï un accord pour l'exploitation du *grand fleuve et la protection de son* environnement. Le Cambodge a récemment accusé le Vietnam de retenir ses navires sur le Mékong. L'accord portera sur la pêche, la navigation, la production hydro-électrique, le contrôle des crues et de l'irrigation. Un représentant thaïlandais a reconnu que l'accord *était incomplet, faute de la coopération* de la Chine et de la Birmanie, les deux autres pays riverains. – *(AFP.)*

Nouvelle tournée de Warren Christopher au Proche-Orient. – Le secrétaire d'Etat américain fera une nouvelle tournée au Proche-Orient, du 6 au 8 décembre, a indiqué, lundi 28 novembre, le département d'Etat. Warren Christopher se rendra notamment en Israël et en Syrie pour tenter de faire avancer les négociations de paix entre ces deux pays. – *(AFP.)*

Accord entre quatre Etats du Golfe pour une stratégie commune. – Quatre des six Etats membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) – Arabie saoudite, Emirats arabes unis, Bahrein et Oman – ont signé, lundi 28 *novembre*, à Ryad, *un projet* de stratégie commune en matière de sécurité. Le Qatar et le Koweït n'ont pas signé ce texte. – *(AFP.)*





ntes d'armes à la Syrie
Union européenne

(Publicité)

Les travaux du Parlement

L'Assemblée nationale a entamé, lundi 28 novembre, l'examen en deuxième lecture du projet de loi d'orientation relatif à l'aménagement et au développement du territoire. Conformément au souhait, réaffirmé par M. Pasqua, de parvenir à l'adoption définitive de ce texte avant la fin de l'actuelle session, les députés n'ont pas remis en question les principales innovations apportées par le Sénat.

■ LOGEMENT SOCIAL. – L'Assemblée nationale a adopté en première lecture, lundi, une proposition de loi de Gilles Carrez (RPR, Val-de-Marne) relative à la diversité de l'habitat. Ce texte, voté par la majorité RPR et UDF, atténue la portée de la loi d'orientation sur la ville du 31 juillet 1991 pour ce qui concerne les obligations des communes en matière d'habitat social. Les députés communistes et socialistes, qui ont voté « contre », ont vivement dénoncé l'adoption de ce texte.

L'Assemblée nationale aborde au pas de charge le projet sur l'aménagement du territoire

Après l'examen du projet de loi sur l'aménagement du territoire par le Sénat, du 25 octobre au 9 novembre (*le Monde* du 11 novembre) et les nombreuses modifications apportées par les sénateurs au texte adopté, au mois de juillet, en première lecture, par l'Assemblée nationale (« le Monde-Heures locales » daté 20-21 novembre), les députés auraient pu faire preuve de mauvaise humeur au moment d'aborder, lundi 28 novembre, la deuxième lecture de ce projet. Au lendemain de son adoption par le Sénat, Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire, ne cachait d'ailleurs pas ses craintes qu'une telle attitude ne compromette l'objectif du gouvernement – réaffirmé, lundi, par le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, Charles Pasqua – d'obtenir l'approbation définitive de ce texte avant la fin de l'actuelle session parlementaire.

La reprise de la discussion au Palais-Bourbon aura sans doute levé l'essentiel de ces inquiétudes. D'emblée, Patrick Ollier (RPR), rapporteur de la commission spéciale, a donné le ton. Soulignant les améliorations apportées par le Sénat avec l'accord du gouvernement – en particulier sur la péréquation des ressources entre collectivités, sur l'établissement de schémas sectoriels d'aménagement du territoire, sur l'Ile-de-France ou sur les allègements de charges pour les entreprises dans les zones fragiles –, il s'est exclamé : « *On ne peut que se féliciter de la volonté qui anime l'une et l'autre Assemblée de contribuer à l'élaboration du meilleur texte possible. (...) Tant mieux pour la crédibilité de cette loi !* »

De fait, la commission spéciale de l'Assemblée s'est surtout efforcée d'apporter quelques « *améliorations supplémentaires* », selon M. Ollier, sans revenir sur les principales innovations introduites par les sénateurs. Ainsi, elle propose d'ajouter, à ceux déjà prévus par le Sénat, un schéma sectoriel des équipements sanitaires et sociaux, « *afin de mieux appréhender les conséquences de la loi hospitalière de 1991* ».

Une région « Pyrénées-Adour »

La commission propose, aussi, la création d'un office parlementaire de l'aménagement et du développement du territoire, plus « indépendant » que le groupement d'intérêt public, auquel les sénateurs s'étaient résignés à la demande pressante du gouvernement. De même, elle suggère d'assouplir et d'étaler dans le temps, au lieu de la concentrer sur un an, l'exonération des charges sociales et des allocations familiales pour les petites entreprises embauchant dans les zones les plus fragiles. Enfin, elle conseille une définition plus précise des zones en difficulté bénéficiant de dérogations fiscales en faveur de l'emploi et du logement.

La seule véritable innovation de la commission spéciale – assez baroque, au demeurant – consiste à proposer la création de deux nouveaux départements à partir des Pyrénées-Atlantiques – le Pays basque-Adour et le Béarn – ainsi qu'une nouvelle région Pyrénées-Adour, qui regrouperait ces deux nouveaux départements et celui des Hautes-Pyrénées, conformément au souhait de Michel Inchauspé, député (RPR) des Pyrénées-Atlantiques, qui avait organisé une consultation des électeurs, à ce sujet, dans les départements concernés (*le Monde* daté 13-14 novembre).

L'opposition radicale du groupe communiste, dont la motion d'irrecevabilité a été rejetée, n'a pas varié. Les critiques du groupe socialiste, qui a défendu en vain une question préalable, se sont faites plus vigoureuses : Augustin Bonrepaux a dénoncé « *ce texte qui ne répond en rien aux besoins du pays* » puisqu'il n'apporte « *rien sur la clarification des compétences, rien sur la simplification des structures, rien sur la fiscalité locale* » et qu'il démontre surtout, selon le député de l'Ariège, « *une carence évidente des moyens, tant au niveau des crédits de l'État que de la péréquation* » ; Jean-Pierre Balligand (Aisne) a déploré que « *ce débat, promis comme le grand soir* », se soit « *dégonflé comme une baudruche* ».

La grogne de M. Dominati

Le seul véritable couac est venu de Laurent Dominati (UDF, Paris), qui a indiqué que les « *craintes* » qu'il avait exprimées en première lecture se sont « *confirmées* ». Regrettant une « *vision beaucoup trop dirigiste* » et « *l'illusoire partage des richesses* » entretenu par la péréquation, fustigeant un texte qui rallume « *la vieille guerre Paris-province* » au détriment de la région-capitale, le député de Paris a déclaré : « *On pouvait espérer une clarification des compétences et une réforme de la fiscalité. Les choix ne sont pas faits.* » Cette grogne solitaire n'a pas empêché l'Assemblée d'adopter au pas de charge, en fin de soirée, les cinq premiers articles du projet de loi.

GÉRARD COURTOIS

Les députés allègent les obligations de logement social des communes

En arrivant au ministère du logement, Hervé de Charette avait chargé Gilles Carrez (RPR), député du Val-de-Marne, de proposer des améliorations au dispositif de la loi d'orientation sur la ville (LOV) du 13 juillet 1991 destiné à favoriser la diversité de l'habitat dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants. Afin de favoriser le développement du logement social et sa meilleure répartition dans les agglomérations, la LOV avait prévu d'imposer aux communes comptant moins de 20 % de logements sociaux et 18 % de bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement ou de l'allocation de logement, l'adoption d'un programme local de l'habitat (PLH) et l'engagement d'acheter dans les trois ans des terrains et locaux en quantité suffisante pour la construction d'un nombre de logements locatifs sociaux au moins égal à 1 % du nombre de résidences principales et à 9 % du nombre des logements construits dans la commune au cours des dix dernières années.

A défaut, ces communes devraient verser annuellement une contribution financière à des organismes chargés d'acheter des terrains ou de construire des logements sociaux. Le montant de cette contribution est égal à 1 % de la valeur locative des immeubles imposés dans les rôles généraux des taxes foncières bâties et non bâties. En outre, la LOV autorisait les communes dotées d'un PLH à instaurer une participation à la diversité de l'habitat (PDH) acquittée par les constructeurs privés, destinée à faciliter la réalisation de logements locatifs sociaux. L'entrée en vigueur de ces dispositions, reportée à deux reprises en juillet 1992 et en février 1994, devait intervenir en janvier 1995.

A la suite de son rapport, M. Carrez avait déposé une proposition de loi, destinée à alléger les contraintes pour les communes en alongeant la liste des logements pouvant être considérés comme sociaux au titre de l'application de la LOV, en simplifiant la procédure d'élaboration des PLH, en exonérant de PLH les communes de moins de 3 500 habitants et en exemptant de la contribution de 1 % les communes qui s'engagent, au cours de l'année 1995, dans un programme triennal de construction de logements sociaux.

Les députés de la majorité ont suivi les propositions de M. Carrez. Ils ont limité l'application de ces dispositions aux communes de 1 500 habitants en Ile-de-France et de 3 500 habitants dans les autres régions. Le type de logements sociaux pris en compte pour mesurer l'effort des communes, limité aux logements locatifs sociaux financés par des prêts locatifs aidés dans la LOV, est étendu à l'ensemble du logement intermédiaire, c'est-à-dire aux logements financés par des prêts locatifs intermédiaires ou des prêts d'accession à la propriété (PAP), aux logements conventionnés réhabilités avec l'aide de l'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat), ainsi que, d'autre part, aux locaux réalisés *pour l'hébergements* des sans-abri.

Avec l'accord de M. de Charette, les députés sont même allés plus loin, en supprimant la PDH. Ils ont prévu, enfin, que la contribution annuelle acquittée par les communes n'ayant pas suffisamment de logements sociaux pourra être affectée au financement de locaux d'hébergement d'urgence pour les sans-abri.

Jacques Guyard (PS, Essonne) a vivement protesté contre ce qu'il estime être « *la disparition de toute définition claire du logement social* ».

CÉCILE CHAMBRAUD

COMMENTAIRE

Double langage

L'HIVER vient et, avec l'arrivée du froid, la solidarité s'organise pour venir en aide aux mal-logés. Chez les politiques, tous les discours sont émaillés de déclarations sur « *la nécessaire solidarité avec ceux qui sont dans le besoin* ». Pourtant, quand il s'agit de passer aux actes, la générosité est vite oubliée. Le vote, lundi 28 novembre, par les députés de la proposition de loi de Gilles Carrez le montre.

Faute d'avoir le courage d'abolir purement et simplement la loi d'orientation sur la ville (LOV), le nouveau texte la vide de son contenu en levant l'obligation faite aux villes n'ayant pas suffisamment de logements sociaux d'en construire.

Plus précisément, les maires dont la commune n'abrite pas suffisamment de HLM pourront construire toutes sortes de logements comme ceux relevant de l'accession sociale à la propriété (les PAP : prêt aidé à l'accession à la propriété), du locatif intermédiaire (les PLI : prêt locatif intermédiaire), de la rénovation aidée et conventionnée (des travaux financés par l'ANAH, Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) ou de l'hébergement. La notion de « *logement social* » devient alors tellement large que l'on peut mettre quasiment n'importe quoi sous cette dénomination !

Les premiers à s'être émus de ce texte ont été la Confédération générale du logement (CGL) et Emmaüs, qui ont protesté contre le fait que les places d'hébergement étaient incluses dans la définition, empêchant ainsi ceux qui sont « *hébergés* » d'obtenir un logement décent.

La réaction de la FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale), qui regroupe les centres d'hébergement et de réadaptation sociale, est sur le même thème. Elle rapproche cette disposition de la très modeste revalorisation des aides personnelles au logement (1,5 % après un an de gel) et des rectifications des dates de versement de l'APL décidées il y a un mois.

Ces deux dernières mesures, prises au nom de la rigueur budgétaire, étaient déjà particulièrement mal venues alors que le nombre de mal-logés ne cesse d'augmenter en France. L'adoption de la proposition de loi Carrez, en limitant encore la solidarité, va dans le même sens.

FRANÇOISE VAYSSE

A Perpignan

M. Le Pen débute sa campagne présidentielle en dénonçant la « concussion »

PERPIGNAN

de notre correspondant

Ce n'est pas un hasard si Jean-Marie Le Pen a choisi Perpignan pour lancer, lundi 28 novembre, sa campagne pour l'élection présidentielle. En 1988, le Front national avait recueilli 20,5 % des voix dans les Pyrénées-Orientales et atteint des scores voisins aux élections européennes de 1989 (18,7 %), aux régionales de 1992 (22,5 %) ou aux législatives de 1993 (18,3 %).

Aussi, près de trois mille personnes sont venues écouter leur champion, qui, pour l'occasion, avait choisi de développer en priorité le thème résumé par ses affiches : « *Les pourris en prison !* » en dénonçant « *la pyramide d'iniquités* » qui accable la France et en demandant « *une justice rigoureuse envers les puissants* ». Il faut, a-t-il dit, « *remettre de l'ordre et que la France cesse d'aller à vau-l'eau* ».

Sortant d'un gros dossier, « *rouge comme la robe d'un procureur de la République ou la toge d'un doyen de faculté de droit* », une litanie de noms, le président du Front national s'est exclamé : « *Voir le même jour arrêter et interroger un malheureux handicapé ministre qui volait des handicapés pas ministres, voir le doyen d'une faculté de droit se retrancher contre les gendarmes, c'est surréaliste !* »

« *Il faut que la magistrature et la justice aient le courage d'aller jusqu'au bout* », a continué M. Le Pen, en évoquant « *le piteux effondrement d'un édifice de magouilles diverses* » de son collègue de l'Assemblée européenne, Bernard Tapie. « *Qu'eût été Tapie sans la protection du directeur du Crédit lyonnais, Jean-Yves Haberer, qui devrait être en prison avec lui ?* », a-t-il demandé, avant de s'exclamer : « *Haberer, rends-nous nos milliards !* »

« Le poids de l'iniquité »

« *Le poids de l'iniquité ne cesse de peser sur le dos des travailleurs* », a repris M. Le Pen, qui voit dans le cumul des mandats électifs la cause de tous nos maux. « *Où s'arrêtera la concussion ?* », s'est-il interrogé, avant de répondre : « *Elle s'arrête au Front national, qui, toujours tête haute et mains propres,* [est capable d'enrayer] *la désintégration des corps sociaux.* » M. Le Pen a eu une pensée pour Jacques Delors, « *le muet, l'eunuque de la politique, qui est déjà au pinacle* », et pour Édouard Balladur interprétant, a-t-il dit, la même « *musique de la social-démocratie qui accompagne le corbillard* ».

JEAN-CLAUDE MARRE

Devant le corps préfectoral

M. Mitterrand réaffirme le rôle de l'Etat

« *L'Etat, il faut le défendre et ne rien céder* », a déclaré, lundi 28 novembre, le président de la République qui, comme tous les ans, recevait les membres du corps préfectoral. En présence du premier ministre et du ministre de l'intérieur, François Mitterrand a réaffirmé le bien-fondé des lois de décentralisation de 1982 et s'est montré « *satisfait* » de la manière dont les préfets avaient permis sa mise en œuvre : « *On respecte le représentant de l'Etat, on ne lui dispute pas son pouvoir et la décentralisation fonctionne.* » Il a aussi fait remarquer que rien ne peut se faire « *sans l'initiative des élus* ».

Abordant la question de l'aménagement du territoire, le chef de l'État a assuré qu'il convenait de « *mettre l'accent plus encore qu'on ne l'a jamais fait sur la lutte contre la désertification des campagnes et sur l'organisation de la ville et des banlieues* ».

Victoire des proches de M. Lang dans la fédération PS de Loir-et-Cher

BLOIS

de notre correspondant

Les luttes de pouvoir au sein de la fédération de Loir-et-Cher du Parti socialiste, qui s'étaient manifestées à la veille du congrès de Liévin (*le Monde* du 18 novembre), se sont soldées, le 26 novembre, à Romorantin, par une victoire éclatante des proches de Jack Lang : leur candidat, le fabiusien Jean-Philippe Félard, l'a emporté sur le premier secrétaire sortant, Jean-Claude Derré, autre fabiusien, par 26 voix contre 7, sur 41 délégués des sections.

Le nouveau patron des socialistes de Loir-et-Cher, maire d'une petite commune du Vendômois, Saint-Firmin-des-Prés, a émis le souhait que la fédération « *retrouve sa cohésion et son dynamisme, dans l'unité entre élus et militants* ». « *Ne nous trompons pas d'adversaire !* », a-t-il lancé au congrès fédéral. Pour M. Derré, « *amer, triste, mais pas soumis* », on a réussi « *une « OPA » sur la fédération pour en faire un outil totalement acquis au maire de Blois* ». « *Jack Lang a son « fan club »* », ironise l'ancien premier secrétaire.

Le congrès fédéral a été marqué, aussi, par l'intervention du rapporteur de la commission de contrôle des comptes de la fédération, qui s'est refusé à demander le quitus. Gilbert Moreux estime, en effet, qu'un versement de 40 000 francs, effectué par la Compagnie générale des eaux, en février, sur le compte de l'association départementale de financement du parti, puis reversé à une association de financement municipal de Blois, s'apparente à « *une sorte d'opération de blanchiment* ».

Selon M. Moreux, cette somme était destinée au financement d'un journal édité par M. Lang après la décision du Conseil constitutionnel invalidant son élection, alors que son compte de campagne était clos. Le nouveau premier secrétaire fédéral a promis d'enquêter « *en toute transparence* ».

JACQUES BUGIER

Le Sénat alourdit la taxation des très grandes surfaces

Le Sénat a entamé, lundi 28 novembre, l'examen des crédits du ministère des entreprises et du développement économique, présenté par Alain Madelin. Les sénateurs ont adopté un amendement gouvernemental réformant la taxe sur les grandes surfaces, c'est-à-dire sur les commerces de plus de 400 m². Selon M. Madelin, « *le dispositif en vigueur apparait critiquable* » car « *il multiplie les effets de seuil* », « *fait supporter une pression de la taxe plus forte pour les établissements dont le chiffre d'affaires est le plus faible* ».

La réforme proposée par le ministre consiste à relever légèrement, de 22 francs au m² à 24 francs au m², le taux minimum appliqué aux établissements dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 000 francs le m². En contrepartie, le taux maximum est fortement augmenté : il passe à 83,5 francs au m² pour les établissements dont le chiffre d'affaires est supérieur à 80 000 francs au m², alors qu'il était jusqu'à présent de 44 francs au m² pour les établissements dont le chiffre d'affaires est supérieur à 20 000 francs au m². Enfin, les magasins ne seront taxés qu'à partir de 3 millions de francs de chiffre d'affaires, alors que le seuil d'imposition était, jusqu'à maintenant, de 500 000 francs.

Indemnité de départ pour les artisans

Les ressources de cette taxe seront dorénavant affectées au financement de l'indemnité de départ aux artisans, au FISAC (Fonds d'intervention de sauvegarde des artisans et commerçants) ainsi qu'au traitement des difficultés des petites entreprises artisanales et commerciales. Par ailleurs, le Sénat a adopté, lundi, les crédits du ministère de l'industrie, des postes et télécommunication et du commerce extérieur. Les groupes de la majorité ont voté « pour » tandis que les sénateurs du PS et du PC ont voté « contre ».

F. B.

M. Méhaignerie confirme le prochain dépôt d'un projet de loi sur le financement des partis politiques

Pierre Méhaignerie, ministre de la justice, a confirmé, lundi 28 novembre, qu'un projet de loi sur le financement des partis politiques sera présenté au Parlement « *entre le 10 et le 23 décembre* ». Le garde des sceaux, qui était l'invité d'une émission de France 2 consacrée à la corruption, a précisé que ce texte comportera aussi des dispositions sur la transparence du patrimoine des hommes politiques et sur les marchés publics (*lire aussi la chronique « Images » de Daniel Schneidermann page 27*).

Affirmant qu'il faut « *couper le lien entre les entreprises et les partis, qui entraîne trop de suspicion* », M. Méhaignerie a prôné la réduction des dépenses électorales – de l'ordre de 30 % du montant des campagnes – ainsi qu'une légère amélioration du financement public. Il a indiqué que le remboursement d'une campagne législative pourrait passer de 50 000 francs à 100 000 francs pour les candidats qui obtiennent plus de 5 % des voix. Le garde des sceaux est défavorable, en revanche, à la proposition de Jean-Jacques Hyest, député (UDF-CDS) de Seine-et-Marne, visant à instituer une taxe parafiscale sur les marchés publics pour financer la vie politique.

Pour un nouveau traité de l'Elysée

Suite de la première page

1. En premier lieu, une évidence : *l'organisation de l'Europe* est, pour la France, un élément supplémentaire de force et d'influence. Mon gouvernement a démontré que l'Europe pouvait servir les intérêts de la France, lorsque la volonté politique de celle-ci *s'exprimait sans ambiguïté.*

C'est parce que nous avons su rassembler les Douze autour des thèses françaises que la négociation du GATT a été un succès ; parce que le gouvernement a fait *preuve de vigilance que le Conseil* a exercé un contrôle étroit de la Commission lors de la conduite des négociations commerciales internationales ; parce que nous avons rallié à nos idées l'Union et ses Etats membres que progresse *l'initiative française* en faveur d'une conférence sur la stabilité en Europe ; parce que nous avons clairement défendu nos principes que l'adhésion de nouveaux Etats membres, au-delà du succès qu'elle constitue pour l'Union *européenne, servira les intérêts de* nos exportateurs, notamment de produits agricoles.

Les Français n'en sont pas toujours conscients. Savent-ils, par exemple, que nous avons obtenu que le montant des aides européennes aux régions françaises soit doublé pour les années 1994-1999 ?

Quant à l'agriculture, la réforme de la PAC, *nécessaire dans son* principe mais maladroite et parfois néfaste dans ses modalités, a été infléchie à la demande de la France et dans le sens de nos intérêts. L'abaissement du taux de la jachère de trois points pour la prochaine campagne *est la dernière* illustration de ce que peut la France au sein de l'Europe lorsqu'elle exprime une volonté politique claire.

« Il nous faudra à la fois organiser la diversité et gérer le gigantisme »

2. L'élargissement de l'Union européenne est inéluctable. Nous n'avons ni de droit moral, ni de motif politique, ni d'intérêt économique à refuser d'associer à l'Union européenne les nations qui *se sont libérées de l'emprise* soviétique. Nous passerons de *douze à quinze* avant la fin de l'année. Certains pays d'Europe centrale qui ont conclu avec l'Union des accords d'association ont, d'ores et déjà, confirmé leurs candidatures. *Viendront ensuite,* et en même temps, celles des Etats baltes, de la Slovénie, de Malte, de Chypre et des Etats issus de l'ex-Yougoslavie, lorsque la paix y sera revenue. A terme, c'est donc trente pays au moins qui, *dans les prochaines décennies,* devront entrer dans l'Union européenne. *Il ne s'agira plus de la* même Europe. Il nous faudra à la fois organiser la diversité et gérer le gigantisme, sans perdre de vue l'ambition originelle : une Europe bien ordonnée et exerçant une influence forte sur les affaires du *monde.*

3. Jusqu'où pousser cet élargissement ? Faut-il l'étendre à la Russie, à l'Ukraine et à la Biélorussie ? Cela n'est souhaitable ni pour des raisons d'équilibre politique ni pour des raisons stratégiques. La Russie *devra, durant de longues* années encore, mettre sur pied un nouveau système politique et administratif, réformer son économie et sa société, atteintes aujourd'hui de graves désordres. Toutes les nations européennes *« de l'Atlantique à l'Oural »,* pour reprendre la formule du général de Gaulle, doivent coopérer le plus étroitement possible sur le plan économique comme en matière de sécurité. Cela ne signifie pas que l'Union européenne elle-même *doit s'étendre au-delà* des frontières orientales de la Pologne et de la Roumanie, faute de quoi elle serait déséquilibrée, vouée à la paralysie et à l'inefficacité.

La limite qu'il me paraît raisonnable de poser à *l'élargissement* de l'Union européenne doit s'accompagner de l'établissement d'un partenariat étroit avec la Russie, l'Ukraine et les pays de la CEI. Le Conseil de l'Europe élargi, mais surtout la CSCE, doivent jouer à *mes yeux un rôle majeur* pour que notre continent s'accorde sur des principes communs, développe un dialogue politique fructueux et établisse dans le domaine de la sécurité des *rapports de confiance* et des mécanismes de *diplomatie* préventive et de maintien de la paix. C'est à ce niveau que doit se situer la grande Europe et il faut pour cela donner un nouveau *dynamisme à la CSCE.*

4. Une Europe à quinze, puis à vingt-deux, puis à davantage ne pourra fonctionner comme une Europe à six, à neuf ou à douze, ainsi que c'était le cas depuis plus de trente ans.

Il faut, d'ores et déjà, se préparer à répondre à un certain nombre de questions. Il appartient à la présidence française de préciser lesquelles, et aux autorités françaises de réfléchir aux réponses qu'elles proposeront d'y *apporter lors de la conférence* intergouvernementale de 1996. Indiquons-en quelques-unes.

– L'Europe doit-elle évoluer vers un système fédéral ? Pourquoi ressusciter aujourd'hui ce débat idéologique ? Le temps en est *passé* : une Europe élargie comprenant un plus grand nombre d'Etats ne pourrait être fédérale. Cela voudrait dire que l'on étendrait considérablement le domaine des décisions prises à la majorité. Ainsi, les cinq grands *Etats qui représentent les quatre/* cinquièmes de la population et de la *richesse pourraient être mis en* minorité, ce qu'ils n'admettront pas. Comment par exemple imaginer qu'un Etat se fasse imposer l'envoi de ses soldats sur un *théâtre d'opérations extérieures ?* Les nations d'Europe sont très *diverses, par leurs langues et leurs* cultures, et l'Union européenne constituera un jour un ensemble de plus de 500 millions d'habitants. Seules des formules *souples* d'organisation d'un tel ensemble sont envisageables. Il *n'y a que des inconvénients à rou*vrir le débat sur le fédéralisme. Inventons des systèmes efficaces de décision, et laissons les querelles anciennes de côté.

– Il faut définir plus clairement les rôles respectifs du Conseil européen, du Conseil des ministres, qui doivent rester les organes suprêmes de décision, du Parlement, dont les procédures de consultation et de codécision sont tellement complexes qu'elles doivent être clarifiées et simplifiées, et de la Commission, qui doit pouvoir assumer pleinement *son rôle qui est considérable,* sans prétendre constituer l'ébauche d'un exécutif fédéral.

« Tous les pays ne peuvent progresser au même rythme dans tous les domaines »

De même, il convient de s'interroger sur l'opportunité d'instaurer une double responsabilité de la Commission devant le Conseil européen et le Parlement européen. Le rôle des Parlements nationaux, expressions des souverainetés nationales dans chacun des pays, *doit être développé.* A cette fin, il conviendrait de les associer davantage à l'élaboration des règles communautaires. Ne faudrait-il pas, par exemple, étudier l'institution d'une deuxième chambre les représentant ?

– *Les droits de vote attribués à* chaque Etat, aussi bien au sein de l'Assemblée qu'au sein du Conseil, devront faire l'objet d'une pondération *nouvelle* plus équitable. Il faudra sans doute réduire le nombre des commissaires si *l'on veut que la Commission* demeure, ce qui est souhaitable, un organisme collégial de décision efficace et rapide. Cela n'ira pas sans mal : les grands pays accepteront peut-être de n'en plus désigner qu'un au lieu de deux ; *les petits auront plus de mal à ins*tituer entre eux, regroupés par région géographique, une rotation.

– Il serait temps, enfin, de sortir des généralités en matière de subsidiarité et de bâtir un système *dans lequel les compétences res*pectives des Etats et de l'Union soient mieux définies et les empiétements des institutions européennes sur les compétences *nationales* mieux empêchés. *Il le* faut d'autant plus que la Cour de justice a tendance à donner une interprétation extensive des compétences européennes.

5. Pour préserver les acquis communautaires et éviter la dilution *de l'Union européenne dans* une vaste zone de libre-échange, cette Europe élargie aura besoin d'une *réforme* institutionnelle. Mais ce ne sera pas suffisant. Ses politiques devront, elles aussi, évoluer, avec les périodes d'adaptation *convenables, faute de quoi* le coût budgétaire de l'Union européenne serait insupportable, *notamment pour la France. En* effet, l'on a calculé que la transposition immédiate aux pays d'Europe centrale et orientale des politiques communes doublerait *la contribution de la France au* budget européen. Cette contribution dépasserait alors 2 % du produit national, elle augmenterait d'environ 85 milliards de francs, ce *qui* n'est pas compatible avec l'objectif de réduction des déficits publics.

A terme, c'est une répartition nouvelle des charges et donc des compétences entre l'Union et les Etats qui sera *nécessaire.*

6. *L'élargissement pose* un autre problème : l'infléchissement de l'Union européenne vers le nord et l'est de l'Europe, évolution qui ferait perdre à la France la place géographique centrale qu'elle occupe dans l'Union européenne. *La France est aujourd'hui* le point de passage et le point d'équilibre entre les autre grands Etats de l'Union : l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Espagne. Pour éviter d'être déportée à l'ouest, et donc margi*nalisée par l'élargissement de* l'Europe à l'est et au nord, elle doit se fixer plusieurs objectifs : approfondir encore la relation franco-allemande, développer la coopération avec le Royaume-Uni, en particulier dans le domaine de la *défense, nouer des liens plus* étroits avec l'Italie et avec l'Espagne, en mettant l'accent sur le rôle des pays méditerranéens, continuer de développer les équipements et les investissements dans la partie ouest de notre pays.

7. *Dès lors, le programme de la* présidence française, de janvier à juin 1995, se présente clairement : mesures à prendre pour assurer la croissance et l'emploi, politique envers la Méditerranée et l'Afrique, renforcement de l'identité *culturelle, réflexions sur les* institutions afin de préparer la conférence intergouvernementale de 1996, conclusion du pacte de stabilité proposé par la France. Programme substantiel qui, s'il était mené à bonne fin (s'agissant des institutions, il s'agit de définir avec nos partenaires les questions *qui se posent et de préparer nos* propres réponses, ce dont la campagne présidentielle offrira l'occasion), constituerait un succès pour notre pays.

8. *L'élargissement* fait courir à l'Union européenne un danger, celui de l'affadissement, du relâchement, qui permettrait aux diverses politiques nationales de se déployer sans considération pour les intérêts de leurs parte*naires. Tous les pays de l'Union,* qu'ils soient quinze ou davantage, ne peuvent progresser au même rythme dans tous les domaines. Il est indispensable que, sur le plan *monétaire comme sur le plan mili*taire, les Etats qui le veulent et le peuvent s'associent pour aller plus vite, tout en demeurant accueillants si d'autres, qui ne peuvent dans l'immédiat avancer aussi vite ni aussi loin, veulent les *rejoindre plus tard.*

Dans le domaine monétaire, cette possibilité de diversification est prévue dans le traité d'Union européenne. Celui-ci devra être mis en œuvre avec les souplesses nécessaires et qu'il prévoit d'ail*leurs lui-même, puisqu'il est indi*qué qu'il y aura lieu de porter une appréciation, c'est-à-dire d'émettre un jugement sur la réalité de la situation économique des pays et d'en déduire la liste de ceux qui entreront dans la troi*sième phase de l'union monétaire.* Il est souhaitable que la convergence des politiques économiques et le redressement des finances publiques et sociales soient assez marqués et les résultats suffisants pour que cette *appréciation sur la réalité de la* situation économique de la France soit positive. C'est tout le sens de la politique du gouvernement.

De toute façon, nos intérêts de puissance économique engagée dans le combat international nous *imposent d'agir afin de prévenir* l'inflation et de poursuivre une politique de réduction des déficits publics : pour participer dans les meilleures conditions à la concurrence internationale qui s'impose à nous, que nous le voulions ou non ; pour nous donner les moyens d'abaisser nos coûts, de *contenir nos taux d'intérêt, de libé*rer des ressources pour le développement de notre économie.

En d'autres termes, la décision viendra en son temps, mais, dès maintenant, il faut se battre pour être excellents, et c'eût été vrai *même sans Maastricht.*

L'étape qui s'ouvre ne nous est pas imposée par la seule Europe qui se construit : elle l'est par le monde qui nous presse, par la globalisation du combat économique.

« Une organisation autonome pour coordonner les efforts militaires »

Sur le plan militaire, les choses sont moins avancées. Tout pro*grès, toute coopération plus* étroite ne peut passer que par l'affirmation du rôle de l'UEO. Affirmation non seulement au sein de l'Alliance atlantique, comme l'un de ses piliers, mais également comme organisation autonome *propre aux pays européens et leur* permettant de coordonner leurs efforts militaires en vue d'actions communes, pour le maintien de la paix ou à but humanitaire.

Il convient pour cela de mieux définir les relations que cette insti*tution entretient avec l'Union* européenne. Le « pilier » de la défense et de la sécurité est essentiel aux yeux de la France : il ne saurait être trop extérieur à l'édifice commun. Mais il faut aussi que l'UEO dispose de moyens propres, *en matière de planifica*tion ou de renseignement, par exemple, qui lui permettront de remplir les missions qui lui seront assignées.

Enfin, la France a proposé, et ses partenaires de l'UEO ont accepté, que l'UEO et les pays d'Europe centrale et orientale éla*borent, sous la forme d'un Livre* blanc, une réflexion sur l'avenir de la sécurité du continent européen. Cette réflexion est indispensable à tout progrès sérieux dans le domaine de la défense européenne.

9. Le traité franco-allemand doit être réaffirmé comme la base de *l'engagement de la France et de* l'Allemagne dans la construction européenne, et les vues des deux pays, mieux harmonisées. Il faut aller plus loin qu'aujourd'hui et *pousser davantage la coopération* dans tous les domaines politique, économique, diplomatique et militaire. La France et l'Allemagne doivent, ensemble, clarifier leurs positions et répondre en commun à toute une série de questions fon*damentales qui se posent à elles* deux comme à toute l'Union européenne. Si elles y parviennent, il faudrait qu'elles signent un nouveau traité de l'Elysée. Un traité *conclu en 1963 entre deux pays* membres de l'Europe des Six, et dont l'un d'eux n'était pas alors réunifié, peut-il encore régir les rapports entre deux pays membres d'une Union à quinze dans une Europe où le rideau de *fer n'existe plus et où l'Union* soviétique s'est effondrée ? Il faut renforcer encore la coopération franco-allemande et l'adapter aux temps nouveaux.

10. L'organisation générale de l'Europe est fort complexe : *l'Union européenne, l'Alliance* atlantique, l'UEO, le Conseil de l'Europe, la CSCE, le « partenariat pour la paix », et peut-être en oublié-je. Il est temps de simplifier.

C'est ce que j'ai tenté en proposant trois cercles selon lesquels *l'Europe devrait être organisée.* Précisons les choses :

– *Le cercle de droit commun,* c'est l'Union européenne, avec le Marché unique, ses politiques communes et la politique extérieure et de sécurité. Ses membres doivent appliquer l'acquis communautaire, c'est-à-dire *l'ensemble des dispositions du* traité, même si en 1996 les institutions doivent être simplifiées pour plus d'efficacité, de représentativité et de transparence. Ce cercle de droit commun aura vocation à s'élargir à l'ensemble des pays *d'Europe, sauf la Russie, l'Ukraine* et la Biélorussie.

EDOUARD BALLADUR

Lire la suite page 10

L'Europe prudente de M. Balladur

Fidèle à sa manière, précautionneuse, le premier ministre entre dans le débat électoral en définissant une conception prudente de l'Union européenne. M. Balladur se veut pragmatique, avant tout : l'Europe à venir ne *saurait être « fédérale », dit-il ;* pour autant, il faut la doter d'une véritable personnalité commerciale, militaire, politique, et ne pas la réduire à une simple zone de libre-échange.

Entre le refus du fédéralisme et celui *du seul libre-échangisme, la* voie à trouver n'est pas toujours *évidente.* Elle peut même être obstruée par quelques contradictions. Mais c'est ainsi que M. Balladur voit la France dans l'Europe du XXI[e] siècle : *« L'avenir de la France est dans une Europe forte et bien organisée, politiquement, économiquement et militairement,* écrit le premier ministre ; *une Europe qui ne soit pas offerte aux seules forces du marché, une Europe qui démultiplie et accroît notre capacité d'influence dans le monde. »*

A l'Allemand Karl Lamers, l'un des penseurs de la CDU au Bundestag, qui avec un fameux document sur l'avenir de l'Union lança le débat européen le 1[er] septembre, M. Balladur répond deux fois « non ». Le parlementaire allemand juge que l'Union ne survivra à son élargissement qu'en *s'organisant autour d'un « noyau dur »* composé des pays les plus intégrés – l'Allemagne, la France et le Benelux – et qui se dotera d'institutions de type fédéral (les pouvoirs de la Commission de Bruxelles étant élargis, pour en faire un véritable « gouvernement » de l'Europe). Le premier ministre, lui, dit non au *« fédéralisme » : Cela voudrait dire que l'on étendrait considérablement le domaine des décisions prises à la majorité. Ainsi les cinq grands Etats, qui représentent les quatre cinquièmes de la population et de la richesse, pourraient être mis en minorité. »* Inacceptable pour la France.

C'est non aussi au *« noyau dur »,* auquel le premier ministre préfère l'Europe des *« cercles ».* Il ne peut pas y avoir un unique *« noyau dur »* de pays jouant seuls la carte de l'intégration et entraînant les autres. Il doit y *avoir un cercle « de droit commun, celui de l'Union européenne, avec le Marché unique, ses politiques communes et la politique extérieure et de sécurité ».* C'est le minimum appliqué par tous les membres de l'Union, le régime général auquel devront souscrire les nouveaux adhérents d'Europe de l'Est. Et puis il y aura *« des cercles plus restreints »,* constitués par des pays qui veulent aller plus loin dans tel ou tel domaine.

Ces *« cercles »* varieront en fonction des domaines concernés : *« Il y aurait un cercle monétaire dont la composition pourrait ne pas être la même que celle du cercle militaire. »* Le cercle militaire aurait tout avantage à comprendre notamment la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Espagne – en plus de l'Allemagne et de la France –, lesquelles ne seront pas forcément membres du cercle monétaire – *ou pas tout de suite. Il y aura* encore le cercle des pays qui se *préparent à entrer dans l'Union,* et qui déjà sont liés par des accords d'association. Enfin, tout à l'extérieur, il y aura le cercle le plus éloigné, celui des pays d'Europe qui n'ont pas, selon M. Balladur, vocation à entrer *dans l'Union* – la Russie, l'Ukraine, la Biélorussie, bref les membres de la CEI – mais qui pourront y être liés par des accords de coopération.

Autre différence d'approche avec la conception allemande : si le premier ministre juge *« inéluctable »* l'élargissement de l'Union à l'est, *« cet infléchissement vers le nord et l'est de l'Europe »* ne doit pas *« faire perdre à la France la place géographique centrale qu'elle occupe dans l'Union européenne ».* Ainsi *« pour éviter d'être marginalisée (...) par l'élargissement de l'Europe à l'Est et au Nord,* [la France], écrit le premier ministre, *devra nouer des liens plus étroits avec l'Italie et l'Espagne, en mettant l'accent sur le rôle des pays méditerranéens ».*

Pour autant, M. Balladur ne nie en rien l'importance du couple franco-allemand dans le développement de l'Union. Il propose même que les deux pays, pour tenir compte de la force nouvelle d'une Allemagne unifiée dans l'Europe de l'après-guerre froide, renégocient le traité de Paris qui régit depuis 1963 leurs relations privilégiées. La politique européenne d'Edouard Balladur est un savant exercice d'équilibre.

A. Fr.

Pour un nouveau traité de l'Elysée

Suite de la page 9

A terme, il est vraisemblable que les pays membres de l'Union européenne seront nombreux à adhérer à l'Alliance atlantique et à l'UEO.

– Les pays restant en dehors de l'Union et en attente de leur adhésion auraient vocation à participer à un cercle plus large, lié à l'Union par des accords de coopération ou des accords économiques et commerciaux et aussi par des accords de nature politique et militaire, tel que le pacte de stabilité ou le partenariat pour la paix.

– Il y aurait également des cercles plus restreints permettant des *coopérations plus approfondies* entre un nombre plus limité de pays. Je dis bien des cercles mais non pas un seul : il y aurait un cercle monétaire, dont la composition pourrait ne pas être la même que celle du cercle militaire. Comme je l'ai indiqué, la composition de ces cercles, devrait être ouverte pour permettre progressivement à tous les pays de l'Union de les rejoindre, au gré de leurs possibilités. Le cercle militaire, par exemple, aurait tout avantage à *comprendre notamment* la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Espagne.

Resterait un problème difficile : selon quel principe institutionnel ces cercles plus étroits devraient-ils être régis ? Le traité de 1992 le prévoit sur l'union monétaire, mais les rôles respectifs de la Banque centrale et du Conseil des ministres ne sont pas totalement clairs. Quant aux questions militaires, les règles de fonctionnement de l'UEO sont trop vagues encore, comme le sont *ses liens avec l'Alliance. Il en* résulte lourdeur et complexité. On devra les préciser.

Le moment venu, il faudra que *les Européens essaient de* répondre clairement à quelques questions fondamentales : toutes ne seront pas traitées en 1996, mais elles devront orienter les solutions que nous tenterons d'apporter aux problèmes institutionnels.

– Quels Etats européens seront concernés par l'élargissement ? Quel calendrier adopter ? Comment procéder pour ne ruiner à travers cette entreprise nécessaire ni les politiques communes auxquelles nous tenons ni la dynamique de la construction européenne ?

– Nos partenaires sont-ils d'accord sur une réelle capacité de manœuvre de l'Europe en matière commerciale ? Il ne s'agit pas de protectionnisme, mais il s'agit de moyens de résister à des actions unilatérales injustifiées, de contribuer à promouvoir les règles du jeu de la compétition internationale comme nous-mêmes sommes prêts à les jouer, de doter l'Europe de véritables instruments de politique commerciale qui lui donneront *des armes égales à celles de* ses très grands partenaires. Nos partenaires sont-ils d'accord pour que, après la ratification de l'Organisation mondiale du commerce, si elle intervient, nous parlions des règles du jeu avec les Etats-Unis ?

– Quelle politique d'immigration pour l'Europe ? Quelle traduction institutionnelle donner aux cercles de coopération privilégiée qui ne manqueront pas de surgir ? Comment les articuler avec les instances traditionnelles de l'Union ? *Comment, par exemple, préserver* la capacité de décision des Etats tout en rendant la politique extérieure et de sécurité commune plus efficace et plus concrète ? Quel rôle donner à l'Union de l'Europe occidentale et quelles relations cette institution doit-elle entretenir avec l'Union européenne ?

Je souhaite qu'au cours des prochains mois les Européens *commencent à réfléchir* à ces questions ; il conviendra, le moment venu, que chacun se détermine sur ces sujets et dise clairement ce qu'il ambitionne pour l'Europe. La France et l'Allemagne, qui ont toujours su faire coïncider leurs visions pour faire avancer l'Europe, devraient pouvoir, là encore, trouver des réponses communes.

La responsabilité de la France dans les six mois qui viennent est grande : il lui appartiendra, lors de sa présidence de l'Union, de poser les *questions*, de commencer à suggérer des solutions et de préparer l'évolution des esprits.

Ma conviction est double. L'Europe nouvelle, l'Europe élargie, ne peut avoir qu'une organisation plus souple, faute de quoi elle explosera ; mais en même temps elle doit permettre des coopérations plus étroites et bien organisées entre ceux qui le souhaitent, à condition qu'il ne s'agisse pas de coopérations fermées, mais qu'elles soient ouvertes à tous.

L'avenir de la France est dans une Europe forte et bien organisée politiquement, économiquement et militairement, une Europe qui ne soit pas offerte aux seules forces du marché, une Europe qui démultiplie et accroisse notre capacité d'influence dans le monde. Cependant, la politique européenne n'est pas toute la politique extérieure française. Nous avons d'autres responsabilités aussi de par le monde et nous devons continuer à avoir les moyens de les assurer.

EDOUARD BALLADUR

Dans un entretien accordé à l'hebdomadaire allemand « Der Spiegel »

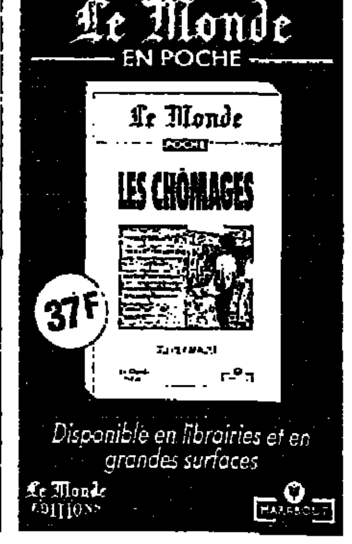
M. Delors se prononce pour « une véritable fédération des Etats nationaux »

Dans un entretien publié par l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* (daté 28 novembre), Jacques Delors se déclare favorable à la constitution « *d'une véritable fédération des Etats nationaux* ». Interrogé sur le message qu'il voudrait délivrer aux Européens au terme de ses dix années à la tête de la Commission de Bruxelles, M. Delors déclare : « *Si nous élargissons les valeurs de la paix et l'entente sur tous les pays de l'Europe, l'Union européenne, telle qu'elle existe actuellement, se transformera, mais son homogénéité, sa capacité d'agir politiquement n'augmenteront pas. Pour la contrebalancer, il faudrait que ceux qui le désirent puissent créer une véritable fédération des États nationaux pour renforcer l'influence des vieilles nations européennes.* »

C'est pour aller « *dans ce sens* » que le président de la Commission européenne affirme « *donner tout à fait raison au document de la CDU* », qui propose la création d'un « noyau dur européen » et le renforcement, dans une option fédéraliste, des institutions de l'Union (*le Monde* du 10 septembre). « *La résistance contre le projet d'une fédération des nations européennes*, relève-t-il, *est largement de la politique. On veut faire peur aux citoyens. Ce n'est pas le centralisme qui est visé, mais, au contraire, le modèle fédéral qui permet de mieux distribuer les compétences entre l'Union et les différents Etats membres.* »

Questionné sur les risques d'un affaiblissement de la position de l'Europe dans le monde, M. Delors convient que « *ce danger existe* ». « *Ceux qui ne le veulent pas*, ajoute-t-il, *ce sont certainement les Allemands et les Français. Ils doivent s'unir davantage dans une forme de fédération. La structure fédérale est la seule qui pourrait augmenter notre poids vers l'extérieur, sans affaiblir pour autant l'Etat national et la démocratie à l'intérieur des États. Elle fixe clairement qui est responsable et pour quoi faire.* »

Quand, enfin, on lui demande quels pays pourraient prendre place dans le « noyau dur » européen, M. Delors répond : « *Tous ceux qui sont prêts à le faire et qui veulent assumer les tâches et les obligations qui en découlent. L'union fédérative, qui pourrait ainsi se former, aura une monnaie unique, une politique économique étroitement concertée et une politique étrangère qui doit être capable d'actions communes, diplomatiques et militaires. Je ne veux exclure personne* a priori, *parce que je ne veux pas partager l'Europe en deux divisions. Celui qui joue dans la deuxième division développe facilement un complexe d'infériorité, ce qui n'est guère propice à un bon climat en Europe.* »



Nombreuses manifestations pour l'anniversaire du quotidien de Mulhouse

« L'Alsace » célèbre ses cinquante ans

MULHOUSE

de notre correspondant

En donnant à des lycéens de classe de première l'occasion de s'exprimer librement sur tous les thèmes et dans toutes les pages de son édition, jeudi 24 novembre, le quotidien *l'Alsace* – diffusé sur cinq départements alsaciens et francs-comtois – a voulu jeter un pont entre le passé (les cinquante années de son existence puisque le titre est né lors de la libération de Mulhouse, où le quotidien a toujours son siège) et les préoccupations et les espoirs de la génération qui fera... le demi-siècle à venir.

Depuis sept mois, cet anniversaire a été marqué dans les différentes contrées alsaciennes où le journal est diffusé par un spectacle multi-image intitulé *les Colonnes de la vie*. Il retrace sur écran géant un demi-siècle de mutations à la triple échelle du monde, de la France et de la région. Le spectacle a été donné une dernière fois devant des milliers de lecteurs devenus spectateurs à Mulhouse, le 24 novembre, précisément cinquante ans après la parution du premier numéro du quotidien, le vendredi 24 novembre 1944, soit trois jours après la Libération de la ville.

L'Alsace a tenu à marquer de manière plus durable cet anniversaire exceptionnel en éditant, avec la complicité des photographes qui ont *travaillé pour lui durant le demi-*siècle écoulé, un ouvrage grand format de soixante-douze pages présentant une sélection d'*Images de votre vie* (tel est son intitulé), synthèse des événements forts, témoignage saisissant de l'évolution du journal.

Le quotidien de Mulhouse, tiré en moyenne à 133 000 exemplaires et diffusé à 117 200 en 1993, selon Diffusion-Contrôle, n'en reste pas là : il donne rendez-vous à ses lecteurs dans cinquante ans pour déboucher les cent bouteilles de gewurztraminer vendanges tardives, millésimé 1994 et récolté sur les coteaux de Wettolsheim – une cuvée exceptionnelle titrant 18° d'alcool. Les bouteilles ont été déposées dans un coffre à n'ouvrir qu'en ... 2044 ! Un pari audacieux sur l'avenir que Rémy Pflimlin, président du directoire, veut mener à terme.

B. L.

Deux nouvelles télévisions britanniques par satellite en 1995

La BBC lance une chaîne d'information en continu et une autre de divertissements

Une chaîne d'information en continu baptisée *BBC World* et une autre de divertissements, BBC Prime, devraient être lancées par satellite, le 26 janvier prochain, à l'initiative de la BBC.

Selon Bob Phillis, président de BBC Worldwide, BBC World diffusera 24 heures sur 24, en clair et sur toute l'Europe, un programme d'informations et d'actualités fournis intégralement par la BBC, *via* le satellite Eutelsat II-F1. En plus de trois grands rendez-vous d'information (matin, midi et soir), la chaîne proposera un bulletin toutes les heures, ainsi que des documents et des reportages. BBC World devrait se poser en rivale de CNN, « *les Européens voulant voir une nouvelle chaîne d'informations avec une perspective européenne, et non un point de vue atlantique* », selon M. Phillis. Conçue pour un public haut de gamme, cette chaîne d'information en continu sera financée par les recettes publicitaires, « *avec la possibilité d'atteindre une population d'hommes d'affaires* ».

Lancée simultanément, BBC Prime proposera un programme crypté, composé de variétés, de « talk-shows » et de films. *Elle* sera disponible par abonnements et sera diffusée sur le canal du satellite Intelsat 601 en prenant la place de BBC World Service, programme international actuellement reçu par 2,5 millions de foyers européens. Un quart des émissions de BBC Prime seront réalisées par Thames Television, filiale du groupe Pearson, propriétaire du *Financial Times* et, en France, du groupe Les Echos. « *Un troisième, voire un quatrième partenaire* » pourrait entrer dans le tour de table, a assuré Richard Dunn, directeur général de Pearson Television Holdings.

A terme, après avoir atteint leur rentabilité fixée à horizon de deux ans, ces deux programmes pourraient être proposés dans plusieurs langues européennes. Ces nouvelles chaînes ne devraient pas constituer le point de départ d'un futur ensemble de programmes et leur objectif est d'être reprises par les câblo-opérateurs européens. Mais certains réseaux (en Allemagne, par exemple) affichent complet.

G. D.

DANS LA PRESSE

Divisions occidentales sur la Bosnie

International Herald Tribune (Anthony Lewis) : « Le président George Bush décida [il y a trois ans], face à cette profonde crise de sécurité européenne, de ne rien faire, et de laisser les Européens agir. C'était une erreur fatale. [...] Au lieu de résister à l'agression, les Européens s'en sont remis à une mission des Nations unies pour le « maintien de la paix » afin de secourir les communautés assiégées par les Serbes. Cette mission était vaine depuis le début. Il n'y avait pas de paix à maintenir. »

Libération (Gérard Dupuy) : « Les moralistes ont donc raison : il fallait faire autre chose. Quoi ? La guerre. Rétrospectivement, devant l'évolution de la situation, on ne peut pas douter qu'une « intervention » efficace dans l'ex-Yougoslavie passait en réalité par une « vraie guerre », d'une ampleur comparable à celle du Golfe, mais à la durée et à l'issue plus incertaines. Les moralistes ont donc tort : ils escamotent purement et simplement les problèmes – y compris moraux – qu'aurait comportés une telle option. »

Le Figaro (Franz-Olivier Giesbert) : « Dans l'affaire du siège de Bihac, l'Europe a balancé, comme toute la communauté internationale, ONU en tête, entre la honte et le ridicule. Dieu merci, ceux-ci ont, depuis longtemps, cessé de tuer. C'est pourquoi notre continent est si bien portant, malgré ses petits problèmes de foie ou de mauvaise conscience. Que faire ? Les doctrinaires du national-réalisme ont trouvé la solution : tout ira mieux sur le continent quand nous aurons moins d'Europe. »

L'Humanité (José Fort) : « Ceux qui, en 1991, ont pensé, planifié, organisé et mis en œuvre la dislocation de l'ex-Yougoslavie devraient prendre place au banc des accusés d'un tribunal international. Le gouvernement de M. Kohl et le Vatican favorisant la sécession de la Slovénie et de la Croatie ont donné le signal de départ à l'horreur. La France officielle, un moment, a résisté puis s'est pliée à la décision venue de Bonn. La Communauté européenne a suivi. »

France-Inter (Bernard Guetta) : « C'est un retour à la case départ, à l'avant-Bihac, que propose la France, en ajoutant que l'accord recherché devra « comporter l'affirmation de l'égalité des droits des différents peuples constituants de la Bosnie-Herzégovine ». Cette formulation est capitale car elle signifie que, aux yeux de la France, les Serbes de Bosnie doivent avoir la possibilité de se confédérer à la Serbie de même que la Fédération croato-musulmane de Bosnie s'est confédérée à la Croatie. C'est ce que pensent depuis longtemps l'Elysée, Matignon et le Quai d'Orsay, mais c'est une bombe. »

La Chaîne Info (Pierre-Luc Séguillon) : « Il est profondément immoral d'avoir ainsi laissé faire, clame un bataillon d'intellectuels français qui pare l'agressé de toutes les vertus et diabolise l'agresseur. Il est surtout immoral pour l'Europe d'avoir manqué de réalisme et de s'être défaussée de ses responsabilités sur une ONU impuissante et une OTAN moribonde. Immoral de n'avoir pas compris que c'est à elle et à elle seule sans doute, au regard du nouveau paysage international, qu'il revenait, non pas d'arbitrer entre bon et mauvais camp, mais de garantir un équilibre dans cette région qui est partie d'elle-même. »

REPÈRES

NOUVEAU STUDIO
Steven Spielberg, Jeffrey Katzenberg et David Geffen vont travailler pour le réseau de télévision ABC

Le cinéaste Steven Spielberg, *l'ancien patron des studios Walt* Disney Jeffrey Katzenberg et l'éditeur de disques David Geffen, créateurs du nouveau studio d'Hollywood (*le Monde* du 14 novembre), ont annoncé, lundi 28 novembre, à New-York, la signature d'un contrat avec le réseau de télévision ABC. Leur studio réalisera des séries télévisées, des téléfilms et des mini-séries. Ces programmes seront diffusés par ABC – second *network américain derrière CBS – mais seront aussi vendus à d'autres réseaux de télévision, à des chaînes câblées et à des stations indépendantes américaines.*

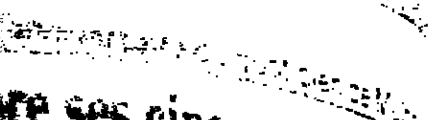
Hollywood suit de près les premiers pas de ce studio de cinéma, le premier créé depuis cinquante-neuf ans. Lors de son lancement, il y a moins de trois semaines, « l'équipe de rêve », comme la nomme Jeffrey Katzenberg – principal artisan du redressement de Disney, grâce à des succès comme *le Roi lion* –, s'était fixé cinq priorités : la production de longs métrages, la réalisation de dessins animés, de disques, de produits multimédias et de programmes télévisés. Chacun des trois partenaires devrait investir 100 millions de dollars (environ 535 millions de francs) dans ce premier projet destiné à la télévision.

REDEVANCE
Plus de 100 millions de francs supplémentaires pour France Télévision

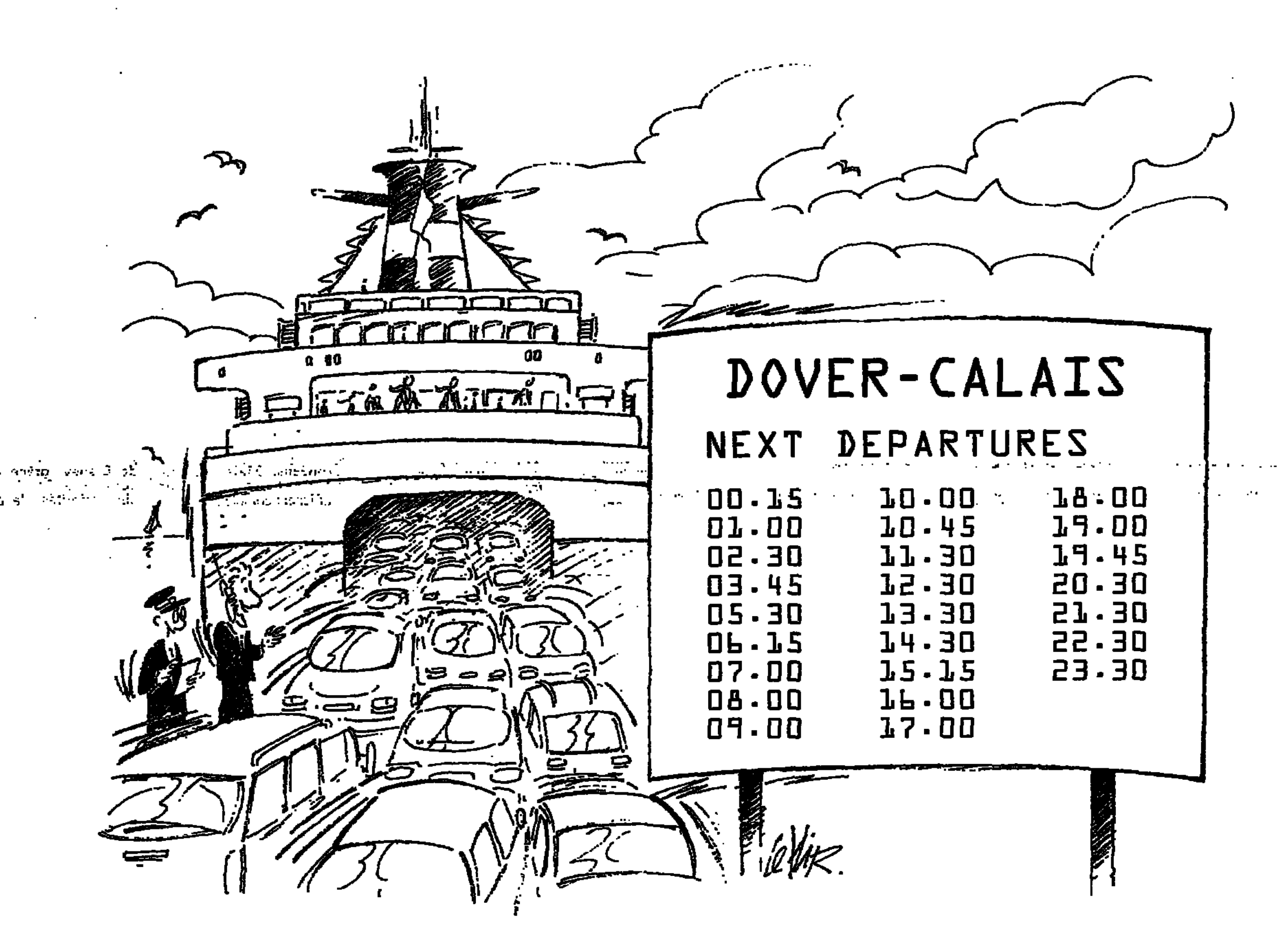
Le produit de la redevance en 1993 ayant été supérieur de 133,5 millions de francs (hors TVA) aux prévisions, France 2 et France 3 vont recevoir respectivement 61 et 54,5 millions de francs, indique le projet de collectif budgétaire pour 1994 distribué lundi 28 novembre aux députés. Sur ces sommes, chaque chaîne devra consacrer 50 millions de francs à « *renforcer* [son] *offre de programmes* ». Les autres bénéficiaires du surplus de recettes de la redevance seront l'Institut national de l'*audiovisuel* (11 millions), Télédiffusion de France (4,2 millions), Radio-France (2 millions) et RFO (800 000 francs).

LE PARISIEN : augmentation du prix de vente. – Le prix de vente du *Parisien* et celui de son édition nationale *Aujourd'hui* augmenteront de 20 centimes, jeudi 1er décembre, passant respectivement de 4,50 francs à 4,70 francs et de 3,50 francs à 3,70 francs. C'est la première augmentation du prix de vente du journal depuis huit ans, la direction des éditions Amaury prévoyant que le journal sera déficitaire en 1994 et en 1995.

ALLEMAGNE : vente de l'agence de presse ADN/DDP. – Le propriétaire de l'agence de presse allemande ADN/DDP (Allgemeiner Deutscher Nachrichtendienst/Deutscher Depeschendienst), Bolko Hoffmann, a annoncé lundi 28 novembre la vente de sa société à Wolf E. Schneider, l'ancien directeur adjoint de Reuter Allemagne qui est depuis un an à la direction de ADN/DDP. Celle-ci est née de la fusion de l'ancienne agence de presse gouvernementale de la RDA communiste ADN avec la petite agence ouest-allemande de DDP. Le montant de l'opération n'a pas été précisé. ADN/DDP, basée à Berlin, emploie quatre-vingt rédacteurs permanents dans trente-cinq bureaux en Allemagne et à l'étranger, notamment dans l'ancien réseau de l'agence ADN en Europe de l'Est.



C'est nouveau.
Les voitures françaises ne fonctionnent bien qu'avec une essence spéciale française.
Pour les Anglais qui roulent en véhicule français, voici les horaires des prochains ferry-boats.



On croit rêver. Voilà que des constructeurs automobiles français recommandent expressément à leurs clients d'utiliser des carburants labellisés UTAC. C'est leur droit. Sauf que les dits carburants ne sont disponibles que dans certaines stations, et exclusivement en France (UTAC est un label de qualité franco-français). Et c'est là qu'on rigole. Que se passe-t-il pour les acheteurs européens de voitures françaises ? Doivent-t-ils revenir faire le plein en France, sous peine d'encrasser leurs carburateurs et de coller leurs soupapes ?

Allons, allons, tout ça n'est pas très sérieux. Il existe une norme européenne des carburants. De deux choses l'une : ou elle est suffisante et point n'est besoin d'un label français, ou elle ne l'est pas et il faut la modifier pour que tous les consommateurs en profitent.

E.LECLERC

De l'autre côté du voile

La politique de fermeté appliquée au foulard islamique semble payante. Mais des rancœurs se sont accumulées et le débat reste bloqué sur la représentation de l'islam et l'avenir de la laïcité

Le silence de la communauté musulmane de France en dit long sur son actuel désarroi. Elle est comme sonnée après une succession de mauvais coups. Plus de soixante-dix jeunes filles portant le foulard islamique ont été exclues de leur établissement scolaire, à Lille et dans la région parisienne, et la « charrette » provoquée par la circulaire Bayrou n'est probablement pas terminée. Des imams sont régulièrement inquiétés, voire expulsés. De l'opération de Folembray, l'été dernier, aux arrestations dans la banlieue sud de Paris, la politique de répression anti-islamiste de M. Pasqua se relâche d'autant moins que le ministre de l'intérieur se sait porté par l'opinion.

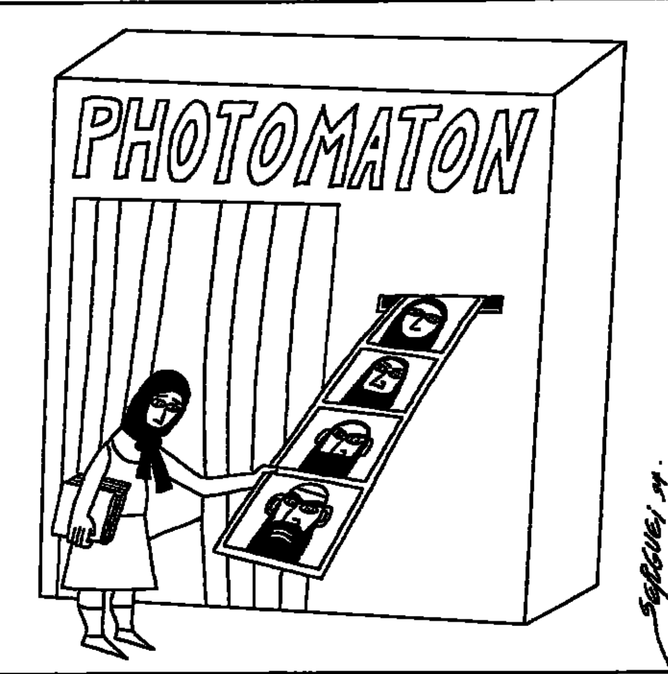
Des événements extérieurs contribuent aussi à ce qui est interprété, à tort ou à raison, comme une campagne contre l'islam. Le pourrissement de la situation en Algérie plonge les milieux musulmans dans une inquiétude et une perplexité croissantes, comme l'a montré le sondage IFOP-*le Monde*-RTL « La marche du siècle » du 12 octobre. L'Occident, prompt à riposter à la moindre incartade de Saddam Hussein, est incapable de voler au secours des musulmans bosniaques, qui se battent contre le partage ethnique du pays. Enfin, la tournée en France de Taslima Nasreen renforce, même involontairement, l'amalgame entre islam et intégrisme.

A la différence de 1989, quand éclatait à Creil la première affaire de voile, les associations militantes font, cette fois, le gros dos. Comme pour préserver son capital de représentation, la puissante Union des organisations islamiques de France (UOIF), qui, sans être islamiste, est réputée pour ses positions radicales, évite la surenchère. Mais sa capacité de mobilisation est intacte et elle attend quelque 30 000 visiteurs à son congrès annuel du Bourget, à Noël prochain.

La politique de fermeté semble payante, si l'on en juge par le nombre de jeunes filles qui, depuis la rentrée, ont renoncé au foulard (*le Monde* du 26 novembre). Mais la facture risque d'être lourde. Elle se calcule en rancœurs accumulées, dans un climat déjà dominé par la méfiance, où toute expression visible et traditionnelle du sentiment religieux est aussitôt taxée d'intégrisme et où les musulmans – associations, fidèles, militants – sont également sommés de choisir leur camp.

Sans doute cette communauté, plus modérée que ne le dit la caricature, n'ignore-t-elle pas les stratégies provocatrices qui se cachent derrière le port du foulard. Mais, pour elle, l'application de la circulaire Bayrou est moins « *une preuve de fermeté qu'un aveu d'impuissance* », comme dit l'écrivain Slimane Zeghidour. Une discrimination est au cœur même de la notion de signe religieux « ostentatoire », qui, chacun l'a compris, est une manière de désigner, sans le dire, le foulard et l'islam, et eux seuls. L'« ostentation » n'a fait l'objet d'aucune définition. Faut-il la mesurer au nombre de centimètres carrés de tissu sur la tête ? Lors du dîner annuel du Conseil représentatif des institutions juives (CRIF), le 19 novembre, M. Balladur a avoué, pour la première fois, que la *kippa* n'était aucunement concernée.

A la discrimination s'ajoute la contradiction. L'exclusion est-elle vraiment, comme on le dit, la moins mauvaise des solutions ? Au nom d'un idéal d'émancipation de la femme, cette sanction ne renvoie-t-elle pas, paradoxalement, des adolescentes qui auraient tout à gagner d'un séjour à l'école laïque, dans un univers clos, familial et religieux, dont elles ne verront pas l'issue de si tôt ?



L'absence de médiateurs

Cette politique de fermeté ne fait pas avancer d'un pouce la question de la gestion de l'islam. De 1990 à 1993, sous les gouvernements socialistes, un dialogue était en voie d'institutionnalisation entre les pouvoirs publics et des représentants qualifiés de la communauté musulmane. Aujourd'hui, M. Pasqua entretient des relations avec des personnalités comme le recteur de la Mosquée de Paris et a même reçu, il y a une dizaine de jours, Abdallah Ben Mansour, président de l'UOIF, mais le dialogue officiel est en panne. Les questions pratiques posées par l'exercice du culte musulman ne sont plus débattues collectivement et c'est à Riyad, en Arabie saoudite, que le ministre de l'intérieur et des cultes est allé demander conseil, il y a quelques jours, sur la formation théologique des imams.

Les divisions de la communauté musulmane, ses liens avec les bailleurs de fonds étrangers ne facilitent sans doute pas sa tâche. Mais on ne voit guère M. Pasqua, qui souhaite créer un « *islam de France* », selon sa formule de l'inauguration de la mosquée de Lyon, prendre des initiatives favorisant l'organisation et la représentation de la communauté musulmane. Une instance supérieure de l'islam de France – de type « consistoire », comme chez les juifs ou les protestants – fait pourtant gravement défaut. Elle aurait pu servir d'intermédiaire entre les jeunes filles voilées, leurs familles et les autorités de l'éducation nationale.

L'absence d'une telle médiation officielle fait le jeu de personnalités locales dont la représentativité est nulle ou contestée. Il s'ensuit des raidissements et une surenchère, dont les organisations minoritaires comme la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF) tentent, hier à Creil, aujourd'hui à Mantes-la-Jolie, de tirer parti. Le gouvernement paie là son incapacité à trouver une formule de remplacement au CORIF, ce conseil de quinze « sages » musulmans créé par M. Joxe en 1990, ou sa politique de soutien privilégié à la Mosquée de Paris, considérée comme liée à l'Algérie et fondatrice d'un comité consultatif de l'islam de France, qui se distingue par son silence.

Repenser la tolérance

En toile de fond se pose à nouveau la question de l'intégration de l'islam dans la République laïque. Une fois dit que la laïcité ne devait souffrir aucune dérogation quand elle est attaquée, la question de l'évolution de son contenu ne peut plus être évitée. La position du Conseil d'Etat depuis cinq ans, à travers ses arrêts successifs, avait été de « tolérer » le voile, jusqu'à un point limite qui était clair : le prosélytisme et le refus de suivre certains cours. Mais c'est une position qui n'a guère été comprise ni défendue. Ce qui fait dire à Jean Baubérot, directeur à l'Ecole pratique des hautes études, titulaire d'une chaire d'histoire et sociologie de la laïcité : « *C'est cette tolérance que l'on ne sait plus penser, cet espace intermédiaire, cet entre-deux nuancé qui permet au temps de faire son ouvrage* (1) ».

Alors que naît une nouvelle « guerre des deux France », sous d'autres formes que celles qui opposaient hier la République laïque et l'école catholique, la société ne paraît plus capable de penser, autrement qu'en termes de chasse à l'intégrisme religieux, ce qui est à sauvegarder et ce qui est à renouveler de sa propre tradition laïque. Or celle-ci ne peut continuer d'ignorer non seulement la présence de plus en plus massive de l'islam, mais aussi l'ouverture à l'Europe où la laïcité française est un cas totalement singulier (2).

Sans doute la laïcité ne signifie-t-elle plus, comme hier, le refus des religions. Elle est aujourd'hui mieux comprise et acceptée comme accueil des différences, comme condition d'un réel pluralisme idéologique ou religieux. Mais l'irruption de l'islam, très largement postérieure aux lois de séparation entre les Eglises et l'Etat, accompagnée, y compris en France, de poussées d'intégrisme, a provoqué des chocs en retour et bloqué toute évolution.

L'Eglise catholique, qui se plaint régulièrement de l'exclusion du fait religieux à l'école publique, semble elle-même se résigner. Au cours d'un Club de la presse d'Europe 1, Mgr Lustiger vient de rappeler que l'incorporation de l'islam à l'histoire nationale, à la culture française était surtout une question de temps. « *C'est au moins une affaire de deux générations, une affaire de trente ans* », a ajouté l'archevêque de Paris.

D'ici là, faut-il, et comment, trouver des accommodements ? « *L'école ne peut pas redevenir le lieu des identités agressives* », vient de déclarer le pasteur Jacques Stewart, président de la Fédération protestante de France, devant l'Association des journalistes de l'information religieuse (AJIR). Mais cet ardent défenseur de la laïcité ajoutait aussitôt : « *Comment ne pas comprendre que certains jeunes soient tentés d'affirmer ce qui fait leur identité dans une société française qui les a quasiment mis à l'index ?* »

Pour leur intégration à l'école, a-t-on par exemple suffisamment exploré les possibilités légales ouvertes par les aumôneries de l'enseignement public ? De tous les pays de l'Union européenne, la France est également le seul à ne pas accorder de place significative dans les programmes scolaires à ces héritages culturels et sociaux que sont les grandes religions. Une personnalité laïque comme Roger Fauroux, grand patron et ancien ministre, s'inquiétait récemment, dans une interview à *Information juive*, de cet anachronisme : « *L'école laïque nous a beaucoup appris sur l'archéologie égyptienne et assyrienne, dont on n'a rien à faire, mais elle nous a pratiquement occulté nos racines juives et les soubassements de notre culture.* »

Il ne s'agit évidemment pas de réinscrire au programme de l'école des cours de catéchisme ni de remettre des crucifix dans les tribunaux. Mais entre le refus de l'« ostentation », de tout particularisme religieux soupçonné de prosélytisme, et l'exclusion *de facto* des religions de l'espace public, il y a sans doute des solutions médianes à trouver.

HENRI TINCQ

(1) Interview à *Télérama* du 19 au 25 novembre. N° 2773.

(2) *Religions et laïcité dans l'Europe des Douze*. Sous la direction de Jean Baubérot. Editions Syros. 302 pages. 140 francs.

La FCPE s'oppose aux exclusions

Dans un communiqué rendu public lundi 28 novembre, la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE) radicalise son opposition à la circulaire Bayrou du 20 septembre en s'opposant à l'exclusion des jeunes filles refusant d'ôter leur foulard islamique dans les établissements scolaires. Elle appelle ses élus aux conseils d'administration des lycées et collèges à voter dorénavant contre les modifications des règlements intérieurs des établissements. La FCPE indique qu'elle « *refuse de cautionner ainsi des exclusions prononcées par les conseils de discipline* », ajoutant que « *c'est par l'éducation et la confrontation à d'autres cultures que nous apporterons aux filles musulmanes les éléments indispensables à un choix libre et responsable de leur vie d'adultes* ». Au sujet de la poursuite d'études par correspondance pour les élèves concernées, la fédération estime que, cette solution de remplacement « *a l'immense inconvénient de confiner ces jeunes filles au sein de la cellule familiale et de limiter ainsi toute possibilité d'émancipation* ».

« *Ce n'est pas en isolant, en rejetant, qu'on lutte contre le risque communautaire, bien au contraire* », déclare encore la FCPE qui précise : « *En faisant la distinction entre signes ostentatoires et signes discrets, la circulaire et l'annexe aux règlements proposées par le ministre ne s'applique en fait qu'à une seule catégorie de signes : le foulard islamique. Il s'agit là d'une véritable discrimination laissée de plus à la libre appréciation des chefs d'établissement et des conseils de discipline. Nous ne saurions cautionner ni l'hypocrisie ni une laïcité à plusieurs vitesses. A noter également que ce sont encore une fois les filles qui sont seules mises à l'index* ». Cette indignation tardive de la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques intervient alors que plus de soixante-dix élèves ont déjà été exclues des établissements scolaires. Lors de la publication de la circulaire du 20 septembre, la principale association de parents d'élèves avait adopté une position beaucoup plus nuancée : si elle approuvait la « *réaffirmation des principes de laïcité de l'école et le refus d'un éclatement communautaire de la nation* », elle estimait cependant que ce texte, en établissant une distinction entre les signes « *discrets* » et « *ostentatoires* », « *laissait aux chefs d'établissement et aux conseils d'administration la lourde responsabilité de distinguer le discret de l'ostentatoire sans aucune garantie de légalité* ».

M. A.

JUSTICE

L'assassinat de Chapour Bakhtiar devant la cour d'assises de Paris

Deux appartements d'Istanbul auraient abrité la fuite des assassins présumés de l'ancien premier ministre iranien

La cour d'assises spéciale de Paris a examiné, lundi 28 novembre, les résultats de l'enquête menée dans plusieurs pays qui a permis d'établir que deux appartements situés à Istanbul constituaient, selon la formule d'un policier, « les postes avancés des commanditaires pour donner des instructions au moment de la fuite » des assassins de l'ancien premier ministre iranien Chapour Bakhtiar.

Depuis près d'un mois de débats apparemment interminables, l'Iran, souvent évoqué, n'a cependant jamais été désigné de manière formelle, et ce policier parle prudemment de « *commanditaires* ». Il faudra une question précise de Mᵉ Francis Szpiner, conseil de SOS-Attentat, pour qu'un autre enquêteur aille un peu plus loin en disant que l'organisation de la fuite des assassins de Chapour Bakhtiar « *ressemble à une opération des services secrets iraniens* ». Seul l'avocat général, Jacques Mouton, avance clairement ses pions en direction de la république islamique, sans toutefois expliciter ses questions. Il faudra donc attendre le réquisitoire, et le même phénomène s'observe tant chez les avocats des parties civiles que sur les bancs de la défense, car chacun semble réserver ses meilleurs arguments pour les plaidoiries.

Devant l'insistance de Mᵉ Szpiner, le commissaire principal Noël Robin désigne les appartements d'Istanbul comme « *l'interface entre les agents iraniens et le milieu turc* ». En effet, ces appartements ont été découverts par la police turque à l'occasion d'une affaire de trafic de faux passeports. Ils sont loués à Mesut Edipsoy, un marchand de tapis considéré comme un délinquant, qui avait fourni, en juin 1991, les deux passeports turcs utilisés par Ali Vakili Rad et Mohammad Azadi après l'assassinat de Chapour Bakhtiar. En outre, l'analyse des appels téléphoniques effectués de France montre que Farydoun Boyerhamadi qui accompagnait Azadi et Vakili lors de leur visite à Chapour Bakhtiar le 6 août 1991 a appelé dès le 1ᵉʳ août au numéro des appartements d'Edipsoy. Et, un quart d'heure avant l'assassinat, un appel d'une cabine proche de la villa de l'ancien ministre à Suresnes a sonné dans un appartement d'Istanbul. C'est encore dans un appartement d'Edipsoy qu'arrive un appel de Valence, et ensuite d'Annecy pendant la fuite de Vakili et d'Azadi. Enfin quand ils passent en Suisse les listings des hôtels font apparaître les numéros d'Istanbul.

Inversement, l'enquête menée en Turquie révèle que les lignes de ces appartements ont servi à appeler les divers domiciles de Boyerhamadi à Paris et les hôtels suisses. Mais ces lignes ont aussi été abondamment utilisées pour appeler l'Iran. L'identification des numéros sera difficile car les enquêteurs ne disposent que d'un annuaire administratif iranien classé par noms et dont il faudra saisir les 20 000 numéros sur un ordinateur pour permettre une recherche numérique. Un seul numéro a été identifié formellement. Il appartient au ministère des télécommunications et les services français le considèrent comme une ligne utilisée par les agents iraniens. Les autres numéros seront attribués par les enquêteurs selon la méthode du « rapprochement », valable si un même organisme dispose d'une série de numéros qui se suivent. C'est ainsi qu'un numéro est proche de celui du ministre de la sécurité intérieure iranienne. Il faudra pour l'instant se contenter de cette approximation. Elle est cependant renforcée par la troublante conjonction entre les faits et la chronologie des appels qui ont totalement cessé au lendemain de l'arrestation à Genève de Vakili Rad.

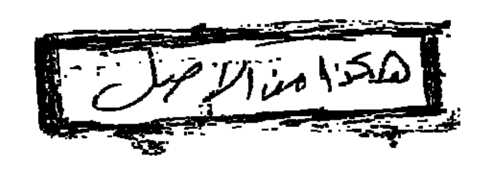
MAURICE PEYROT

A propos du financement de la campagne électorale de 1986 dans le Gard

La Cour de justice de la République est saisie d'un dossier visant Georgina Dufoix

Le procureur général près la Cour de justice de la République, Pierre Truche, a été saisi vendredi 25 novembre, d'un dossier relatif au financement de la campagne de Georgina Dufoix aux élections législatives de 1986 dans le Gard. Le parquet général de Rennes lui a transmis ce dossier dans lequel l'ancien ministre des affaires sociales est susceptible d'être poursuivie devant la Cour de justice de la République au sujet de la perception d'une commission (2,1 millions de francs) sur l'importation d'un appareil de radiologie américain d'imagerie à résonnance magnétique nucléaire (IRMN) mis en place à Nîmes. La chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes avait estimé, à l'issue d'une instruction menée par le conseiller Renaud Van Ruymbeke, que des charges pesaient à l'encontre de Georgina Dufoix (*le Monde* du 8 mai 1993). La Cour de justice de la République est la seule juridiction habilitée à connaître des faits mettant en cause un ministre dans l'exercice de ses fonctions. En bonne logique procédurale, le dossier devrait être rapidement transmis par M. Truche à la commission des requêtes de la Cour de justice qui déterminera, s'il y a lieu, les chefs de mise en examen retenus contre l'ancien ministre. Outre l'industriel nantais René Trager, le conseiller Van Ruymbeke avait mis en examen dans ce dossier l'époux de l'ancien ministre, Antoine Dufoix, qui avait dirigé sa campagne électorale, ainsi que l'ex-directeur de cabinet du ministre, Michel Gagneux, et l'un de ses conseillers, Michel Maurice.

RECTIFICATIF. – La citation de Chateaubriand, qui achevait l'article « Déboires du secret de l'instruction » (*le Monde* du mardi 29 novembre) s'est trouvé malencontreusement maltraitée. Parlant de la presse, le vicomte écrivait : « *Plus vous prétendrez la comprimer* (et non la compromettre), *plus l'explosion sera violente.* »



SIDA. UNE PRIORITÉ DE SANTE PUBLIQUE.

Tout le monde en parle. Parce qu'il concerne tout le monde. Et c'est parce qu'il concerne tout le monde qu'il concerne l'Etat.

Le sida.

Une politique de santé publique.

C'est à l'Etat de s'engager encore davantage. De lutter, de comprendre, d'aider, de prévenir, d'informer.

C'est pourquoi il a fait du sida une priorité de santé publique, une priorité qui nécessite la mobilisation de toutes les forces, de toutes les associations, de tous les acteurs de la lutte contre le sida ; mais une priorité qui s'affirme davantage aujourd'hui :

Des consultations de dépistage anonyme et gratuit (CDAG) sont en place dans chaque département et sont ouvertes à tous.

La Sécurité sociale prend en charge les personnes séropositives à 100%.

Des programmes de soutien et de prise en charge des personnes vivant avec le VIH se développent.

Le préservatif est accessible à tous. Et fiable (norme NF).

Du matériel d'injection stérile (pour éviter aux usagers de drogues les risques de contamination par voie intraveineuse) est disponible, en particulier dans les pharmacies.

Les traitements des maladies liées au VIH progressent.

La formation des personnels de santé et des travailleurs sociaux est une actualité permanente.

Enfin, la Recherche mobilise tous les chercheurs, toutes les volontés, tous les talents.

Chacun d'entre nous est concerné.

Vous.

Moi.

Nous. A un moment ou à un autre de notre vie.

Parce que les modes de transmission du virus (par relations sexuelles, voie sanguine, transmission de la mère à l'enfant quand celle-ci est enceinte ou quand elle allaite) nous concernent tous.

Parce que la sexualité est un cheminement personnel.

On peut choisir d'être fidèle, on peut vouloir d'autres expériences, d'autres pratiques et se retrouver dans des situations à risque.

Parce que enfin la santé publique, c'est le souci de la santé de chacun et que c'est à chacun d'être responsable de sa propre santé.

En aimant la vie.

En se protégeant soi.

En protégeant l'autre.

Tous les autres.

En acceptant les personnes séropositives. En rompant le silence. En brisant les tabous. En leur permettant de sortir de leur isolement.

Une priorité à l'information et au guidage.

Maintenant, l'Etat va accorder une priorité plus grande encore à l'information à travers des rendez-vous réguliers dans les grands médias.

Pour mieux vous informer sur la maladie. Mieux la connaître. Mieux vivre avec elle. Mieux la traiter. Pour mieux se protéger du virus.

Pour vous dire aussi qu'il existe toujours, proche de vous, un organisme, une association, un médecin pour vous aider.

Dès aujourd'hui, si vous voulez avoir plus d'informations sur la maladie, il existe un service anonyme et gratuit de conseil et de soutien : Sida info service au 05.36.66.36.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES DE LA SANTÉ ET DE LA VILLE

JUSTICE

Devant le tribunal de commerce de Paris

Affaire Tapie-Tranchant, acte II

Bernard Tapie aurait aimé, à coup sûr, que son divorce avec le Crédit lyonnais, qui n'en finit plus de se régler devant les tribunaux, fût aussi l'occasion d'une rupture avec son passé. Mais le député-homme d'affaires, après avoir désespérément tenté de vendre ses entreprises (Testut, Terraillon, la Vie claire), doit aujourd'hui assumer leur déconfiture. C'est de ce naufrage économique que le tribunal de commerce devait mesurer l'ampleur, avant de décider, mercredi 30 novembre, d'engager ou non des procédures de redressement, voire de liquidation, contre une ou plusieurs sociétés du groupe Tapie. Plus inquiétant encore : au cours de ce grand déballage devant la justice commerciale, l'ancien ministre de la ville a vu ressurgir un fantôme qu'il croyait disparu, en la personne de l'ex-député (RPR) des Hauts-de-Seine, Georges Tranchant.

En 1992, la plainte déposée par M. Tranchant avait valu à Bernard Tapie une mise en examen, suivie de sa démission du gouvernement. Le député gaulliste, qui était son associé dans l'exploitation des produits Toshiba en France, avait découvert qu'une somme de 13 millions de francs, promise à leur société commune par la « maison mère » japonaise, avait été perçue directement par le groupe Tapie. Il avait alors demandé des comptes d'abord à son ancien associé, puis à la justice. On se souvient comment l'affaire se termina. A l'issue de négociations dans lesquelles les considérations politiques ne furent pas toutes absentes, Georges Tranchant retira sa plainte, estimant que le préjudice était devenu *« inexistant »*. Dès lors, le juge d'instruction, Edith Boizette, consentit, le 18 décembre 1992, à rendre un non-lieu en faveur de M. Tapie, en relevant néanmoins que *« la morale de la vie des affaires avait été négligée et malmenée »* (*le Monde* des 21 et 23 décembre 1992).

Une menace de plus

Le tribunal de commerce connaît désormais les termes de cette négociation de coulisse. Pour *« réparer »* le préjudice causé à son associé de l'époque, M. Tapie s'était engagé à lui verser les 13 millions envolés, assortis de 2 millions d'intérêts. Le tout en quatre échéances, fixées au 30 septembre de chaque année, de 1992 à 1995. Le député des Bouches-du-Rhône fit un premier chèque de 4 millions. Le solde devait être réglé sous la forme de trois billets à ordre – une fois 4 millions, deux fois 3,5 millions – avalisés par l'indéfectible SDBO (Société de banque occidentale), filiale du Crédit lyonnais. *« Seule la première de ces traites a été payée,* a indiqué au *Monde* M. Tranchant. *Depuis, plus de nouvelles... »*

Comme en 1992, l'ex-député RPR s'est tourné vers la justice. Le 5 octobre, la société qu'il dirige, la SA Finindusco, et à laquelle les fonds sont destinés, a assigné en référé M. Tapie, son épouse, le groupe Bernard Tapie et la SDBO, en sa qualité d'*« avaliste »*. Le 12 octobre, devant le tribunal de commerce, la banque a donc payé cette dette, devenant du même coup titulaire de la créance équivalente à l'égard de M. Tapie. Le tribunal de commerce retrouvait ainsi un scénario mieux connu : le Crédit lyonnais n'avait plus qu'à demander à son débiteur le plus célèbre le remboursement de ces millions supplémentaires... et à celui-ci de refuser de s'exécuter.

« Pour s'opposer au paiement sollicité, dont ils ne contestent pas le principe, ni le quantum, écrivait le juge des référés au tribunal de commerce, Henri Albert, dans une ordonnance du 3 novembre, *les défendeurs se fondent sur le protocole d'accord qu'ils ont signé le 13 mars 1994 avec le Crédit lyonnais. [...] Ils font essentiellement valoir que la demande se heurte à une contestation sérieuse tenant à l'interprétation de ce protocole. »* Ce même protocole dont le tribunal de grande instance de Paris a reconnu, le 23 novembre, la *« caducité »*, donnant tort à M. Tapie contre sa banque (*le Monde* du 25 novembre). Lundi 28 novembre, les avocats de M. Tapie (Mᵉ Francis Bousquet) et ceux de la SDBO (Mᵐᵉˢ Georges Jourde et Jean Veil) se sont donc retrouvés dans le bureau de M. Albert.

Les premiers ayant fait valoir qu'ils entendaient faire appel de la décision du tribunal sur le protocole, le juge consulaire a préféré différer une fois encore sa décision. Rendez-vous est pris pour le 8 décembre. *« J'ai été payé pour 1994, donc je n'ai pas à me plaindre,* nous a confié Georges Tranchant. *La banque, elle, devra être remboursée. Sa créance ne peut ouvrir droit à aucune discussion. Si M. Tapie ne paie pas, il devra être mis automatiquement en liquidation de biens... »* Ce qui ne fera qu'une menace de plus sur la tête du député des Bouches-du-Rhône, dont les bilans ont été passés au crible depuis plusieurs mois, et dont la déchéance des sociétés de son groupe aurait pour effet de le conduire à son tour à la faillite. En juin 1992, rendant une décision sur une querelle de compétence, en marge de l'affaire Tapie-Tranchant, le tribunal de commerce qualifiait ainsi les *« différentes sociétés en nom collectif créées par M. Tapie pour la gestion de son patrimoine personnel »* de *« structures purement organisationnelles au sein desquelles il exerce à titre personnel [...] une autorité, une propriété et une responsabilité apparemment totales... »*

HERVÉ GATTEGNO

Aux assises des Bouches-du-Rhône

Le « procès des cliniques marseillaises » s'est ouvert dans la confusion

La cour d'assises des Bouches-du-Rhône a commencé d'examiner, lundi 28 novembre, le volumineux dossier des « cliniques marseillaises » concernant l'assassinat, en 1988, de Léonce Mout, propriétaire de la Polyclinique de Marseille-Nord (PMN) et celui, en 1990, de Jean-Jacques Peschard, conseiller municipal « vigouriste » (*le Monde* du 29 novembre). Curieusement abandonnée par son avocat, la famille de Léonce Mout, partie civile, a quitté l'audience après s'être vu refuser une demande de renvoi du procès.

AIX-EN-PROVENCE

de notre envoyé spécial

Les voici donc côte à côte, cols blancs de la « haute » et gros bras du « milieu ». Marcel Long, cinquante-quatre ans, et Jean-Paul Mar, trente-huit ans : les « chauffeurs » complices présumés lors des deux assassinats. Jean Chouraqui, quarante et un ans, et Armand Gallo, quarante-cinq ans : les commanditaires présumés. Roger Memoli, quarante-six ans : le meurtrier présumé, qui a avoué les deux assassinats en janvier 1990, puis s'est rétracté. Marc Galeazzi, cinquante et un ans, intermédiaire présumé. La brochette est détonante. Bien serrés l'un contre l'autre, ils sont respectivement ancien trafiquant de drogue reconverti... dans la pose d'alarmes, chauffeur routier, directeur de clinique, médecin et conseiller municipal, caïd marseillais, directeur administratif.

Sont-ils les engagés d'une sanglante « guerre des cliniques » ou, pour reprendre un mot lancé dans les couloirs du palais par Mᵉ Gilbert Collard, défenseur de Galeazzi, simples appelés d'une *« guerre des Pieds nickelés »* ? On présume beaucoup dans ce dossier touffu et complexe dont les pièces – classeurs, boîtes de rangement, sacs poubelle – s'étalent, comme pour un déménagement, sur cinq ou six mètres aux pieds des neuf jurés que le sort a voulus ni trop jeunes ni trop vieux. Il faudra faire le tri. D'autant qu'en un souffle, pressés par le président Daniel Trille après cent cinquante minutes de lecture du confus arrêt de renvoi de la chambre d'accusation, les six accusés ont donné le ton.

Memoli : *« Les deux assassinats, ce n'est pas moi. »* Gallo : *« Je n'ai pas voulu la mort du docteur Peschard. Je n'ai rien à voir avec l'affaire Mout. »* Mar : *« Je n'ai rien à voir dans cette affaire. »* Long : *« J'ai toujours pensé que ça a été un accident. »* Chouraqui : *« Ça me révulse d'être accusé d'un meurtre horrible. Ça fait cinq ans qu'on me pourchasse. C'est horrible d'avoir vécu tout cela. Je veux qu'on constate définitivement mon innocence. »* Galeazzi : *« Je veux dire que je m'en tiens à ma déclaration... » « Laquelle,* demande le président. *Vous en avez donné sept ! » « La première,* précise l'accusé, *celle de l'« évêché »*, le siège de la brigade criminelle à Marseille. Dans sa première déposition enregistrée par les enquêteurs, Marc Galeazzi a fait de Jean Chouraqui et d'Armand Gallo les commanditaires du meurtre de Léonce Mout. Mais oublie-t-il déjà qu'il avait remis en cause ces premières déclarations avant même d'être entendu par le juge d'instruction, allant jusqu'à demander et à obtenir une confrontation avec les enquêteurs ?

Le départ de la famille Mout

Curieux départ pour ce procès fait de longueurs auxquelles tout le monde s'attend et de déclarations à l'emporte-pièce. Etrange parfum marseillais que le départ subit, à l'audience, de la famille Mout, partie civile, n'a fait que corser un peu plus. Au nom de la veuve et de la fille de l'ancien patron de la Polyclinique de Marseille-Nord, Mᵉ Jean-Pierre Gaudin, récemment saisi du dossier, demandait un renvoi de l'audience, en expliquant que l'ancien bâtonnier du barreau de Paris, Mario Stasi, qui devait défendre les intérêt de la famille Mout, s'était dessaisi pour sa part le 25 novembre. Trois jours avant l'ouverture du procès et *« sans donner d'explication »* (1).

L'incident, qui provoquait quelques sourires sur les bancs de la défense et la stupéfaction de l'avocat général, était déjà perçu comme un avant-goût de ce procès-fleuve truffé de paradoxes et de contradictions. Procès où l'un d'eux, Jean Chouraqui, s'était présenté libre, dimanche, à la maison d'arrêt de Luynes, pour comparaître aux assises, comme la loi le veut, détenu. Et qui, accusé de complicité d'assassinat, encourt, comme ses cinq coaccusés, la réclusion criminelle à perpétuité.

JEAN-MICHEL DUMAY

(1) Interrogé par *le Monde* mardi 29 novembre à Paris, Mᵉ Stasi n'a pas souhaité s'exprimer sur le sujet.

POLICE

Turin, un modèle pour la sécurité urbaine en Europe

La capitale du Piémont, qui vient d'accueillir le Forum européen pour la sécurité urbaine, est sans doute la ville italienne qui incarne au mieux une politique municipale alliant prévention, répression et solidarité

TURIN

de notre envoyé spécial

Oubliée à un bout de l'avenue de l'Union Soviétique, à la sortie ouest de Turin, la prison des mineurs a longtemps été un modèle de prison en Europe. Vue de l'avenue, sa longue silhouette a la prétention de ce qui fut d'abord la villa patricienne d'un ministre des finances de la maison de Savoie, au XVIIᵉ siècle, avant de couvrir de son ombre, un siècle plus tard, des générations de jeunes délinquants. Leurs descendants sont aujourd'hui une cinquantaine, presque tous âgés de quatorze à dix-huit ans, à dormir derrière des murs attaqués par le salpêtre.

Dimanche soir 20 novembre, sept détenus ont joué une pièce de théâtre – *Que le soleil nous accompagne !* – dans la salle de spectacles. Dario, Elvis, Franchino, Ideriss, Marian, Ridha et Zoran, ont tenu leur rôle dans leur langue natale. L'italien pour les Italiens. Le rom et l'allemand pour les Tziganes. L'arabe pour un Marocain. Avec l'assistance d'un metteur en scène professionnel, ils ont inventé l'action, les répliques et les personnages de cette drôle d'histoire de voyage. Un voyage organisé par un *« bureau de tourisme des jeunes prisonniers »*, de l'institut Ferrante Aporti de Turin à son cousin romain, l'institut Cesare Beccaria (en Italie, les établissements pour adolescents sont des instituts et portent le nom de juristes ou de psychologues), via les centres pour mineurs de Bologne, Naples et Palerme.

A en juger par le nombre de mineurs écroués à Turin pour des délits mineurs, la justice italienne ne brille pas par son souci de protéger la jeunesse. Les trois quarts des détenus le sont ici pour des cambriolages ou des vols, les autres pour des affaires de stupéfiants (1). Plaidant des circonstances atténuantes, le directeur des lieux, Nicolas Iavaniglio, remarque que deux détenus sur trois n'ont pas la nationalité italienne. Qu'ils viennent du Maghreb ou qu'ils soient des Tziganes arrivés de l'est de l'Europe, leur traitement est un casse-tête judiciaire. Refusant de décliner leur identité et leur nationalité, ils ne peuvent ni être confiés à des parents, ni être renvoyés vers leur pays d'origine. *« Si on les met dans des foyers* [des appartements tenus par des éducateurs], ils s'enfuient aussitôt », déplore M. Iavaniglio.

Faire entrer la ville dans la prison

Ce phénomène encore inconnu en France – des dizaines de cas d'adolescents sans papiers sont recensés à Turin – est attesté par un éducateur du foyer de La collina, un quartier chic surplombant le Pô. *« La plupart sont des Maghrébins âgés de douze à quinze ans,* explique-t-il. *Ce sont souvent des* « petits esclaves » *qui, nous disent-ils, ont été loués ou prêtés à des immigrés résidant en Italie pour payer les dettes de leur famille restée au pays. »* On les retrouve au coin des rues, vendant des éponges et des briquets, des cigarettes de contrebande ou du haschisch le long des quais du fleuve.

Jugeant trop répressive et à courte vue la politique nationale des mineurs, Turin a voulu *« faire entrer la ville dans la prison »*. Outre le théâtre, la municipalité organise une batterie de cours de formation. Les voitures municipales sont conduites dans les ateliers de réparation existant à l'intérieur et, pour les sortants de prison, à l'extérieur de l'établissement. Autre exemple : la ville vient d'aider des associations sportives à construire un terrain de basket et un mur d'escalade. A la condition que ces activités soient créées dans la prison et que les détenus y participent. Début novembre, enfin, un protocole d'accord a été signé entre la ville, le tribunal des mineurs et la police, afin que les mineurs en situation irrégulière ne soient plus poursuivis pour séjour irrégulier ; ces petits « clandestins » ne seront plus renvoyés vers leurs pays d'origine, s'ils sont insérés dans un projet éducatif municipal.

Hors de la prison, les initiatives soutenues par la majorité municipale de gauche (2) ont aussi fait florès. Rosanna Paradiso a sans doute conduit la croisade urbaine la plus étonnante. Pendant des nuits et des nuits, elle a arpenté les abords du parc de la Pellerina pour gagner la confiance du millier de prostituées nigériennes fréquentant les lieux. *« Madame Paradiso »*, comme l'appellent les Africaines, a recruté un petit groupe de formatrices qui distribuent une brochure sur le *« safe sex »* : un guide très détaillé sur les façons les plus saines de « travailler » en période de sida. Du climat turinois témoigne aussi cet observatoire de la jeunesse qui, depuis 1987, réalise des études associant aux habituels sondages la consultation de ceux qu'on appelle ici des *« experts bruts »* : des centaines de Turinois, du cafetier aux marchands de disques, interrogés sur l'état d'esprit des jeunes qu'ils côtoient. Une méthode inspirée, dit-on, de celle mise en œuvre par Fiat pour contrôler ses ouvriers...

L'accueil des Tziganes bosniaques

Alma Mater est l'une des dernières créations de ce laboratoire social turinois où naquirent, il y a un siècle, les sociétés de secours mutuel. Toutes tendances politiques confondues, les femmes du conseil municipal ont soutenu ce regroupement de coopératives spécialisées (assistance à domicile pour personnes âgées, laverie professionnelle, atelier de couture, cuisines des quatre coins du monde livrables à domicile). Objet social d'Alma Mater : intégrer les femmes immigrées. Rude tâche dans cette ville où les étrangers ne constituent encore que 2 % du million d'habitants et où les passants se retournaient, naguère, au passage d'un Africain à la peau noire. Dans quelques jours, Alma Mater ouvrira un hammam, décoré de marbres et mosaïques, qui sera le seul de la ville. *« Notre but est de gagner de l'argent pour améliorer notre business,* dit la coordinatrice des projets, Giovanna Zaldini, une Italienne née en Somalie, *pour ne plus dépendre du financement public. »*

Depuis 1992, la guerre en ex-Yougoslavie pose un nouveau défi à Turin. Des centaines de Tziganes chassés de Bosnie par la « purification ethnique » ont fondu sur la capitale du Piémont. Ils ont rejoint le camp pour nomades de L'Arrivore, où la ville accueillait déjà un nombre équivalent de Sinti qui, habitant la région depuis deux siècles, parlent le dialecte piémontais. Jusqu'alors, le bureau municipal des nomades imposait la scolarité obligatoire des enfants aux familles voulant demeurer dans des camps équipés en eau et électricité. Les résidents étaient aussi obligés de signaler leur identité auprès des services policiers. Mais l'arrivée des « Bosniaques » a conduit à revoir cette politique d'intégration.

Originaires d'une zone de peuplement serbe en Bosnie, ces Tziganes hésitent encore à demander un passeport. A la Bosnie ou à la Serbie ? Turin a créé des cours de formation professionnelle (jardinage, conduite de taxis), pour éviter que le créneau délinquant ne soit trop exploité par les nouveaux venus. Un pari qui semblerait insensé si Turin n'avait déjà été le creuset des vagues d'Italiens venus du Mezzogiorno et si l'on ne voyait, sur les dernières affiches de la Confédération générale du travail (CGIL), des slogans écrits à la fois en italien, en français et en arabe.

ERICH INCIYAN

(1) En France, l'incarcération des mineurs est exceptionnelle et s'applique à des jeunes jugés coupables de crimes tels que des homicides.

(2) Longtemps dirigée par les communistes, la municipalité de Turin a porté à sa tête un maire (Alliance démocratique) à la tête d'une coalition de partis de gauche (socialistes exceptés) et d'écologistes.

Dans le cadre de l'affaire Vasarely

Charles Debbasch a été mis en examen pour abus de confiance

NICE

de notre correspondant régional

Vingt-quatre heures après son interpellation dans les locaux de la faculté de droit d'Aix-en-Provence, l'ancien président de la Fondation Vasarely, Charles Debbasch, a été mis en examen, lundi 28 novembre, dans la soirée, pour abus de confiance, par le juge aixois Gwenaël Le Gallo chargé d'instruire l'affaire Vasarely. M. Debbasch a été maintenu sous écrou, à la maison d'arrêt des Baumettes, en attendant que soit organisé le débat contradictoire sur son placement en détention. Mardi 29 novembre, il a refusé de s'alimenter. Ses cinq avocats ont annoncé, par ailleurs, au cours d'une conférence de presse, le dépôt de trois plaintes contre X... pour violation du secret de l'instruction, subornation de témoins, coups et blessures volontaires et tentative d'enlèvement.

La mise en examen de M. Debbasch est intervenue dans le cadre d'une information judiciaire ouverte à la suite d'une plainte déposée, en octobre 1992, par la famille Vasarely pour abus de confiance et escroquerie. En clair, cette dernière reprochait à M. Debbasch d'avoir fait disparaître soixante-dix tableaux et un millier de sérigraphies, pour un préjudice s'élevant à environ 10 millions de francs. Dans l'immédiat, M. Le Gallo a donc écarté le chef d'escroquerie.

GUY PORTE

EN BREF

ENVIRONNEMENT : plaintes pour empoisonnement après une pollution au pyralène à Reims en 1985. – Quarante-six personnes, victimes de l'explosion à Reims (Marne), en janvier 1985, d'un transformateur électrique contenant du pyralène ont déposé une plainte pour empoisonnement, lundi 28 novembre auprès du tribunal de grande instance de Reims, a annoncé Karine Robak, présidente de l'Association de défense des victimes des dioxines et des furannes (ADVDF). Cette association aujourd'hui à deux cents le nombre des victimes de cet accident, qui présentent une pathologie diverse (cholestérol, allergies, maux de tête) et sont *« très affectées sur le plan psychologique »*. Une enquête épidémiologique a été ordonnée cet été par le ministère de la santé (*le Monde* du 17 juin).

SOCIAL : le dernier contrat de ville a été signé. – Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville a annoncé, lundi 28 novembre, la signature du contrat de ville de Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), dernier des 214 contrats qui prévoient pour la période du XIᵉ Plan (1994-1998) les engagements respectifs de l'Etat (9,5 milliards de francs) et des collectivités territoriales dans le domaine de la réhabilitation des quartiers en difficulté.

LÉGION D'HONNEUR : l'amiral Lanxade élevé à la dignité de grand officier. – Par décret du président de la République, paru au *Journal officiel* du mardi 29 novembre, l'amiral Jacques Lanxade, chef d'état-major des armées françaises, a été élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur. Il était commandeur depuis le 10 juillet 1991

La prise de conscience d'une erreur d'appréciation

La SNCF réoriente ses investissements pour ramener ses clients sur les lignes de banlieue

Après une année de stagnation et deux de baisse importante dans la fréquentation des lignes de banlieue, la SNCF se lance dans une nouvelle politique commerciale pour faire revenir les voyageurs. Ses investissements seront également réorientés pour équiper la région de rocades ferroviaires.

Une chance de gagner une place de cinéma ou un séjour à Hollywood en achetant sa carte orange : c'est la campagne « Ciné-orange », lancée jusqu'en mars 1995 conjointement par la SNCF et la RATP. Cette méthode commerciale ne fait pas vraiment partie des habitudes de la SNCF. Mais la direction régionale de l'entreprise publique n'avait pas le choix. Depuis trois ans maintenant, les voyageurs sont moins nombreux sur les lignes de banlieue.

L'année 1992 avait été celle de la stabilisation, après une dizaine d'années durant lesquelles le nombre de voyageurs augmentait régulièrement de 2 % par an. Celui-ci était ainsi passé de 458 millions en 1981 à 567 millions en 1991. 1993 avait confirmé le retournement de tendance avec une baisse de 2 %. Les neuf premiers mois de 1994 indiquaient une diminution du nombre de passagers de 4 %, avant une légère tendance à la reprise en octobre. *« Le phénomène est tout fait préoccupant,* reconnaît Pierre Cerisier, directeur des services régionaux de voyageurs Ile-de-France à la SNCF. *La baisse du trafic perturbe nos équilibres financiers, puisque nous continuons à nous développer. »* La SNCF cherche à trouver des remèdes à long terme au mal qui frappe les lignes de banlieue. Car, contrairement au diagnostic d'abord établi, cette baisse du trafic n'est pas seulement liée à la crise économique. Certes, de nombreux voyageurs connaissent des difficultés financières et ne prennent plus de carte d'abonnement parce qu'ils voyagent moins régulièrement. Quant aux fraudeurs, ils constituent maintenant près de 13 % des voyageurs, contre 10,9 % en 1987.

Le reflet des mouvements de la région

Mais cette baisse de fréquentation traduit aussi les mouvements démographiques et économiques de la région. Longtemps, les aménageurs ont dispersé l'habitat dans des banlieues de plus en plus lointaines. La population de ces quartiers devait, dans un premier temps, se rendre dans le centre de l'agglomération parisienne pour travailler. Elle constituait ainsi une clientèle quasi captive de la SNCF.

Les villes nouvelles et d'autres pôles de développement ont ensuite joué le rôle qui leur avait été fixé : créer des emplois. En raison de la désindustrialisation de la région, ceux-ci sont beaucoup plus qualifiés que prévu. Résultat : pour travailler, les Franciliens doivent souvent aller de banlieue à banlieue ou vers des centres de développement comme Roissy (42 000 emplois). Les transports en commun de grande capacité n'existent pratiquement pas sur ces axes. Des lignes SNCF comme celle de la grande couronne ont été délaissées. L'entreprise reconnaît cette erreur d'appréciation et se félicite de voir plusieurs de ses projets de rocades retenus dans le nouveau schéma directeur de la région *voir la carte*.

Autre explication de la désaffection des usagers : la concurrence de l'automobile. Indispensable pour la quasi-totalité des déplacements entre banlieues, celle-ci taille également des croupières au chemin de fer sur les lignes qui desservent Paris... pour des raisons de confort. *« Ce que le public supportait très bien autrefois dans les trains de banlieue lui est aujourd'hui beaucoup plus pesant*, admet M. Cerisier. *Malgré les embouteillages, le trajet dans une voiture confortable paraît moins fatigant. »*

Enfin consciente de l'inconfort de certaines de ses lignes, la SNCF met donc en place une politique de qualité : *« Nous voulons regagner sept à huit millions de voyageurs dès l'année prochaine »*, affirme M. Cerisier. Ainsi, le prolongement du RER jusqu'à la gare TGV située sous les pistes de Roissy devrait permettre d'ajouter un million de nouveaux voyageurs aux cinq millions actuels. La mise en service de la liaison Châtelet-gare de Lyon permettra de relier les banlieues sud-est et nord en 1995, *via* les différentes lignes de RER. Cette reconquête passera également par des mesures simples. La moitié des places offertes dans les rames en 1998 seront des places assises, au lieu d'un peu plus d'un tiers actuellement.

PROJETS HORIZON 2015

- Lignes SNCF existantes
- Opérations en cours
- Projets horizon 2015

Information et sécurité

Des améliorations techniques devraient permettre de ramener à moins de 5 % le nombre de trains ayant plus de cinq minutes de retard aux heures de pointe. Plusieurs centaines de millions de francs seront investis pour rajeunir la ligne C du RER, incapable de supporter l'augmentation de 70 % du trafic qui lui a été imposée en dix ans. Et, pour mieux faire accepter les impondérables, les 10 000 agents en contact avec le public devraient être sensibilisés à la nécessité d'informer *« en priorité »* les voyageurs en cas de retard.

Enfin, l'embauche de 400 agents et de 150 personnes dans le cadre des emplois-solidarité devrait améliorer la qualité de l'accueil dans le gares et sur les lignes. Avec les 400 agents de la police ferroviaire et la brigade de la police de l'air et des frontières *mise à la disposition de la* SNCF, leur présence doit permettre – accessoirement – de limiter la fraude, qui coûte 9 % des recettes à la SNCF, mais surtout d'améliorer le sentiment de sécurité des deux millions de voyageurs quotidiens. Car c'est *dans ce domaine également que* se jouera la nouvelle image des lignes de banlieue.

CHRISTOPHE DE CHENAY

En Seine-Saint-Denis

Le projet d'une gravière en bord de Marne suscite un vif débat

« Non aux marteaux piqueurs, oui aux martins-pêcheurs. » A l'initiative de Christian Demuynck, député RPR, qui avait invité *« les 110 000 habitants de* [sa] *circonscription »*, et de huit associations de protection de l'environnement, environ 250 personnes sont venues samedi 26 novembre, à pied ou à vélo, planter des baliveaux sur la *Haute-Ile à Neuilly-sur-Marne*. Cette mobilisation semble avoir satisfait ses organisateurs, qui luttent contre un projet d'exploitation de gravière à granulats sur cette berge naturelle d'une cinquantaine d'hectares, entre la Marne et le canal de Chelles.

Voté par le conseil général à majorité communiste, propriétaire du terrain, avec le soutien du maire socialiste de Neuilly-sur-Marne, Jacques Mahéas, un projet d'aménagement d'une base de loisirs financée en partie par une carrière à ciel ouvert suscite depuis plusieurs mois une vive polémique. Des pétitions ont recueilli des milliers de signatures.

Les Verts de Seine-Saint-Denis sont hostiles à une gravière d'où seraient extraites 450 000 tonnes de matériaux par an pendant dix ans, pour réaliser une base de loisirs qu'ils jugent *« hypothétique »* et qui, selon eux, ne pourrait pas voir le jour avant quinze ans. Pour eux, *« la Haute-Ile et les habitants du secteur méritent mieux »* que ce *« projet destructeur d'un des derniers espaces naturels de Seine-Saint-Denis »*, qui abrite de nombreuses espèces d'oiseaux. Ils évoquent aussi les risques de nuisances pour les riverains.

Risques d'inondation

Maire de Neuilly-Plaisance, M. Demuynck, lui aussi, affirme redouter la destruction de la faune et de la flore, les nuisances (bruit, poussière...) occasionnées par l'extraction et le concassage des granulats. Le député RPR redoute également que la construction d'une digue pour assécher le site n'entraîne de graves problèmes d'inondation dans une zone classée B, dite d'expansion des crues. De plus, il conteste la création de cette nouvelle base de loisirs alors que quatre autres, implantées à quelques kilomètres de là, en Seine-et-Marne (Torcy, Vaires, Jablines et Champs-sur-Marne) ont déjà du mal à rentabiliser leurs installations.

De son côté, le maire de Neuilly-sur-Marne, ancien député de la circonscription, qualifie l'opération de M. Demuynck de *« manipulation politique à la veille d'élections difficiles pour la droite dans la circonscription »*. Pour l'élu socialiste, la création de cette base de loisirs permettrait de maintenir le site en espace vert et constituerait une entrave au passage de l'autoroute A 103, (une liaison autoroutière prévue pour relier l'A 3 à l'A 4, du nœud autoroutier de Rosny-sous-Bois à Noisy-le-Grand).

Le président de l'association intercommunale pour la protection de l'environnement, Daniel Cloarec, craint, au contraire, *« que si ce projet de carrière se concrétise, il ne puisse qu'inciter les pouvoirs publics à favoriser un tracé à ciel ouvert avec un pont sur la Marne surplombant le site »*. Le dossier semble aujourd'hui au point mort. Après l'annulation, en juin, de la première enquête publique, pour plusieurs vices de forme, il n'a toujours pas été reconstitué.

MARTINE BOULAY-MERIC

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

Voici les films nouveaux qui seront présentés dans les salles parisiennes à partir de mercredi 30 novembre.

DERNIER STADE. Film français de Christian Zerbib : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

L'ETRANGE NOL DE M. JACK. Film américain d'Henry Selick, v.o. : Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; réservation 40-30-20-10).

EXOTICA. (*) Film finlandais d'Atom Egoyan, v.o. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

JIT. Film Zimbabwe-Angleterre de Michael Raeburn, v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LUMIÈRE NOIRE. Film français de Med Hondo : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA MACHINE. (*) Film français de François Dupeyron : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

MILLIARDAIRE MALGRÉ LUI. Film américain d'Andrew Bergman, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LA PISTE DU TÉLÉGRAPHE. Film français de Liliane de Kermadec : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

TIMECOP. Film américain de Peter Hyams, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

TZEDEK. Film français de Marek Halter, v.o. : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

WONDER BOY. Film français de Paul Vecchiali : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23).

REPÈRES

EMPLOI

Une charte régionale pour l'insertion dans le bâtiment

Un accord sur une charte régionale d'insertion par l'économique devait être signé, *mardi 29 novembre*, entre Michel Giraud, ministre du travail et président de la région, Joël Thoraval, préfet de région, et les responsables des organismes d'HLM ainsi qu'avec les représentants des fédérations du bâtiment. Cette charte prévoit de réaliser mille « parcours d'insertion » par an pour des jeunes exclus du monde du travail et vivant dans des quartiers en difficultés. Ces parcours seront mis en place par les entreprises du bâtiment en accord avec les organisme HLM, qui commandent chaque année pour 15 milliards de francs de travaux pour la construction, la réhabilitation et l'entretien de leur patrimoine. Cet engagement sur trois ans sera aidé financièrement par l'Etat, le conseil régional, la Caisse des dépôts et le Fonds d'action sociale.

PARIS

Désinvolture motocycliste

Certains conseillers de Paris s'inquiètent de voir les motards *et les scootéristes rouler de plus* en plus souvent sur les trottoirs. Le préfet de police de Paris leur a livré quelques chiffres concernant la répression des infractions *commises par les deux roues* à moteur dans la capitale. Du 1er avril au 31 juillet, soit en quatre mois, plus de 7100 procès-verbaux ont été relevés à l'encontre *des conducteurs de moto*. Le premier motif est le défaut de port du casque (34,8 % des infractions) puis l'inobservation des feux tricolores (28,4 %). Vient *ensuite la circulation en sens* interdit (10,7 %) et le défaut d'équipement (10 %). Heureusement, la circulation sur les trottoirs ne représente que 2,7 % des *infractions*. Mais M. Massoni, le préfet, y voit *« une dérive inquiétante des comportements individuels caractérisés par la désinvolture et l'incivilité »*. Il a l'intention de demander que cette infraction-là soit ajoutée à celles qui, déjà, peuvent entraîner un retrait du permis de conduire.

SANTÉ

Les manifestations de la journée anti-sida

Plusieurs manifestations sont organisées par le centre régional d'information et de prévention du sida, à l'occasion de la Journée mondiale du sida et du sommet de Paris. Mardi 29 novembre, à 18 h 30, Jacques Chirac devait déclencher l'illumination de quatre rubans rouges de 45 mètres de haut suspendus entre le premier et le deuxième étage de la tour Eiffel. Ceux-ci resteront ensuite allumés pendant deux semaines. Plus d'une centaine d'associations franciliennes et étrangères seront réunies dans un « village » au Trocadéro, mercredi et jeudi. Un concert au grand auditorium de Radio-France sera offert mercredi à toutes les personnes qui luttent contre le sida : malades, médecins, infirmiers, aides-soignants, secrétaires... Enfin, un immense patchwork constitué de carrés de tissus brodés par les familles des victimes de la maladie sera déployé dans la soirée du 1er décembre devant la tour Eiffel. Deux mille bougies flottantes seront ensuite lancées sur la Seine.

Le trésor du « John-Barry »

Depuis la deuxième guerre mondiale, un trésor d'une trentaine de tonnes de pièces d'argent dormait dans les cales du liberty-ship « John-Barry », coulé par les Allemands au large du sultanat d'Oman. L'Ifremer vient d'en récupérer plus de la moitié par 2 600 mètres de fond

L'histoire commence en juillet 1944. Le *John-Barry*, un de ces liberty-ships que les Américains ont construits par centaines pour approvisionner les Alliés pendant la seconde guerre mondiale, est détourné de sa route pour rejoindre New-York. Pourquoi ? L'administration américaine a besoin du *John-Barry* pour un transport spécial. A peine le bâtiment est-il à quai que l'équipage est débarqué. Personne ne doit monter à bord.

Une semaine plus tard, un nouvel équipage rejoint le navire. Sur le pont, des camions, des groupes électrogènes. Dans les cales, des rails de chemin de fer, du bois de charpente, des sacs de ciment, des équipements pétroliers, mais aussi une drôle de cargaison qui pourrait susciter bien des convoitises. Sept cent cinquante caisses contenant trois millions de pièces d'argent de 1 ryal frappées aux Etats-Unis pour le compte des autorités saoudiennes.

Le *John-Barry* n'atteindra jamais les côtes saoudiennes. Au large du sultanat d'Oman, dans le sud du pays, non loin du port de Salalah, un sous-marin allemand le torpille et l'envoie, lui et ses 30 tonnes de pièces d'argent, par le fond. Impossible de récupérer la cargaison. La période ne s'y prête guère et l'épave repose sur des fonds de 2 600 mètres inaccessibles aux techniques de renflouage de l'époque. Ce n'est qu'en 1979 que des sociétés américaines envisagent une action. Une opération d'autant plus intéressante que de nouveaux éléments sont venus, entre-temps, s'ajouter à ce séduisant dossier.

Le magot serait, en effet, beaucoup plus considérable qu'on ne le croit. Rien n'est sûr, mais les archives de l'époque laissent entendre que le capitaine et le commissaire de bord, interrogés séparément, ont affirmé que le *John-Barry* transportait aussi, en plus de caisses de ryals, pour 26 millions de dollars de barres d'argent ! Un vrai conte de fées, tout à fait plausible, car on sait que, lorsque le navire a relâché à New-York, 90 millions d'onces d'argent (représentant 200 millions de dollars d'aujourd'hui) sont sorties du coffre-fort de West Point pour être embarquées sur un ou plusieurs bâtiments américains.

Le *John-Barry* fut-il de ceux là ? Difficile de le dire. Les informations manquent. Toutes les archives relatives à cette période n'ont pas été dépouillées. Pour le savoir, une seule possibilité : fouiller l'épave. De toute façon, l'opération devrait être rentabilisée grâce à la récupération des pièces d'argent dont les experts sont sûrs de l'existence.

Tout est donc prêt pour la chasse. Un premier appel d'offres est lancé en 1979, mais l'affaire n'a guère de suite. Ce n'est que dans le milieu des années 80 que *« l'on recommence à y croire »* avec l'avènement de nouvelles techniques d'exploration par grands fonds. Encore fallait-il localiser l'ancien liberty-ship, l'identifier formellement et obtenir les autorisations nécessaires, l'épave se trouvant dans la zone économique exclusive des 200 milles du sultanat d'Oman.

Après diverses tentatives non abouties, le sultanat d'Oman prend contact, en 1988-1989, avec les équipes de l'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) pour qu'elles conçoivent et réalisent les dispositifs techniques de récupération de la cargaison du *John-Barry*. Une première opération de reconnaissance de l'épave est donc menée, en novembre 1992, avec la soucoupe plongeante *Cyana* pour identifier le navire, précédemment localisé par une compagnie américaine.

Pas d'argent dans la cale n° 3

Cyana découvre l'épave posée à plat, le pont et l'entrepont encombrés de camions, de tuyaux et de bien d'autres matériels. *« La coque était en bon état, simplement brisé au niveau de la cale n° 3, celle dans laquelle, selon les archives, se trouvaient les pièces,* raconte Jean Roux, le responsable de la réalisation des dispositifs techniques nécessaires à l'opération. *Nous avons donc cherché, placé des explosifs pour ouvrir de nouvelles brèches et fouiller plus loin. En vain. Pas la moindre caisse. »*

Le trésor est ailleurs. Nullement découragées, les équipes de l'Ifremer interrompent leurs opérations à la fin du mois de décembre 1992 pour préparer un plan d'attaque de l'épave. La parfaite connaissance qu'elles ont acquise de l'état du *John-Barry* leur permet de proposer un scénario d'intervention original : la mise en œuvre d'un navire de forage pétrolier dont le train de tiges serait équipé d'une benne de 50 tonnes.

L'Ifremer se serait-il inspiré du *Glomar-Explorer*, le navire de forage « très spécial » employé par la CIA pour récupérer, en 1974, les restes d'un sous-marin nucléaire soviétique par 5 000 mètres de fond ? Peut-être. Mais les techniques utilisables ne sont pas légion. Et les ingénieurs de l'organisme de recherche français pensent que seules les puissantes mâchoires de cette énorme pince permettraient de démanteler toutes les structures gênantes du navire, de débarrasser le pont et l'entrepont des matériels qui l'encombrent et d'accéder enfin au trésor.

Ce plan sera finalement retenu par le sultanat d'Oman, qui décide de lancer l'opération « Bravo », dont il financera tous les travaux (1). L'Ifremer prend alors contact avec la société néerlandaise Smitak, l'un des leaders mondiaux pour le sauvetage et le renflouage d'épaves, tandis qu'un navire de forage est choisi : le *Flex-LD* de la société marseillaise Travocéan, qui embarquera à Singapour tout le matériel développé pour cette opération. *« Un matériel nouveau, certes, mais pas trop sophistiqué. »* Pas question de prendre des risques inutiles. L'aventure est assez difficile comme cela. *« Ce qu'il nous fallait, c'était quelque chose d'éprouvé, des techniques connues dérivées de celles que nous utilisons par petits fonds. Le pari était osé. Intervenir par 2600 mètres de fond, personne ne l'avait encore fait. Certes, nous sommes allés, par 4000 mètres de fond, récupérer des objets sur le* Titanic. *Mais on ne peut comparer les dizaines de kilos arrachés à l'épave du paquebot britannique de la White Star avec les tonnes d'argent du liberty-ship américain. »*

Des « mines à mer ouverte »

« Fort heureusement, précise Jean Roux, *nous n'étions pas, au moment des discussions avec les autorités omanaises, totalement des néophytes. Dès 1984-1985, j'avais mis en place un groupe de travail chargé de réfléchir aux moyens qu'il faudrait mettre en œuvre pour récupérer par grand fond des conteneurs ou des cargaisons dangereuses dans les épaves de bateaux modernes. C'est ce qui nous a guidés et nous a permis d'être prêts en septembre 1994. »*

Le 21 octobre, l'opération « Bravo » a donc commencé au large du port de Salalah. Le *Flex-LD* a laissé filer son train de tiges au bout duquel pendait sa redoutable benne de 50 tonnes. Pendant deux jours, les mâchoires de l'engin ont enlevé un à un les camions, les groupes électrogènes et les mâts de charge qui encombraient le pont. Puis, durant les cinq jours qui ont suivi, le pont principal a été arraché. Morceau par morceau.

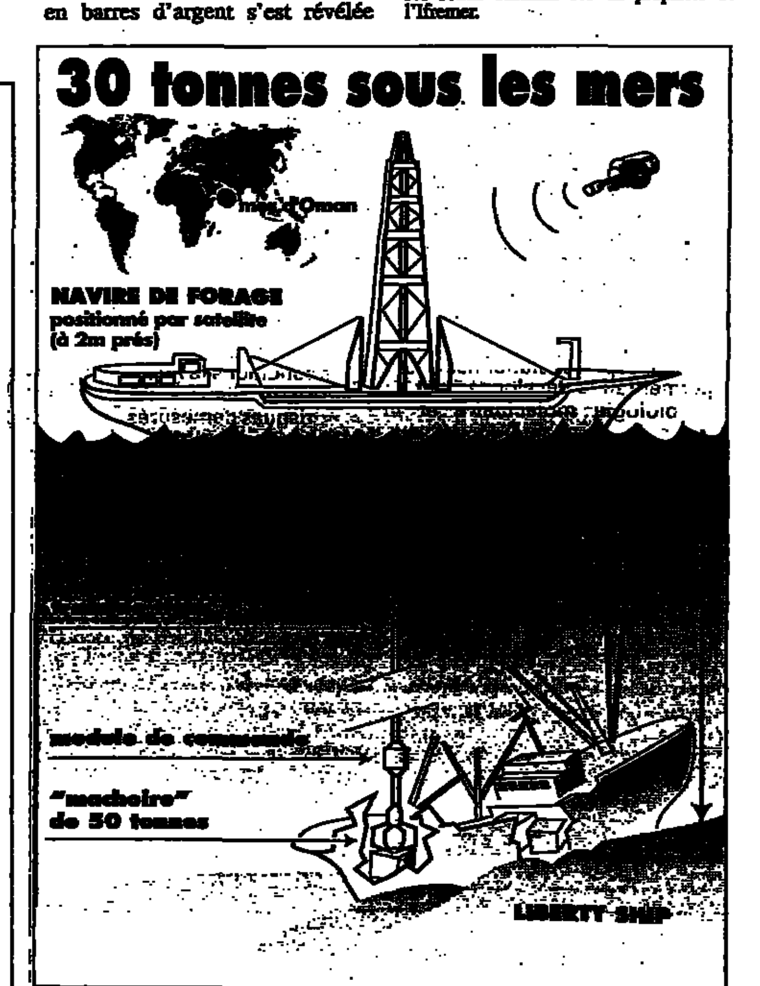
« Là, surprise. Nous avons découvert que la cargaison de l'entrepont était faite de 500 tonnes de bois de charpente qu'il fallait évacuer délicatement sous peine de perdre et de broyer les fragiles caisses de pièces qu'elles recouvraient. » Cinq à six jours de travail ont été nécessaires avant que les premières pièces ne soient arrachées à l'épave qui se trouvaient en fait dans la cale n° 2. *« De ces 30 tonnes d'argent,* raconte Jean Roux, *nous n'avons récupéré que 17 tonnes. Un peu plus de 50 %. Et sans doute en aurions-nous eu un peu plus,* regrette-t-il, *si nous n'avions pas perdu le panier de 3 tonnes dans laquelle la benne vidait régulièrement son précieux contenu. »*

Qu'importe. La mission a été un réel succès, même si la belle histoire des 26 millions de dollars en barres d'argent s'est révélée une fiction. Un avis que partage le directeur général de l'Ifremer, Pierre Papon, qui se dit *« très fier »* des résultats obtenus par ses équipes et *« ravi »* du développement de ces moyens d'intervention en eau très profonde. *« Certes,* dit-il, *notre équipement est adapté à la récupération de précieux chargements d'or, d'argent ou de platine. Mais il devait nous permettre surtout d'acquérir de l'expérience en vue de programmes scientifiques sur les forages profonds et d'intervenir, si nécessaire, pour récupérer des conteneurs ou des cargaisons dangereuses. »*

Un point de vue que partage Jean Roux qui, tout en reconnaissant, qu'*« on est pas encore assez mûrs pour l'exploitation d'épaves »*, rêve d'exploiter un jour ces *« mines à mer ouverte »* que sont ces épaves de minéraliers riches de dizaines de milliers de tonnes de minerai raffiné de cuivre, de nickel ou d'étain.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(1) Outre l'Ifremer, les sociétés Travocéan, filiale de LD, de Coflexip et de Comêca, ainsi que la société américaine Perry-Tritech, filiale de Coflexip, ont participé à cette aventure. Les contrats définitifs de l'opération « Bravo » n'ont été signés qu'au tout début de cette année. Les matériels développés à cette occasion sur fonds omanais restent propriété de l'Ifremer.



Les précédents

Différentes opérations de récupération par grande profondeur ont été réalisées dans le passé : la récupération par les Italiens, en 1932, de 5 tonnes d'or et de 10 tonnes d'argent reposant par 120 mètres de fond dans les flancs du *SS-Egypte* ; en 1977, celle par la société Risdon Beazley, d'une cargaison d'étain dans le *SS-Glenartey*, coulé par 300 mètres de fond au large de la Tunisie ; celle aussi, en 1981, de 5 tonnes d'or récupérées par 200 mètres de fond dans le *HMS-Edinburgh* ; celle encore, en 1985, des quelques objets arrachés par l'Ifremer et l'équipe de J. Balard au *Titanic* par 4 000 mètres de fond ; celle enfin, rocambolesque, en 1974, du repêchage par la CIA de morceaux d'un sous-marin nucléaire soviétique gisant sous 5 000 mètres d'eau grâce à un navire de forage très spécial : le *Glomar-Explorer*.

BIBLIOGRAPHIE

Qu'est-il arrivé à la mémoire de l'eau ?

UN CAS DE CENSURE DANS LA SCIENCE
L'affaire de la mémoire de l'eau
de Michel Schiff
Albin Michel
262 pages. 130 francs.

En juillet 1988, alors que venait d'éclater la controverse sur la « mémoire de l'eau », Pierre Thuillier concluait en ces termes un entretien accordé au *Nouvel Observateur* (daté 8-14 juillet) : *« Il faut attendre. Il serait dangereux de dire aujourd'hui : il faut refuser les expériences de Benveniste... Patience : on le saura. »* Toute la confiance que nous sommes portés à avoir dans les sciences réside dans ce *« on le saura »*.

Plus de six ans après, Michel Schiff, chercheur au CNRS, publie *« Un cas de censure dans la science »*. Alors qu'il avait pris contact avec l'unité de recherche 200 de l'INSERM de Benveniste pour étudier les obstacles à la communication scientifique, il aboutit à l'étrange conclusion qu'il n'y avait pas eu d'« obstacles » car il eût fallu d'abord qu'il y ait eu, à proprement parler, tentative de communication, véritable controverse.

La panique devant l'inconnu

C'est à un cas de « refoulement », de blocage, bref, de censure, qu'il avait affaire. Décision difficile pour un chercheur : « s'engager » dans une cause qu'il était venu étudier. Décision courageuse, à laquelle nous devons un livre sincère et indigné, montrant par le menu comment, lorsque le bon sens du moment juge *« impossible »* ce qu'une controverse scientifique serait censée mettre à l'épreuve, tous les coups sont permis.

Il serait trop long de récapituler toutes les anomalies qui jalonnent l'histoire de la « mémoire de l'eau », depuis l'extraordinaire démarche du journal *Nature* envoyant une équipe d'enquêteurs dont la composition signale qu'elle n'envisage qu'une alternative, la fraude ou l'erreur méthodologique, jusqu'au soutien public apporté à Benveniste par des intellectuels tout aussi peu compétents (*le Monde* du 1er mars 1994). De manière plus générale, alors que les controverses, et surtout celles qui tournent autour d'un candidat au titre de « fait expérimental », ont pour règle de ne faire intervenir que les seuls laboratoires compétents, tout le monde, dans ce cas, a eu son petit avis, son opinion personnelle quant à la manière de faire disparaître l'anomalie : indice le plus sûr de ce que le « fait » n'était même pas jugé digne de controverse. Les recherches que continue à mener Benveniste ont aujourd'hui à peu près le même statut que celles qui se mènent en parapsychologie. Se donnant pour première priorité de convaincre les sceptiques, elles se heurtent à un jugement automatique : quiconque est tenté de se laisser convaincre est étiqueté comme *« dupe »* ou *« croyant »* et par là même disqualifié.

Michel Schiff met en cause la panique devant l'inconnu, le conformisme et l'autocensure : il propose un *« regard psychologique sur le refoulement scientifique »*. Peut-être, ce faisant, contribue-t-il encore à entretenir l'idéal souverain d'une science libre, lucide et audacieuse, où chaque candidat-fait devrait recevoir « a fair hearing ». Peut-être la question à poser à propos des sciences est-elle : comment sont-elles, malgré tout, un tant soit peu innovantes, alors qu'elles trient impitoyablement, et avec un grand conformisme, ce qu'elles jugent dignes d'intérêt, et ce qu'elles ne perdraient certainement pas leur temps à examiner de manière un tant soit peu sérieuse.

Reste qu'il n'y a aucune raison de ratifier le choix des voies privilégiées par l'innovation scientifique. Si l'on ne peut mettre en cause le fait que l'institution scientifique doive sélectionner dans la foule indéfinie de « faits » obscurs et fragiles, ceux auxquels seront consacrés temps, effort et moyens financiers, on peut lui reprocher le *« coup de pied de l'âne »* qu'elle assène à ce qu'elle ne retient pas, la manière dont elle disqualifie en droit ce qu'elle néglige en fait. C'est ainsi qu'elle crée l'impression mensongère d'un développement logique et rationnel, sauvant – il suffit d'attendre et de faire confiance –, tout ce qui est digne d'être sauvé. *« Un cas de censure dans la science »* est un antidote salubre : les choix scientifiques sont éminemment discutables, comme tous les autres choix humains.

ISABELLE STENGERS

POINT DE VUE

Les urgences du sida

par le professeur Alain Sobel

Au cours de la deuxième moitié du XXe siècle, les *sociétés occidentales qui* en avaient les moyens ont considérablement développé le concept de prévoyance. En d'autres termes, l'indemnisation des grands risques et des catas*trophes naturelles, qu'elle* soit prévue *a priori* ou réalisée *a posteriori,* est ressentie comme un devoir communautaire. L'indemnisation des victimes de l'affaire du sang contaminé apparaît comme une juste solidarité, même si la réparation financière est symboliquement mal adaptée au préjudice indicible. La souffrance inexplicable semble toujours plus injuste. Les explications tardives et encore incomplètes car frileuses, voire inaudibles, sur la chronologie des faits, l'interprétation des décisions, l'hétérogénéité des pratiques transfusionnelles ont provoqué une véritable fracture sociale. La consolidation en sera bien longue, et les conséquences multiples.

Une loi sur l'aléa thérapeutique *peut sembler utile à beaucoup,* mais que faut-il penser de la défiance qui s'est installée entre le public et ses médecins ? Quand s'arrêtera la régression de l'Etat de droit, dont témoignent *les mises en examen récurrentes* pour des faits déjà jugés et l'invention irréaliste de qualifications d'empoisonnement ? L'épidémie de sida est suffisamment désespérante pour qu'il ne soit pas nécessaire de chercher des boucs émissaires. Les rétrovirus se moquent depuis longtemps des rites conjuratoires sacrificiels. Au moins depuis 1970, quand Baltimore a confirmé le concept de transcription inverse évoqué par Temin en 1962. Huit ans de maturation pour assurer un concept révolutionnaire qui permettrait le développement de la biologie moléculaire et la compréhension du VIH. Ce délai semblait tellement normal que le prix Nobel fut attribué sans hésitation.

L'importance de la démarche scientifique

Ainsi l'indemnisation est plus souvent mise en œuvre que la prévention du risque. Pourtant, la *prévention doit être le socle de* l'adaptation de la société aux risques, car l'indemnisation de l'aléa dans un Etat-providence est naturellement plus profitable aux proches qu'aux victimes *elles-mêmes. En vérité, il n'est* pas de risque zéro. C'est dire l'importance d'adopter le concept de réduction des risques, qui a l'avantage de la réalité, de la souplesse et de la dynamique. Mais ce concept de la réduction des risques est plus complexe qu'il n'y paraît. Il fait évidemment allusion explicite à des changements de comportement, à des attitudes adaptées, dont on sait bien qu'ils ne varient pas en relation stricte avec l'accumulation des connaissances. Le sida est assez exemplaire à cet égard. La créativité et l'innovation sont indispensables à la qualité de la lutte contre l'épidémie. Quelles qu'elles soient, les solutions trouvées dans ce domaine auront inévitablement une signification sociale et une utilité plus larges. Le Conseil national du sida est naturellement préoccupé par les mécanismes de transformation sociale qui mèneront notre société à une moins grande vulnérabilité face aux risques du sida. Il faudra, pour cela, respecter un cahier des charges professionnelles et définir ce qui revient, dans l'adaptation au risque, sa gestion et son évaluation, aux chercheurs, aux militants, à l'administration, aux politiques.

En l'absence de traitement curatif, la prévention est l'arme absolue. Les campagnes de pré*vention contre le sida* comme les actions de proximité ont naturellement privilégié, dans un premier temps, l'acquisition des connaissances. Une démarche cohérente vers un objectif spécifique est impossible sans un instrument de mesure permettant d'en évaluer le résultat et d'infléchir la stratégie. Dans le cas du sida, l'instrument de mesure doit concerner l'évaluation des attitudes adaptées plus que les connaissances. Il doit être institutionnellement séparé du système organisant les préventions. Au slogan facile *« La prévention ne marche pas »,* tout un chacun peut aussi facilement répondre : *« la prévention marche très bien »,* avec autant de crédibilité que d'innocence. Selon que le verre est à moitié vide ou à moitié plein... Mais cette absence de rigueur n'est pas acceptable au regard du niveau d'investissement consenti par l'Etat, et il est difficile de croire que l'absence de méthodologie puisse être *compensée par l'élimination de* quelques fusibles pour satisfaire la pression médiatique et populaire.

Pour obtenir une réduction réelle des risques, il faut les comprendre en profondeur, et donc s'appuyer sur des recherches sociales et psychosociales de qualité. Les recherches quantitatives sur l'adaptation aux risques montrent la distance entre connaissance et pratique. Dans l'étude européenne récemment publiée *(le Monde* du 12 août 1994), tous les couples disposaient des connaissances optimales. Pourtant, la moitié d'entre eux qui n'utilisaient pas régulièrement des préservatifs dans ces conditions favorables de relations sexuelles stables prenaient des risques démesurés. Parallèlement, des recherches qualitatives sont menées depuis des années dans de nombreux pays. En France, elles sont financées par l'Agence nationale de recherches *sur le sida. A la suite du travail* pilote de Michaël Pollak, elles explorent les procédures et les mécanismes sociologiques déterminant les comportements à risques élevés et à risques réduits. A l'évidence, le niveau de risque pris varie d'un individu à l'autre, mais aussi chez un même individu en fonction de l'événement, de l'environnement, de l'histoire personnelle et communautaire, d'une crise actuelle ou récente, du partenaire présent, donc de l'interactivité. Des déterminants psychologiques pénètrent les signifiants sociologiques et multiplient les niveaux de complexité du système. On est loin de la représentation linéaire proposée par les hygiénistes et les comportementalistes qui ont jeté les bases de l'éduca*tion à la santé* au début du siècle : c'était alors une formation, un message, une attitude, un comportement, une abolition du risque.

Il est indispensable de popula*riser l'importance de la méthodo*logie dans la démarche scientifique. C'est la base d'une compréhension de la recherche scientifique, qui elle-même conditionne l'adaptation des *connaissances à l'évolution du* sida. Croire à la science magique, c'est aussi mal préparer l'adaptation au risque et la gestion de ce risque. Le public doit comprendre que la recherche scientifique est un métier, que ce métier s'exerce avec modestie et acharnement, que les éléments spectaculaires qui percent la connaissance générale ne sont que les parties émergées d'un iceberg de travaux indispensables. Ce qui illustre le mieux la procédure de la recherche moderne, c'est l'image de ces *centaines de techniciens* applaudissant dans les salles de contrôle le départ des fusées. Il est d'autant plus important de souligner l'inconséquence des illusionnistes de la recherche qui *promettent la lune. Cela relève de* l'incompétence s'ils sont sincères, de l'escroquerie sinon, mais cette attitude contribue à enfoncer le public dans le magique et à freiner l'adaptation de *notre société aux risques du* sida.

Les militants de la prévention

La mauvaise compréhension de la démarche scientifique rend compte de la frustration du public devant les difficultés d'utilisation du produit des collectes télévisées. Celles-ci témoignent pourtant d'une extraordinaire sensibilisation populaire. Comment doit-on expliquer que la souplesse du financement privé de la recherche ne compense pas toujours la rigueur et l'intégrité de l'évaluation publique ? Ne vaut-il pas mieux consacrer les dons privés à l'amélioration de la prise en charge médico-sociale en métropole et dans les DOM, mais aussi dans les pays pauvres et pour les migrants en situation *précaire en France ? La lutte intel*ligente contre une maladie sexuellement transmissible nécessite le même combat dans tous les foyers d'incendie qui surgissent aux endroits de misère, *de prostitution de survie, de* guerres et de déplacements de populations.

L'histoire du sida, qui a amplement démontré la formidable mobilisation associative pour *l'aide sociale mais aussi pour les* soins aux personnes atteintes, révèle le rôle fondamental des militants dans la prévention. Ce sont en effet les militants qui apportent les informations de *base permettant de caler les pro*grammes de recherche scientifique, de définir les objectifs et la méthodologie. Voilà un modèle essentiel de participation des militants à la recherche scienti*fique. C'est à eux qu'il appartient* de maintenir la pression et d'être les artisans d'un lobbying d'urgence nécessaire à l'effort mobilisateur. C'est à eux qu'il revient d'assurer un relais d'aval dans l'application des éléments résultant de la recherche. Mais le militant ne peut décider de la politique. Il n'y a pas d'autogestion de la santé communautaire sauf dans les ghettos, disait récemment Daniel Defert. *L'enfermement dans une survie* identitaire provoque les stigmatisations, démobilise et détruit l'effort des campagnes. Si le militant peut participer de façon efficace à l'élaboration et à l'applica*tion de la recherche, il n'a pas la* maîtrise de l'outil méthodologique et ne peut donc la mener. Sans méthode, point de recherche, et la participation militante à cette recherche est donc *nécessairement un contrat, un* partenariat adapté aux compétences.

La réduction des risques, phénomène complexe et interactif, ne peut être obtenue seulement *par des slogans aussi mobilisa*teurs soient-ils. De même que la promotion du préservatif n'est qu'une facette de l'adaptation de la sexualité au risque du sida, de même les traitements de substi*tution des drogues intravei*neuses ne sont-ils qu'un outil de l'adaptation de la toxicomanie au même risque, comme l'ont été les procédures adaptées de gestion des seringues, de la vente *libre à l'organisation* des échanges. S'il est par conséquent essentiel de faciliter l'accès aux traitements de substitution, de même qu'il était essentiel d'ouvrir la possibilité d'acquérir des préservatifs à bas prix, et de *le faire savoir, il faut aussi* comprendre la complexité et la multiplicité des déterminants du risque, donc des approches pour adapter les attitudes aux risques, évaluer les adaptations et les réa*dapter encore. L'observation de* la diminution régulière du nombre des toxicomanes séropositifs accueillis dans les lieux de soins comme dans les prisons, avant même que les centres de programmes de méthadone soient significativement augmentés, n'invite certes pas à une démobilisation mais incite à rechercher un déplacement des risques, des attitudes et des comportements pour mieux adapter la prévention.

L'adaptation aux risques, au temps du sida, témoignera du niveau de civilisation atteint, de la souplesse et de la détermination de notre société. Son urgence révèle une fois de plus la densité des mutations sociales que l'épidémie provoque dans la tragédie et la souffrance.

▶ *Le professeur Sobel est président du Conseil national du sida.*

Les difficultés des Centres d'art

Bordeaux : un train de vie « somptuaire »

BORDEAUX

de notre envoyé spécial

Un haut lieu bordelais va-t-il tomber ? La chambre régionale des comptes est en train d'éplucher la comptabilité du prestigieux Centre d'arts plastiques contemporains (CAPC) de Bordeaux, musée municipal voué aux artistes d'avant-garde, ainsi que le train de vie de son directeur, Jean-Louis Froment. De son côté, le conseiller municipal d'opposition François-Xavier Bordeaux a récupéré, sous contrôle d'huissier, nombre de pièces comptables du CAPC sur la base desquelles, il va déposer, dans quelques jours, « *une plainte contre X pour abus de confiance, détournement de fonds publics et usage de faux* ».

« *On touche à Jean-Louis* », aurait dit comme à son habitude Micheline Chaban-Delmas, la femme de Jacques, et « protectrice » du CAPC depuis toujours. Mais cette fois, c'est plus grave. « Chaban » affaibli, Jean-Louis Froment se retrouve en première ligne dans un Bordeaux qui fleure bon les règlements de comptes politiques en cette période de fin de règne. L'intéressé reste calme, martèle que son bilan artistique est salué par la profession, et que le CAPC, désormais carrefour international avec ses soixante salariés et ses expositions de haut vol est devenu « *une des principales vitrines de l'avant-garde en France* ».

La chambre régionale des comptes se place sur un autre terrain – celui des chiffres et de la comptabilité publique. Et son rapport, qu'elle devrait rendre avant février 1995 (et donc avant les municipales), pourrait faire quelques dégâts.

Première accusation : depuis 1984, date à laquelle le centre d'art est devenu musée municipal, le CAPC a bénéficié d'une forme de double comptabilité : « *Le Centre recevait une subvention de 10 millions de francs, mais, au titre du musée municipal, toute une série de dépenses – les salaires notamment – étaient payées directement par la ville* », explique Alain Pichon, président de la chambre régionale des comptes. Le CAPC aurait également bénéficié de largesses municipales, comme le paiement de factures, notes de frais, dépenses de communication. « *A l'arrivée, on ne savait plus qui payait qui et quoi* », affirme un autre magistrat de la chambre. Ces dernières années, la ville versait au CAPC environ 20 millions de francs en plus de sa subvention.

Un salaire choquant

Pour expliquer cette comptabilité trouble, nombre d'élus rappellent que « *la culture est un domaine réservé de Chaban. Dès que nous l'alertions sur un problème de gestion culturelle, il se mettait en colère* ». Mais si cette « double gestion » avait perduré, la chambre régionale des comptes était prête à déclarer Jacques Chaban-Delmas « *gestionnaire de fait* » du CAPC – ce qui est formellement interdit par la comptabilité publique. Le maire sortant risquait alors d'être déclaré inéligible ! La ville a alors précipitamment dû liquider l'association et le CAPC a été placé en régie municipale.

Depuis le 1er octobre 1993, le CAPC voit donc toutes ses dépenses contrôlées par la municipalité. Ce qui limite les errements du passé, et ouvre un second champ d'investigations à la chambre régionale des comptes : les dépenses « *excessives et parfois somptuaires* » au CAPC. Les dépenses « banales » étaient réglées sur les comptes de la ville, le « somptuaire » sur le budget de l'association. Le train de vie de Jean-Louis Froment est particulièrement visé : son salaire d'abord – 99 623 francs par mois – est jugé choquant, surtout quand on sait qu'il est plus du double de celui du directeur du Louvre ou du président du Centre Pompidou. « *Mon salaire, c'est la reconnaissance d'un parcours à la tête d'un musée que j'ai fondé*, se défend Jean-Louis Froment qui ajoute : *en tant que contractuel, je n'ai ni la sécurité de l'emploi ni le logement de fonction d'un conservateur.* »

Ses frais de déplacement sont également en ligne de mire. Une facture « *fait beaucoup jaser à la municipalité* », affirme un adjoint « chabaniste » : un Paris-New York en Concorde, pour 31 020 francs... D'autres rappellent des chambres d'hôtels « *à 1 500-2 000 francs la nuit* », vernissages et frais de réception qui « *ne cadrent pas avec les règles publiques* », affirme Alain Pichon. Comme cette note de restaurant de 87 500 francs, « *dans la meilleure table de la ville, avec des convives qui n'avaient pas obligatoirement de bonnes raisons d'être là* ». Par ailleurs, à la demande du liquidateur de l'association, M. Froment aurait dû rembourser 90 000 francs de frais pour intérêt personnel.

Bref, autant de points – parmi d'autres – qui « passent mal », dans une ville économiquement asphyxiée et qui pourraient déboucher sur une condamnation pénale pour abus de confiance. A la chambre régionale des comptes, M. Pichon rappelle tout de même qu'ici, les sommes en jeu sont « *modestes par rapport à celles qui ont fait polémique à l'Opéra de Bordeaux* » (*le Monde* du 15 février). Sans doute, mais le CAPC est un établissement spectaculaire, protégé par « le prince », qui cristallise les passions, et présente un art toujours mal accepté. Bref, « *quand on dirige un tel établissement, on doit être irréprochable* », affirme Jacques Valade, adjoint (RPR) au maire, l'un des prétendants à la succession de Chaban. Le CAPC risque de voir son budget revu à la baisse après les municipales de 1995. « *Faire aussi bien avec moins d'argent est difficile mais ça m'intéresse car j'ai prouvé que je suis un homme d'inventions* », proclame Jean-Louis Froment. Le nouveau maire, quel qu'il soit, le laissera-t-il continuer ?

M. G.

Grenoble : les malheurs d'Adelina

L'annonce de la mise en examen d'Adelina von Furstenberg, ancienne directrice du centre d'art de Grenoble le Magasin, le jeudi 27 octobre 1994, « *pour abus de confiance, faux et usage de faux et emploi de travailleurs clandestins* », plonge le monde de l'art dans la perplexité et l'inquiétude. Pour la première fois en effet un notable culturel est mêlé à une « affaire ». Plus grave : l'institution en cause est le Magasin, considéré comme la vitrine – car le plus gros – des vingt et un centres d'art en France. Mais aussi un lieu culturel implanté à Grenoble, ville dont le maire, Alain Carignon, dort en prison depuis le 12 octobre. Reste l'accusée : Adelina von Furstenberg, citoyenne suisse, d'origine arménienne, est une forte personnalité de l'art contemporain, à la fois admirée et détestée.

Tout est parti de la découverte, en août dernier, d'un trou financier d'un peu plus de 2 millions de francs (pour un budget de 10 millions) dans les comptes 1992 et 1993 du Magasin. Ce qui a entraîné une enquête de l'inspection générale de l'administration et surtout des policiers du SRPJ de Lyon. Ces derniers ont relevé « *des opérations financières discutables* », « *un goût parfois immodéré pour la représentation* », « *des dépenses excessives à titre personnel sur le compte du centre d'art, dépenses qui sont sans rapport avec la mission et les moyens de l'institution* ».

Ces accusations « *révoltent* » Adelina – comme beaucoup l'appellent – et une bonne partie du monde de l'art. Elle met en avant son parcours, assure qu'elle a « *inventé le terme de centre d'art contemporain* » en fondant celui de Genève, en 1974, qu'elle dirigera jusqu'à son départ pour Grenoble, en 1989.

Adelina montre des lettres de soutien élogieuses, rappelle que depuis François Barré, le président du conseil d'administration du Magasin, jusqu'à Bernard Betto (CDS), adjoint à la culture à Grenoble, en passant par le ministère de la culture, tous reconnaissent qu'elle a mené « *un travail remarquable* » et a fait du Magasin un lieu « *reconnu internationalement* ». Le problème est que la justice ne s'intéresse pas à la qualité des expositions, mais à la gestion d'une association qui vit de l'argent public. Les deux premières accusations – travail au noir, faux et usage de faux – ne semblent pas reposer sur des motifs solides. Elle a fait travailler pour la préparation de certaines expositions des étudiants de l'école que le Magasin abrite. Ils ont été rémunérés en espèces et l'URSSAF a fait subir un redressement au Magasin en 1991 pour double comptabilité.

Reste le gros morceau : l'abus de confiance qui serait en partie responsable du « trou » financier. On reproche à Adelina un train de vie excessif, des notes de frais abusives, des invitations trop généreuses. Elle descendait, à Paris, au Pavillon de la Reine, place des Vosges, dont les chambres affichent des tarifs entre 1 300 francs et 1 950 francs. Est-ce trop cher pour la directrice d'un centre d'art ? Ses frais de représentation s'élevaient à 193 000 francs en 1993 et son salaire annuel était de 327 000 francs. « *Mon train de vie, c'est une mythologie* », explique Adelina von Furstenberg. Pourtant, à plusieurs reprises, son conseil d'administration lui a demandé de réduire ses frais. En vain.

Cinq administrateurs successifs

C'est justement sur le rôle des membres du conseil d'administration que l'on peut s'interroger. Ces derniers voient le déficit du Magasin se creuser et ne réagissent que lorsque le commissaire aux comptes refuse de les approuver. Ils voient Adelina von Furstenberg « épuiser » successivement cinq administrateurs en cinq ans, sans s'inquiéter. Pas plus qu'ils ne s'interrogent sur la rotation alarmante du personnel (près de quinze changements parmi les dix salariés). Le coût moyen des expositions du Magasin (800 000 francs) est quatre fois plus élevé que ceux des autres centres d'art (environ 200 000 francs) : là encore, pas de réaction. Le plus controversé reste le montage de l'exposition Boetti, qu'un responsable du ministère de la culture qualifie d'« *absence complète de sérieux et de réalisme* ». Pour compenser le coût de l'opération (plus de 1 million de francs), l'œuvre – cinquante tapis kilims réalisés à Peshawar, au Pakistan, sous le contrôle de l'artiste – devait être achetée (550 000 francs) par la ville de Lyon. Mais Adelina von Furstenberg s'est contentée d'une seule promesse d'achat quand les règles élémentaires de la comptabilité imposaient un contrat en bonne et due forme. Finalement, la ville de Lyon choisira d'acheter l'œuvre d'un autre artiste...

L'affaire Boetti n'explique qu'en partie le trou de 2 millions de francs. Déficit dont Adelina von Furstenberg se lave les mains : « *Je n'étais pas responsable des comptes* », affirme-t-elle. Ce qui a le don d'indigner les différents secrétaires généraux qui ont défilé au Magasin et qui sont tous partis – ou ont été « démissionnés » – « *devant l'impossibilité de remplir leur mission* ».

Le caractère jugé « *difficile* » de la directrice du Magasin – « *caractériel* », disent certains de ses anciens collaborateurs – était connu du conseil d'administration, comme étaient connues ses piètres qualités de gestionnaire. N'avait-elle pas laissé une ardoise particulièrement lourde au Centre d'art de Genève, que cet établissement n'a pas fini d'éponger ? Ne fallait-il pas dans ces conditions l'encadrer sérieusement ? Fallait-il laisser une personnalité talentueuse mais légèrement mégalomane se mesurer aux grandes institutions internationales et croire qu'après l'euphorie du marché des années 80 tout était encore possible ?

Reste un lieu, le Magasin, « sonné » par ce traumatisme. Ses activités vont être revues à la baisse en 1995, et il devrait même fermer pendant trois ou quatre mois durant l'été, pour travaux. Mais espère bien redémarrer, une fois son déficit épongé.

M. G. et E. de R.

Mauvaises affaires

Suite de la première page

Bien peu de villes se soucient de savoir si les artistes exposés, défendus, aidés par leur centre d'art sont bons, audacieux ou conformistes. Et pourtant, c'est bien la survie de ces micro-organismes qui est en jeu à travers quelques affaires en cours. Et, au-delà, c'est bien la fragilité de l'art contemporain en France qui est mis en lumière. Pour comprendre les enjeux, il faut remonter à la création de ces centres d'art. Au début des années 70, en dehors de Paris, « *la France de l'art contemporain était un désert* ». Les musées (Grenoble, Saint-Etienne, Nantes) qui se soucient de la création vivante sont rares. En province, les premières expositions d'avant-garde sont portées à bout de bras par quelques passionnés. A Dijon, Xavier Douroux et Serge Lemoine ouvrent Le Coin du miroir qui deviendra le Consortium. A Bordeaux, Jean-Louis Froment avec sa galerie du Fleuve se bat pour réveiller la ville. Jean-Louis Maubant fait de même à Villeurbanne. Ils rassemblent quelques sous, trouvent des salles de fortune, se débrouillent pour faire venir des artistes, et se mettent en quatre pour attirer un public réticent.

Ces « illuminés » de l'art salueront avec espoir l'ouverture, en 1977, du Centre Pompidou à Paris. Reste à porter la bonne parole en régions. Ce sera chose faite après 1981. Jack Lang veut introduire en France le modèle des Kunsthalle allemandes ou suisses : des lieux d'exposition (souvent d'anciens hangars ou entrepôts), sans collections permanentes (à la différence d'un musée), portés par une équipe légère mais inventive, chargée de présenter à un large public la création récente. Le centre d'art contemporain est né.

Pour les défricheurs des années 70, c'est une consécration. Même si certains s'étaient déjà trouvés une assise locale. A Bordeaux, Jean-Louis Froment a l'oreille attentive de Micheline Chaban-Delmas, la femme du tout puissant duc d'Aquitaine. A Villeurbanne, Jean-Louis Maubant est protégé par Charles Hernu. Ce sont d'ailleurs souvent les maires qui sollicitent l'installation d'un centre d'art sur leur commune. D'où une carte géographique qui peut sembler incohérente : certains établissements sont implantés loin de toute agglomération importante, comme Meymac (2 000 habitants) et Vassivière-en-Limousin, en bordure du plateau de Millevaches ; ou Kerguéhennec sur la commune de Locminé (3 500 habitants) dans le Morbihan. De même, l'ouverture d'une Maison des arts Georges Pompidou à Cajarc-sur-Lot (1 200 habitants), où l'ancien président de la République avait une résidence, s'imposait-elle vraiment ?

Défendre les « avant-gardes »

Treize régions abritent aujourd'hui ces « ateliers de création », financés par l'Etat (autour de 40 %) et les collectivités locales. « *Aujourd'hui, il faudrait redessiner la carte* », affirme Alfred Pacquement, délégué aux arts plastiques. D'autant que la géographie de l'art vivant a été bouleversée, depuis dix ans, par le réveil des musées. Marseille, Grenoble, Saint-Etienne, Nantes, Villeneuve d'Ascq, Nîmes, Lyon, Nice, Strasbourg, autant de villes qui ont créé des musées ou des départements voués à l'art contemporain.

En Rhône-Alpes, c'est même la saturation : trois musées d'art contemporain (Grenoble, Lyon et Saint-Etienne) et trois centres d'art (Saint-Priest, Grenoble et Villeurbanne)... La différence ? « *Les musées sont d'abord là pour conserver. Ils prennent moins de risque que les centres d'art dans leur programmation artistique* », répond François Barré, président du Centre Pompidou et du conseil d'administration du Magasin. « *Seul un centre d'art peut défendre les avant-gardes* », ajoute Jean-Louis Froment, le patron du CAPC de Bordeaux.

En ces périodes de vaches maigres, la concurrence est devenue vive entre musée et centre d'art : les subventions locales ont des limites. Et les règlements de comptes entre individus sont sévères : le conservateur de musée, fier de ses diplômes et de son corps d'origine, fait souvent preuve de sentiments peu amènes vis-à-vis du « saltimbanque » qui dirige le centre d'art, « *et dont la notoriété est souvent bien supérieure sur la scène internationale* », ajoute François Barré.

Les reproches se sont accumulés. Première critique : ces centres auraient plus servi à la notoriété des artistes ou de la ville qu'à sensibiliser le public. Quand Jacques Chaban-Delmas a lâché avec fierté que « *le CAPC est connu sur la Cinquième Avenue de New-York !* », un opposant lui aurait rétorqué : « *Et à Bordeaux ?* ». Car selon le ministère de la culture, les chiffres de fréquentation sont à la baisse. Le Consortium de Dijon, un des lieux les plus intéressants, reçoit moins de 8 000 visiteurs par an ; Kerguéhennec et Vassivière, 15 000 ; Villeurbanne 11 000 ; Tours, 10 000 ; et Grenoble, le plus « gros », ne dépasse pas 20 000 personnes, scolaires compris.

Il y a ensuite la mauvaise humeur de municipalités qui rechignent à payer pour des expositions dont elles ne comprennent plus la nécessité, surtout depuis la chute du marché de l'art contemporain. A Quimper, la ville a milité pour l'ouverture du Quartier, il y a quatre ans, et lui verse 1 million de francs, soit plus de la moitié de son budget. Mais la mairie a constaté une raréfaction du public, depuis la rénovation du Musées des beaux-arts, en 1993. Sans y voir un lien de cause à effet, le contrat du directeur Jean-Louis Connan, « *pourrait ne pas être renouvelé*, affirme Vincent Pincherat, premier adjoint chargé de la culture, coincé entre deux impératifs. *La liberté artistique d'un tel centre doit être totale. Mais produire des œuvres est très lourd pour une ville comme Quimper* ». A Meymac, le déficit du centre d'art se situe entre 500 000 et 600 000 francs, ce qui est beaucoup pour un village. La Criée de Rennes avait un trou financier que la municipalité aurait pu combler (800 000 francs pour un budget de 1 million), mais le Centre a dû fermer ses portes en dépit de l'excellent travail de Yannick Milloux.

La médiocre gestion de quelques centres a bien sûr alimenté les critiques. C'est peu dire que certains directeurs ont pris des libertés avec les règles de la comptabilité publique (*lire les encadrés*). A Villeurbanne, la gestion de Jean-Louis Maubant a été durement épinglée par la chambre régionale des comptes : absence de cahiers de délibérations, fréquentation insuffisante, pas d'appel d'offres pour la construction du nouveau bâtiment, pas d'inventaire des collections, dépenses du musée pour le compte d'une société d'édition dont il détient la majorité du capital. « *Mais une seconde enquête, confiée au cabinet Peillon, de Lyon, nous blanchit totalement. L'affaire a été classée le 7 novembre. En réalité nous pâtissons d'une rivalité entre le maire, Gilbert Chabroux (successeur d'Hernu), et le premier adjoint, chargé de la culture, Jean-Paul Brette* », se défend le directeur, pourtant pas au bout de ses peines. Gilbert Chabroux a décidé de ne pas subventionner le centre d'art tant que Jean-Louis Maubant restera en place. Impasse.

Quelques personnalités cristallisent aussi les passions. Nombre de jeunes militants de l'art sont devenus, après l'euphorie des années 80, des notables à la tête de « principautés ». Le succès aidant, certains se sont pris pour des « artistes » à part entière, caprices de divas compris, responsabilité financière en moins. Face aux critiques, ils – comme Jean-Louis Froment à Bordeaux – se replient dans leur citadelle. Celui qui ose mettre en doute le moindre de leurs choix ou s'interroger sur leur gestion, se voit immédiatement traité de « *réactionnaire* » ou de « *fossoyeur de l'art contemporain* ».

D'autres, comme Jean-Louis Maubant, mettent l'accent sur les contradictions de leurs missions : « *On nous demande de présenter les avant-gardes tout en accueillant un public nombreux, de rendre l'art français crédible à l'étranger mais avec des budgets souvent infimes* ».

Voilà pourquoi Alfred Pacquement, délégué aux arts plastiques, pense qu'il faut « *mener une nouvelle action en direction des publics et mieux contrôler les subventions* ». Et flanquer les directeurs artistiques de gestionnaires à poigne comme cela a été fait dans les centres dramatiques qui ont connu, naguère, la même dérive. D'autres proposent que ces lieux deviennent des « *têtes de réseau* » de l'art contemporain, en liaison avec les musées. Reste une question tabou : faut-il en faire disparaître certains, au profit de musées proches ? Serge Lemoine, directeur du Musée de Grenoble, n'est pas loin de le penser : « *Nous ne sommes plus dans la préhistoire de l'art contemporain. Cette coupure est désormais artificielle.* » Non, rétorque François Barré qui, s'appuyant sur les expériences allemande et suisse, demande s'il « *est choquant que Grenoble, ville de 240 000 habitants, possède un centre d'art et un musée ?* ». Mais face au « monstre » qu'est devenu le Musée de Grenoble (203 millions de francs de travaux, et 30 millions de francs de fonctionnement par an), le petit Magasin aura du mal à survivre.

MICHEL GUERRIN et EMMANUEL DE ROUX

Les centres d'art contemporain

ART
Dornetal
Hérouville
Ivry
Noisiel
Quimper
Rennes
Locminé
Troyes
Montbéliard
Dijon
Tours
Pougues-les-Eaux
Lac de Vassivière
Meymac
Thiers
Villeurbanne
St Priest
Grenoble
Bordeaux
Cajarc-sur-Lot
Castres
Crestet
Toulouse
Marseille

*Le CAPC de Bordeaux est un musée depuis 1984.



MUSIQUES

Paris à l'heure argentine

Parfum tango

Les Trottoirs de Buenos-Aires ont fermé leurs portes au printemps, mais Paris respire encore le « parfum du tango » : une académie (1) vient d'y ouvrir, calquée sur le modèle argentin. Juan José Mosalini a reconstitué un grand orchestre typique et Suzana Rinaldi, celle par qui *« l'essentiel demeure intact »* (Julio Cortazar), est de retour dans la capitale pour deux concerts. Une longue histoire d'amour se poursuit. Les premiers tangos enregistrés en France l'ont été à la fin des années 20 par l'orchestre Pathé Frères, ou la Musique de la garde républicaine. L'Hexagone adopta Gardel le Toulousain, puis ne garda du tango qu'un parfum de gomina. Guitare, flûte, clarinette avaient fait l'enfance, pauvre, de cette musique. La radio naissante impose des volumes sonores plus efficaces. La guitare cède alors la place au piano. La contrebasse, les *violons entrent en lice*, aux côtés du bandonéon. En 1924, Julio de Caro définit les bases du tango « institutionnel » et instrumental.

Arrangeurs et chefs d'orchestre vont dès lors pousser le tango vers ses formes les plus écrites. Ils inventent les grands orchestres typiques – des « lignes » de quatre à six bandonéons, que l'écrivain madrilène Ramon Gomez de la Serna (1888-1963) définit comme des *« catastrophes ferroviaires qui se terminent par un long convoi de cercueils »*, des violons en proportion égale, un alto et un violoncelle. *« La guerre des bandonéons a quelque chose de dévastateur. Vingt soufflets en ligne de bataille »*, explique Gomez de la Serna (2)... *Ils sont angoissés, asthmatiques, essoufflés, et au moment où l'on a l'impression que leur halètement va leur couper la respiration, ils lâchent la note la plus forte et la plus virile... »*

L'apothéose des grands orchestres se situe à la fin des années 40. En 1950, on en comptait plusieurs centaines jouant dans les clubs sociaux, les théâtres, les institutions sportives de Buenos-Aires, Rosario ou Montevideo. Mais la France n'y voit que du feu. Noyée dans la guerre, elle oublie *« les déhanchements, flexions, demi-lunes, huits et assises »* de la danse inventée par les émigrés du Rio de la Plata. Les grands chefs d'orchestre, tels le joueur de bandonéon Anibal Troilo (1914-1975) ou le pianiste Osvaldo Pugliese (né en 1905) n'atteindront jamais la notoriété des chanteurs, de Carlos Gardel à Roberto Goyaneche, décédé cette année. L'Europe rate ainsi le grand tournant du tango moderne : sa force, son énergie, ses arrangements sophistiqués.

ISABEL MUNOZ

Instrumental ou chanté, le tango est toujours « une pensée triste qui se danse ».

Juan José Mosalini un train d'enfer

Il fallut attendre Astor Piazzola, puis la grande vague des réfugiés chassés par la dictature militaire de 1976, dont Suzana Rinaldi et Juan José Mosalini. Professeur de bandonéon à l'École nationale de musique de Gennevilliers (*le Monde* du 8 février 1994), Juan José Mosalini a fait ses classes en Argentine avec Pugliese, Piazzola et Salgan. Installé en France depuis 1977, il joue en solo (*l'Opéra de Maria de Buenos-Aires* d'Astor Piazzola), invente un singulier trio avec le contrebassiste de jazz Patrice Caratini et le pianiste Gustavo Beytelmann. Il y a trois ans, il fonde le Grand Orchestre de tango, une formation franco-argentine calquée sur les prestigieux *orquestras tipicas*. Depuis, ils tournent à dix. *« Comme dans la musique de chambre, il nous a fallu renforcer la cohérence de l'ensemble. Puis affiner le répertoire »*, explique Juan José Mosalini, compositeur bouillonnant. D'Astor Piazzola à Horacio Salgan, très influencé par le jazz, d'Anibal Troilo à Raul Garello, l'actuel chef de l'Orchestre municipal de tango de Buenos-Aires, Mosalini et sa bande mènent un train d'enfer au pays de la poésie dansée.

Le tango a ses mouvances, mais il ne se partage pas. Instrumental ou chanté, il est toujours cette même *« pensée triste qui se danse »*, selon la définition d'Enrique Santos Discepolo (1901-1951). *« Il ne peut être donné que complet : la danse, le texte, la musique*, dit Suzana Rinaldi, la grande voix du tango contemporain, à qui la critique argentine vient de décerner le Trophée du meilleur spectacle musical de l'année. *Je suis fière et passionnée, et je défends, seule, l'idée entière du tango. En Argentine, la crise ne touche pas le tango instrumental, mais les interprètes. Il faut trouver son style sans imiter. »*

Suzana Rinaldi fut d'abord comédienne, par amour des textes et de leurs mélodies. *« En 1976, j'ai chanté pour la première fois à Paris. Des tangos, des milongas, un genre aussi léger que le tango peut être carré. Depuis, j'ai toujours pris la peine de faire traduire les paroles, car les poètes que j'interprète sont majeurs : Borgès, Cortazar, Federico Mayor, Carlos Pais. »*. Vive, fille d'un Italien et d'une Basque, Suzana Rinaldi cherche partout la modernité. En réalisant ses propres arrangements sur *« les grands classiques, Troilo, Discepolo ou Piazzola »*. Mais aussi *« en chantant les auteurs d'aujourd'hui, dont beaucoup de femmes – Carmen Guzman, Eladia Blasquez »*. Une autre face cachée du tango, vu de France.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

▶ **Suzana Rinaldi, le 29 novembre à 21 heures, au Dejazet, tél. : 48-87-52-55. De 130 à 180 francs. Album : *Suzana Rinaldi en el San-Martin*, 1 coffret de 2 CD TMGSM CD1001/02. Editions Fortin, distribué par Clémusique.**

▶ **Juan José Mosalini et son Grand Orchestre, les 29 et 30 novembre à 22 heures, au Petit Journal-Montparnasse. Tél. : 53-21-56-70. Album : *Bordoneo y 900*, 1 CD Label Bleu LBLC 2507.**

(1) Académie de tango de France, 16, rue Descartes, 75005 Paris.

(2) *Interprétation du tango*, de Ramon Gomez de la Serna, essai publié pour la première fois à Buenos-Aires en 1949. Traduit de l'espagnol par Danièle Robert en 1994, et suivi de *Tangos, anthologie composée par Danièle Robert. André Dimanche Editeur, diffusion Actes Sud, 164 pages, 120 F.*

SUZANA RINALDI, au Déjazet

La frondeuse

« Rien n'est perdu si on a le courage de dire que tout est perdu et de tout recommencer à zéro. » Le poème est de Julio Cortazar, il est le fil sur lequel Suzana Rinaldi a bâti son système énergétique. Enveloppée d'une blancheur immaculée (la robe), le cheveux ras, le sourire immense et généreux, la chanteuse se meut dans l'univers tranchant des rives du Rio de la Plata, en perpétuel basculement entre la jubilation et la plainte. Clin d'œil au public français – elle ne l'avait pas affronté depuis quatre ans –, Suzana Rinaldi emporte la légèreté de Charles Trénet (*Que reste-t-il de nos amours ?*) dans une tourmente déchirée et transforme les drames intérieurs d'Edith Piaf en un boléro enchanteur et cruel (*la Foule*, une chanson argentine, composée par Angel Cabral, où Michel Rivgauche a mis des paroles françaises). Souveraine, impertinente, libre. Suzana Rinaldi, chanteuse en pleine maturité, sait placer ses mots. Qu'elle les dise (des extraits de *Rayuela*, de Cortazar, ou de *Aguafuertes*, de Frederico Mayor Zaragoza, en espagnol et en français) ou qu'elle les chante en compagnie de ses quatre musiciens (piano, bandonéon, claviers). L'actrice a le don du geste juste, de la métaphore, et l'instinct du double sens. Frondeuse, tête de pont entre le tango savant, la gouaille et la littérature. Courbée, le corps balancé, la voici dans la pénombre, enfoncée, plongée au cœur d'un dialogue intime et murmuré avec le bandonéon : *« Ton chant est l'amour qui n'est pas venu... »* (*Che Bandoneon*, d'Anibal Troilo et Homero Manzi). *« Chanter*, dit-elle, mains tendues et voix sereine, *est la plus belle manière d'exercer sa liberté. »*

V. Mo.

CABARET SAUVAGE au parc de La Villette

Soirée parisienne

Avec des yeux de merlan, une raideur de passe-lacet, flanquée d'un grand escogriffe à bretelles et culotte de velours (amoureux transi, bien sûr), elle a l'air de s'ennuyer, la petite bonne en voilette. Ni les danses orientales, ni les excentricités d'une chanteuse québécoise prompte à « turlutter » comme son ancêtre La Bolduc, ni les provocations d'un colonel de l'armée des Indes, ni les délicates broderies rythmiques d'un percussionniste brésilien ne parviennent à la dérider. Elle se méfie. Impossible à distraire. Même montée sur un trapèze, embarquée dans un hilarant exercice de voltige à la maladresse calculée par un compagnon particulièrement soucieux de lui soulever les jupes.

Jeu coloré

Les Maïers sont berlinois, trapézistes, comiques et jongleurs. Dolorèze Léonard, la chanteuse à l'accent épais, est québécoise. Ce sont les seuls membres de la troupe du Cabaret sauvage à ne pas habiter Paris. Les autres y ont élu domicile : Brad l'Anglais, Edmundo le Brésilien, John l'Américain, David l'Australien, Julie la Bretonne d'origine béninoise... Tout ce monde chante, pirouette, virevolte, danse et joue de la musique en appliquant avec malice les lois de la proximité. Ici, comme au temps des cabarets de nuit, on frôle les beaux messieurs, on discute avec le public, on critique les mœurs, on entonne des chansons décalées (*le France*, de Michel Sardou).

Le lieu, un chapiteau planté à la lisière de la Cité des sciences, dans le parc de La Villette, se prête à ce jeu coloré. Il y a presque deux ans, Arthur H. donnait un spectacle insolite dans ce même Magic Mirrors, une des dernières salles itinérantes, mi-cirques, mi-music-halls, dont les Flandres raffolaient dans les années 30. Sous ce petit bijou rétro, le chanteur était accompagné par le Bachibouzouk Band, une joyeuse troupe d'excellents musiciens venus du monde entier, jouant d'instruments divers (de la trompette à l'ukulélé, du *berimbau* aux ondes Martenot). Le Kabyle Méziane Azaïche assurait la cantine. Brad Scott, Anglais – bretelles et petite barbiche –, les exercices humoristiques et musicaux à la contrebasse. Ils sont aujourd'hui les maîtres de l'ouvrage, saisis par *« un rêve commun à tous les étrangers qui viennent à Paris : le cabaret, que nous avons voulu prolonger avec le Bachibouzouk Band et d'autres. »*

Mais les soirées parisiennes ne sont plus ce qu'elles étaient : *« Aller au spectacle aujourd'hui est devenu un exercice culturel, et non plus un divertissement. La télévision a tué l'esprit frondeur et a privé le public de ses envies de participation directe »*, explique Brad Scott. Le public, d'ailleurs, a parfois du mal à réagir : il rechigne à tenir le chapeau du magicien, à répondre aux questions indiscrètes de Belle du Berry, chanteuse réaliste (belle voix, robe échancrée), seule Franco-française du groupe. Il aime à manger (repas chaud à l'entracte) et à boire (tout le temps). Il se laisse volontiers mener à la baguette par un présentateur costaud, le clown et chanteur, Margot Marguerite ; adore la danse du ventre et les rythmes latinos. Sans doute se rendra-t-il au moins à une évidence : Paris est une ville riche de son cosmopolitisme.

V. Mo.

▶ ***Espace chapiteau, parc de La Villette.* Métro Porte-de-La-Villette. Jusqu'au 31 décembre, 20 heures. Tél. : 40-03-75-75. 140 F.**

THÉÂTRE

SEPT LEAR au Théâtre Graslin de Nantes

Un rêve d'enfant

NANTES
de notre envoyé spécial

« *Serais-je un peu trop académique ?* », se demande le fou. Chargé de faire rire le roi, et le roi le plus triste du théâtre anglais, sinon de l'Histoire, il préfère la réflexion au sarcasme et à la caricature : c'est le ton général de Howard Barker, lucide, honnête, presque mesuré dans la violence. La saison britannique, à Paris et en province, s'ouvre donc à Nantes avec ce dramaturge de quarante-huit ans, déjà glorieux à Londres, qui oppose au « *théâtre humaniste* » celui de la « *catastrophe* », destiné à semer le doute, ébranler les certitudes, miner le consensus, quitte à s'attaquer à l'inattaquable Shakespeare.

Par quels moyens ? En usant d'une langue dense mais claire, ses personnages, qui appartiennent à la mémoire collective (ce sera, en fin de saison, la légende de Judith et Holopherne, au Petit-Odéon), détruisent le carcan du mythe tout en s'y référant. Cela implique une parfaite maîtrise de la tradition et cela exige surtout d'infinies précautions dans la mise en scène, qui ne doit pas être plus explicite que ne le veut l'auteur. Howard Barker a toutes les raisons de s'estimer heureux du travail de Claudine Hunault et de ses comédiens du Théâtre de la Chamaille, tous d'une grande énergie.

Le texte pourrait être lourd, parce qu'il est riche, allusif, long (1). Entièrement audible quoique dit très vite, il est servi et non obscurci par une vivacité chorégraphique de mouvements réglés avec rigueur et nécessité.

Lear (Yvon Lapous) est un enfant : il joue au début de la pièce (au ballon, au fond d'une citerne qui sera le décor unique) et à la fin (aux échecs). Entre-temps, il aura laissé sur le bord de la route quelques victimes. Privilégiant la folie (ce que l'acteur accentue en désarticulant ses répliques et son corps) sur la duperie, Barker tire parfois Shakespeare vers Pirandello.

Grâce aux multiples trouvailles de Claudine Hunault, le grotesque devient naturel. L'accouchement de Clarissa, épouse que l'auteur prête au roi, est, dans sa frénétique agitation, à la fois drôle et émouvant. Il est introduit par une série de scènes surprenantes dans leur traitement comme le retour de guerre de Lear et l'accueil de son ancienne maîtresse et belle-mère (Martine Le Page-Fornasari) : elle improvise *a capella* un blues admirable sur sa fille et... les lois, dont elle raffole (elle est vêtue en magistrat). La profusion d'inventions scéniques et visuelles apparaît paradoxalement d'une grande humilité. Un avion miniature traverse les cintres, des cerfs-volants se balancent dans le ciel, un oiseau-machine dévore dans sa carcasse blanche le favori du roi, une baignoire tient lieu d'océan, la reine fait du trapèze, des buissons de roses blanches sont crachés par des soupiraux... Ce n'est pas du théâtre symbolique. C'est l'usage pondéré de la rêverie, au service d'un texte foisonnant qui, sans faire oublier Shakespeare, méritait ce respect, et cette fantaisie.

RENÉ DE CECCATTY

▶ Théâtre Graslin. Tél. : 40-69-09-09. A 20 h 30 du mardi au samedi. Dimanche à 15 heures. Jusqu'au 4 décembre.

(1) Le texte de la pièce est publié dans une traduction de Philippe Régniez aux Editions de l'Atalante. 160 p., 69 F.

ARTS

Après la plainte d'un des héritiers du peintre

Le gérant de la galerie Bernheim à Paris est écroué pour recel de Chagall volés

Cinq personnes viennent d'être mises en examen, dont trois ont été écrouées, pour avoir écoulé sur le marché international une quarantaine d'œuvres du peintre Chagall, tableaux détournés par son ancienne gouvernante, Irène Menskoï. Parmi les personnes incarcérées, figure Yves Hémin, gérant de la célèbre galerie Marcel Bernheim, située avenue Matignon à Paris. Mais d'autres galeristes de renom pourraient être mis en cause dans les jours prochains.

De source judiciaire, on affirme que « *au moins quarante œuvres, et sans doute beaucoup plus, dont dix-neuf sont aujourd'hui à l'étranger – au Japon et en Israël principalement –, ont été illicitement vendues, représentant un préjudice qu'on peut évaluer à environ 50 millions de francs* ». A l'origine de l'affaire, on trouve un industriel, Jean-Luc Verstaete, trente-huit ans, écroué le 24 octobre. Ce dernier avait pris contact, dès la mort de Marc Chagall, en 1985, avec la gouvernante de l'artiste, Irène Menskoï. La gouvernante avait accepté de voler, pour lui, en 1989 et 1990, des gouaches du peintre qui étaient restées dans l'atelier, à Saint-Paul-de-Vence (Alpes-Maritimes). Irène Menskoï est morte assassinée en 1990, mais sans aucun lien avec cette affaire.

Certificats d'authenticité

En possession des gouaches de Chagall, Jean-Luc Verstaete et un complice, Georges Guerra, également écroué, ont cherché un « propriétaire » crédible pour les mettre sur le marché. Ce sera Yves Hémin, soixante-cinq ans, gérant de la galerie Marcel Bernheim. Ce dernier, écroué, affirme qu'il ne savait pas que les tableaux avaient été volés. Pour « blanchir » les tableaux volés, Verstaete et Hémin présentaient les certificats d'authenticité que le Comité Chagall, créé après la mort de l'artiste – et dont la bonne foi a été abusée dans cette affaire – délivrait, après vérification, lorsqu'une galerie lui présentait une œuvre. De plus, Jean-Luc Verstaete trouvait, dans son entourage, des personnes qui ont accepté de servir de prête-nom. Il a ainsi ouvert des comptes en banque pour y verser les commissions (en chèque et en liquide) qu'il allait leur octroyer, pour service rendu.

Il ne restait plus qu'à vendre, notamment par l'intermédiaire de Sotheby's, également abusé, les gouaches ainsi détournées. Cela était d'autant plus facile et lucratif qu'à la fin des années 80, le marché de l'art bénéficiait d'une embellie et que des gouaches, estimées aujourd'hui à 1 million de francs, se vendaient alors de deux à trois fois plus cher.

L'Office central de répression du vol d'œuvres et d'objets d'art de la police judiciaire, saisi après la plainte d'un des héritiers Chagall, poursuit son enquête dans laquelle « *d'autres galeristes parisiens pourraient avoir à répondre* ». Une information a été ouverte, le 14 octobre, par Mme Arlette Maurier, premier juge d'instruction à Paris, uniquement pour recel. En effet, le vol des tableaux de Chagall par son ex-gouvernante a été prescrit.

DESSINS DE ZADKINE, au Musée Rodin

Croquis de la souffrance

En 1916, Ossip Zadkine, natif de Vitebsk (Biélorussie), sculpteur cubiste de son état, décide de s'engager dans l'armée française. Il est âgé de vingt-six ans. Brancardier à Epernay, il participe aux combats de Champagne et du Chemin des Dames, est gazé en novembre et hospitalisé longuement. Que fait-il alors ? Sur des papiers médiocres, il dessine, au crayon et à l'encre, ce qu'il voit dans les ambulances et les salles communes. Quand il le peut, il rehausse ses croquis à l'aquarelle, légèrement. Il lui suffit d'un peu de bleu pour les uniformes et d'un vert délavé pour les prés où s'alignent les brancards et les cercueils.

Ses dessins, à la différence de ceux de Léger et des gravures de Dix, ne révèlent rien du front, des tranchées et des combats. Ils montrent ce qui se passe après chaque bombardement et chaque offensive, le retour des infirmiers portant les blessés jusqu'aux tentes et aux constructions de fortune sous lesquelles ils seront sauvés, peut-être. A l'arrière-plan stationnent des ambulances. Dans les allées, le long des abris de tôle ondulée, passent des mutilés fumant à peu près tous une longue pipe.

La géométrie ordonne ces scènes, géométrie sévère du cubisme, que Zadkine a adopté à partir de 1912, géométrie de la réalité plus encore, rectangles des civières et des lits, verticales des pieux et des béquilles, triangles des draps plissés et des visages défaits, demi-cercles des casques. Alternent des vues profondes, creusées par la perspective et scandées par la répétition des corps allongés, et des vues de très près, les membres enchevêtrés du blessé et de l'infirmier, un convalescent alité près d'une fenêtre. Nul pathétique, nul accent morbide, nul détail sanglant : la discrétion, l'économie de moyens, un graphisme mince et aigu sont des procédés plus sûrs et plus justes.

Etranger à l'expressionnisme, affectant l'impassibilité et la neutralité, Zadkine ne se plaint ni ne s'apitoie : il fixe les instantanés de la souffrance. Epurée, l'observation n'en est que plus accablante, et l'on songe immanquablement, devant ces visions de la mort, aux récits de Remarque et de Genevoix, aux trains sanitaires et aux mouroirs blancs où une génération a achevé de se détruire.

Variations stylistiques

De l'exposition des dessins de Zadkine qu'abrite le Musée Rodin, ces vingt-cinq images sont assurément la part la plus neuve et la plus forte. Non que les autres, une soixantaine d'œuvres, soient dépourvues de virtuosité, d'élan et d'invention. Mais, par comparaison – comparaison dont elles pâtissent à l'excès –, elles manquent d'intensité. Un artiste de grande dextérité, sculpteur prolixe et longtemps sous-estimé, exécute sur papier – sur beau papier cette fois – des variations stylistiques complexes entre cubisme, néoclassicisme, néoréalisme et onirisme. Dans les années 20, il conçoit de très ingénieux projets de monuments à la mémoire des poètes – Rimbaud, Lautréamont, Jarry et Apollinaire –, dans lesquels il ne conserve de leur physionomie que quelques éléments, associés à des constructions géométrico-anthropomorphiques remarquablement compliquées.

Mais il peut aussi bien tracer un portrait très ressemblant ou doucement caricatural, ou encore élaborer des assemblages de formes anguleuses ou courbes qui suggèrent la femme ou la fleur par allusions et ellipses. Comme ses contemporains l'intéressent et, pour certains, le captivent, la diversité de son œuvre s'augmente de la variété des influences qui affleurent, de Picasso au surréalisme de Masson et aux jeux de métamorphoses de Dali. Ce ne sont point là, assurément, les pièces qui témoignent le mieux en faveur de leur auteur, quand les dessins de guerre produisent, à l'inverse, une impression très durable.

PHILIPPE DAGEN

Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne, 75007, Paris ; tél. : 44-18-61-10. Jusqu'au 8 janvier. Paraît à l'occasion de l'exposition un beau – et coûteux – portfolio reproduisant les dessins en fac-similé, coédition Musée Rodin - Paris Musées (80 planches, 360 francs).

Conservateur du patrimoine à Orsay

Rodolphe Rapetti est nommé directeur des musées de Strasbourg

STRASBOURG
de notre correspondant

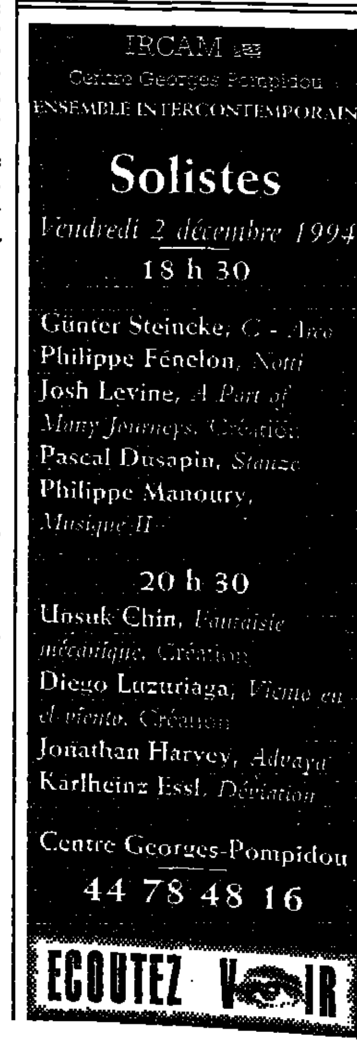
Rodolphe Rapetti, conservateur du patrimoine au musée d'Orsay, vient d'être nommé directeur des musées de Strasbourg. Il succède, après un an d'intérim, à Roland Recht.

M. Rapetti animera, le 1er janvier 1995, l'équipe de 200 personnes des huits musées strasbourgeois qui accueillent plus de 400 000 visiteurs par an. Il aura également à suivre le chantier du futur musée d'art moderne et contemporain dont les travaux ont commencé près de l'Ecole nationale d'administration et dont l'ouverture est annoncée pour l'automne 1997.

Rodolphe Rapetti, 35 ans, licencié en droit, diplômé d'histoire de l'art, a passé le concours des musées en 1985. Après un an au cabinet du dessin du Louvre, il est revenu à Orsay comme conservateur du patrimoine, chargé du département des peintures. Choisi avec l'accord de Françoise Cachin, directrice des Musées de France, M. Rapetti sera détaché pour un mandat de trois ans renouvelable.

JACQUES FORTIER

VENTES : journée difficile à Drouot. – La vente d'une dizaine de tableaux appartenant à la collection Maeght (*le Monde* du 27-28 novembre) s'est déroulée dans un marché difficile. *Le Guéridon*, une huile sur toile de Georges Braque, a été adjugée à 3 millions de francs, par Mes Guy et Frédéric Loudmer, lundi 28 novembre, à l'hôtel Drouot à Paris. Par ailleurs, *la Forme rouge* de Vassily Kandinsky a été adjugée à 2 310 000 francs et *Danseuses au triangle* de Fernand Léger à 1 150 000 francs. Plusieurs œuvres n'ont pas trouvé preneur.



ÉCONOMIE

Les projections de l'INSEE jusqu'à 2050

Une France plus peuplée et plus vieille au XXI[e] siècle

Les projections publiées par l'INSEE dans la revue *Economie et statistique* mettent en évidence une croissance de la population française et son vieillissement dans les années à venir. La population française va augmenter encore pendant au moins vingt-cinq ans. En 2020, elle devrait compter 61 à 66 millions d'habitants. Ensuite, les projections divergent : selon que le nombre d'enfants par femme en âge de procréer monte à 2,1, reste stable à 1,8 ou diminue à 1,5, la population de la France en 2050 atteindrait 74 millions d'habitants, 65 millions ou reviendrait à 57 millions, chiffre actuel.

■ VIEILLISSEMENT. A partir de 2005, la population française va vieillir très rapidement, lorsque arriveront à la soixantaine les générations du baby-boom d'après-guerre. Les soixante ans et plus représenteront plus du quart de la population en 2020, contre un cinquième aujourd'hui, et de 30 % à 39 % en 2050. Dès 2020, ils seront plus nombreux que les moins de vingt ans.

Combien d'habitants en France en 2000, 2020, 2040, dans deux ou trois générations ? La « dépopulation », dont la crainte hante depuis un siècle une société française marquée par une baisse précoce de la fécondité, n'arrivera pas de sitôt, si l'on en croit les projections effectuées par l'INSEE à partir des données des derniers recensements. Que la fécondité remonte à 2,1 enfants par femme, qu'elle se maintienne à 1,8 ou descende à 1,5, comme dans beaucoup de pays voisins, la population de la France métropolitaine s'accroîtra au moins pendant vingt-cinq ans encore, jusqu'à 2020 : à cette date, elle compterait de 61 à 66 millions d'habitants. Ensuite, même dans l'hypothèse la plus « pessimiste », elle ne redescendrait pas au-dessous de son niveau actuel avant le milieu du siècle prochain, la fourchette des projections allant pour cette date de 57 à 74 millions.

Dans tous les cas, on se trouve plutôt au-dessus des projections antérieures de l'INSEE, publiées après le recensement précédent (*le Monde* du 5 novembre 1985 et du 30 août 1986). La différence est due à la baisse de la mortalité, notamment après soixante ans, et, accessoirement, au maintien de l'immigration.

La baisse de la mortalité a repris depuis le milieu des années 70. Elle résulte notamment du succès croissant de la lutte contre les maladies cardio-vasculaires (la France est le pays d'Europe où la mortalité cardio-vasculaire est la plus faible). Conséquence : la durée de vie *moyenne s'allonge, dépassant* quatre-vingt-un ans pour les femmes et soixante-treize ans pour les hommes, et les démographes estiment qu'elle peut encore progresser. Vers 2020, elle dépasserait quatre-vingt-six ans pour les femmes et approcherait soixante-dix-huit ans pour les hommes.

L'immigration, elle, persiste (notamment par suite du regroupement familial), en dépit des restrictions apportées depuis le premier choc pétrolier. Le « solde migratoire » a toutes chances de rester à 50 000 par an en moyenne (1), en raison de la libre circulation des hommes à l'intérieur de l'Union européenne – une Union élargie –, de l'ouverture des frontières à l'Est et de la pression au départ dans de nombreux pays du tiers monde.

« Avoir des enfants ou travailler plus longtemps »

Quant à la fécondité, elle s'est maintenue aux environs de 1,8 enfant par femme en âge d'en avoir depuis le milieu des années 70 jusqu'à 1991, la « descendance finale » restant à 2,1 jusqu'aux générations de femmes nées en 1960. Mais les couples tendent à retarder les naissances : à 25 ans, les femmes de la génération 1965 n'ont eu en moyenne que 0,49 enfant, contre 0,77 pour *la génération 1955*, et ce déficit n'est pas compensé par l'accroissement *de la fécondité* après vingt-cinq ans – un phénomène qui s'est accusé au cours des dernières années (*le Monde* du 10 février). L'INSEE a donc choisi trois hypothèses pour ses projections : un maintien de la fécondité des générations à 2,1, une stabilisation à 1,8, et une baisse jusqu'à 1,5, niveau qu'atteignent déjà la majorité des pays de l'Union européenne.

Dans la première (qui implique en fait une remontée de la fécondité sur les prochaines années), la croissance de la population française continuerait sur toute la période, quoique à un rythme ralenti après 2020. Le nombre d'habitants monterait à 71,5 millions en 2040 et 73,6 à en 2050. Dans la deuxième hypothèse (centrale), la croissance serait plus lente et la population passerait à 63,4 millions en 2020, atteindrait un maximum de 65,4 millions vers 2040, puis diminuerait légèrement ensuite. Dans l'hypothèse basse, enfin, on ne dépasserait pas les 60,7 millions en 2020, le nombre d'habitants redescendant ensuite jusqu'à 56,8 millions en 2050.

Mais dans *toutes* les hypothèses, avec l'allongement de la durée de vie, renforcé éventuellement par la baisse de la fécondité, le vieillissement de la France – mesuré par la part des soixante ans et plus dans la population – va s'accentuer. Surtout à partir de 2005, lorsque arriveront à la soixantaine les générations du baby-boom. Les « sexagénaires et plus » ne seront encore que 12,6 millions en 2005 (contre 11 millions aujourd'hui), mais 17 millions en 2020, près de 22 millions en 2050. Leur part dans la population va passer de moins de 20 % aujourd'hui à 26 % à 28 % en 2020, 30 % à 39 % en 2050. Autrement dit, alors qu'actuellement un habitant sur cinq a soixante ans ou plus, la proportion arrivera à un sur trois ou peut-être deux sur cinq au milieu du siècle prochain.

La part des « très âgés » va s'accroître encore plus fortement, puisque le nombre des soixante-quinze ans et plus va doubler d'ici à 2025, pour atteindre alors 7 millions, puis dépassera 11 millions *en 2025. Et leur poids*, actuellement de 6 % environ, arrivera aux alentours de 11 % en 2020, avant de monter à 15 % ou 20 % en 2050.

Le vieillissement de la population est donc plus accentué que ne l'indiquaient les projections antérieures. Dans tous les cas, à partir de 2020, il y aura plus de « vieux » que de jeunes de moins de vingt ans. La part de ces derniers dans la population va baisser : de 28 % aujourd'hui, elle redescend à 25 % en 2050 dans l'hypothèse haute, et même 17 % dans l'hypothèse basse. Certes, le nombre des personnes considérées comme « en âge de travailler » (les 20-64 ans) va augmenter jusqu'à *2010* environ, où il atteindra 38 millions. Mais il ne s'accroîtra guère ensuite, voire – dans l'hypothèse pessimiste – retombera jusqu'à 30 millions en 2050. Conséquence, que note au passage *Economie et statistique*, les « actifs » auront le choix entre *« avoir des enfants ou travailler plus longtemps »*...

GUY HERZLICH

(1) On peut penser que les dernières restrictions n'auront pas d'effet à long terme.

Comme les pays voisins

L'évolution de la population française ne différera pas beaucoup de celle des pays voisins, si l'on en croit les projections internationales.

En effet, les différentes hypothèses de l'INSEE se situent à *l'intérieur de la « fourchette »* des projections effectuées par Eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes en 1991. Selon le scénario *« haut »* d'Eurostat, fondé sur une fécondité de 2,2 enfants par femme, hypothèse très *« optimiste »*, notamment pour l'Allemagne et l'Italie, la France compterait 67,8 millions d'habitants en 2025, ce qui la placerait derrière l'Allemagne (89,9 millions) et devant la Grande-Bretagne (65,2) et l'Italie (62,9).

Selon la variante *« moyenne »* des dernières projections de l'ONU, en revanche, la population allemande n'atteindrait à cette date que 76,4 millions d'habitants, celle de la Grande-Bretagne 61,5, la France 61,2 et l'Italie 52,2 millions. Selon ces mêmes projections, l'espérance de vie en France serait un peu supérieure à la moyenne de l'Europe occidentale et ne serait dépassée que par celle de la Suède, de l'Italie et de la Belgique... Le vieillissement de la population ne serait pas très différent non plus : la proportion de 65 ans et plus dans la population ne serait inférieure qu'en Irlande, au Portugal et en Grande-Bretagne...

G. H.

Concentration régionale

Comment la population française va-t-elle se répartir sur le territoire au cours des décennies à venir ? Selon les projections de l'INSEE, la concentration de la population s'accentuera, au profit des régions du Sud et de l'Ile-de-France. En effet, les régions du Sud-Est (Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse et Rhône-Alpes, dans l'ordre) devraient connaître la plus forte croissance : en 2015, elles réuniraient un quart de la population française, contre un cinquième aujourd'hui. Ile-de-France, Centre et Aquitaine *connaîtraient aussi* une croissance relativement importante : l'Ile-de-France dépasserait les 12 millions d'habitants en 2015. En revanche, la population baisserait en Limousin, Lorraine, Auvergne, Champagne-Ardennes et Nord-Pas-de-Calais.

Par départements, le contraste constaté lors du recensement de 1990 s'accentuerait. *La population baisserait encore* dans un tiers des départements : bordure de la frontière nord-est (déclin d'industries lourdes ou minières), Massif central (zones agricoles marquées par l'exode rural), ainsi que Paris, les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne. A l'inverse, elle augmenterait surtout dans la grande couronne parisienne. Enfin, la structure par âge des régions serait plus homogène qu'aujourd'hui : les régions relativement âgées du Sud se rapprocheraient de la moyenne nationale, tandis que celles de l'Ouest perdraient de leur « jeunesse ». Seule se distinguerait l'Ile-de-France, qui bénéficierait toujours de l'afflux de jeunes et du départ de gens relativement âgés. Une remontée de la fécondité n'apporterait de changement qu'à la marge, profitant essentiellement à l'Aquitaine et à Midi-Pyrénées.

G. H.

SOCIAL

Le climat reste tendu chez GEC-Alsthom

Reprise du travail houleuse à Belfort

BELFORT

de notre correspondant

La reprise du travail s'annonce difficile chez GEC-Alsthom à Belfort. En effet, dès le premier jour, lundi 28 novembre, des débrayages ont eu lieu dans les ateliers. A Bourogne, d'où est parti le mouvement de grève le 24 octobre, une altercation entre des salariés de l'équipe du matin et un agent de maîtrise a même provoqué un arrêt de travail durant toute la journée : un mot d'ordre maintenu pour une *« durée indéterminée »*.

Un « ultimatum » à la direction

A Belfort, le malaise a aussi largement dominé les premières heures de cette semaine de reprise. Si les services administratifs ont à peu près normalement fonctionné, la production en revanche a été perturbée par plusieurs débrayages ou réunions d'information. Les accrocs des négociations sur les paiements des jours de grève ne sont pas étrangers à ces incidents à répétition. A la division électromécanique, où les effectifs sont les plus nombreux, les syndicats ont même lancé un *« ultimatum »* à la direction pour mercredi 30 novembre. *« Si nous n'obtenons pas satisfaction, nous retournerons devant le personnel »*, ont-ils prévenu. La direction considère que la négociation est toujours en cours. Quant aux incidents de Bourogne, il s'agit selon elle de phénomènes normaux et inévitables après un conflit de cinq semaines.

BERNARD PAYOT

Poursuite des mouvements de grève sur les sites de La Courneuve et du Petit-Quevilly. – Dans la banlieue de Rouen, au Petit-Quevilly, le conflit entre la direction de l'usine et ses salariés entre dans son dix-huitième jour. Les piquets de grève sont maintenus par la CGT, en l'absence de proposition de la direction pour négocier sur les salaires. A La Courneuve, les deux sites GEC-Alsthom, en grève depuis le 14 novembre, ont aussi décidé de reconduire leur mouvement. Une manifestation devant le siège d'Alcatel-Alsthom, avenue Kléber, à Paris, devait se dérouler mardi 29 novembre. En revanche, le travail a repris à l'usine de Tarbes.

ÉTRANGER

Quasi-retour à la normale sur les aéroports espagnols

Un accord est intervenu in extremis entre la direction et les syndicats d'Iberia

La situation est redevenue pratiquement normale, mardi 29 novembre en fin de matinée, sur les aéroports espagnols après la grève sauvage qui a totalement paralysé le trafic pendant toute la journée du lundi 28 novembre. Un accord de principe est intervenu dans la nuit entre la direction d'Iberia et les syndicats majoritaires. Il prévoit une baisse des salaires de 8 % et une réduction des effectifs de 3 500 personnes pour faire face à une situation de quasi-faillite.

MADRID

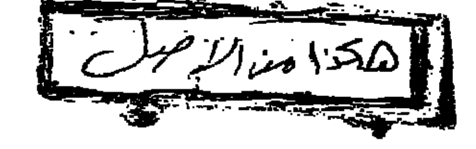
de notre correspondant

Le trafic aérien a été pratiquement nul et les quarante aéroports nationaux ont été totalement paralysés, lundi 28 novembre, par la grève sauvage et générale des employés d'Iberia protestant contre le plan de sauvetage de la compagnie. 1 100 vols commerciaux ont été annulés et près de 110 000 passagers sont restés bloqués dans l'attente d'un hypothétique départ. Les voyageurs en provenance de l'étranger n'ont pu récupérer leurs bagages et l'activité des autres compagnies a été considérablement affectée mais aucun incident n'a été signalé.

Après onze heures de discussions difficiles dont s'est retiré le syndicat des pilotes, un accord de principe a pu être obtenu dans la nuit entre la direction de la compagnie et les syndicats majoritaires sur le plan de viabilité (*le Monde* du 27 octobre et du 25 novembre). La baisse des salaires sera de l'ordre de 8 % en moyenne et non *pas de 15 %* comme il était exigé au départ. Quant à la réduction des effectifs, celle-ci sera de 3 500 employés au lieu des 5 200 demandés après l'échec des premières négociations. Dans un premier temps, seulement 2 100 départs étaient prévus. La productivité sera accrue de 15 % et la compagnie nationale a accepté de payer 90 % des augmentations salariales prévues pour 1993 et 1994 en fonction des conventions signées sur la base du taux d'inflation. Pour le moment, rien n'a été dit en ce qui *concerne la vente de certains* actifs de la société nationale qui doit se renflouer après quatre années de pertes et des fonds propres qui ne lui permettent de tenir que jusqu'en mars prochain.

Tout le monde a conscience que la survie d'Iberia est en jeu et aussi le sort de 24 500 employés. Toute la question est de savoir si cet accord de principe obtenu à l'arraché au terme d'une troisième journée de grève depuis le début du mois permettra de la maintenir à flot. Les syndicats ont averti qu'il fallait néanmoins que cet accord soit entériné par la base et que Bruxelles autorise une augmentation de capital de l'ordre de 125 milliards de pesetas (5,25 milliards de francs). Ce qui est loin d'être acquis puisque que Iberia avait déjà obtenu 120 milliards de pesetas en 1992 à *condition que ce soit* la dernière aide communautaire d'ici à la fin du plan, qui s'achève en 1996. A l'époque, José Borrell, ministre des transports et des travaux publics, avait dit : *« Si Iberia n'est pas capable d'être compétitif avec ce plan dans les quatre ans, elle ne le sera jamais. »* Iberia devrait terminer l'année avec un déficit de plus de 40 milliards de pesetas (1,7 milliard de francs), ce qui portera les pertes cumulées depuis 1990 à 210 milliards de pesetas.

MICHEL BOLE-RICHARD



Présentant son budget devant le Sénat

M. Rossi table sur une privatisation de Renault au second semestre 1995

José Rossi, le ministre de l'industrie, a décidé d'inscrire son action dans la continuité de son prédécesseur Gérard Longuet. Présentant les crédits de son ministère devant le Sénat dans le cadre de la loi de finances 1995, M. Rossi est revenu sur l'ouverture du capital de Renault. Pour le ministre, le constructeur automobile français *« doit se préparer à franchir une nouvelle étape, celle de sa privatisation »*. Une privatisation qui, a-t-il estimé, devrait, *« sans doute intervenir au cours de l'année 1995, au second semestre »*. M. Rossi a précisé que la loi l'avait prévu et que sa *« volonté était claire »*. L'échéance du second semestre 1995 est inédite. Mais elle n'engage pas à grand-chose, sauf à considérer que l'élection présidentielle du printemps prochain n'influera en rien sur le calendrier que vient de se fixer M. Rossi.

A Matignon, on précisait que la ligne du gouvernement n'avait pas changé sur ce point et que conformément aux déclarations répétées du premier ministre, Edouard Balladur, la privatisation de Renault n'interviendrait qu'à la faveur d'une alliance industrielle. Toujours devant le sénat, José Rossi a par ailleurs souhaité *« une future ouverture du capital »* de France-Télécom, *« afin de faciliter les alliances internationales qu'il faudra développer »*.

Après la signature d'une convention avec La Poste

La Caisse nationale de prévoyance pourrait être mise sur le marché au début de l'année prochaine

Pendant la campagne électorale, les *privatisations continuent*. En tout cas, la mise sur le marché de la Caisse nationale de prévoyance (CNP), le premier assureur-vie français, devrait devenir possible au début de 1995. Annoncée en septembre, la privatisation partielle de la CNP *se voulait être une solution* moins risquée et plus facile à mettre en œuvre que la privatisation de grand style des AGF (Assurances générales de France). Mais si le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, était très favorable à la privatisation d'une entreprise qu'il connaît bien pour en avoir été président du conseil de surveillance de 1988 à 1993, les difficultés n'ont cessé de s'accumuler. Elles disparaissent petit à petit, comme en témoignent la signature lundi 28 novembre d'une convention avec La Poste et *« le retour au calme sur le plan social »* souligné par Pierre Darnis, le président du directoire de la CNP.

Premier problème de taille, celui *des réseaux de distribution*. Si la CNP n'a pas une notoriété à la mesure de sa part du marché français de l'assurance-vie (17 %), c'est qu'elle ne commercialise pas directement ses produits. Elle s'est développée à l'ombre de la Caisse des dépôts et *via* les réseaux de La Poste, des caisses d'épargne et du Trésor public. La Poste est de loin le partenaire le plus important et représente environ 50 % des primes collectées. Or il est indispensable pour valoriser la compagnie d'avoir des certitudes sur ces liens avec ses distributeurs.

A l'issue de négociations difficiles, la CNP a rendu publique lundi 28 novembre la signature d'une convention de dix ans avec La Poste. La rémunération du réseau de La poste a été *« améliorée »* d'environ 4 % à 5 %, ce qui cette année devrait représenter environ 800 millions de francs. En contrepartie, La Poste s'est engagée sur des objectifs commerciaux : *de réussir à maintenir* sa part du marché de l'assurance vie *à 8 % en* 1995 et à au moins à 6 % en 2004. M. Darnis a ajouté que des discussions étaient en cours avec les caisses d'épargne.

Autre écueil et de taille à la privatisation partielle : celui du statut du personnel de la CNP. Une question d'autant plus redoutable qu'elle a fait capoter la grande réforme de la Caisse des dépôts pourtant promise à ses débuts par le gouvernement Balladur. *Sur les 2 200 salariés de la* CNP, plus de 1 200 ont un statut de fonctionnaires qu'ils n'ont pas envie de perdre. Après la grève du 27 septembre *(le Monde* du 29 septembre), des négociations ont été entamées au début du mois d'octobre. *« Les discussions sur les futurs statuts des salariés sont actuellement bien engagés »*, a expliqué M. Darnis. *« Nous avons bon espoir d'arriver à un accord avant Noël et au pire au début 1995 »*, a-t-il ajouté.

E. L.

CONJONCTURE

L'enquête mensuelle de l'INSEE dans l'industrie

La production croît mais l'optimisme des chefs d'entreprise plafonne

La production industrielle a continué de croitre à un rythme rapide mais l'optimisme des chefs d'entreprise plafonne, indique l'enquête effectuée en novembre par l'INSEE auprès des chefs d'entreprise et publiée mardi 29 novembre.

« L'activité est apparue particulièrement dynamique dans les biens intermédiaires, les biens de consommation et à nouveau dans l'automobile et le matériel de transport terrestre. Elle a semblé se ralentir dans la branche des biens d'équipements professionnels », écrit l'INSEE qui ajoute que *« les stocks de produits finis sont toujours jugés à leur niveau normal (...). Dans les biens intermédiaires, les carnets de commandes continuent à se remplir, du fait d'une demande étrangère vigoureuse. Ils se sont en revanche dégarnis dans les biens d'équipements professionnels, l'automobile et le matériel de transport terrestre »*.

Les perspectives des chefs d'entreprise – générales et personnelles – retombent un peu en novembre mais restent à des niveaux exceptionnellement élevés, comme on n'en avait jamais vu depuis 1976 pour les premières, depuis 1988 pour les secondes. Les hausses de prix devraient être un peu plus rapides et la production continuer de croître.

La dénationalisation du fabricant de cigarettes

Les buralistes pourront détenir 2,5 % de la SEITA privatisée

Le ministre du Budget, Nicolas Sarkozy, devait présenter mardi 29 novembre au conseil des ministres un projet *de loi relatif* à la privatisation de la SEITA (Société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes). Ce texte, qui sera soumis à l'Assemblée d'ici à la fin de l'année, porte sur deux points. Le premier modifie le statut du personnel. Le second prévoit de réserver 5 % du placement des actions lors de la privatisation aux débitants de tabac, ce qui correspond à 2,5 % du capital.

Le passage dans le privé du fabricant de cigarettes nécessite que soit transformé le statut de ses salariés. Leurs droits seront à l'avenir *inclus* dans *une* convention collective en cours de discussion. D'autre part, le régime spécial de retraite dont bénéficie le personnel entré dans l'entreprise avant 1980 doit être aménagé. Un décret devrait fixer les *nouvelles modalités de financement* entre l'Etat et l'entreprise, sans que cela change quoi que ce soit pour les retraités.

Une fois cette modification législative adoptée, la privatisation de la SEITA pourra véritablement démarrer. Sans attendre le vote du Parlement, les pouvoirs publics ont déjà engagé le processus *de mise sur le marché du fabricant* de tabac. Après le choix du Crédit lyonnais comme banque conseil du gouvernement, vendredi 25 novembre, le gouvernement va désigner les agences de publicité.

Reste à *définir* la composition du tour de table de l'entreprise. L'Etat devrait garder 10 % du capital, et le groupe d'actionnaires stables (GAS) aura 35 % du capital, les salariés 5 %. Les 50 % restant seront mis sur le marché. Dans ce cadre, les débitants de tabac se verront réserver jusqu'à 5 % du placement à des conditions préférentielles, ce qui correspond à 2,5 % du capital de l'entreprise.

Si le calendrier est respecté et surtout si la conjoncture boursière s'améliore, la SEITA pourrait être cotée dès le début de l'année 1995. N'étant pas seule en lice, l'entreprise *compte* sur la *modicité* de son appel au marché pour être sélectionnée. La SEITA serait valorisée à 7 milliards de francs et seulement la moitié devrait être proposée aux particuliers.

DOMINIQUE GALLOIS

A la satisfaction du FMI

Le gouvernement turc présente un nouveau programme de privatisations

Mme Ciller, premier ministre de Turquie, espère obtenir 5 milliards de dollars (27 milliards de francs) de recettes du nouveau programme de privatisations que le Parlement a finalement approuvé, après des mois de délibérations.

ISTANBUL

de notre correspondante

« Aujourd'hui, nous ouvrons la porte à une ère nouvelle. La Turquie était le dernier État socialiste de la région. Nous l'avons renversé », a déclaré, triomphante, le premier ministre Tansu Ciller, qui était montée à la charge de l'Assemblée nationale à plusieurs *reprises pour tenter* d'accélérer la vente de ces entreprises.

La privatisation du lourd secteur public avait été lancée il y a huit ans par Turgut Ozal, alors premier ministre. Malgré ses pouvoirs étendus, M. Ozal n'était pas parvenu à surmonter les hésitations de certains cercles politiques et le timide programme de privatisation n'a rapporté jusqu'à présent qu'un total de 2,5 milliards de dollars. Mme Ciller espère, grâce à *la nouvelle loi, récolter 5 milliards* de dollars (27 milliards de francs) l'année prochaine avec la privatisation de plusieurs banques et entreprises publiques.

Le passage de cette loi tant attendue a cependant été accueilli en Turquie avec une certaine dose d'incrédulité. Personne n'imagine que le programme ambitieux proposé par le gouvernement pourra être exécuté sans anicroches alors que tant d'obstacles – notamment l'annulation, à deux reprises, de lois permettant au gouvernement de privatiser par décret – ont surgi par le passé. Néanmoins, il s'agit d'un pas important vers la restructuration de *l'économie turque que* le FMI (Fonds monétaire international) attendait avec impatience.

La privatisation des compagnies publiques turques, si elle se déroule comme prévu, pourrait avoir des *retombées* politiques importantes. Le secteur public représentait jusqu'à présent la clé du pouvoir pour les politiciens, dans un système essentiellement clientéliste. Les récents scandales *de corruption ont notamment* révélé le rôle joué par les banques publiques.

Les revenus obtenus par la vente des entreprises publiques ne pourront pas, selon la loi, servir à combler le déficit budgétaire, mais *devront être utilisés pour la réhabilitation* et le remboursement des dettes des entreprises qui seront mises en vente. Les travailleurs qui perdront leur emploi seront compensés. Le document détaillé, approuvé par le Parlement, prévoit la formation d'un Haut conseil des privatisations, composé du chef du gouvernement et de quatre ministres. Ce conseil devra approuver, à l'unanimité, la vente de chaque compagnie, ce qui donne un pouvoir de veto aux partenaires minoritaires de la coalition, les sociaux-démocrates, qui n'acceptent le principe de la privatisation qu'avec réticence. Certaines *compagnies, jugées* d'importance stratégique, ne pourront pas être vendues.

L'introduction tardive de la loi sur les privatisations risque cependant d'affecter le succès du programme. D'une part, les entreprises désignées pour être privatisées ont perdu de leur valeur, les investissements ayant *été, de facto*, suspendus durant ces longues années d'attente. D'autre part, la Turquie, prise cette année dans une tourmente économique, fait face à la concurrence des anciens pays de l'Est qui ont également mis leurs entreprises publiques sur le marché.

NICOLE POPE

Selon M. Trichet

Le PIB en volume augmentera en 1994 de plus de 3 % en glissement annuel

La croissance en volume du produit intérieur brut (PIB) français en glissement annuel sera en 1994 *supérieure* à 3 % *si l'on se* réfère au résultat des neuf premiers mois de l'année, a estimé, lundi 28 novembre à Bruxelles, le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet. De janvier à fin septembre, la croissance *en volume du PIB a été* de 2,8 %, a précisé M. Trichet devant une commission du Parlement européen. Et sur l'ensemble de l'année, l'inflation sera de l'ordre de 1,7 %. Ces chiffres sont conformes aux prévisions à *moyen terme qui fixent* une croissance du PIB en volume entre 2,5 % et 3 %, avec une inflation de 2 % ou moins, a souligné le gouverneur.

REPÈRES

JAPON

Le taux de chômage est resté inchangé en octobre

Le taux de chômage au Japon est resté inchangé en octobre, pour le quatrième mois consécutif, à 3 % de la *population active*, selon les données corrigées des variations saisonnières publiees, mardi 29 novembre, par l'agence gouvernementale de gestion et de coordination. Bien que la proportion des chômeurs reste inférieure aux niveaux observés en Europe, la situation du marché de l'emploi n'a jamais été aussi dégradée depuis juin 1987, a rappelé l'agence. En données brutes, le nombre de sans-emploi a atteint, en octobre, 1,99 million de personnes, soit une augmentation de 13,1 % *par rapport au même mois* de 1993. Depuis un an, les effectifs salariés ont baissé de 210 000 personnes, pour revenir à 64,8 millions de personnes.

GATT

La Chine ne fera plus de concessions après le 1er janvier pour sa réintégration

La Chine a accorde aux membres du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) un délai jusqu'au 1er janvier 1995 pour conclure les *négociations sur sa réadmission* au sein de l'institution commerciale mondiale, a indiqué, lundi 28 novembre a Geneve, le chef de la délégation chinoise aux pourparlers, Long Yongtu. Passé cette date, a-t-il précisé, Pekin ne fera *plus d'offres nouvelles dans les* pourparlers sur son protocole d'accession et sur l'accès à ses marchés, mais continuera à participer aux négociations jusqu'a son retour au sein de l'institution multilatérale. La délégation chinoise va reprendre dans les jours qui viennent des pourparlers bilatéraux avec les principales puissances commerciales mondiales (Union européenne, Japon et Etats-Unis).

SÉCURITÉ SOCIALE

Forte hausse des dépenses d'assurance-maladie en octobre

Avec 34 milliards de francs versés en octobre, les dépenses d'assurance-maladie ont progressé de 1,3 % en octobre, selon les statistiques diffusées, vendredi 25 novembre, par la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). Toutefois, précise la CNAMTS, cette hausse *« ne remet pas en cause »* l'objectif fixé d'une augmentation de 3,4 % des dépenses d'assurance-maladie sur l'année. Le *mauvais résultat d'octobre résulte* d'abord de l'accroissement des dépenses des cliniques privées (+ 2,2 %) et notamment de la hausse des remboursements de leurs frais de séjour (+ 2,4 % contre – 0,7 % sur les cinq mois précédents). *S'agissant du secteur* public, les dotations globales aux hôpitaux ont continué à progresser (+ 0,8 %) tandis que les versements aux établissements médico-sociaux qui avaient diminué de 3,2 % en moyenne au cours des cinq mois précédents, ont cette fois-ci augmenté de 2,1 %.

5e SYMPOSIUM RENAULT SUR LA QUALITE

28 ET 29 NOVEMBRE 1994.

Avec un spectacle sans vedette, sans musique et qui débute à 7 h du matin, Renault remplit le Palais des Congrès pendant 2 jours.

L'Institut Renault de la Qualité organise pour la cinquième année consécutive, un rendez-vous mondial sur le thème : «Qualité Totale. Entreprises... comment réussir à l'ère du changement ?» La crédibilité de Renault face à un tel sujet, attire plus de deux mille chefs d'entreprises de divers secteurs et de tous pays.



VIE DES ENTREPRISES

Les difficultés de Dassault pour la vente de Falcon-900

Les lobbies japonais de la défense ne désarment pas

La « réforme politique », annoncée à grand fracas lorsque les libéraux-démocrates perdirent la majorité en juillet 1993, n'a guère apporté de transparence au Japon. Les difficultés de Dassault Aviation pour la vente de ses Falcon-900 témoignent de la poursuite au sein des pouvoirs publics des guerres entre les lobbies de la défense.

TOKYO

de notre correspondant

Le processus de sélection du fournisseur de neuf appareils de soutien multifonctionnel (programme UX) par l'Agence de défense devrait faire l'objet d'une audition des témoins devant le Parlement ces jours-ci. Même si celle-ci ne permet pas de faire toute la lumière sur cette affaire d'appel d'offre d'un montant de 360 millions de dollars, cette audition est révélatrice d'une bataille entre lobbies dont inopinément – et indépendamment des performances de ses appareils – Dassault Aviation pourrait profiter après en avoir fait les frais.

En juillet, l'état-major de l'armée de l'air et l'agence de défense choisissaient parmi les modèles en lice le Gulfstream-IV américain, bien que, selon des experts, il satisfaisait moins que le Falcon aux exigences du cahier des charges. Ce choix suscitait aussitôt une opposition de membres du gouvernement. Etait-ce un sursaut d'équité de la nouvelle équipe au pouvoir ? En rien. Simplement une contre-offensive de lobby.

Traditionnellement, les marchés de défense et, jusqu'à un certain point, de l'aéronautique civile sont dominés par un puissant lobby pro-américain au sein du Parti libéral-démocrate (PLD).

Source des « caisses noires »

Dans les années 70, les scandales Lookheed et Douglas-Grumman furent des illustrations de ses activités. Lorsque, au printemps 1993, le « réformiste » Ichiro Ozawa, bras droit du « parrain » déchu du camp conservateur Shin Kanemaru et homme fort du lobby des armements, fit scission du PLD, il emporta avec lui ce réseau. Alors que le président du Parti de la renaissance (PR), Tsutomu Hata, occupait brièvement les fonctions de premier ministre, l'agence de défense arrêta son choix conformément aux directives d'Ichiro Ozawa (secrétaire général du PR). Mais, quelques mois plus tard, le balancier politique avait ramené au pouvoir les libéraux-démocrates, qui avaient formé une coalition avec les socialistes. Ils entendaient bien reprendre le contrôle du lobby des « juteux » marchés d'armements (*kokubo-zoku*), tombé aux mains de leurs adversaires politiques. Et ils commencèrent par bloquer le choix du Gulfstream.

La bataille des lobbies a pris d'autant plus de vigueur que, dans la perspective d'élections anticipées, les partis ont besoin de fonds et que l'agence de défense (au sixième rang mondial pour les dépenses) est l'une des meilleures sources d'alimentation des « caisses noires » : jamais on ne vit d'ailleurs autant d'hommes politiques à la réception pour l'anniversaire de la fondation des forces d'autodéfense, le 1er novembre. En temps normal, Dassault, évincé, n'aurait plus eu qu'à en prendre son parti. Mais la fluidité de la vie politique a servi ses intérêts, et sa ténacité, appuyée par une lettre de M. Balladur à son homologue nippon (*le Monde* du 17 septembre), pourrait porter ses fruits.

Sur le plan des équilibres politiques, cette affaire confirme l'affaiblissement d'Ichiro Ozawa, qui passe pour le « stratège » de l'opposition. Après avoir perdu son influence sur le ministère des finances, il est en train de perdre l'agence de défense. Signe que l'affaire du choix du Gulfstream risque de virer au scandale : le *Yomiuri* vient de révéler que l'agence de défense a demandé à des maisons de commerce qui servaient d'intermédiaire dans ce marché de détruire le cahier des charges qui leur avait été remis.

PHILIPPE PONS

Conclusion d'un accord de partenariat technologique

Bull va livrer ses machines Unix à l'américain Harris

Le groupe informatique Bull a conclu un accord de partenariat technologique avec Harris Computer, le constructeur américain basé à Fort Launderdale en Floride, et spécialiste des systèmes haute sécurité. Aux termes de cet accord, qui devait être annoncé mardi 29 novembre, Bull va fournir à Harris ses machines Unix multiprocesseurs. En échange de quoi, Harris va adapter à ses ordinateurs son système d'exploitation hautement sécurisé.

Après IBM, Motorola et Wang, Harris est le quatrième constructeur à insérer ces machines Bull dans sa gamme. « *Harris avait déja inclus dans son offre des machines Unix monoprocesseurs Rs 6 000 conçues par IBM. Les machines multiprocesseurs permettent de monter en puissance. Elles donnent plus de flexibilité à sa gamme* », estime Alain Couderc, le responsable de cette activité pour le constructeur français. Selon M. Couderc, Bull aura livré 6 000 machines Unix d'ici à la fin 1994, dont une centaine de machines multiprocesseurs. Sur les neuf premiers mois de l'année, les ventes de systèmes Unix auraient ainsi progressé de 30 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Après la mise en exploitation du tunnel

Les compagnies françaises de ferries réclament la création d'un « observatoire de la concurrence »

Les responsables des compagnies maritimes françaises de ferries qui opèrent sur la Manche et le détroit du Pas-de-Calais ont affiché lundi 28 novembre une relative sérénité face à la concurrence que leur livre le tunnel sous la Manche, mis en exploitation depuis quelques mois. Le trafic global de passagers, comme celui des camions et des voitures, est en effet en hausse considérable depuis quelques années, et les perspectives sont favorables. « *Il y a de la place pour tout le monde, au moins dans les dix ans qui viennent* », ont constaté Didier Bonnet, président du directoire de la SNAT (Société nationale d'armement transmanche, filiale de la SNCF), et Christian Michielini, directeur général de Britanny Ferries. Mais ils ont dénoncé une « *volonté d'hégémonie* » de la part de leur redoutable concurrent, le géant britannique P and O, notamment à travers une guerre des prix à outrance. Les charges d'équipage (à cause des cotisations sociales) sont de 46 % à 78 % plus élevées sur les navires battant pavillon français que sur les bateaux britanniques.

Les responsables des compagnies françaises se sont élevés contre l'intention affichée par Eurotunnel, au motif de « *distorsion de concurrence* », d'attaquer le système des ventes hors taxes. Un système qu'en 1991 les autorités communautaires ont décidé de prolonger jusqu'en juin 1999 et qu'elles ont libéralisé, début 1994, en portant le plafond des achats de 45 à 90 écus (de 294 à 589 francs) par personne. Les ventes hors taxes représentent 20 à 25 % du chiffre d'affaires des compagnies, et il a été établi que 15 % des passagers maritimes faisaient l'aller et retour dans la journée avec pour objectif essentiel les achats hors taxes.

Les compagnies et le Comité central des armateurs de France (CCAF) ont suggéré la création d'un organisme ayant un rôle d'observatoire et d'arbitre, désigné de façon bilatérale par les Français et les Britanniques. Sa mission serait de suivre et d'enregistrer les actions commerciales des différents concurrents sur la Manche et de prendre des dispositions en cas de manquement aux règles de concurrence loyale.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CAPITAL

SUEZ renforce sa position de premier actionnaire au sein de la Lyonnaise des Eaux. – La Compagnie de Suez a renforcé sa position de premier actionnaire de la Lyonnaise des Eaux en montant à 14,14 % dans le capital et a franchi à la hausse le seuil de 20 % des droits de vote, indique la Compagnie dans un communiqué publié lundi 28 novembre. Suez détenait jusqu'à présent 12,48 % du capital de la Lyonnaise des Eaux et 18,22 % des droits de vote. Son président, Gérard Worms, avait indiqué depuis plusieurs mois son intention de renforcer sa position de premier actionnaire de la Lyonnaise.

ACQUISITION

CAMPBELL rachète Pace Foods pour 1,1 milliard de dollars. –Campbell Soup Company a annoncé, lundi 28 novembre, le rachat de la firme texane Pace Foods spécialisée dans les sauces mexicaines pour 1,1 milliard de dollars (5,9 milliards de francs). Les sauces piquantes ou mexicaines sont l'un des produits du marché de l'alimentation qui enregistre la croissance la plus rapide : 13 % par an depuis cinq ans. La « salsa » (700 millions de dollars de ventes en 1993) a détrôné le ketchup comme le condiment le plus populaire aux Etats-Unis. En 1994, Campbell a réalisé des bénéfices de 630 millions de dollars sur un chiffre d'affaires de 6,7 milliards. Basé à San Antonio (Texas), Pace compte réaliser en 1994 un bénéfice de 54 millions de dollars sur un chiffre d'affaires de 220 millions. (AFP)

OFFRE

***LAFARGE CORP.* bloque une OPA amicale de Delcor Inc. sur National Gypsum.** – Lafarge Corp., filiale nord-américaine du groupe français de matériaux de construction Lafarge Coppée, a bloqué de facto une OPA (offre publique d'achat) amicale de Delcor Inc., filiale de Golden Eagle Industries Inc. sur National Gypsum. Lafarge, qui détient, depuis octobre 1993, 10 % de National Gypsum, numéro deux de la plaque de plâtre aux Etats-Unis (environ 500 millions de dollars de chiffre d'affaires), a refusé de s'associer au rachat de cette société, une association qui était possible compte-tenu d'un accord passé avec Delcor. Cette dernière, qui possédait 10 % comme Lafarge de National Gypsum, a ensuite accru sa part de capital jusqu'à 19 %. Elle comptait en prendre le contrôle majoritaire et a fait une offre amicale le 15 novembre. « *Nous ne nous associons pas à Delcor* », a-t-on seulement commenté chez Lafarge Coppée où l'on dit adopter pour le moment une attitude de « *wait and see* ».

AFFAIRES

ALCATEL CIT : une pétition de soutien de la direction suscite *une polémique.* – *Un appel de* cadres-dirigeants d'Alcatel CIT à manifester un soutien au Pdg, Pierre Guichet, mis en examen et écroué, a provoqué la vive protestation des syndicats, a-t-on appris vendredi 25 novembre auprès de la société. Au lendemain de l'incarcération de Pierre Guichet, des cadres-dirigeants, dont certains travaillent avec le Pdg d'Alcatel CIT depuis des années, ont fait circuler une pétition de soutien auprès des chefs de services pour qu'ils la fassent signer au personnel. « *La distribution étant individuelle et les retours nominatifs, la pression était évidente* », estime dans un communiqué la CGT, qui a appelé à ne pas signer. A la direction de la communication de la société, on indique que cette pétition est partie d'une initiative spontanée de quelques membres de la direction. De son côté, la CGC d'Alcatel-Alsthom (la maison mère) a diffusé un communiqué pour dénoncer « *le gâchis de cette opération main propre à la française* ». « *L'honneur de plusieurs hommes bafoué, des incarcérations, la bonne santé de l'entreprise sérieusement altérée (...) Quel gâchis !* », estime la CGC.



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 28 novembre ▲ Progression

La Bourse de Paris a affiché une nouvelle séance de hausse lundi 28 novembre dans « un tout petit marché » qui continue à surveiller de très près l'évolution du marché américain. L'indice CAC 40, qui a évolué en hausse pendant toute la séance, a terminé sur une progression de 0,33 % à 1 952,38 points. Le volume des transactions était estimé à environ 3,8 milliards de francs échangés.

« *Lundi a plutôt été une séance d'attente, les yeux tournés vers les Etats-Unis, alors que bon nombre d'investisseurs américains ne reviendront sur les marchés que mardi après le long week-end du Thanksgiving* », a commenté un boursier. « *L'indice CAC 40 a tenté de casser en cours de séance son seuil de résistance à 1 960 points, mais n'a pu durablement le franchir. Toutefois, la fin de l'année approchant, les traditionnels habillages de bilan devraient permettre de remonter à 2 020, voire 2 100 points* », a-t-il ajouté.

« *En Europe, seule la place de Paris avec une hausse hebdomadaire de 1,04 % a pu afficher la semaine passée un score positif. Il faut dire qu'avec une baisse de 14,2 % depuis le 1er janvier 1994, seul Paris offre la perspective d'un rebond, d'autant que l'environnement du marché obligataire est meilleur* », estimait la Midland Bank-Paris dans sa note hebdomadaire, publiée lundi. Le MATIF a en effet terminé sur une septième hausse consécutive, gagnant 0,24 % à 112,76 alors qu'aux Etats-Unis et en Allemagne les marchés obligataires se consolidaient.

Parmi les valeurs en hausse à la Bourse de Paris, Guilbert (équipement de bureau) qui avait fortement baissé récemment gagnait 7,65 %. Les valeurs financières continuaient à apprécier le rebond de l'obligataire, notamment UIF (+ 3,47 %) et UFB locabail (+ 3,37 %).

NEW-YORK, 28 novembre ▲ Nouvelle avance

Wall Street a poursuivi son redressement lundi, bénéficiant toujours d'une chasse aux bonnes affaires après les pertes récentes. Cette nouvelle progression s'est effectuée alors même que les taux d'intérêt à long terme repartaient à la hausse en raison du bon démarrage de la saison des achats de fin d'année. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a gagné 31,29 points, *soit 0,84 %, à 3 739,56 points. L'activité* a été modérée avec quelque 265 millions seulement d'actions échangées. Le nombre de titres en hausse a légèrement dépassé celui des valeurs en baisse : 1 184 contre 1 061 alors que 677 actions restaient inchangées.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, a grimpé *à 7,97 % contre 7,94 %. Ce taux était* monté à 7,99 % dans la matinée, les commerçants signalant un bon niveau de ventes pour le début de la saison des achats de fêtes de fin d'année aux Etats-Unis. L'annonce que les reventes de logements ont progressé de 0,5 % en octobre, malgré une hausse des taux d'intérêt, a également contribué au relèvement des taux à long terme.

Les investisseurs à Wall Street ne semblent pas avoir réagi à la hausse des taux, qui rend les placements boursiers moins attractifs. La semaine dernière, le marché obligataire a bénéficié d'un transfert massif de capitaux au détriment de Wall Street, les opérateurs voulant profiter des rendements offerts par ce marché.

VALEURS	Cours du 25 nov.	Cours du 28 nov.
Alcoa	80 3/8	81 1/4
Allied Signal Inc.	32 1/8	32 5/8
American Express	29 1/4	29 5/8
ATT	49 3/4	48 7/8
Bethlehem Steel	17	16 7/8
Boeing	44 5/8	44 1/2
Caterpillar Inc.	53 3/8	54
Chevron	43 3/8	43 5/8
Coca-Cola	51 3/4	52 1/4
Disney Corp.	43	44 1/2
Du Pont de Nemours	52 1/2	53 3/8
Eastman Kodak	46 1/8	46 1/8
Exxon	60 3/4	60 3/4
General Electric	46 1/8	47 1/4
General Motors	38	38 3/8
Goodyear Tire	32 5/8	33 1/8
IBM	70 7/8	70 1/2
International Paper	69 5/8	70 1/2
Morgan (J.P.)	57 7/8	59
McDonnell Douglas	138 1/4	137 5/8
Merck and Co.	36 5/8	37 1/8
Minnesota Mining	50 3/4	51 3/8
Philip Morris	60 1/8	60 5/8
Procter & Gamble	62 1/2	63
Sears Roeb. and Co.	48	48 1/8
Texaco	61 1/2	62
Union Carbide	27	27 1/4
United Tech.	58 1/2	57 3/4
Westinghouse El.	12 3/4	12 3/4
Woolworth	14 1/2	14 1/2

LONDRES, 28 novembre ▲ Soutenue

Les valeurs *ont été soutenues* par le rebond de Wall Street, lundi 28 novembre, à la Bourse de Londres, malgré la prudence affichée par les opérateurs à la veille de la présentation du budget britannique. L'indice Footsie des 100 grandes valeurs a clôturé en hausse de 13,6 points, soit 0,4 %, à 3 047,1 points. L'activité a été faible, avec 350,8 millions de titres échangés contre 507 millions vendredi.

Les opérateurs attendaient également *le vote de la Chambre des* communes dans la soirée sur la contribution britannique au budget européen, qui fera office de vote de confiance dans le gouvernement de John Major.

VALEURS	Cours du 25 nov.	Cours du 28 nov.
Allied Lyons	5,51	5,62
BP	4,18	4,19
BTR	2,84	2,88
Cadbury	4,28	4,28
Glaxo	6,21	6,26
GUS	6,46	6,51
ICI	7,45	7,45
Reuters	4,69	4,74
RTZ	8,33	8,35
Shell	6,96	6,97
Unilever	11,04	11,14

TOKYO, 29 novembre ▲ Hausse

La Bourse de Tokyo a terminé en hausse mardi 29 novembre, l'indice Nikkei gagnant 115,13 points, soit 0,6 %, à 18 926,49 points. Le volume d'échanges a été inférieur à celui de la veille avec 160 millions de titres échangés contre 184 millions. Le marché avait ouvert en hausse, soutenu par des achats des fonds de pension du secteur public et par la hausse de Wall Street, a noté un courtier.

VALEURS	Cours du 28 nov.	Cours du 29 nov.
Bridgestone	1 510	1 520
Canon	1 710	1 720
Fuji Bank	1 960	2 000
Honda Motors	1 620	1 630
Matsushita Electric	1 510	1 510
Mitsubishi Heavy	726	729
Sony Corp.	5 140	5 230
Toyota Motors	2 070	2 090

CHANGES

Dollar : 5,3635 ▼

Le dollar fléchissait, mardi matin à l'ouverture du marché des changes parisien, à 5,3635 francs contre 5,3760 francs lundi en fin de journée (cours indicatif de la Banque de France). Le deutschemark se repliait également à 3,4324 francs contre 3,4341 francs lundi soir (cours BdF).

FRANCFORT	28 nov.	29 nov.
Dollar (en DM)	1,5606	1,5623

TOKYO	28 nov.	29 nov.
Dollar (en yens)	98,93	98,57

MARCHÉ MONÉTAIRE

(effets privés)

Paris (29 nov.) .... 5 1/4 % - 5 3/8 %
New-York (28 nov.) .... 5 5/8 %

BOURSES

PARIS

	25 nov.	28 nov.
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 945,89	1 952,38
(SBF, base 1000 : 31-12-90)		
Indice SBF 120	1 331,91	1 335,87
Indice SBF 250	1 288,38	1 292,91

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	25 nov.	28 nov.
Industrielles	3 708,27	3 739,56

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	25 nov.	28 nov.
100 valeurs	3 033,50	3 047,10
30 valeurs	2 323,30	2 334,80

FRANCFORT

	25 nov.	28 nov.
Dax	2 051,62	2 058,45

TOKYO

	28 nov.	29 nov.
Nikkei Dow Jones	18 811,36	18 926,49
Indice général	1 491,42	1 502,82

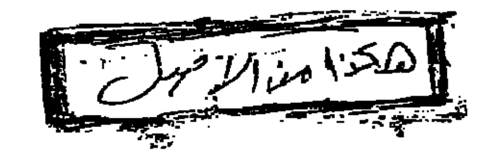
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,3620	5,3630	5,3557	5,3577
Yen (100)	5,4364	5,4431	5,4796	5,4878
Ecu	6,5389	6,5429	6,5280	6,5341
Deutschemark	3,4325	3,4337	3,4350	3,4371
Franc suisse	4,0519	4,0559	4,0680	4,0735
Lire italienne (1000)	3,3221	3,3249	3,2961	3,3004
Livre sterling	8,4011	8,4065	8,3907	8,3988
Peseta (100)	4,1119	4,1159	4,0879	4,0934

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5 7/8	6	5 15/16	6 1/16	6 5/16	6 7/16
Yen (100)	2 1/4	2 3/8	2 1/4	2 3/8	2 3/8	2 1/2
Ecu	5 11/16	5 13/16	5 13/16	5 15/16	6	6 1/8
Deutschemark	5 1/8	5 1/4	5 1/8	5 1/4	5 3/16	5 5/16
Franc suisse	3 3/4	3 7/8	3 13/16	3 15/16	4 1/16	4 3/16
Lire italienne (1000)	8 3/8	8 5/8	8 1/2	8 3/4	9	9 1/4
Livre sterling	5 1/2	5 5/8	5 15/16	6 1/16	6 3/8	6 1/2
Peseta (100)	7 7/16	7 5/8	7 13/16	7 15/16	8 3/16	8 3/8
Franc français	5 5/16	5 7/16	5 1/2	5 5/8	5 5/8	5 3/4

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 29 NOVEMBRE

Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 5,50

Cours relevés à 11 h 15
CAC 40 : −0,46 % (1943,49)

Règlement mensuel

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
153,58	EDF-GDF 3%	6200	6200	—
48,25	B.N.P. (T.P)	1024	1020	−0,39
58,35	Cr.Lyonnais(T.P.)	992	991	−0,10
92,85	Renault (T.P.)	1901	1900	−0,05
101,52	Rhone Poulenc(T.P)	2052	2050	−0,10
79,01	Saint Gobain(T.P.)	1161	1160	−0,09
45,89	Thomson S.A (T.P)	1070	1087	+1,59
18	Accor 1	587	575	−2,04
14	Air Liquide 1	722	719	−0,42
15	Alcatel Alsthom 1	451	448,80	−0,49
10	Alcatel Cable 1	496,50	497	+0,10
14	Alspi 1	389	388	−0,26
12	AGF-Ass.Gen.France	231,90	229,80	−0,91
5	Axa 1	261	261,10	+0,04
70,10	Bail Invest. 1	909	—	—
10	Bancaire (Cie) 1	570	569	−0,18
10	Bque Colbert C2#	114	114	—
16	Bazar Hot. Ville 2	555	556	+0,18
17,50	Berger (M) 2	1265	1252	−1,03
20	BIC 1	682	685	+0,45
4	BIS 1	311	308,10	−0,93
3	B.N.P. 1	264,70	261,30	−1,28
22	Bollore Techno.1	465	465	—
61	Bongrain 1	2850	2870	+0,70
5,50	Bon Marche (Au) 1	919	890	−3,16
11	Bouygues 1	555	555	—
25	Canal + 1	883	883	—
7	Cap Gemini Sogeti1	189,20	182,50	−3,54
4	Carnaudmetalbox 1	188	186,70	−0,69
42	Carrefour 1	2150	2164	+0,65
5	Casino Guichard 1	159,90	157	−1,81
5,25	Casino Guich.ADP 1	126	125,90	−0,08
9,40	Castorama Dl (Li)1	706	704	−0,28
15	Caumartin Part(M)2	412	—	—
4,30	C.C.F. 1	232,40	233,10	+0,30
2,40	CCMX(ex.CCMC) Ly 2	65	—	—
25	Cegid (Ly) 1	445,50	444	−0,34
7,50	CEP Communication1	500	493	−1,40
10	Cerus Europ.Reun 1	101	100,40	−0,59
20	Cetelem 1	1018	1012	−0,59
34	CGIP 1	1253	1257	+0,32
14	Chargeurs 1	1260	1263	+0,24
4	Christian Dior 1	425	425,80	+0,19
17,50	Ciments Fr.Priv.B1	247	250	+1,21
6,88	Clarins 1	469,20	474,90	+1,21
7	Club Mediterranee1	447	443	−0,89
22	Colas 1	899	873	−2,89
7,50	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
20	Comptoir Moder. 1	1289	1280	−0,70
26	CPR Paris Reesc. 1	350,50	351,30	+0,22
37,50	Cred.Fon.France 1	796	789	−0,88
11	Credit Local Fce 1	419	417,50	−0,36
18	Credit Lyons.CIP 1	473	473	—
28	Credit National 1	411,20	407,30	−0,95
3	CSEE 1	470	475	+1,06
26	Damart 1	5450	—	—
15,50	Danone (ex BSN) 1	775	763	−1,55
7	Dassault-Aviation1	429,80	436	+1,44
4,80	Dassault Electro 1	385	380	−1,30
49	De Dietrich 1	2915	2950	+1,20

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
6,50	Degremont 1	419	412	−1,67
—	Dev.R.N-P.Cal(Li) 2	62,50	63,50	+1,60
—	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	54	52,20	−3,33
4	DMC (Dollfus Mi)1	303	304	+0,33
11	Docks France 1	684	684	—
3	Dynaction 1	154,50	154,50	—
11	Eaux (Gle Des) 1	510	507	−0,59
15	E.B.F 1	881	882	+0,11
10	Ecco 1	698	678	−2,83
22,70	Eiffage 1	820	820	—
13	Elf Aquitaine 1	365	362,80	−0,60
30	Eridania Beghin 1	748	749	+0,13
18	Essilor Intl 1	741	737	−0,54
10,08	Essilor Intl ADP 1	469	—	—
25	Esso 1	713	720	+0,98
40	Eurafrance 1	1749	1728	−1,20
0,88	Euro Disney 1	8,75	8,85	+1,14
10,75	Euro RSCG W.W 1	598	598	—
16	Europe 1 - 1	1650	1602	−2,91
—	Eurotunnel 1	21,15	20,85	−1,42
12	Filipacchi Medias1	1040	1040	—
7,80	Finextel 1	109	111	+1,83
11	Fives-Lille 1	464	470	+1,29
35	Fromageries Bel 1	4900	4947	+0,96
11	Galeries Lafayet.1	2331	2380	+2,10
4	GAN 1	303,30	293,50	−3,23
7	Gascogne (B) 1	484	490	+1,24
55	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	1840	1830	−0,54
8	Geophysique 1	349	333	−4,58
18,50	G.F.C. 1	402	402	—
8,50	Groupe Andre S.A 1	578	573	−0,87
17	Groupe De La Cite1	810	796	−1,73
7,50	GTM-Entrepose 1	385	386	+0,26
10	Guilbert 1	422	418	−0,95
24	Guyenne Gascogne 1	1339	1341	+0,15
8	Havas 1	442,40	433,30	−2,06
7	I.D.I.A 1	146,90	146,90	—
10,50	Imetal 1	524	522	−0,38
16	Immeubl.France 2	420	428	+1,90
2	Immob.Phenix 1	55,10	56,40	+2,36
1	Ingenico 1	99,90	98,20	−1,70
36	Interbail 1	370	371	+0,27
23,50	Intertechnique 1	511	490	−4,11
25	Jean Lefebvre 1	360	356	−1,11
30,30	Klepierre 1	555	563	+1,44
18	Labinal 1	715	713	−0,28
9	Lafarge Coppee 1	396,20	395,60	−0,15
2,50	Lagardere (MMB) 1	128	128	—
4,10	Lapeyre C1	284	287	+1,06
7	Lebon 2	312	310	−0,64
28,50	Legrand 1	6680	6670	−0,15
45,60	Legrand ADP 1	4650	—	—
8	Legris indust. 1	344,50	345	+0,15
70,50	Locindus 1	888	885	−0,34
11,50	LVMH Moet Vuitton1	870	865	−0,57
11	Lyonnaise Eaux 1	470	470	—
13,80	Marine Wendel 1	389	389,90	+0,23

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
2,50	Matra-Hachette 1	116,70	116	−0,60
4	Metaleurop 1	78,15	78,15	—
—	Metrologie Inter.1	14,40	14	−2,78
1,50	Michelin 1	205	204	−0,49
4	Moulinex 1	111,20	111	−0,18
40	Navigation Mixte 1	985	980	−0,51
5,20	Nord-Est 1	137,50	136,50	−0,73
—	Nordon (Ny) 2	410	410	—
4,40	NRJ # 1	570	565	−0,88
—	Olipar 1	11,05	11,05	—
10,80	Oreal 1	1166	1155	−0,94
12	Paribas 1	377,40	376,70	−0,19
9,50	Pechiney CIP 1	379	375	−1,06
5	Pechiney Intl 1	164,10	164	−0,06
4,70	Pernod-Ricard 1	323,30	319,10	−1,30
10	Peugeot 1	785	783	−0,25
21,20	Pinault-Prin.Red.1	965	969	+0,41
6,50	Plastic-Omn.(Ly) 1	627	629	+0,32
6	Poliet	400	392	−2
16,30	Primagaz 1	886	886	—
8,50	Promodes 1	1013	1015	+0,20
4	Publicis 1	435	439	+0,92
10	Radiotechnique 1	509	507	−0,39
4,60	Remy Cointreau 1	209	209	—
—	Renault 1	181	180,10	−0,50
10	Rexel 1	716	715	−0,14
2,40	Rhone Poulenc A 1	134,50	133	−1,12
1,20	Rochette (La) 1	55,20	56	+1,45
12,50	Roussel Uclaf 1	616	612	−0,65
95	Rue Imperiale(Ly)1	3670	3750	+2,18
12	Sade (Ny) 1	168	165,30	−1,61
20,50	Sagem 1	2624	2623	−0,04
14,50	Saint-Gobain 1	643	643	—
35	Saint-Louis 1	1444	1425	−1,32
20	Salomon (Ly) 1	2220	2160	−2,70
17	Salvepar (Ny) 2	432	—	—
24	Sanofi 1	257,30	257,80	+0,19
25	Sat 2	2013	2012	−0,05
13	Saupiquet (Ns) 1	1199	1216	+1,42
7	Schneider 1	398,60	394,20	−1,13
1,50	SCOR S.A 1	119	121	+1,68
8,30	S.E.B. 1	526	525	−0,19
19	Sefimeg 1	389,40	389,90	+0,13
13,18	Selectibanque 1	161	160	−0,62
25	SFIM 2	860	862	+0,23
5	SGE 1	209	208,10	−0,43
9	Sidel 1	1110	1091	−1,71
20,76	Simco 1	457	457,80	+0,18
7,50	S.I.T.A 1	680	684	+0,59
22	Skis Rossignol 1	2091	2080	−0,53
9	Sligos 1	384	390	+1,56
18	Societe Gale A 1	612	609	−0,49
—	Sodecco (B) 2	42,50	42	−1,18
—	Sodero (Ns) 2	32,50	32,50	—
22	Sodexho 1	865	851	−1,62
2,30	Sogeral (Ny) 2	127	—	—
33	Sommer-Allibert 1	1782	1794	+0,67

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
34,46	Sophia 1	405,90	406	+0,02
38	Sovac 1	444,50	443	−0,34
17	Spie Batignolles 1	265	269	+1,51
23	Strafor Facom 1	630	620	−1,59
8,20	Suez 1	261	261,50	+0,19
3,34	Synthelabo 1	214,80	215,50	+0,33
—	Technip S.A. 1	261	261,10	+0,04
6	Thomson-CSF 1	156,40	157,70	+0,83
7,50	Total 1	333,50	332,80	−0,21
3	UAP 1	151,60	150,70	−0,59
10	UFB Locabail 1	429	429	—
3,54	UGC DA (M) 1	189	190,10	+0,58
8	Ugine S.A 1	396	397	+0,25
25	UIC 1	312	312	—
22	UIF 1	447	440	−1,57
72,40	UIS 2	220	—	—
26	Unibail 1	481,50	481,50	—
10	Union Assur.Fdal 1	570	570	—
1,60	Valeo 1	282,50	282,20	−0,11
6,30	Vallourec 1	278,50	279	+0,18
9,50	Vie Banque 1	376	376	—
7,50	Worms & Cie 1	245,10	241,40	−1,51
9	Z Gr.Zannier (Ly) 1	177	176,50	−0,28
29	Zodiac 1	2430	2406	−0,99
56	Elf Gabon 1	1036	1039	+0,29
0,59	ABN AMRO Holding 1	184,10	184,30	+0,11
0,20	American Barrick 1	115,50	114,30	−1,04
1,02	American Express 1	155,10	159	+2,51
3,77	Anglo American 1	295,60	297	+0,47
9,39	Amgold 1	542	541	−0,18
1,45	A.T.T. 1	265	264,30	−0,26
1,85	Banco Santander 1	216,10	—	—
20,55	B.A.S.F. 1	1053	1049	−0,38
28,24	Bayer 1	1166	1180	+1,20
0,57	Blenheim Group 1	21,45	21,60	+0,70
1,79	Buffelsfontein 1	48,70	47,80	−1,85
1,73	Chase Manhattan 1	192	190,40	−0,83
20,42	Daimler Benz 1	2590	2599	+0,35
0,80	De Beers 1	119,10	116,30	−2,35
42,27	Deutsche Bank 1	2531	2540	+0,36
34,54	Dresdner Bank 1	1390	1399	+0,65
1,95	Driefontein 1	80,90	78,55	−2,90
2,07	Du Pont Nemours 1	282,10	286,40	+1,52
1,79	Eastman Kodak 1	242,10	243,90	+0,74
0,10	East Rand 1	7	6,80	−2,86
0,15	Echo Bay Mines 1	58,60	57,20	−2,39
3,13	Electrolux 1	278	—	—
2,25	Ericsson 1	305,50	—	—
3,31	Exxon Corp. 1	325,60	—	—
1,13	Ford Motor 1	147,70	146,40	−0,88
2,58	Freegold 1	79,50	77,90	−2,01
0,13	Gencor Limited 1	19,15	19	−0,78
1,58	General Electric 1	250	254,50	+1,80
0,89	General Motors 1	206	205,80	−0,10
14,14	Generale Belgique1	362,50	363,30	+0,22
0,43	Grd Metropolitan 1	33	32,90	−0,30
3,32	Guinness Plc 1	37,60	38,15	+1,46

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
0,25	Hanson Plc 1	19,85	20	+0,76
0,33	Harmony Gold 1	46,30	45,10	−2,59
1,32	Hewlett-Packard 1	530	524	−1,13
0,25	Hitachi 1	51,90	51,70	−0,39
17,98	Hoechst 1	1095	—	—
1,11	I.B.M 1	382,10	379,10	−0,79
6,06	I.C.I 1	64	—	—
2,19	I.T.T. 1	439,40	432,40	−1,59
0,73	Ito Yokado 1	279,80	280,50	+0,25
0,28	Matsushita 1	81,50	81,50	—
0,27	Mc Donald's 1	153	154,50	+0,98
1,34	Merck and Co 1	198,10	199,10	+0,50
2	Minnesota Mining 1	270	—	—
0,18	Mitsubishi Corp. 1	69,40	69,50	+0,14
3,70	Mobil Corporat. 1	445,90	451,90	+1,35
2,95	Morgan J.P. 1	309	313,30	+1,39
65,83	Nestle SA Nom.1	4900	4870	−0,61
0,72	Nippon MeatPacker1	71,90	—	—
2,34	Norsk Hydro 1	200	197,50	−1,25
34,53	Petrofina 1	1580	1577	−0,19
3,65	Philip Morris 1	320,30	325,20	+1,53
1,14	Philips N.V 1	162,20	161,20	−0,62
0,26	Placer Dome Inc 1	104,50	102,90	−1,53
1,57	Procter Gamble 1	335	335,50	+0,15
7,13	Quilmes 1	265	258	−2,64
2,21	Randfontein 1	50,80	49	−3,54
1,24	Rhone Poul.Rorer 1	279	282,50	+1,25
0,88	Royal Dutch 1	571	578	+1,23
0,59	R T Z 1	71,60	71	−0,84
—	Saatchi & Saatchi	12,75	12,80	+0,39
0,68	Sega Enterprises 1	277	278	+0,36
1,98	Saint-Helena 1	48	46,50	−3,13
1,58	Schlumberger 1	291	293,10	+0,72
0,94	Shell Transport 1	58,20	—	—
33,16	Siemens 1	2100	2093	−0,33
1,14	Sony Corporation 1	278,10	281,70	+1,29
0,15	Sumitomo Bank 1	90,90	93,80	+3,19
1,14	T.D.K 1	246	—	—
1,15	Telefonica 1	69,75	—	—
0,22	Toshiba 1	37	37,45	+1,22
3,40	Unilever 1	593	600	+1,18
2,25	Unit.Technologie 1	302,10	309	+2,28
9,13	Vaal Reefs 1	486	477	−1,85
5,17	Volkswagen A.G 1	1470	—	—
3,93	Volvo (act.B) 1	105	—	—
3,49	Western Deep 1	231,20	220	−4,84
0,36	Yamanouchi 1	102,20	103	+0,78
—	Zambie Copper 1	4,40	4,35	−1,14
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	0,616
CEPME 8,5% 88 CB	102,42	3,516
CEPME 9% 89 CA#	105,10	2,515
CEPME 9% 92-06 TSR	102,90	3,921
CFD 9,7% 90 CB	108,09	7,893
CFD 8,6% 92 CB	102,47	6,880
CFF 10% 88-98 CA#	107,50	1,041
CFF 9% 88-97 CA#	104,30	1,405
CFF 10,25% 90 CA#	110,49	7,273
CLF 8,9% 88 CA#	104,76	4,511
CLF 9% 88-93/98 CA#	104,37	7,422
CNA 9% 4/92 CB	107,95	5,153
CRH 8,6% 92-93 CB	102	3,605
CRH 8,5% 87-88 CA#	103,38	6,264
EDF 8,6% 88-89 CA#	103,43	6,762
EDF 8,6% 92 CA#	102,83	5,513
Em.Etat 10,26% 86 CA	104,70	7,385
Emp.Etat 6%7/93 CA	97,60	2,236
Finansder 9% 91 CB#	105,70	0,874
Finansd.8,6% 92 #CB	103,15	7,210
Floral 9,75% 90 CA#	107,40	3,419
OAT 8,70% 5/95 CA#	101,35	4,481
OAT 9,8% 1/96 CA#	103,85	8,135
OAT 8,50% 6/97 CA#	103,41	3,858
OAT 9,90% 12/97 CA#	107,20	9,520
OAT 88-98 TME CA	—	5,511
OAT 9/1998 TRA	—	1,083
OAT 9,50% 88-98 CA#	106,30	4,086
OAT TMB 87/99 CA	99,20	4,907
OAT 8,125% 89 CA#	102,67	4,185
OAT 8,50% 90/00 CA#	104,15	5,729
OAT 9/00 TRA CA	103,75	1,592
OAT 10% 5/00 CA#	110,56	5,096
OAT 01 TME CA	101,10	5,311
OAT 8,5% 11/02 CA#	103,80	0,893
OAT 8,50% 19 CA#	100,50	0,815
OAT 8,50% 92-23 CA#	101	5,677
PTT 11,2% 85 CB#	104,45	0,110
SNCF 8,8% 87-94CA	103,45	7,233
Lyon.Eaux 6,5% 90CV	858	—
	—	—
	—	—

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	440	448
Bains C.Monaco 2	675	—
B.N.P.Intercont.2	280	293,50
Eidermann Intl	118	—
B T P (la cie) 2	28,35	28,70
Cambodge	939	—
Carbone Lorraine 2	596	585
CBC 1	244	245
Centenaire Blanzy	295	—
Ceragon Holding	31,50	—
Champex (Ny)	21,80	—
CIC Un.Euro.CIP 1	360	360
C.I.T.R.A.M. (B)	3880	—
Cpt Lyon Alem.2	415	412
Concorde-Ass Risq2	845	846
Gpe Valfond ex.CMP	19,10	—
Credit Gen.Ind.	31,70	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Darblay	459	—
Didot Bottin	655	—
Eaux Bassin Vichy	2234	—
Ecia 1	748	—
Ent.Mag. Paris	3732	—
Eridania Beghin CI	670	—
Fidei(exImmofice)2	143	142,50
Finalens	341	—
F.S.P.P.	125	—
FNAC 2	3035	—
Fonciere (Cie)	505	—
Fonciere Euris	230	—
Foncina	458	—
France I.A.R.D	455,20	—
France S.A 1	844	858
From. Paul-Renard	2850	—
Gaumont 1	315	310
Genefim	190	194,90
Gevelot	1079	—
G.T.I (Transport)2	366	383
Immobail 2	325	325,10
Immobanque 2	849	847
Im.Marseillaise 2	5990	5990
Invest.(Ste Cle.)	1509	—
Lille Bonnieres	1528	—
Locafinanciere	414,90	—
Louvre 1	215	211
Lucia	90	—
Machines Bull	22,10	—
Monoprix ex.Uniprix	209	—
Metal Deploye	426	—
Mors 2 #	17,55	17,50
Navigation (Nle)	89,85	—
Oreal (CI)	1801	—
Origny-Desvroise	1250	—
Monoprix a echang.	1518	—
Paluel-Marmont	390	—
Pap.Clairefont(Ny)	805	—
Parfinance 2	189	190,50
Paris Orleans	245	—
Piper Heidsieck	759	—
Porcher	261	—
Promodes (CI)	668	—
Rochefortaise Com.	198	—
Rosario 2	195,90	—
Rougier #	807	806
S.A.F.I.C Alcan	309	—
Saga	520	—
Salins du Midi 2	435	439,90
Savoisienne M.	158	—
Silic 2	683	689
S.I.P.H.	189	—
Sofal	300	—
Soffo	245	—
Softam	83	—
Sofragi	3800	—
Soudure Autogene	1050	1050
Sovabail	404	—
Taittinger 1	2440	2420
Tour Eiffel	282	—
Elyo(ex.Ufiner) 2	255	258
Vicat 2	521	—
Virax	127	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	793	—	Noranda Mines	90	—
Akzo Nobel Nv	600	—	Pfizer Inc.	387	400
Alcan Aluminium	123,50	—	Ricoh Cy	48	—
Arbed	775	—	Robeco	337,30	339,10
Asturienne Mines	142	—	Rodamco N.V.	153	153
Banco Pop. Espanol	690	—	Rolinco	345	345,60
Banque Regl.Inter.	38100	—	Saipem SPA	8,40	—
Chrysler Corp.	278	—	Sema Group Plc	34,05	—
C.I.R SPA	5,25	—	SKF Aktiebolaget	98	—
Commerzbank AG	1074	—	Tenneco Inc.	205	—
Dow Chemical Co.1	335	336	Toray Ind.	39	—
Fiat Ord.	19,90	—	West Rand Cons.	9,45	—
G.B.L.(Brux.Lamb.)	640	—		—	—
Gevaert	1407	—		—	—
Glaxo Holdings Plc	52	—		—	—
Goodyear T.& R.Cy	170	—		—	—
Honeywell Inc.	156	—		—	—
Johannesburg Cons.	137,50	—		—	—
Kubota Corp.	38,60	—		—	—

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
American Brands	168	—	Olivetti Priv.	6,90	—
Bque Hydro Energie	343	—	Partic.Percier *	200	—
Bque Hypoth.Europ.	60	—	Rorento	254,80	—
Benedictine* nom.	4125	—	Safaa	215	—
Blanzy-Ouest*	999	—	St-Dominique(Fin)*	151	—
Brasseries Maroc	285,10	—	St Gobain Embal.*	1711	—
Calciphos*	97,50	—	Schlumberger Ind.*	573	—
Canadian Pacifique	75,60	—	SEPR *	1020	—
CGH Cogephor ach.*	7	—	SPR "B" nom.	251	—
Coparex Inter.*	690	—	Waterman *	1380	—
Cr.Universel (Cie)	455	—		—	—
Cycnos	7,95	—		—	—
CEAC.*	106,10	—		—	—
Fiat Fce nom.	142	—		—	—
Tabis France*	300	—		—	—
Lecteurs Monde *	286	—		—	—
Off.Com.Pham. *	980	—		—	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—	Idianova	68	—
Boiron (Ly) 1 #	450	455	Immob.Hotel. 2 #	193	184
Boisset (Ly)#	270	—	Int. Computer #	143	—
C.A. Paris IDF 1	895	892	IPBM 2	68	68
Calberson	395	—	M6-Metropole TV 2	329,20	323,10
Cardif SA 1	760	760	N.S.C Schlum.2 Ny	950	950
CESEP #	163	—	Rallye(Cathiard)Ly	155,50	163
CFPI	239	—	Sarbo 2	495	494
C.N.I.M 1	910	910	Sylea 2	489,90	488
Codetour	235	—	Sofco (Ly)	165	—
Creeks	165	—	Sopra 2	290	—
Dauphin OTA	294	—	TF1-1	507	510
Devanlay 2	907	—	Thermador Hold(Ly)	388	388
Labor.Dolisos	172	—	Unilog 2	250	249
Editions Belfond	90	—	Viel et Cie #	185,20	185,50
Europ Propulsion 2	293	295	Vilmorin et Cie#2	365	355,10
Finabail 2	131,90	133		—	—
Finacor 2	148	146		—	—
GLM S.A.	410	—		—	—
Gravograph	180	—		—	—
I.C.C. 2	175	175		—	—

Sicav (sélection) 28 novembre

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	34194,76	34194,76
Actimonétaire D	30674,74	30674,74
Améri-gan	7961,11	7654,91
Amplie	106991,01	106991,01 ◇
Amplitude Monde D	744,19	722,51
Antigone Trésorerie	787519	787519
Arbitr. Court Terme	8712,83	8712,83
Associ Première	34587,55	34587,55
Associc	1145,10	1145,10
Atout Amérique	99,38	96,88
Atout Asie	104,72	102,17
Atout Emergent	992	983,11 ◆
Atout Futur C	545,92	532,60
Atout Futur D	537,65	524,54
Aurecic	1575,96	1538,06
Avenir Alizes	1802,57	1865,26
Axa Capital	205,51	199,52 ◆
Axa Court Terme	9859,06	9859,06 ◆
Axa Cro.Ex.Dr.Inve	1003,46	974,23 ◆
Axa.Ep.Fr.Ex Agoparg.	878,75	853,16 ◆
Axa Europe	128,04	124,31 ◆
Axa Investissements	116,55	113,16 ◆
Axa NPI	153,85	149,37 ◆
Axa Ob.Fr.Extraes	153,25	148,79 ◆
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se	140,07	135,99 ◆
Axa Prem.Ex.Agepre	118,88	115,42 ◆
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	156,08	151,53 ◆
Axa Valeurs PER	154,57	150,07 ◆
Cadence 1	1043,89	1033,55
Cadence 2	1033,18	1022,95
Cadence 3	1039,65	1029,36
Capmonetaire	7457,31	7449,86
Capiobig	7424,98	7351,47
Capitacic	1538,91	1516,17
Cicamonde	1175,41	1141,17
Coexis	1565,19	1536,01
Comptavalor	4222,48	4218,14
Crédit Mutuel Capital	1471,18	1442,33
Créd.Mut.Ep.Cour.T	784,81	784,81
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap	99,03	96,38
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis	96,61	94,62
Créd.Mut.Ep.J	20783,76	20783,76
Cred.Mut.Ep.long.T	214,32	208,58
Créd.Mut.Ep.Monde	1134,99	1104,61
Créd.Mut.Ep.Quatre	1083,33	1054,34
Dieze	1590,83	1560,38
Drouot France	1003,18	973,94 ◆
Drouot Sécurité	221,45	215 ◆
Ecocic	1181,21	1146,81 ◆
Ecupar	128,47	124,73 ◆
Ecur. Actions futur	197,51	191,76
Ecur. Capicourt	280,77	280,27
Ecur. Capitalisation	198,08	196,12
Ecur. Distrimonétaire	10057,81	10057,41
Ecur. Expansion	292806,77	291640,21
Ecur. Géovaleurs	2705,61	2626,81
Ecur. Investissement	164,32	159,53
Ecur. Monepremière	10113,61	10113,61
Ecur. Monétaire	11791,16	11791,16
Ecur. Trésorerie	290,14	290,14
Ecur. Trimestriel	1937,26	1918,08
Elanciel D	125	121,36
Elicash	846540,85	846540,85 ◇
Emergence Poste D	104,50	101,46
Energia	393,06	337,85
Eparcic	4363,35	4363,35
Eparcourt-Sicav	203,30	202,88
Epargne-Unie	1464,70	1428,98
Eudi Cash capi.	9430,87	9430,87 ◆
Eurco Solidarité	1192,99	1181,18

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Eurocic Leaders	1251,27	1214,83
Eurodyn	1423	1388,29
Euro Gan	7961,18	7654,98
Fonsicav	17514,89	17479,93
France-gan	13534,07	13013,53
France Garantie	261,77	261,25 ◆
France Obligations	460,89	455,33
Francic	511,16	496,27
Francic Pierre	117,99	114,55
Francic-Regions	1419,49	1378,15
GAN Rendement	5094,60	5019,31
Gestilion	17799,08	17799,08
Horizon	1518,81	1474,57
HLM Monétaire	16835,49	16835,49
Indicia	1152,40	1124,09 ◆
Indust.Fce.Court.T	1793,87	1784,15
Intensys D	107,51	107,24
Interepar	104261,98	101225,22 ◆
Interobig	5633,48	5577,70
Intersélection Fce	551,63	540,81
Japacic	180,20	174,95 ◆
Jeunepargne	331,85	326,95
Lantude C	2687,51	2683,48
Lion Association	11416,72	11416,72
Lion Institution	35911,68	35822,12
Lionplus	1180,66	1157,51
Lion Tresor	2161,87	2160,07
Livret Bourse Inv.	613,80	595,92
Livret Portefeuil.	788,97	765,99
Méditerranée	218,07	211,72 ◆
Mensuel CIC	10181,21	10088,41
Moneden	82419,60	82419,60
Moné-Dis	10066,32	10066,32 ◇
Mone.J.	10771,79	10771,79 ◇
Monévalor	49499,92	49499,92
Mutualité dépôts	16326,84	16294,25
Natio Court Terme	38085	37971
Natio Court Terme2	344506	344506
Natio Epargne	21328,35	21117,18
Natio Ep. Capital	13124,86	12994,12
Natio Ep. Croissance	1973,29	1934,60
Natio Ep. Obligations	206,48	202,43
Natio Epargne Retraite	129,06	126,53
Natio Epargne Trésor	9328,61	9309,99
Natio Epargne Valeur	484,19	474,70
Natio France Index	1067,44	1046,51
Natio Immobilier	1261,83	1236,89
Natio Inter	1692,27	1659,09
Natio Monétaire	9973,59	9973,59
Natio Opportunités	145,89	143,03
Natio Patrimoine	1462,61	1433,93
Natio Perspectives	1219,19	1195,28
Natio Placements	70919,86	70919,86
Natio Revenus	1019,85	1009,55
Natio Sécurité	11374,70	11374,70
Natio Valeurs	939,49	921,06
Nippon-Gan	7102,84	6828,88
Nord Sud Dévelop.	1899,94	1896,15 ◆
Oblicic-Mondial	3012,72	2968,20
Oblicic-Régions	1083,47	1067,46
Obligfutur	3310,88	3249,15
Oblig. tres caté.	207,68	204,61
Obligan	1627,06	1610,95
Oblisécurité Sicav	15601,86	15601,86
Oblitys D	515,39	507,77
Oraction	1524,50	1497,32
Pervalor	621,76	609,57
Plénitude D	152,87	148,42
Poste Croissance C	3248,44	3245,19
Poste Gestion C	39779,97	39779,97

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Première Oblig. C	11714,45	11714,45
Première Oblig. D	10903,66	10898,21
Prévoy. Ecureuil	98,99	98,01
Pdv Associations	35206,22	35206,22 ◆
Proficias	927,89	910,59
Rentacic	163,83	161,41
Revenus Trimestr.	5184,75	5133,42
Revenu-Vert	1137,56	1116,35
St Honoré Vie & Santé	1148,79	1098,61
St Honoré Bons de Tr.	13429,51	13362,70
St Honoré Invest.	955,38	912,86
St Honoré Pacifique	818,16	781,06
St Honoré Real	17974,81	17903,20
Séconcic	2868,24	2868,24
Sécuri-Gan	13176,71	12918,34
Securitaux	1661,12	1661,12
Senevalor	31614,71	31614,71
SEVEA	106,40	103,80 ◆
SFI-CNP Assur	734,21	712,83
S.G. France opport. C	1473,92	1445,02
S.G. France opport. D	1460,50	1431,88
S.G. Monde opport. C	983,94	984,65
S.G. Monde opport. D	983,94	984,65
Sicav Associations	2197,38	2197,38
Sicav 5.000	491,27	478,12
S.I. Est	1321,71	1283,21 ◆
Silvafrance	781,82	768,90
Silvam	435,59	423,93
Silvarente	214,16	209,96
Silvinter	515,70	501,90
Sogenfrance C	1365,53	1338,75
Sogenfrance D	1298,39	1272,93
Sogépargne	298,86	295,90
Sogevar	1125,84	1103,76
Soginter	1609,69	1569,38
Soleil Investissements	676,60	650,58
Solstice D	2280,62	2274,93
State Street Act. Eur	12057,65	11763,56 ◆
State Street Act. Free	11671,53	11386,86 ◆
St. Str. Act.Japon	1464,97	1429,24 ◆
State Street Emer. Mts	1888,35	1804,55 ◆
St.Street OAT Plus	12373,22	12250,71 ◆
Stratégie Actions	986,70	948,75
Stratégie Rendement	1600,25	1557,63
Synthesis	13084,23	12808,07
Techno-Gan	6547,22	6295,40
Thésora D	786,16	778,38
Trésor Plus	1544,61	1529,32
Trésor Trimestriel	1008,15	996,19
Trésoncic	157792,15	157792,15
Trilion	5161,73	5095,49
Uni-Associations	124,79	124,79 ◇
Uni-Foncier	1293,03	1261,49
Unifrance	823,79	808,58
Uni-Garantie C	1421,82	1395,31
Uni-Garantie D	1324,93	1300,23
Uni Régions	1504,71	1460,01
Univar	278,97	278,97 ◇
Univers Actions	1578,22	1539,73
Univers Obligations	1938,80	1902,65
Valorg	2394,47	2382,08
Valreal	31971,92	31955,94
Winterthur St-Honoré	251,13	239,74
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 28/11	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,3535	5,3760	5,05	5,65
Ecu	6,5400	6,5445	—	—
Allemagne (100 dm)	343,6200	343,4100	330	354
Belgique (100 F)	16,6960	16,6890	16,10	17,20
Pays-Bas (100 fl)	306,6700	306,4900	294	318
Italie (1000 lires)	3,3130	3,3195	3,10	3,57
Danemark (100 krd)	87,7100	87,6900	83	93
Irlande (1 iep)	8,2510	8,2730	7,85	8,60
Gde-Bretagne (1 L)	8,3720	8,3980	7,95	8,80
Grèce (100 drachmes)	2,2285	2,2290	1,95	2,45
Suisse (100 f)	405,7200	405,1300	391	415
Suède (100 krs)	71,7800	71,8200	67	77
Norvège (100 k)	78,3000	78,6000	73	82
Autriche (100 sch)	48,8100	48,7840	47,20	50,30
Espagne (100 pes)	4,1180	4,1105	3,85	4,45
Portugal (100 esc)	3,3650	3,3800	2,95	3,65
Canada (1 $ can)	3,8972	3,9098	3,60	4,20
Japon (100 yens)	5,4323	5,4424	5,20	5,55

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 28/11
Or fin (kilo en barre)	66000	66600
Or fin (en lingot)	66250	66450
Napoléon (20f)	381	383
Pièce Fr (10 f)	380	—
Pièce Suisse (20 f)	383	384
Pièce Latine (20 f)	380	384
Souverain	482	485
Pièce 20 dollars	2515	2445
Pièce 10 dollars	1210	1230
Pièce 5 dollars	625	—
Pièce 50 pesos	2495	2490
Pièce 10 florins	399	400

Matif (Marché à terme international de France)

28 novembre 1994

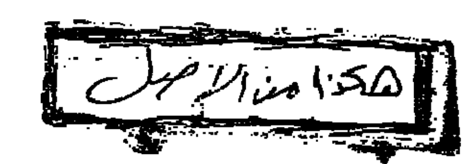
NOTIONNEL 10 % — Nombre de contrats estimés : 155 279			
Cours	Mars 95	Juin 95	Déc. 94
Dernier	111,92	110,92	112,76
Précédent	111,70	110,80	112,52

CAC 40 A TERME — Volume : 36 885			
Cours	Janvier 95	Nov. 94	Déc. 94
Dernier	1970	1954	1963,50
Précédent	1966	1950	1959

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation



20 Le Monde ● Mercredi 30 novembre 1994 ●

Lors des derniers Jeux asiatiques

Onze athlètes chinois ont été convaincus de dopage

Onze athlètes chinois ont été contrôlés positifs lors des Jeux asiatiques qui ont eu lieu en octobre à Hiroshima (Japon), a révélé, lundi 28 novembre, Yushio Kuroda, président de la commission médicale du Comité olympique asiatique (COA). Un taux anormalement élevé d'une substance appartenant à la même famille que la testostérone, un produit anabolisant, a été détecté dans leurs urines et confirmé par des contre-expertises.

Onze d'un coup. Sur l'échelle de Richter des contrôles antidopage, le chiffre révélé par les officiels japonais, s'apparente à un séisme majeur pour la crédibilité du sport chinois. Bien qu'aucun nom n'ait été rendu public officiellement, plusieurs organes de presse nippons se sont empressés de tirer des enseignements des confidences de M. Kuroda. Selon celui-ci, tous les sportifs contrôlés positifs ont obtenu des médailles lors des Jeux asiatiques d'octobre. Sept membres de l'équipe de natation figurent sur la liste, dont un recordman du monde.

Cette précision permet de penser que la nageuse Bin Lu, quatre fois médaillée d'or à Hiroshima après *ses trois titres mondiaux* obtenus quelques semaines plus tôt à Rome, fait partie des athlètes soupçonnés : elle a été la seule à améliorer un record du monde en natation lors des Jeux asiatiques. *Selon l'agence Kyodo*, Aiuha Yang, championne du monde du 400 m nage libre, déjà convaincue de dopage lors d'un contrôle inopiné avant la compétition, aurait fait l'objet d'un deuxième contrôle positif. Le quotidien *Yomiuri Shimbun* indique, lui, qu'outre les sept nageurs, deux canoéistes, un athlète et un cycliste, figureraient sur la liste.

Au-delà de la qualité des athlètes incriminés, c'est bien leur nombre qui accuse le sport chinois. Il apparaît comme le pendant obscur de la collection de médailles obtenues lors des dernières compétitions internationales : douze titres sur seize possibles en natation féminine lors des championnats du monde de Rome en septembre : 289 médailles, dont 137 d'or, lors des Jeux asiatiques. Ces résultats avaient permis à la Chine de s'affirmer comme l'une des principales puissances du sport mondial. Depuis longtemps, ils avaient surtout alimenté les doutes sur les moyens mis en œuvre pour les obtenir.

Une caricature à condamner

De nombreuses voix accusaient la Chine d'avoir repris à son compte les pratiques du dopage de masse, *jadis en vigueur dans les* pays de l'ancien bloc communiste. Toutefois, seuls cinq cas avaient été décelés ces dernières années. Après les championnats de monde de natation, des membres de la plupart des fédérations avaient demandé une augmentation du nombre des contrôles, sans oser s'en prendre ouvertement à la Chine. Seuls les Américains avaient rayé les records du monde établis par des nageuses chinoises de leurs statistiques de l'année.

Face à cette montée des récriminations, des contrôles plus nombreux avaient donc été instaurés pour les Jeux asiatiques. Cette sévérité accrue semble avoir payé. A moins de supposer une conjonction de tricheries individuelles, fortement improbable en Chine, c'est bien un système de dopage généralisé qui est mis en lumière. Les instances mondiales de la lutte anti-dopage en concluront que leur arsenal répressif fonctionne mieux que ce qu'on pensait. Mais ces résultats ne permettront pas d'éluder certaines questions sur l'efficacité des contrôles.

Bin Lu peut-elle être la seule recordwoman du monde dopée, alors que ses équipières arboraient à Rome des épaules souvent plus musculeuses que les siennes ? Faut-il croire que tous les athlètes attrapés lors des Jeux asiatiques n'avaient pas jugé utile de se doper lors des précédentes compétitions internationales ? Le sport mondial ne peut pas faire l'économie d'une réflexion globale sur les problèmes du dopage, en condamnant la caricature chinoise.

J. Fe.

CARNET

Naissances

Pierre et Annie MIALET
font part de la naissance de leur petit-fils,

Guillaume,

chez Isabelle et André SALLÉ,
le 28 novembre 1994.

– Bienvenue à

Pierre Matthieu,

né le 12 novembre 1994,
chez Sylvie ALLOMBERT
et Philippe GASIOREK.

De la part de
Guy, Suzanne, Louis, Emilia, Patrick, Monique, Antoine et Mathilde.

Décès

– Nous avons la douleur de vous *faire part du décès de*

M. Anszel BLIMBAUM,

survenu le 24 novembre 1994, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Les obsèques auront lieu le mercredi 30 novembre, à 14 h 30, au cimetière parisien de Bagneux, avenue Marx-Dormoy.

De la part de
Rose et Abel Blimbaum
et leur famille,
Paula Sosnowiecz
et ses enfants,
Jacques Blimbaum
et sa famille.

Ni fleurs ni couronnes.

6, rue Bleue.
75009 Paris.

– Le président du centre de rééducation professionnelle Belle Alliance, à Groslay (Val-d'Oise),
Le conseil d'administration,
Le personnel
Et les stagiaires,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. François BRUNTZ,
inspecteur général honoraire
des affaires sociales,
officier de la Légion d'honneur,
vice-président
du conseil d'administration,

survenu le 16 novembre 1994, à l'âge de soixante-douze ans.

– Le président de l'hôpital du Parc, à Taverny (Val-d'Oise),
Le directeur,
Le conseil d'administration,
Le personnel,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. François BRUNTZ,
inspecteur général honoraire
des affaires sociales,
officier de la Légion d'honneur,
administrateur,

survenu le 16 novembre 1994, à l'âge de soixante-douze ans.

– Cavaillon, Paris.

M. et Mme Roger Fabre,
Mme Martine Fabre-Christory
et ses enfants,
Le docteur Pierre Guillaumont,
son épouse Dominique, née Fabre,
et leurs enfants,
Parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Marc FABRE.

Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité familiale, le mercredi 23 novembre 1994, à Cavaillon.

En mémoire de Jean-Marc, des dons peuvent être faits au profit de l'Institut Pasteur, service recherche, à Paris.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
45-66-77-13
Téléphone :
40-65-29-94
40-65-29-96

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 24 novembre 1994

DES DÉCRETS

– *n°* 94-1008 du 22 *novembre* 1994 relatif aux conditions d'agrément des établissements de transfusion sanguine modifiant le code de la santé publique ;

– n° 94-1009 du 22 novembre *1994 relatif à l'allocation* parentale d'éducation et modifiant le code de la sécurité sociale.

DES ARRÊTÉS

– du 17 novembre 1994 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux ;

– du 22 novembre 1994 modifiant l'arrêté du 1er septembre 1994 fixant les justificatifs nécessaires *à l'ouverture du droit* à l'allocation parentale d'éducation prévue à l'article L. 532-1 et suivants du code de la sécurité sociale.

– Mme Paul Grastain,
son épouse,
M. et Mme Léon Alfandari,
ses enfants,
M. et Mme Gérard Schoumann,
ses petits-enfants,
Mlle Jacqueline Alfandari,
sa petite-fille,
ont la douleur de vous faire part du décès de

Paul GRASTAIN,

survenu le samedi 26 novembre 1994.

Cet avis tient lieu de faire-part.

35, rue de Bellechasse,
75007 Paris.
66, boulevard Raspail,
75006 Paris.

– Mme Jean-Louis de Braux,
sa fille,
Josephine et Jean-Jacques de Braux,
ses petits-enfants,
Isabelle, Anne-Christelle
et Jean-Maxime de Braux,
ses arrière-petits-enfants,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Georges HOULNICK,
née Henriette Soutter,

survenu dans sa centième année, le 21 novembre 1994, en son domicile, à Pantin.

L'incinération aura lieu le 2 décembre, à 10 h 45, au cimetière du Père-Lachaise.

– Villefrancœur.

Arlette Lepage,
son épouse,
Sylvain, Laure et Vincent,
ses enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Michel LEPAGE,

survenu le 27 novembre 1994, à Villefrancœur.

Ses obsèques civiles auront lieu le mercredi 30 novembre, à 15 heures, au cimetière de Villefrancœur, dans la simplicité.

Ni fleurs ni couronnes.

– La famille et les amis de

Serge PUIG,
retraité des impôts,
Montgolfier, 2 janvier 1920
Béziers, 23 octobre 1994,

ont la tristesse de faire part de sa disparition.

– Colette, Maurice, Claude, Prune, *Annick*, Daniel,
Florian, Susy, Catherine, Bernard,
Annie, Manfred,
Olivier, Gilles, Pascale, Isabelle, Gilles,
Gian, Sophie, Lisa,
Marie, Adrien, Manuel, Amélie,
Benjamin et Théo,
annoncent le départ de

« Tante Anna », Mme SIRONI,

dans sa centième année.

– La Forêt-Fouesnant, Nantes, Bois-Colombes.

Odette Le Craz,
son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et toute la famille,
font part du décès, à l'âge de quatre-vingts ans, de

M. Roger VALADOU,
ancien résistant,
artisan de la création de la CFDT
et ancien responsable,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
médaille d'honneur (or)
des syndicats professionnels.

Les obsèques civiles ont eu lieu le lundi 28 novembre 1994, au cimetière de La Forêt-Fouesnant.

Remerciements aux personnes qui s'associent à la peine de la famille.

Avis de messes

Dom Robert GILLET

nous a quittés le 30 juillet 1994.

Ses parents,
Ses amis,
Ses proches,
se réuniront le samedi 17 décembre, à 19 heures, en l'abbaye Sainte-Marie, 3, rue de la Source, Paris-16e, pour une messe à son intention.

– Une messe sera célébrée le mercredi 30 novembre 1994, à 19 heures, en la chapelle des Pères pallotins, 25, rue Surcouf, Paris-7e, à l'intention de

Andrzey ROBOWSKI,
architecte DEPV,
ancien professeur
à l'Ecole spéciale d'architecture,

décédé le 7 septembre, à Varsovie.

Anniversaires

– Il y a dix ans,

Eric CHAPOTON

nous quittait, à l'âge de vingt-deux ans.

Il est toujours présent dans nos cœurs.

– Il y a vingt-cinq ans disparaissait

René DUJARRIC de la RIVIÈRE,
président de l'Académie des sciences,
membre de l'Académie nationale
de médecine,
sous-directeur honoraire
de l'Institut Pasteur,
commandeur de la Légion d'honneur,
grand-croix de l'ordre national
du Mérite,
croix de guerre 1914-1918.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé et à tous ceux dont il a aidé et soulagé l'existence.

De la part de ses enfants et de ses petits-enfants.

– Pour le quinzième anniversaire du décès de

Aron TOUZOUL (Ponia),
ingénieur IEG,

une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

Expositions

– Le joaillier Cartier présente, mardi 29 novembre 1994, à l'occasion de la Nuit Vendôme, une exceptionnelle collection de bijoux d'inspiration russe, baptisée Saint-Pétersbourg, en hommage à la grande amitié qui liait Cartier à Fabergé.

L'entrée de l'exposition est fixée à 500 F par couple. L'intégralité des dons recueillis sera versée à l'association Enfance et partage.

Cartier, 1, rue de la Paix, Paris-2e et 7 et 23, place Vendôme, Paris-1er.

Soutenances de thèses

– Jacques Dalarun soutiendra son habilitation à diriger des recherches en histoire médiévale, le samedi 3 décembre 1994, à 14 h 30, à l'amphithéâtre Lefebvre, galerie Dumas (Paris-I-Sorbonne) sur : « La féminisation du religieux au travers de l'hagiographie (douzième-quatorzième siècles) », sous la direction du professeur Pierre Toubert.

THÈSES
Tarif Étudiants
65 F la ligne H.T.

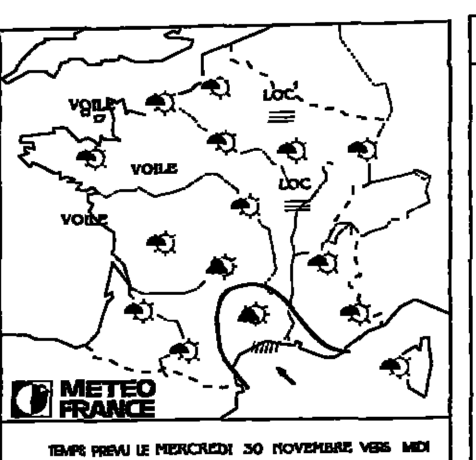
Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Le prix Cervantes à Mario Vargas Llosa

L'écrivain péruvien Mario Vargas Llosa a reçu lundi 28 novembre le prix Miguel de Cervantes, pour l'ensemble de son œuvre. Ce prix, qui est la plus importante distinction de la littérature en langue espagnole, est doté de 15 millions de pesetas (environ 615 000 francs).

Né en 1936 à Arequipa (Pérou), Mario Vargas Llosa, est notamment l'auteur de *Histoire de Mayta, la Ville et les chiens, Tante Julia et le scribouillard* et *Conversation dans la cathédrale, Eloge de la marâtre* (tous traduits chez Gallimard). Son dernier roman, *Lituma en los Andes* a reçu en 1993 le prix espagnol Planeta. En avril 1990, Mario Vargas Llosa fut battu aux élections présidentielles péruviennes, où il représentait une coalition de centre-droit, par l'actuel président, Alberto Fujimori.

MÉTÉOROLOGIE



Mercredi : assez belle journée en général. – Le matin, les brouillards seront nombreux sur le nord-est du pays jusqu'à la Bourgogne et ils ne se désagregeront qu'en fin de matinée. Le soleil brillera sur les Vosges et le Jura au-dessus de 700 mètres. Au nord de la Seine, les brouillards locaux ou les nuages bas se dissiperont plus rapidement en cours de matinée. De la Bretagne au Poitou, le ciel sera le plus souvent voilé. Sur l'Aquitaine, malgré les brouillards locaux, le soleil sera prédominant. Du Massif Central au golfe du Lion, les nuages seront abondants avec quelques bruines près des côtes. Du sud de la Franche-Comté aux Alpes et en Corse, il fera beau.

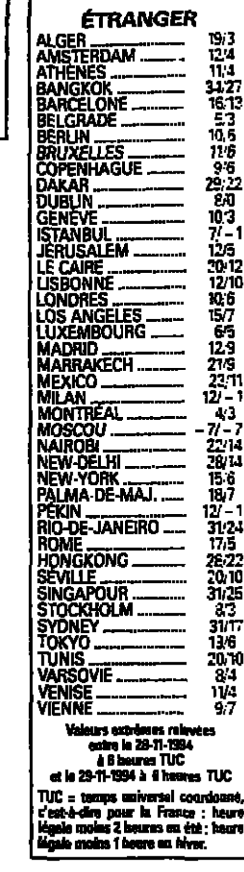
L'après-midi, le soleil se montrera généreux du Nord à l'Ile-de-France, au Nord-Est, jusqu'aux Alpes et en Corse. De la Bretagne à la Normandie jusqu'au Centre et au Poitou, les nuages élevés envahiront le ciel mais l'impression sera agréable.

Du Midi-Pyrénées à l'Auvergne, les nuages seront nombreux. Sur le Languedoc-Roussillon, le vent marin apportera de la pluie faible.

Les températures matinales iront de 1 à 5 degrés au Nord, localement de 0 à – 2 degrés sur le Nord-Est. Au Sud, elles seront plus douces, avec 4 à 7 degrés, mais elles ne dépasseront pas 0 à 2 degrés *en Auvergne et sur le Lyonnais.*

L'après-midi, le thermomètre marquera 9 à 12 degrés au Nord et 13 à 16 degrés au Sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



TEMPÉRATURES
maxima - minima

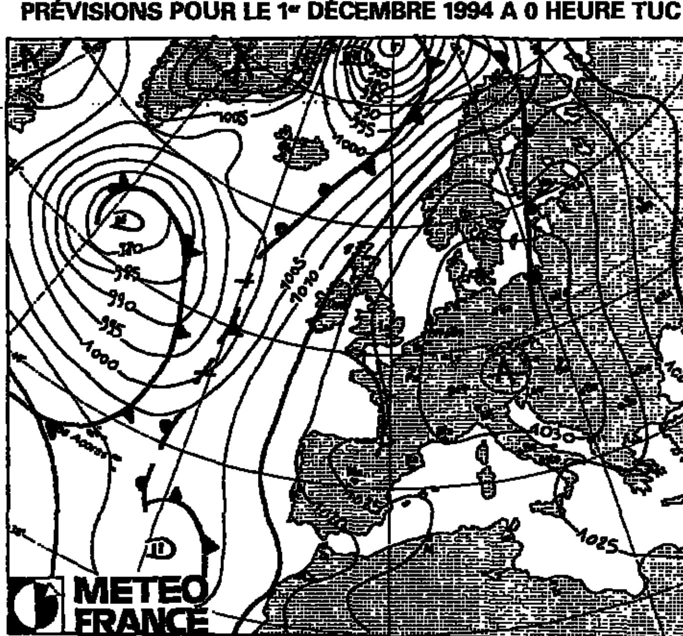
FRANCE	
AJACCIO	12/8
BIARRITZ	14/5
BORDEAUX	12/6
BOURGES	10/6
BREST	13/5
CAEN	11/6
CHERBOURG	12/9
CLERMONT-FER.	11/4
DIJON	11/5
GRENOBLE	10/1
LILLE	11/6
LIMOGES	14/8
LYON, BRON	8/3
MARSEILLE	16/5
NANCY	9/6
NANTES	11/7
NICE	17/9
PARIS	10/8
PAU	14/4
PERPIGNAN	15/7
POINTE-A-PITRE	31/22
RENNES	12/7
ST-ETIENNE	10/5
STRASBOURG	10/4
TOULOUSE	13/6
TOURS	9/5

ÉTRANGER	
ALGER	19/3
AMSTERDAM	12/4
ATHÈNES	11/4
BANGKOK	34/27
BARCELONE	16/13
BELGRADE	5/3
BERLIN	10/5
BRUXELLES	11/6
COPENHAGUE	9/6
DAKAR	29/22
DUBLIN	8/0
GENÈVE	10/3
ISTANBUL	7/– 1
JÉRUSALEM	12/6
LE CAIRE	20/12
LISBONNE	12/10
LONDRES	10/6
LOS ANGELES	15/7
LUXEMBOURG	6/5
MADRID	12/9
MARRAKECH	21/9
MEXICO	23/11
MILAN	12/– 1
MONTRÉAL	4/3
MOSCOU	– 7/– 7
NAIROBI	22/14
NEW-DELHI	28/14
NEW-YORK	15/6
PALMA-DE-MAJ.	18/7
PÉKIN	12/– 1
RIO-DE-JANEIRO	31/24
ROME	17/5
HONGKONG	26/22
SÉVILLE	20/10
SINGAPOUR	31/25
STOCKHOLM	8/3
SYDNEY	31/17
TOKYO	13/6
TUNIS	20/10
VARSOVIE	8/4
VENISE	11/4
VIENNE	9/7

Valeurs extrêmes relevées entre le 28-11-1994 à 6 heures TUC et le 29-11-1994 à 6 heures TUC

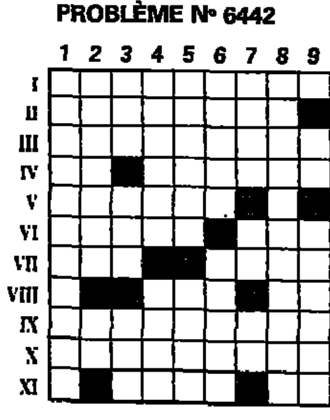
TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 1er DÉCEMBRE 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6442



HORIZONTALEMENT

I. Des spécialistes qui s'intéressent aux bruits. – II. Peut être mise avec les vernis. – III. Peut avoir une action toxique ou thérapeutique. – IV. Note. Qui n'ont donc pas les mains libres. – V. L'Espagne ou la Géorgie. – VI. Une petite figure. Prénom étranger. – VII. Dans un alphabet. Etoffe grossière. – VIII. On a de l'audace quand on n'en manque pas. Les grains le font grossir. – IX. *Adjectif utilisé quand on parle* du collège. – X. Amène parfois un grand vide. – XI. Repas antique. Préposition.

VERTICALEMENT

1. En faisant attention à ne pas se mouiller. – 2. Dure tant qu'il n'y a pas de parti pris. Bande d'étoffe. – 3. Une difficulté. Roi. Abréviation utile quand on ne veut pas s'étendre. – 4. N'est pas rosse mais n'est pas non plus un âne. Division d'une pièce. – 5. Provoquait des meurtrissures. Rivière. – 6. Principe odorant. Complètement écrasé. – 7. Acte de roi. Qui *est bien rentré. Jadis* adoré. – 8. Un nouveau départ. – 9. En Espagne. S'élèvent quand on fait du foin.

Solution du problème n° 6441

Horizontalement

I. Embardées. – II. Larmoyant. – III. Eylau. – IV. Bled. Ci. – V. Tria. Eure. – VI. Rascasses. – VII. Os. EG. – VIII. Cap. Amant. – IX. Udaipur. – X. Terrestre. – XI. Este. Esus.

Verticalement

1. Electrocuté. – 2. Ma. Rasades. – 3. Brebis. Part. – 4. Amylacé. Ire. – 5. Rôle. Agape. – 6. Dyades. Muse. – 7. Eau. Us. Arts. – 8. En. *Créon. Ru.* – 9. Striés. Tues.

GUY BROUTY

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO
Le Monde
ARTS ET SPECTACLES

MARDI 29 NOVEMBRE

TF 1

13.35 Feuilleton : **Les Feux de l'amour.**
14.30 Série : Côte Ouest.
16.15 Série : **Le Miel et les Abeilles.**
16.50 Club Dorothée. Ici bébé ; Charles s'en charge ; Les Infos de Cyril Drevet ; Clip ; Jeux.
17.55 Série : Premiers baisers.
18.25 Série : Les Filles d'à côté.
18.55 Série : Beverly Hills.
19.50 Divertissement : **Le Bébête Show** (et à 1.50).
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.45 Cinéma : J'ai épousé une extraterrestre. □ Film américain de Richard Benjamin (1988).
22.45 Les Films dans les salles.
22.55 Cinéma : Le Cercle noir. ■ Film américain de Michael Winner (1973).
0.40 Magazine : **Je suis venu vous dire.** Présenté par Florence Belkacem. Invités : Philippe Vasseur, Patrick Devedjian, Jean-Edern Hallier.

FRANCE 2

13.45 Série : Un cas pour deux.
14.55 Série : **Dans la chaleur de la nuit.**
15.45 Tiercé, en direct de Saint-Cloud.
16.00 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.15). Les folies d'Annie Cordy.
16.50 Jeu : **Des chiffres et des lettres.**
17.20 Série : Le Prince de Bel-Air.
17.45 Série : La Fête à la maison.
18.10 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.35).
18.50 Magazine : Studio Gabriel (et à 19.25). Présenté par Michel Drucker. Invités : Maurane, le spectacle du Lido, Macha Méril, Eric Tabarly, Philip Michael Thomas.
19.20 Flash d'informations.
19.59 Journal ; Journal des courses et Météo.
20.55 Cinéma : **Bons baisers de Russie.** ■ ■ Film britannique de Terence Young (1964).
23.00 Magazine : Ça se discute. Présenté par Jean-Luc Delarue. Le préservatif a-t-il changé l'amour ? 2. Femmes, sexe et latex.
0.25 Journal, Météo et Journal des courses.
0.55 Magazine : **Le Cercle de minuit.** Présenté par Laure Adler.

FRANCE 3

13.05 Magazine : **Vincent à l'heure.**
14.40 Série : La croisière s'amuse.
15.35 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums. Les Aventures de Tintin : l'Affaire Tournesol (4e épisode) ; Peter Pan ; Il était une fois... l'homme.
17.40 Magazine : **Une pêche d'enfer.**
18.20 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Le Mémorial des enfants juifs déportés de France,* de Serge Klarsfeld.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Spectacle : Les Grands Cirques du monde. Danemark, le cirque Benneweis.
22.25 Météo et Journal.
22.55 ▶ Documentaire : **Les Cinq Continents.** Présenté par Bernard Rapp. Les volcans, la passion des Krafft, de Denis Chegaray et Olivier Doat.
23.50 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.
0.15 Magazine : **Les Cavales de la nuit.** Thème : les grandes émotions. La Flaca Alejandra, de Carmen Castillo et Guy Gérard ; Le Journal d'une femme de Sarajevo, de François Ribadeau ; l'Espoir voilé, de Norma Marcos.

CANAL +

13.35 Cinéma : **L'Ecrivain public.** ■ Film franco-suisse de Jean-François Amiguet (1992).
14.55 Magazine : 24 heures (rediff.).
15.50 Magazine : **Le Journal du art** (rediff.).
16.00 Le Journal du cinéma.
16.05 Cinéma : **La Femme du boucher.** □ Film américain de Terry Hughes (1992).
18.00 Canaille peluche. Les Razmoket.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : **Nulle part ailleurs.** Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invités : Robert Hossein, Taraf de Haiduk, Stephan Eicher.
19.20 Magazine : Zérorama.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : **Le Dernier des Mohicans.** ■ Film américain de Michael Mann (1991).
22.20 Flash d'informations.
22.30 Cinéma : Red Rock West. ■ Film américain de John Dahl (1992) (v.o.).
0.05 Cinéma : **Tale of a Vampire.** ■ Film britannico-japonais de Shimako Sato (1992).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Cinéma : Qui êtes-vous, Polly Maggoo ? ■ Film français de William Klein (1966, rediff.).
18.40 Documentaire : Clichés. 1. L'Ascension du Mont-Saint-Michel, de Catherine de Clippel et Elisabeth Kapnist (rediff.).
19.00 Magazine : Confetti. Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach. L'Europe dans toutes ses couleurs.
19.30 Documentaire : Isaac Babel. De la révolution au goulag, d'Andreas Christoph Schmidt.
20.25 Série : Reporter.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Transit. Présenté par Pierre Thivolet. Aux portes de la vie. Enquête dans le service des prématurés de l'hôpital de Hvidore au Danemark. Avec les professeurs Jean-Pierre Relier, pédiatre au service des prématurés de la maternité de Port-Royal, et Volker von Loewenich, directeur du service de néonatalogie à l'hôpital de l'université de Francfort.
21.45 ▶ Théâtre : Woyzeck. Pièce de Georg Büchner, mise en scène de Dimiter Gotscheff, avec Bernd Grawert, Almut Zilcher, Dieter Prochnow.
23.30 Documentaire : **Le Père d'Alekos.** Le metteur en scène bulgare Dimiter Gotscheff, de Susanne Müller-Hanpft (70 min).

M 6

13.20 Téléfilm : L'Amant d'un soir. De Michael Switzer.
16.00 Magazine : Allô Cauet.
16.25 Variétés : Hit Machine.
16.55 M 6 Kid. Conan l'aventurier ; Draculito.
17.55 Série : Booker.
19.00 Série : Code Quantum.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : **Grandeur nature.** Les nomades du désert. Le Namibe.
20.50 Série : Docteur Quinn, femme médecin. Voyage à Boston. Avec Jane Seymour, Joe Lando.
22.35 Téléfilm : L'Amour en jeu. De Piers Haggard.
0.10 Six minutes première heure.

FRANCE-CULTURE

20.00 Le Rythme et la Raison. Rameau, Voltaire et Rousseau (2).
20.30 Archipel science. Autour de l'exposition «Emballage» à la Cité des sciences et de l'industrie.
21.32 Les Rencontres d' Averroès. L'héritage andalou. 1. Autour d'Averroès.
22.40 Les Nuits magnétiques. Les taxis (1).
0.05 Du jour au lendemain. Hans Zischler (Visas d'un jour).
0.50 Coda. Le tour du monde en 50 Ocora : l'Asie Mineure (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert. L'Apprenti sorcier, de Dukas ; Concerto pour violoncelle et orchestre, de Florentz ; Pulcinella, de Stravinsky, par l'Orchestre de Paris, dir. Semyon Bychkov.
22.35 Soliste. Hopkinson Smith.
23.00 Ainsi la nuit. Sonate pour violon et piano nº 8 en sol majeur op. 30 nº 3, de Beethoven ; Sonate pour piano en la majeur, de Schubert ; Nachtgesang, d'Hersant.
0.05 La Guitare dans tous ses états. Par Robert J. Vidal.

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Rattrapage

SERAIENT-CE les états généraux, ou la nuit du 4 août ? Ni l'un ni l'autre. Il ne manquait à vrai dire qu'un seul invité à cette grande émission de France 2 sur la corruption et les scandales : le tiers-état. Le clergé et la noblesse, eux, se portaient bien. Ils se querellèrent aimablement, politiques et patrons, journalistes et avocats. On régla quelques comptes, on s'arracha quelques serments, on promit de se revoir d'urgence. Le peuple ? Absent. Sur les gradins, les masses étaient figurées par des militants politiques. Sur l'écran d'un Minitel, s'inscrivirent comme par inadvertance quelques phrases vengeresses, décochées de loin par un grincheux anonyme. Ce fut tout.

Manifestement, planait sur l'émission le fantôme du grand « happening » de Michel Field, organisé l'an dernier sur la même chaîne, avec quelques centaines d'étudiants. Surtout, pas de débordements : telle semblait avoir été l'obsession des producteurs. Ce qui aurait pu être un grand rendez-vous de la nation avec elle-même se transforma du même coup en cours de rattrapage, vertueux, pédagogique et certainement nécessaire, mais quelque peu incestueux.

On était entre soi, partagés en trois tablées comme pour un banquet dans un grand restaurant. D'abord, les élus plongés eux-mêmes dans les faits divers, soumis aux tentations de la corruption. Invitée à ce titre, Mme Bredin, maire de Fécamp, raconta comment un entrepreneur local l'avait récemment invitée à aller assister à une pièce de Feydeau.

A la deuxième tablée, en un raccourci saisissant, se profilait l'ombre de la prison. On y causa détention provisoire et secret de l'instruction. D'un bout de la table à l'autre, l'animateur Paul Nahon héla sans façons l'avocat de l'ancien ministre de la communication : *« Comment va M. Carignon ? »* M. Marsaud, auteur de l'amendement du même nom, s'entendit rappeler par notre confrère Jean-François Kahn qu'il n'avait pas été le dernier, dans sa vie antérieure de magistrat, à livrer à la presse quelques informations sur ses dossiers. Tout à l'évocation de sa jeunesse, le député souriait avec ravissement.

A la table d'honneur, enfin, les hommes politiques étaient restaurés dans leur majesté. De Charles Millon à Michel Rocard, on naviguait en eaux présidentielles, même si c'était au conditionnel et au futur antérieur. Là on réfléchissait, on s'élevait, on réformait. Le cumul des mandats, par exemple, quel scandale ! *« Ministre et président de conseil général, n'est-ce pas trop ? »*, demanda-t-on au cumulard Pierre Méhaignerie, qui répondit benoîtement : *« Oui. »* Il souriait aussi, comme un enfant pris les doigts dans le pot de confiture, et qui attend sereinement la punition. Il voulait bien qu'on lui retire le pot, mais alors qu'on le retire aussi aux copains ! En un mot et un sourire, l'essentiel était dit.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

MERCREDI 30 NOVEMBRE

TF 1

6.00 Série : **Passions** (et à 0.20, 4.45).
6.30 Club mini Zig-Zag. Les Aventures de Carlos.
6.58 Météo (et à 7.10, 7.28).
7.00 Journal.
7.15 Club mini Zig-Zag. Gil et Julie.
7.30 Disney Club mercredi. Dessins animés ; La Petite Sirène ; Tic et Tac ; Reportage ; Qui sait gagne ; Invité : Pierre Barclay.
9.00 Dessin animé : Spirou.
9.30 Club Dorothée matin. Sailor Moon ; Le Maître des Bots ; Dragon Ball Z ; Jane et Serge ; Le Tour de magie ; Power Rangers ; Trucs et astuces ; Jeux ; La séquence animaux du docteur Klein ; Jeux et rubriques.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.40 Série : Premiers baisers.
14.10 Club Dorothée. Ici bébé ; Salut les Musclés ; Drôle de vie ; Spielvan ; Harry et les Henderson ; Ricky ou la Belle Vie ; Arnold et Willy ; Jeux.
17.55 Série : Premiers baisers.
18.25 Série : Les Filles d'à côté.
18.55 Série : Beverly Hills.
19.50 Divertissement : **Le Bébête Show** (et à 0.05).
20.00 Journal, La Minute hippique et Météo.
20.45 Divertissement : **Le monde est fou.** Présenté par Jean-Pierre Foucault. Avec Muriel Robin, Pierre Palmade, Mimie Mathy, Darry Cowl, Francis Cabrel, Florent Pagny, un extrait des « Années twist ».
22.55 ▶ Magazine : 52 sur la Une. Présenté par Jean Bertolino. Je ne me trouve pas beau, mais je plais, de Sylviane Schmitt et Dominique Allzé.
23.45 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise. Présenté par Alain Weiller avec Nicolas Beytout. Invité : Robert Gerson (Mattel).
0.10 Journal et Météo.
0.45 TF 1 nuit (et à 1.50, 2.55, 4.05, 4.35).
0.55 Documentaire : **Histoire des inventions.** Inventer pour le plaisir.
2.00 Documentaire : **Histoires naturelles** (et à 5.30). Deux Mohicans ; La Main au collet.
3.05 Documentaire : **Ernest Leardée ou le Roman de la biguine.**
4.15 Série : Côté cœur.
5.10 Musique.

FRANCE 2

5.55 Dessin animé.
6.05 Feuilleton : Les Craquantes.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.35 Feuilleton : **Amoureusement vôtre.**
9.00 Feuilleton : **Amour, gloire et beauté.**
9.25 Chez Chalu Maureen. Les Twist ; Les Mystérieuses Cités d'or ; A-mi galaxie ; Robin des Bois ; Chipangali.
11.10 Flash d'informations.
11.15 Jeu : Motus.
11.45 Jeu : Pyramide (et à 4.25).
12.20 Jeu : Combien tu paries ?
12.55 Météo (et à 13.40).
12.59 Journal et Bourse.
13.45 INC.
13.50 Chalu Maureen. L'Equipée du Poney Express ; Chipangali ; Quoi oe neuf, docteur ? ; Des souris à la Maison Blanche ; Histoires fantastiques.
17.10 Série : Le Prince de Bel-Air.
17.40 Série : La Fête à la maison.
18.10 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.30).
18.50 Magazine : Studio Gabriel (et à 19.25). Présenté par Michel Drucker. Invités : José Van Damme, Renaud, Stéphane Caristan.
19.20 Flash d'informations.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.50).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.55 ▶ Téléfilm : Jeanne. De Robert Mazoyer, avec Nicole Garcia, Brigitte Roüan.
22.40 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. L'héritage : quelle pagaille !
23.55 Journal et Météo.
0.20 Magazine : **Le Cercle de minuit.** Présenté par Laure Adler. Invités : Stuart Seide ; Sophie Calle, photographe ; Blandine Kriegel *(la Politique de la raison)* ; Edgar Morin *(Mes démons)* ; Bernard-Henri Lévy *(la Pureté dangereuse)* ; Angelin Preljocaj, danseur chorégraphe ; Danse : la troupe de Suzanne Buirge.
1.35 Court métrage : **Histoires courtes.** 75 centilitres de prière, de Jacques Maillot.
2.05 Magazine : Studio Gabriel (2e partie, rediff).
2.30 Emissions religieuses (rediff.).
4.00 Dessin animé (et à 4.50).
4.10 24 heures d'info.
4.30 Documentaire : **Accélération verticale.**
5.00 Magazine : **Outremers** (rediff.).

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Premier service.
7.15 Bonjour Babar. Rupert ; Mon âne ; Mimi Cracra ; Les Aventures de Tintin : les Bijoux de la Castafiore (1er épisode).
8.00 Les Minikeums. Twinkle ; La Légende de Prince Valiant ; Les Trois Mousquetaires ; Widget ; Jeu : les Mondes fantastiques ; Il était une fois les découvreurs : les médecins ; Sandokan ; Fais-moi peur.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.05 Humour.
13.10 Téléfilm : Terre 2. De Tom Gries.
14.45 Le Magazine du Sénat.
14.55 Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale.
16.45 Les Minikeums. Peter Pan ; Il était une fois... l'homme.
17.40 Magazine : **Une pêche d'enfer.**
18.20 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Cap Horn,* de Francisco Coloane.
18.55 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 INC.
20.50 Magazine : **La Marche du siècle.** Présenté par Jean-Marie Cavada. Femmes, enfants, sida, quand le fléau touche la famille, à l'occasion de la Journée mondiale du sida, le 1er décembre. Invitée : Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.
22.25 Météo et Journal.
22.55 ▶ Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales. Alsace (Place Kleber à Strasbourg, documentaire de Jürgen Lodemann ; Knock Out ; Dub ; Impressions). Aquitaine (Génération sensations ; Par 3 ; Toromania ; Passages ; Evasion : à Sancerre ; Destination pêche). Bourgogne, Franche-Comté (Chacun ses goûts ; Diagonales images). Corse (Cultura viva). Limousin, Poitou-Charentes (Aléas ; De proche en proche ; Massif). Méditerranée (Méditerranéo ; Pôle Sud : le gothique de Perpignan revisité ; Destination pêche ; Nautilus). Normandie (Caméra normande : art-vidéo en Basse-Normandie ; Zigue-Zague ; Aléas ; Destination pêche). Ouest (Aléas ; Tempo). Paris-Ile-de-France, Centre (Décryptages ; Qu'est ce qu'elle dit, Zazie ? ; Saga-cités ; Magcités ; W & Cie). Rhône-Alpes, Auvergne (Bleu nuit ; Aléas ; Saga-cités ; Une semaine en Auvergne ; Cadences d'Auvergne). Sud (Pôle Sud : Perpignan, les années gothiques ; Deux frères : Hervé et Richard di Rosa, de Jean-Marc La Rocca).

CANAL +

En clair jusqu'à 7.25

6.59 Pin-up (et à 12.29, 0.14).
7.00 CBS Evening News. Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chung.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Canaille peluche. **Clip Toon ; Doug.**

En clair jusqu'à 8.30

7.55 Ça cartoon.
8.30 Surprises (et à 10.35, 14.55).
8.55 Cinéma : Arizona Bill. ■ Film italo-français de John M. Old (Mario Bava) (1965). Avec Ken Clark, Janet Clair, Michel Lemoine.
10.10 Flash d'informations.
10.12 Documentaire : Les Allumés... Voyage au pays de la vitesse.
10.45 Cinéma : La Différence. ■ Film américain de Robert Mandel (1992). Avec Brendan Fraser, Charlie Dillon, Chris O'Donnell.

En clair jusqu'à 13.35

12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Michel Field.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Décode pas Bunny.
14.30 Documentaire : **Les Envahisseurs venus de la mer.** De Steve Nicolls.
15.05 Le Journal du cinéma.
15.10 Téléfilm : **Le parrain est trop bon.** De Virgil Vogel, avec Robert Conrad, Ann Jillian.
16.45 Dessin animé : Les Simpson.
17.10 Football américain. Match de championnat de la NFL.
18.00 Canaille peluche. Le dinosaure du futur.

En clair jusqu'à 21.00

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invitée : Barbara Samson.
19.20 Magazine : Zérorama. Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma du mercredi.
21.00 Cinéma : Jeux d'adultes. □ Film américain d'Alan J. Pakula (1992). Avec Kevin Kline, Mary Elizabeth Mastrantonio, Kevin Spacey.
22.35 Flash d'informations.
22.40 Cinéma : Tchin-Tchin. □ Film américain de Gene Saks (1990). Avec Marcello Mastroianni, Julie Andrews, Jean-Pierre Castaldi. *Désastreuse adaptation de la pièce de François Billetdoux.*
0.15 Cinéma : Libera me. ■ ■ ■ Film français d'Alain Cavalier (1993). Avec Michel Quenneville, Michel Labelle, Annick Concha.
1.35 Documentaire : Mahaswami, sadhu et dieu vivant.
2.20 Surprises (35 min).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Magazine : Palettes. Wassili Kandinsky : *Jaune-rouge-bleu* (1925), figures de l'invisible, d'Alain Jaubert (rediff.).
17.35 Magazine : Transit. Aux portes de la vie (rediff.).
18.40 Chronique : **Le Dessous des cartes.** Le pétrole (2e partie, rediff.).
19.00 Magazine : Confetti. L'Europe dans toutes ses couleurs.
19.25 Série : One-Reelers, comédies burlesques. La Sirène du Midi, de George Jeske, avec Stan Laurel.
19.35 Magazine : Mégamix. Présenté par Martin Meissonnier. La Mano Negra en Colombie ; Alternative NRG ; Me'Shell Ndegeocello ; Nino Ferrer ; Tiddas ; Cab Calloway : XC-NN.
20.25 Série : Reporter. Les photo-reporters ont la parole.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Une affaire d'opéra. Film musical de Joachim Dennhardt, mise en scene de Jean-Louis Martinoty, d'après *Operia Seria,* de Florian L. Gassmann. Avec Jeffrey Francis, Nicolas Rivenq, Klaus Häger, Robert Gambill, Renato Capecchi, Laura Aiken, Ralf Popken, Janet Williams, Curtis Rayam, Efrat Ben-Nun, Dominique Visse, le Concerto Köln, dir. René Jacobs. *Une parodie contemporaine d'une parodie baroque :* Operia Seria, *de Florian Gassmann, revue et corrigée par de grands interprètes.*
22.45 Magazine : Musica journal.
23.15 Cinéma : **Ivan le Terrible (2e partie).** ■ ■ ■ Film soviétique de Sergueï Eisenstein (1946). Avec Nikolaï Tcherkassov, Serafima Birman, Pavel Kadotchnikov (v.o., 100 min).

M 6

6.55 Matin express (et à 7.10, 8.05).
7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 11.50).
7.05 Contact 6 Manager.
9.05 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 11.05, 1.20, 6.00).
12.00 Série : Papa Schultz.
12.30 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 M 6 Kid. Kid découverte : les loups ; Kidimot : bus ; New Kids on the Block ; Conan l'aventurier : 20 000 lieues dans l'espace ; La Petite Boutique des horreurs ; Rahan.
15.55 Magazine : Méga 6. Présenté par Guillaume Stanzik.
16.20 Variétés : Hit Machine.
16.50 Magazine : Fax'O (et à 0.55, 5.10). Spécial journée mondiale contre le sida. Débat entre Philippe Douste-Blazy, ministre de la santé, et des jeunes lycéens.
17.25 Série : Rintintin Junior.
17.55 Série : Booker.
19.00 Série : Code Quantum.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Ecolo 6. Les termites dépassent les bornes.
20.45 Téléfilm : Les Duchesnay, l'histoire d'une revanche. De Richard Martin, avec Geneviève Rioux, Michel Berubé. *Dans les coulisses du patinage.*
22.35 Téléfilm : Entre l'amour et la violence. De Paul Aaron, avec James Woods, Jane Alexander. *Prisonnier des vietcongs.*
0.15 Série : Fantasmes.
0.45 Six minutes première heure.
2.30 Rediffusions. Harley Davidson ; Portrait des passions françaises (La colère) ; Fréquenstar ; Coup de griffe (Karl Lagerfeld) ; Culture rock (Les documents).

FRANCE-CULTURE

20.00 Le Rythme et la Raison. Rameau, Voltaire et Rousseau (3).
20.30 Tire ta langue. Le parler beur.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française.
22.40 Les Nuits magnétiques. Les dockers de Marseille (2).
0.05 Du jour au lendemain. Gaëtane Lamarche-Vadel (De la Duplicité).
0.50 Coda. Le tour du monde en 50 Ocora : l'Asie Mineure (3).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (donné le 24 novembre en l'église Notre-Dame des Blancs-Manteaux à Paris) : Prélude et fugue en mi majeur, Fantaisie sur Ich ruf zu dir, de Lubeck ; Fantasia en sol mineur, Vom Himmel hoch, Christ fag in Todesbanden, Herr Jesu Christ ich weiss, de Pachelbel ; Prélude et fugue en fa dièse mineur, de Buxtehude ; Le Saint et les Oiseaux, Nun, Rä, Thot, de Vidal ; Choral BWV 663, Choral BWV 667, Choral BWV 668, Toccata et fugue dorienne BWV 538, de Bach, par Dominique Merlet, orgue.
22.35 Soliste. Hopkinson Smith.
23.00 Ainsi la nuit. Quatuor à cordes en sol majeur K 387, de Mozart ; Trio pathétique pour piano, clarinette et basson en ré mineur, de Glinka ; Intermezzi op. 4, de Schumann.
0.05 Jazz vivant. Par André Francis. Les orchestres d'Aldo Romano, batterie, avec Paolo Fresu, Franco d'Andrea, Furio di Castri, Eric Barret et Rita Marcotulli.

Les interventions à la radio

RTL, 18 h 20 : « Le sida et la famille » (« Question d'actualité »).

Le Monde

PIERRE GEORGES

Le conservatoire du non

C'EST tellement loin la Norvège, tellement plein de Norvégiens. Ainsi ils, elles surtout, ont osé dire non. *Sans faiblir, sans mollir.* Un non franc, sinon massif, un non monté de la Norvège profonde, rurale et heureuse de l'être.

Ni la menace, ni les promesses, ni la peur de l'isolement, ni les sirènes bruxelloises, ni l'attrait du grand marché, rien n'y a fait. Sur le thème la Norvège aux Norvégiens, ma Norvège n'est pas grande mais c'est ma Norvège, les habitants de ce pays – indépendant depuis peu, même pas un siecle, et fier de le rester – ont opposé un refus poli, mais ferme à l'Union. En cela ils ont montré qu'ils avaient de la suite dans les idées, dans les convictions ou les craintes. De 1972, date d'un premier référendum, à 1994, les partisans du oui n'ont engrangé qu'un tout petit point de gain. C'est dire si le pays reste ancré dans ses certitudes et ses envies, claquemuré dans son confort et son niveau de vie, heureux comme Dieu en Norvège.

Dans le fond, il faut se féliciter qu'hormis la Suisse, irréductiblement suisse, il se soit trouvé un pays pour dire enfin non à l'Europe. Ou plutôt à l'Europe des Douze et bientôt Quinze. *D'abord parce que c'est là la* démonstration absolue que le non reste toujours une hypothèse plausible de réponse libre à une question serve. L'espèce de terrorisme référendaire qui saisit l'Europe sur l'Europe, cette obligation de répondre oui pour ne pas insulter le commerce et l'avenir, pouvait finir par faire douter de la règle du jeu. A tous les peuples de tous les pays, consultés sur *l'avenir,* il était vivement conseillé, pistolet économique *sur la nuque, de répondre ce* qu'ils voulaient à la question, mais de préférence plutôt oui. Sinon gare à la catastrophe, au grand marché, à l'isolationnisme, aux lendemains qui déchantent ! Cette forme de ralliement raisonnable à l'Europe fouettarde plutôt que d'adhésion à l'idée communautaire manquait un peu de rêve et de *grandeur.*

La deuxième raison qu'on *peut avoir de se féliciter de* l'esquive norvégienne procede de la première. Voilà c'est fait, nous l'avons, le tenons, ce laboratoire du non, ce conservatoire grandeur nature du refus. Il permettra de vérifier la justesse ou l'inexactitude des prévisions apocalyptiques, ce fameux postulat, *hors de l'Europe point de* salut. Un peu de patience, et *dans dix ans, dans vingt, nous* verrons si ces Norvégiens sont économiquement morts idiots. Ou si, assis sur leurs barils de pétrole et leurs bonbonnes de gaz, à cultiver leur jardin, à garder leurs vaches subventionnées, à fumer leurs saumons, ils vivront tranquillement le reste *de leur âge.*

Enfin troisième raison, non la moindre. *A nos petits-fils, nous* nous devons de léguer aussi de l'exotisme, du rêve, un passeport, de l'étranger. En un mot, de la Norvège. A eux, citoyens de la grande Europe, les petites Norvégiennes !

La préparation de l'élection présidentielle

Le groupe de travail RPR-UDF est très réservé sur les « primaires »

Le groupe de travail chargé d'étudier la « *faisabilité technique et juridique* » de primaires, dont les présidents des groupes RPR de l'Assemblée nationale et du Sénat, *Bernard Pons et Josselin de* Rohan, avaient pris l'initiative le 15 novembre, s'est réuni, pour la deuxième fois, mardi 29 novembre dans la matinée.

Ses quatre rapporteurs – les députés Michel Péricard (RPR, Yvelines) et Renaud Dutreil (UDF, Aisne) et les sénateurs Paul Masson (RPR, Loiret) et Alain Lambert (UDF, Orne) – devraient remettre leurs conclusions jeudi 1er décembre et répondre, en particulier, à quatre questions : faut-il une loi pour organiser des primaires ? Est-il légal d'exploiter les listes électorales ? Faudrait-il imputer le coût de l'organisation des primaires sur les comptes de campagne des candidats ? Enfin, comment organiser pratiquement une telle consultation ? Selon plusieurs des participants, qui semblent refléter le sentiment dominant, l'organisation de primaires soulèverait des obstacles difficiles à surmonter.

Dans l'entourage du ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, on se veut plus optimiste, en observant que nombre de députés ont déjà *compris tout l'intérêt qu'ils* auraient à organiser des primaires *dans leurs circonscriptions.* On estime aussi que le coût de l'opération serait de l'ordre de 10 millions de francs et qu'il pourrait donc être aisément pris en charge par les partis intéressés.

De son côté, le ministre lui-même s'en tient à un plaidoyer en faveur des primaires, sans entrer dans les problèmes d'intendance. Dans une tribune publiée par *le Figaro* du mardi 29 novembre, M. Pasqua a réagi aux arguments développés, dimanche, par *Valéry Giscard d'Estaing et Philippe* Séguin, contre l'organisation de « primaires » (*le Monde* du 29 novembre). « *Chacun a le droit de changer d'avis,* écrit notamment M. Pasqua. *Nul n'est cependant fondé à instruire sur le tard contre cette procédure un procès en anticonstitutionnalité.* »

Faisant référence à la charte sur les primaires, signée en 1991 par les dirigeants de l'UPF, le ministre de l'intérieur explique comment cette procédure s'inscrit, selon lui, « *dans le droit fil de la réforme constitutionnelle d'octobre 1962* ». Il s'agit, affirme M. Pasqua, de « *renforcer le rôle du suffrage universel dans la procédure de l'élection présidentielle, en lui confiant le choix du candidat, alors que, d'élection en élection, les partis avaient récupéré ce pouvoir, que la réforme de 1962 avait précisément pour objet de leur enlever* ».

Un sondage confirme l'avance de M. Delors face à M. Balladur et M. Chirac

Selon le sondage mensuel CSA-*le Parisien, publié mardi* 29 novembre (1 001 personnes interrogées du 22 au 24 novembre, après le congrès socialiste de Liévin), Jacques Delors battrait Edouard Balladur, au second tour d'une élection présidentielle qui aurait lieu aujourd'hui, par 52 % des voix contre 48 %, et Jacques Chirac par 57 % contre 43 %. En octobre, le même sondage donnait M. Balladur vainqueur par 54 % contre 46 %, alors que M. Delors devançait M. Chirac par 55 % contre 45 %.

La garantie d'une « paix sociale »

Selon une autre étude, réalisée par Louis-Harris pour le mensuel *Enjeux-les Echos* (407 chefs d'entreprise interrogés du 21 au 24 octobre), 54 % des patrons considèrent que M. Delors ferait un bon président de la République. 73 % d'entre eux l'estiment capable « *de défendre les intérêts de l'économie française dans les négociations internationales* » et 67 % voient en lui la garantie d'une « *paix sociale* ».

49 % souhaitent que, s'il est élu, M. Delors choisisse pour premier ministre Raymond Barre.

MM. Giscard d'Estaing et Séguin refusent de participer au « test » de Marseille. – Valéry Giscard d'Estaing et Philippe Séguin ont fait rayer leur nom, lundi 28 novembre, des bulletins imprimés pour les « primaires-tests » organisées par Jean Roatta, député (UDF-PR) des Bouches-du-Rhône, dans sa circonscription, à Marseille. Sur le bulletin d'origine, les votants étaient invités à choisir leur candidat favori sur une liste comprenant Edouard Balladur, Raymond Barre, Jacques Chirac, Valéry Giscard d'Estaing, Charles Millon, Charles Pasqua et Philippe Séguin.

Les courbes du professeur Chamard

POITIERS
de notre envoyé spécial

C'est un drame, aujourd'hui, que d'être militant du RPR, partagé entre un candidat déclaré, *celui du cœur, et un candidat* non déclaré, celui de la raison. Entre Jacques-le-cœur et Edouard-la-raison, cependant, les militants commencent à pencher sérieusement pour le second. C'est, en tout cas, la démonstration que Jean-Yves Chamard, député de la Vienne et *balladurien avéré, a voulu faire,* lundi 28 novembre, en réunissant les militants de sa circonscription en assemblée générale. L'état-major du RPR a demandé à chaque député d'en faire autant, dans l'espoir de provoquer la levée en masse des militants en faveur du maire de Paris.

Ils étaient donc soixante-dix à s'être déplacés dans un hôtel situé non loin de Poitiers. Fine mouche, M. Chamard a réussi à transformer l'appel bonapartiste en exercice d'introspection, qui a fait dire, au bout du compte, à l'un des participants, désabusés : « *Je crois que tu as malheureusement raison.* »

Courbe de sondages de la SOFRES à la main, le professeur Chamard avait « *malheureusement raison* » de constater que, face à Jacques Delors, M. Balladur est toujours crédité de 5 points d'avance sur M. Chirac au second tour, depuis juillet 1993, et que l'ancien président du RPR est, depuis cette date, *toujours au-dessous de 50 %,* à deux exceptions près. Personne ne lui a fait remarquer que le premier ministre commence à être atteint, lui aussi, par le mal, mais une voix anonyme a murmuré : « *Chirac ne va tout de même pas aussi faire battre Balladur !* »

Jusqu'à la mi-janvier

Comme en écho involontaire, M. Chamard s'est lancé dans un syllogisme assassin, dont il n'a pas formulé le troisième terme : parier sur M. Chirac, c'est courir le risque de faire gagner M. Delors ; M. Delors à l'Elysée, c'est M. Emmanuelli au gouvernement...

Les militants de la deuxième circonscription de la Vienne souhaitent, à la quasi-unanimité, ne voir se présenter qu'un seul candidat de la majorité. Dans leur esprit, cela signifie : un seul candidat du RPR. Bon prince, M. Chamard donne jusqu'à la seconde quinzaine de janvier à M. Chirac pour qu'il fasse ses preuves. « *Il était légitime qu'il se présente, il est normal de lui laisser deux mois et demi pour faire entendre son message* », dit-il. Au-delà de cette limite, il est bien clair que, pour le député de la Vienne, le ticket présidentiel du maire de Paris ne sera plus valable si le chef du gouvernement est toujours devant.

Il faudra bien, alors, faire entendre raison à Jacques-le-cœur. *A l'exception de trois ou* quatre irréductibles chiraquiens, qui s'amusent de la maestria de M. Chamard, la salle est toute acquise à la démonstration. « *Ce sera à nous et à vous de faire passer le message disant qu'on va se planter une troisième fois* », lâche le député balladurien. « *Ce ne sont pas les militants qui vont se planter, ce sont ceux qui veulent devenir ministres* », glisse une dame, à voix basse. M. Chamard, lui, en est déjà à l'étape ultime, celle du message de condoléances à M. Chirac – voté une fois encore à la quasi-unanimité – dans l'hypothèse d'une élection présidentielle anticipée : « *Jacques, nous t'aimons. Tu t'es battu comme un lion depuis vingt ans, mais, cette fois, il faut que tu cèdes la place à un autre.* » Le balladurisme a ses raisons, qui l'emportent sur celles du cœur.

OLIVIER BIFFAUD

DÉBATS

Justice : « L'innocence et la presse », par Michel Vauzelle ; Télévision : « Les enjeux d'ARTE », par Jerôme Clément ; Diagonales, par Bertrand Poirot-Delpech : « *Gare aux enfants du paradis !* » *(page 2).*

INTERNATIONAL

John Major sort affaibli du conflit avec les « eurosceptiques »

La révolte des députes conservateurs antieuropéens a fait long feu, lundi soir 28 novembre, à la Chambre des communes. Le premier ministre l'a emporté haut la main lors du vote sur le financement additionnel du budget de l'Union européenne. Mais cette crise a *profondément divisé la faible* majorite dont dispose John Major *(page 4).*

POLITIQUE

L'Assemblée nationale aborde au pas de charge le projet sur l'aménagement du territoire

L'Assemblee nationale a *entamé, lundi 28 novembre,* l'examen en deuxième lecture du projet de loi d'orientation relatif à l'aménagement et au développement du territoire. Conformément au souhait, réaffirme par M. Pasqua, de parvenir a l'adoption definitive de ce texte avant la fin de l'actuelle session, les deputés n'ont pas remis en question les principales innovations apportees par le Sénat *(page 8).*

SCIENCES • MÉDECINE

Le trésor du « John-Barry »

L'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) vient de recuperer, au large du sultanat d'Oman, dix-sept tonnes de pièces d'argent, plus de la moitie d'un trésor qui dormait, depuis 1944, dans les cales du *John-Barry,* un bâtiment de transport special coulé par les Allemands durant la deuxième guerre mondiale. Un pari technique osé, relevé par Ifremer *(page 16).*

CULTURE

Parfum tango

Entre Paris et le tango, une histoire d'amour se poursuit. Une académie vient d'y ouvrir, calquée sur le modèle argentin. Juan José Mosalini a reconstitué un grand orchestre typique et se produira au Petit Journal-Montparnasse (les 29 et 30 novembre à 22 heures). Quant à Suzana Rinaldi, grande voix du tango contemporain, elle est de retour dans la capitale, au Déjazet (le 29 novembre à 21 heures) *(page 19).*

ÉCONOMIE

Le gouvernement turc présente un nouveau programme de privatisations

Mme Ciller, premier ministre de Turquie, espère, grâce à la loi que le Parlement a finalement approuvée après des mois de délibérations, récolter 5 milliards de dollars l'année prochaine avec la privatisation de plusieurs banques et entreprises publiques. Il s'agit d'un pas important que le Fonds monétaire international attendait avec impatience. Cette loi est accueillie en Turquie avec une certaine dose d'incrédulite *(page 22).*

SERVICES

La télématique du *Monde* :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC
et 36-29-04-56

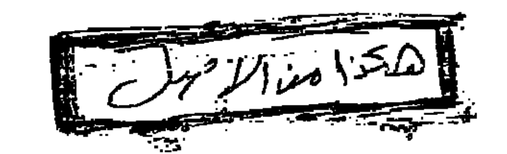
DEMAIN

« Arts et Spectacles »

Le « théâtre d'images » est ne, il y a plus de vingt ans, avec Bob Wilson. Plusieurs pièces – et non des moindres – sont aujourd'hui à l'affiche, dont la parole est absente. Rencontres avec Peter Handke, François Tanguy, Wladyslaw Znorko, trois adeptes d'un theâtre du silence et de la méditation.

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté de I à XIV

La numéro du « Monde » daté mardi 29 novembre 1994 a été tire à 492 162 exemplaires



Le Monde
I N I T I A T I V E S

Avec SESAM,
des jeunes acquièrent
des savoir-faire techniques
dans un autre pays.
Une démarche
qui ouvre la voie
à une autre Europe.



Illustration : HONORÉ

Apprentissage européen

DEUX Irlandais découvrent la technique de la menuiserie française à Pont-à-Mousson et des peintres, en échange, sont accueillis en Italie. Huit Gersois partent en Belgique flamande pour un stage de huit mois. A Roanne, ce sont cinq apprentis qui vont parfaire leurs connaissances dans des entreprises artisanales d'Allemagne, qui imprimeur, qui pâtissier. Vingt-huit Lorrains, au total, s'apprêtent à devenir cuisiniers, serveurs ou coiffeurs dans d'autres pays européens. Stefan, un boulanger allemand, a poursuivi sa formation à Caen (Calvados)... Des exemples de ce genre, le dossier de presse de l'association Stages européens en alternance dans les métiers (SESAM) en contient des quantités. Un peu partout, les journaux locaux ont fait les louanges d'expériences qui ressemblaient à des contes.

Des jeunes Européens qui n'ont que l'équivalent d'un CAP en poche découvrent l'immensité de leur profession grâce à une immersion prolongée dans un autre pays. A cette occasion, ils apprennent une langue, des savoir-faire différents, et élargissent la palette de leurs connaissances. Il arrive qu'ils restent ensuite sur place, conquis par un autre mode de vie et de travail. Le plus souvent, ils retournent dans leur pays d'origine, forts d'une nouvelle expérience. Chez leur ancien patron, quelquefois chez un nouvel employeur, ils vont apporter de nouvelles techniques et être le fer de lance de changements. Certains, dont on devine que cette aventure leur a dessillé les yeux, se mettront à leur compte et innoveront.

Dans la brève histoire de SESAM, qui remonte à guère plus de quatre années, il y a déjà des cas où ces échanges ont été fructueux, économiquement. Dans l'ouest de la France, un boulanger s'est mis à la production de pain noir, sous la pression de son apprenti, qui en avait appris les secrets en Allemagne. Désormais, il a développé une clientèle qui dépasse les limites de son département et se félicite d'avoir conquis d'autres marchés. Un charcutier a été fort aise de trouver des débouchés en Allemagne, par l'entremise de son apprenti, et tel autre achète et vend des marchandises à l'étranger. Un luthier français travaille maintenant avec un fabricant de guitares, en Espagne. Tout cela parce qu'un jeune a pu, *de visu*, comprendre que le métier pouvait s'exporter.

L'aventure de SESAM – car c'en est une – commence simplement, comme toujours. Des copains, dont Chris Brooks, un Anglais francophile, amateur de gastronomie et de bons vins, par ailleurs officiant au sein de l'OCDE, institution sérieuse s'il en est, se persuadent que les échanges interculturels ou professionnels ne sauraient se limiter aux diplômés des grandes écoles ou aux brillants sujets des écoles d'ingénieurs. Non sans ironie, les uns et les autres estiment que les plus beaux spécimens de nos élites n'utilisent les stages à l'étranger que pour y faire du tourisme, ou que pour y améliorer leurs capacités linguistiques. Ils ne sont pas en contact avec les réalités du travail et ne se nourrissent pas assez de la différence. A l'inverse, pensent-ils, de jeunes professionnels, amenés à travailler vraiment, devant comparer des techniques professionnelles différentes selon les métiers exercés, feraient leur bonheur de l'acquisition d'autres techniques. Et puis, comme le proclame Jean Bureau, directeur du SESAM, ces jeunes apprentis construiraient l'Europe de demain, plus proche des réalités, qui ne serait pas réservée aux seules « têtes d'œuf ».

Pour être moins lyriques, des régions, principalement frontalières, s'étaient déjà lancées dans des opérations de ce genre. Alors qu'il était président du conseil régional de Franche-Comté, le défunt Edgar Faure avait imaginé des échanges professionnels pour les apprentis. En Rhône-Alpes, en Lorraine et dans le Nord-Pas-de-Calais, des tentatives avaient été mises sur pied. Mais il revient à SESAM, associé à un programme européen plus large, d'avoir développé la formule.

ON en voit l'avantage et les mérites. Partout en France, et pas seulement dans les zones frontalières, comme partout dans tous les pays de l'Union européenne, des jeunes de moins de vingt-cinq ans, des manuels, peuvent apprendre et découvrir au contact d'autres réalités. Mieux sans doute que des Sup de co, ces apprentis se frottent concrètement aux approches plurielles d'un même métier qu'ils possèdent déjà. En même temps que la tolérance, ils se confrontent à d'autres logiques, acceptent la diversité des techniques et s'enrichissent. L'Europe, avec eux, se fait sur des bases simples parce qu'ils sont amenés à connaître et à comprendre des logiques dont ils n'avaient pas idée.

Mais les initiateurs de SESAM n'avaient pas tout prévu, ou ont été dépassés par le mouvement qu'ils ont imaginé. Ils ne pouvaient pas savoir que, encore modeste, leur programme aurait des retombées économiques, les maîtres d'apprentissage et les apprentis découvrant que l'Europe de l'artisanat pouvait exister. Ils ne pouvaient pas savoir, non plus, que des entreprises modestes pourraient soumissionner à des appels d'offres en commun, et faire apport de leurs techniques propres pour tel ou tel chantier, qu'il se trouve en France ou au Luxembourg.

Merveilleuse surprise, aussi, SESAM révèle des jeunes apprentis qui sont l'Europe de demain et qui, parce qu'ils ont su s'imprégner de savoir-faire, se sont enrichis, professionnellement et humainement. Souvent, leur séjour à l'étranger les a révélés à eux-mêmes et, ayant pris confiance, ils se montrent capables de grandes choses, poursuivre des études qui leur semblaient inaccessibles ou créateurs d'entreprises. Le stage à l'étranger, où que ce soit, leur a ouvert l'esprit en même temps que, avec leurs mains, ils apprenaient mieux leur métier.

Alain Lebaube

DOSSIER ● Apprentissage européen

SESAM, mode d'emploi

Les stages européens des jeunes apprentis se heurtent à des obstacles juridiques et statutaires

COMMENT fonctionne au quotidien le dispositif SESAM (Stages européens en alternance dans les métiers) ? Aujourd'hui, entrée dans sa quatrième année d'expérimentation, quelles perspectives s'ouvrent à l'association qui, en quatre campagnes successives, a organisé des séjours en entreprises à l'intention de 700 jeunes apprentis français et étrangers ? A quelles difficultés se heurtent encore les trois partenaires-clés de SESAM : les entreprises d'accueil – près de 500 au total –, les jeunes et les organisateurs ?

A l'heure de la première évaluation, l'expérience s'avère positive. Selon l'association, *« les jeunes participants reviennent transformés de leur séjour à l'étranger. Etre parvenu à changer de ville, d'entreprise, de patron, de collègues, changer de pays, de mœurs et d'habitudes, changer de méthodes de travail et de langue est un succès indéniable pour eux »*. A l'appui de cette appréciation, deux chiffres : 25 % des jeunes apprentis ont été embauchés dans le pays d'accueil, 19 % ont trouvé un emploi dans leur pays d'origine immédiatement après un séjour à l'étranger.

SESAM est né en 1989, à l'initiative de François Doubin, alors ministre du commerce et de l'artisanat. L'idée de base est d'ouvrir la voie de l'Europe à des jeunes apprentis du monde des PME et de l'artisanat. A la différence des étudiants, ceux-ci n'avaient guère de chance de pouvoir se parfaire dans un autre pays que le leur. *De facto*, s'établissait ainsi un clivage entre des métiers traditionnels enclavés et cloisonnés et ceux de l'industrie, de la science ou du commerce qui profitaient de la circulation des idées et des compétences. Bref, du monde extérieur. Jean Bureau, directeur de SESAM et spécialiste de l'insertion des jeunes, le souligne : *« Ce qui était habituel pour un étudiant d'une école de commerce ne l'était pas pour un apprenti boucher de Haute-Savoie. »*

Du bâtiment aux métiers d'art

Voulu à l'origine comme une expérience de débouché sur un « compagnonnage européen », le dispositif est entré dans sa phase opérationnelle en 1991 grâce au soutien de la Commission des Communautés européennes par le biais de son programme Euroform. L'Allemagne et la Belgique, dans un premier temps, puis la Grande-Bretagne, l'Irlande, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Grèce ensuite, sont venus donner corps à SESAM qui s'est constitué en association en janvier 1992.

Concrètement, SESAM joue la carte de l'intégration européenne par la mobilité des jeunes issus de la formation professionnelle. Cette formation dans une entreprise étrangère, d'une durée de dix mois, s'adresse aux jeunes âgés de dix-huit à vingt-cinq ans, titulaires d'un premier diplôme de formation professionnelle préparé en alternance de niveau 2 (CAP ou brevet professionnel pour la France). Le public-cible relève des principaux secteurs de métiers tels que le bâtiment (gros-œuvre et finitions), les métiers du bois, la mécanique automobile, l'alimentation et les métiers de bouche, l'hôtellerie-restauration, les soins personnels tels que la coiffure et les métiers d'art dans le cadre de leur revalorisation.

Il va de soi que les candidats à ce type de formation ne sont pas envoyés hors des frontières sans une préparation. Les organisateurs prennent donc soin de mettre en place, avant le départ et durant deux mois, des stages linguistiques et socio-culturels (soit 200 à 250 heures de cours). Ces sessions se déroulent, selon les possibilités, dans le pays d'origine, dans le pays d'accueil ou en alternant les deux formules. Une fois dans l'entreprise où il expérimente et compare de manière pratique les savoir-faire étrangers, le stagiaire a encore accès à un cycle de formation théorique qui représente un quart à un dixième du temps passé.

Si l'association SESAM – six personnes au total à Paris – assure en France la coordination technique et européenne du projet, *« les régions sont les maîtres d'œuvre du dispositif*, souligne Jean Bureau. *En charge de la formation professionnelle des jeunes, rien ne serait possible sans leur engagement. Quant aux acteurs de terrain, ce sont pour l'essentiel les centres de formation d'apprentis (CFA) – une trentaine pour l'heure – et les chambres des métiers »*.

Les régions frontalières se sont montrées d'emblée les plus séduites par le dispositif du SESAM : Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Franche-Comté. Ailleurs, comme cela se passe dans les Pays-de-la-Loire, la sensibilisation des acteurs s'avère déterminante. Enfin, certaines régions (Provence-Alpes-Côte d'Azur) pilotaient antérieurement leur propre programme d'échanges, le plus souvent par le biais de jumelages entre chambres consulaires. Il reste que, pour positif et séduisant que soit le programme, les organisateurs de terrain, malgré leur forte motivation de chaque jour, continuent de se heurter à des difficultés inhérentes à la construction balbutiante de l'Europe du travail. *« Il n'est guère simple, du fait de la récession, de trouver une entreprise d'accueil en France ou à l'étranger. Par ailleurs, les différences des systèmes de formation d'un pays à l'autre, le manque d'harmonisation soulèvent de nombreux problèmes »*, reconnaît le directeur de SESAM. C'est dire l'incontestable mérite des acteurs qui ont noué des partenariats avec les chambres de métiers allemandes, les collèges britanniques, l'institut d'émigration espagnol, le Training and Employement Authority irlandais, l'Institut des classes moyennes belges... partenariats établis à titre de réciprocité.

Guère simple, par ailleurs, de surmonter – même en 1994 – les obstacles juridiques et statutaires. En effet, c'est un véritable contrat de travail rémunéré que signe l'entreprise d'accueil, et non pas un stage-étudiant. A titre d'exemple, le jeune continue de bénéficier de ses droits acquis auprès des organismes sociaux de son pays d'origine. *« Mais, depuis près de cinq ans que l'on parle d'un statut européen des jeunes travailleurs encore dans les limbes, on peut regretter que le Parlement européen traîne les pieds »*, déplore Jean Bureau.

Jean Menanteau

► **SESAM, 6, rue de Braque, 75003 Paris.**

Quand le courant passe

Albert, électricien belge, sillonne l'Europe. L'Allemagne, puis la France, avant la Grande-Bretagne

POUR tout le monde dans l'entreprise, c'est « Albert » et jamais le Belge. Belge, il l'est pourtant d'un petit village près de Liège. Mais ici, à Bar-le-Duc, dans l'entreprise d'électricité dirigée par Bernard Abrell, personne ne remarque plus depuis longtemps son accent. Il fait partie de la petite famille des trente salariés et apprentis. D'ailleurs, maintenant que son contrat de qualification est terminé, Albert Francken va être recruté à contrat à durée indéterminée. *« Il est sympa, agréable, efficace*, dit de lui son patron. *Bref, il est totalement intégré. »*

A entendre parler l'intéressé, on pourrait imaginer qu'Albert a la bougeotte: deux semaines en Allemagne dès l'âge de dix-sept ans, à Cologne en stage d'apprentissage électronique *« juste pour partir »*, commente-t-il. Puis la France depuis septembre 1993 dans le cadre de SESAM, un contrat de qualification, un peu d'intérim et bientôt une embauche qui ne devrait pas contrarier son projet d'un futur séjour professionnel en Grande-Bretagne *« pour découvrir »*. La curiosité, les voyages, un virus hérité de son père avec lequel il est allé au Rwanda, *« une expérience que je n'oublierai pas »*, puisqu'il songe à y retourner comme technicien de l'aide humanitaire. Mais il lui faut d'abord se tester et se qualifier.

A vingt ans, ce cinquième enfant d'une famille de six est plutôt structuré. L'Allemagne, la France et le *programme* SESAM, c'est, explique-t-il, *« d'abord le moyen de savoir si je pouvais rester éloigné de ma famille pendant plusieurs mois sans craquer. Et puis aussi le moyen de construire un CV pas comme les autres. »* Ce qui est d'ores et déjà le cas : 2 CAP d'électricien, un BEP, deux langues parlées couramment : l'allemand et le français, et deux autres, le néerlandais et l'anglais quasiment en poche. Le tout servi par une personnalité *« cool »*, à en croire son entourage.

Entre l'entreprise Abrell et lui, pas de malentendu. *« C'est vraiment un endroit où je me sens bien. Les gars m'expliquent tout, je peux poser n'importe quelle question technique sans qu'on me prenne pour un imbécile et aller voir le chef d'atelier sans peur. Ensuite, dès que j'ai été un peu autonome, on m'a laissé prendre des responsabilités. Je suis tombé sur un bon filon pour l'apprentissage. »*

Autonomie

Apprenti, Albert ne l'était pas vraiment à son arrivée en septembre 1993. *« Il était particulièrement bien préparé au boulot*, confirme Bernard Abrell, *d'un bon niveau. »* Un complément à mettre sur le compte des différences entre les méthodes belge et française. *« Le métier est plus physique en Belgique*, remarque Albert. *Ce qui explique pourquoi quand je suis arrivé à Bar-le-Duc l'équipe m'a trouvé dur à la tâche. »* Si Bernard Abrell croit en l'universalité du métier d'électricien, *« il n'y a pas trente-six façons de faire passer l'électricité dans des fils »*. Albert explique *« ne pas toujours être confronté aux mêmes techniques. En Belgique*, ajoute-t-il, *le câblage de cloisons est très rare, ce qui n'est pas le cas en France où l'on voit aussi de faux plafonds alors que chez nous il faut taper des rainures... »*

Il peut aussi faire la différence en matière de pouvoir d'achat : *« Une vie plus chère en France tout en étant moins bien payé, mais*, précise-t-il immédiatement, *ce n'est pas le plus important. Je recherche avant tout une bonne ambiance. »* S'il pense bien sûr à la suite de sa carrière, *« créer mon entreprise ou devenir contremaître »*, il explique ne pas encore avoir décidé dans quel pays il s'installera pour de bon. *« Dans n'importe lequel. Finalement ils sont tous beaux à partir du moment où vous vous y sentez bien. »* En tout cas, Albert s'est d'ores et déjà donné l'éventail d'un choix.

Marie-Béatrice Baudet

Le levain européen

Ou comment un jeune apprenti pâtissier a acquis une plus grande confiance en lui-même

DEPUIS bientôt six ans, Jean-Barthélémy Yombi Mondembom exerce le *métier de pâtissier*, chocolatier, confiseur et glacier. D'abord apprenti chez un maître à Paris dans le troisième arrondissement, il suit des cours à Pantin. Par l'intermédiaire d'un de ses professeurs, c'est là qu'il découvre l'existence du programme SESAM. Sélectionné par son école, et après trois mois d'initiation à la langue allemande, il part à Mayence pour huit mois de formation. Les contacts établis avec son employeur, qui possède sept salons de thé, ont tout de suite été très cordiaux. Chef fournier, puis responsable de la pâtisserie française, comme il se doit, Jean-Barthélémy est en fait resté dix-huit mois en Allemagne. De la fabrication des pains et gâteaux au contact avec la clientèle, il a franchi toutes les étapes de son métier.

Ce qu'il dit avoir appris là-bas ? *« Le professionnalisme, la rigueur dans l'exercice de* [son] *métier. »* Il a aussi perfectionné « [ses] *aptitudes à gérer* [son] *temps et le travail en équipe »*. D'origine camerounaise, Jean-Barthélémy a peut-être été moins dépaysé que d'autres de ses camarades, car lui savait ce que c'est qu'*« être considéré comme étranger dans un pays »*. Mais sa curiosité, son attirance pour tout ce qui se passe ailleurs, ont facilité son intégration. Son passage par le SESAM et son séjour en Allemagne ont ensuite constitué une étape décisive pour toutes les expériences qu'il engrangera plus tard.

Goût de l'indépendance

Depuis près de trois ans qu'il est rentré en France, Jean-Barthélémy a *multiplié* les projets. Il a d'abord travaillé pendant quatre mois dans une société de pâtissier-traiteur. Puis, après avoir mis de l'argent de côté, il est parti tenir un salon de thé dans les Pyrénées avec un camarade qui s'occupait de la gestion commerciale. Au bout de huit mois, ils ont été contraints de s'arrêter. Pas facile de créer une entreprise et de travailler à son compte quand on se heurte à des problèmes administratifs !

Une entreprise anglo-saxonne lui propose alors un poste en Grande-Bretagne. Bien que très motivé, il ne peut l'accepter, l'administration britannique lui refusant de travailler sur son sol. SESAM n'ouvre, hélas ! pas toutes les portes... Même dans l'Union européenne. D'un naturel plutôt entreprenant, Jean-Barthélémy est peu enclin à se laisser décourager et retombe vite sur ses pieds : il accepte la proposition d'une société semi-industrielle, spécialisée dans les « extras ». Cela fait six mois qu'il a intégré une pâtisserie-boulangerie de huit personnes à Rueil-Malmaison. Il y est responsable de la cuisson et de la finition de toute la patisserie. Avant de réaliser les autres projets qu'il a en tête.

Travaillant tour à tour à son compte, dans des boulangeries-pâtisseries traditionnelles et chez des pâtissiers-traiteurs de taille plus importante qui sont de véritables PME, en France comme à l'étranger, Jean-Barthélémy s'est nourri de ces expériences diverses, alors qu'il n'a pas encore vingt-cinq ans. Sensible au côté artistique *« où l'on prend son temps pour bien faire »* de l'artisan-boulanger, il apprécie tout autant l'efficacité de structures plus industrielles où l'on sait produire des aliments de bonne qualité. Arriver à cumuler les deux est son ambition.

Alain Beuve-Méry



DOSSIER ● Apprentissage européen

Les apprentis de l'Europe

Pour Chris Brooks, son responsable, le SESAM doit créer des liens entre jeunes apprentis

« *IL existe une idée de l'Europe. Il faut maintenant l'ancrer dans le quotidien de tout le monde*, affirme Christopher Brooks, président du programme SESAM, *et pas seulement dans le quotidien de la petite élite intellectuelle et sociale.* » Il est vrai que depuis longtemps la bourgeoisie éclairée a compris l'importance de l'Europe et envoie ses enfants à l'étranger dans le cadre de programmes d'échange. Fallait-il se limiter à une population aussi réduite ? Christopher Brooks s'y oppose, pour une question de justice sociale mais aussi dans l'intérêt du développement économique de l'Europe.

« *En matière d'éducation, nos sociétés investissent beaucoup en haut de la pyramide sociale ou intellectuelle. Elles investissent également beaucoup sur le bas de la pyramide, sur cette population qui leur semble menaçante dans le cadre de politiques d'insertion. En revanche, elles ne font pas grand-chose pour la population qui se situe entre les deux, celle notamment des titulaires de CAP et BEP.* » Pourtant, ces jeunes ont des capacités importantes basées sur des expériences réelles et concrètes qui méritent d'être valorisées. Est-il besoin de rappeler qu'au travers de l'histoire, ceux qui travaillaient de leurs mains, les Compagnons qui se formaient durant leur voyage, ont largement contribué à diffuser les techniques et les savoir-faire au-delà des frontières ?

L'esprit du compagnonnage

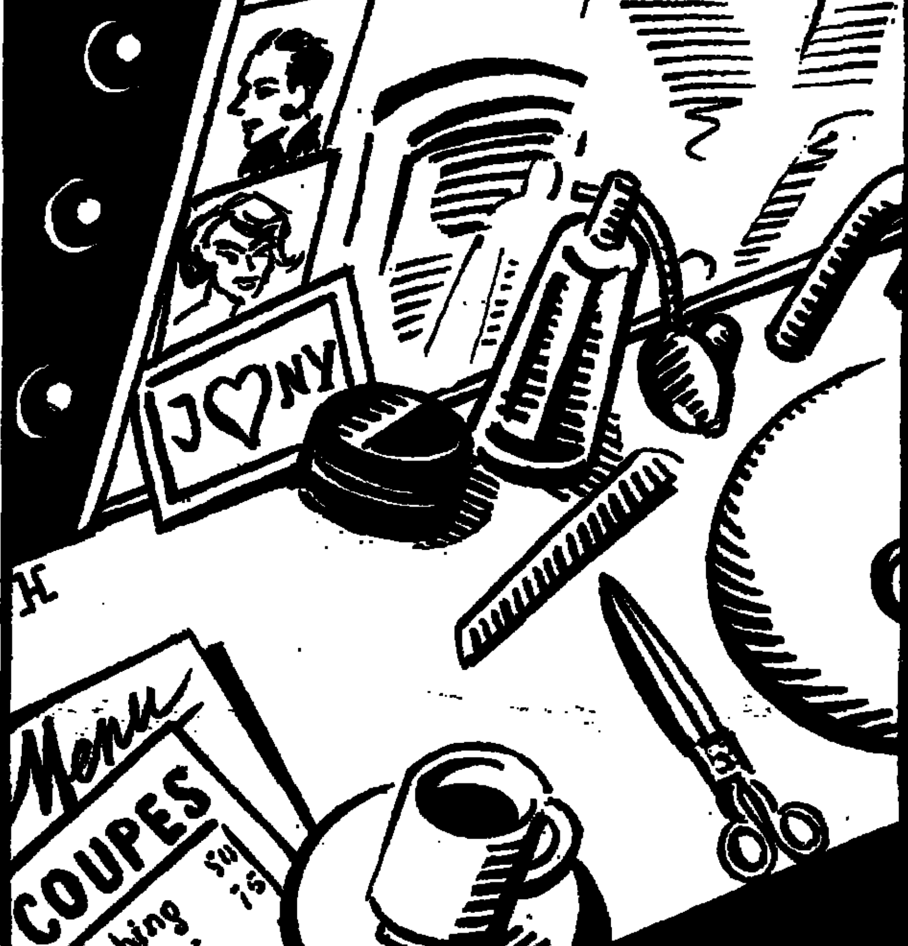
Pourquoi alors, au moment où l'Europe passe dans les institutions, reléguerait-on au grenier de l'histoire toutes ces compétences ? Organiser ces stages européens pour les jeunes issus de l'apprentissage revient à reconnaître leur capacité à participer à la construction de l'Europe. C'est aussi un moyen de redonner ses lettres de noblesse à une formation très décriée ces dernières années, et de débarrasser le monde de l'artisanat du mépris qui l'entache. « *Pour beaucoup, l'artisanat est quelque chose de ringard, de provincial* », souligne Christopher Brooks. Or, de ce milieu, peuvent jaillir les idées et projets qui manquent tant au développement économique de l'Europe. « *Il fallait montrer que l'internationalisation n'est pas uniquement l'affaire des grandes entreprises*, ajoute-t-il, *mais aussi celle des artisans et des PME. Que le marché n'est pas seulement local ou régional mais international.* »

Un luthier de l'est de la France, qui avait envoyé un de ses jeunes chez un guitariste espagnol, s'est ainsi ouvert un beau marché en Espagne. En rendant visite au stagiaire pendant son séjour, il s'est rendu compte de la complémentarité des produits, et les deux entreprises ont décidé de mettre en commun leur circuit de distribution. « *Grace à ce type d'échange*, conclut Christopher Brooks, *des gens qui produisent traditionnellement deviennent européens dans leur esprit.* » Aux ouvertures de marchés s'ajoutent les échanges de savoir-faire. « *Comprendre la façon dont les produits sont faits ailleurs permet d'améliorer son produit et son service, mais aussi d'ouvrir son esprit.* »

De telles expériences ne peuvent qu'être bénéfiques à toutes les parties. Aux jeunes, en premier lieu, qui y trouvent un avantage pour leur développement personnel, pour la connaissance d'un métier, pour leur compétence linguistique, mais aussi pour une reconnaissance de leur qualité par le patron qui accepte de les faire partir à l'étranger. Aux PME, ensuite, qui ont l'occasion de rencontrer des entreprises étrangères et de comparer leurs pratiques. « *Cela peut leur donner un véritable coup de fouet.* »

Evidemment, il y a quand même quelques inconvénients pour l'entreprise qui accueille un stagiaire. L'opération demande une organisation logistique importante. Il faut héberger le jeune, se préoccuper de son bien-être. Cela prend du temps et coûte de l'argent. De même, le stagiaire qui rentre de l'étranger a parfois la tentation de tout changer dans son entreprise. De petites frictions peuvent se produire avec son patron. Il lui faut être patient, accumuler encore un peu d'expérience et, pourquoi pas, créer un jour sa propre entreprise pour mettre en application toutes les idées qu'il a glanées à l'étranger.

Catherine Leroy

Le choc des cultures

Quand franchir une frontière signifie découvrir la vie

« *ILS font tout le contraire de ce que mon patron m'a appris !* », s'exclame Nicolas, ex-apprenti pâtissier lillois, parti faire un stage SESAM du côté de Reck-linghausen, dans la Ruhr. « *Quand j'ai vu les coupes qui se faisaient là-bas, avec des mèches plus longues, des trucs bizarres, je me suis dit : qu'est-ce que c'est que ce travail ? Où suis-je tombée ?* », se souvient Sophie, jeune coiffeuse partie au Bade-Wurtemberg au lendemain de son CAP. Encore heureux quand ces jeunes n'arrivent pas dans le pays d'accueil la tête bourrée de préjugés hostiles.

Quand on a dix-huit ou dix-neuf ans et qu'on est apprenti, c'est un événement à peine moins bouleversant qu'un voyage sur la Lune ou de l'autre côté de la Muraille de Chine ; cela peut transformer une vie. Aller en Allemagne (1) ou dans un autre pays de l'Union européenne, se retrouver seul Français à vivre et travailler au milieu de gens qui parlent une autre langue, qui pensent et réagissent autrement que soi...

« *Ici, c'est monnaie courante par rapport à l'Allemagne où nous les envoyons* », constate Françoise Fayolle, que ses compétences de professeur d'allemand ont amenée à seconder pour SESAM son mari, Michel Fayolle, le directeur du Centre de formation d'apprentis (CFA) de Gevingey, près de Lons-le-Saunier. « *Ces adolescents*, ajoute-t-elle, *répètent ce qui continue à se dire dans leur entourage* », un discours hérité, bien entendu, des guerres du passé, qui a son pendant de l'autre côté du Rhin et qui rend d'autant plus importante la démarche de SESAM, qui va provoquer une transformation assez radicale chez ces jeunes.

On imagine mal, en un temps où voyager est devenu banal pour une large partie de la population, ce que peut représenter d'extraordinaire pour des jeunes qui sortent rarement de leur milieu d'origine la découverte d'autres façons de vivre. Que manger à telle heure ne va pas de soi, que les formes de politesse aussi bien que les lois peuvent être non seulement différentes mais contradictoires... Ils vont ainsi s'ouvrir à ces différences de culture, peu à peu s'y intéresser, voire s'en enthousiasmer. Et comme ceux qui les reçoivent ont été choisis pour leur propre capacité à bien les accueillir et à leur faire confiance, leur regard sur eux-mêmes va simultanément changer : ils vont pouvoir tourner la page de leurs échecs scolaires et de leur sentiment d'infériorité. Enfin, comme leurs parents sont loin, ils vont faire l'apprentissage de l'autonomie. Rude mais exaltant.

Un déclic

Certes, les deux premiers mois constituent une période de choc très dure, notamment à cause de la difficulté linguistique. Mais, au fur et à mesure que le temps passe, le plaisir l'emporte sur la contrainte. Certains vont avoir du mal à sortir vraiment de leur coquille, comme Eric, qui refusera de quitter sa chambre en dehors de ses heures de travail. D'autres vont rencontrer quelques difficultés, relationnelles qu'ils auront tendance à imputer sommairement au « *caractère* » allemand. « *Ils manquent d'éléments pour comprendre ce qui les choque*, note Françoise Denhez, responsable des échanges européens pour le Centre de formation de la chambre des métiers du Nord. *Mais quand on prend le temps de discuter avec eux, on découvre le désir de comprendre.* »

Au bout du compte, le cheminement est le plus souvent très positif. Un jeune sur quatre ne décide-t-il pas de rester dans le pays qui l'a accueilli, en général dans l'entreprise où il a été en stage ? D'autres y retournent ou cherchent à le faire, soit pour travailler, soit pour le plaisir de revoir les amis qu'ils s'y sont faits. Jean-Jacques, boulanger franc-comtois, hébergé pendant trois mois chez une vieille dame de Fribourg, dit d'elle qu'« *elle est un peu devenue* [sa] *grand-mère* ». Il est retourné passer quelques jours de vacances chez elle et tous deux s'écrivent.

Pour quelques-uns de ces jeunes, on assiste à une véritable transformation. Leur personnalité semble se libérer. Les responsables du CFA de Gevingey se souviennent ainsi de Stéphane, « *un gamin arrivé chez nous complètement bloqué, parlant à peine, avec un niveau si bas qu'on doutait qu'il puisse obtenir un jour son CAP de boulanger* ». Il a surpris tout le monde en posant sa candidature au stage SESAM. Bien que ses deux ans de CFA l'aient suffisamment « débloqué » pour qu'il ait obtenu son CAP. Mais en Allemagne, forcé de sortir de lui-même, il s'est véritablement révélé. Au retour, « *il avait pris une aisance formidable* », il a signé un nouveau contrat d'apprentissage pour préparer un brevet professionnel (BP), qu'il a réussi en obtenant la première place au niveau régional : « *Rendez-vous compte, un diplôme de niveau IV, comme le bac !* »

Comme Stéphane, un grand nombre de ces jeunes prolongent leurs études après SESAM. Il ne fait pas de doute, comme le souligne Jean-Marc Mignon, directeur adjoint du Centre interprofessionnel de formation de l'artisanat du Calvados (CIFAC), que le stage « *dynamise leur projet professionnel* ». Mais le « plus » qu'ils rapportent de leur aventure est davantage à définir en termes de découverte d'horizons nouveaux et d'envie de se réaliser soi-même. Quant à leur pratique professionnelle, elle est souvent élargie et enrichie par le contact avec l'étranger.

Selon une étude réalisée par SESAM, « *ils sont 80 % à estimer* [en 1992-1993, toutes nationalités confondues] *avoir acquis un savoir-faire nouveau dont ils pensent pouvoir tirer avantageusement profit à leur retour* ». A partir de ce qu'elle avait appris en Allemagne, Céline, une jeune coiffeuse, est ainsi devenue dans le salon qui l'emploie la spécialiste incontestée du diagnostic de l'état du cheveu, et Mehdi a laissé chez son patron charcutier de Fribourg une recette de saucisson qui a beaucoup de succès.

Mais jusqu'ici ces transferts restent limités, car les habitudes sont tenaces dans les entreprises artisanales et chez leurs clients. C'est à terme que le dispositif SESAM fera sentir ses effets : quand l'ouverture d'esprit qu'il suscite aura pris une certaine ampleur, que les stagiaires auront acquis de l'influence auprès de leurs patrons ou qu'ils se seront mis à leur compte. SESAM travaille surtout pour l'avenir. Mais dès à présent chaque « gamin » que l'apprentissage envoie de l'autre côté des frontières, par les milieux qu'il touche, par l'évolution des mentalités qu'il déclenche, est une semence d'Europe plus fertile que beaucoup d'autres.

Marie-Claude Betbeder

(1) L'Allemagne est de loin le pays qui reçoit le plus de stagiaires SESAM.

Planète coiffure

Raymond Hélie tient un salon à Caen. Il est un fervent partisan de l'échange d'apprentis européens

CLACTON-ON-SEA, San-Francisco, le Japon... Quand Raymond Hélie, quarante-huit ans, gérant d'un salon de coiffure à Caen, parle « apprentissage », c'est la planète entière qu'il convoque. A commencer par Würzburg, en Basse-Franconie (Allemagne), d'où viennent les trois jeunes filles qu'il a accueillies en trois ans, dans le cadre du dispositif SESAM. Une expérience qui le ramène à celle de l'apprenti qu'il a été.

Son père, champion du monde de coiffure en 1960, faisait des démonstrations de son art en Grande-Bretagne. Quand son fils a eu dix-huit ans, il l'a « *échangé* » avec un apprenti coiffeur de Clacton-on-Sea (Grande-Bretagne) durant six mois. Le jeune Raymond, qui ne parlait pas l'anglais, était « *un peu réticent* » à l'idée de partir outre-Manche. Il ne le regrettera pas.

Lui-même champion du monde de coiffure en 1972, il donnera des cours aux Etats-Unis puis au Japon, en 1974 et 1975. « *Si je n'avais pas appris les termes de mon métier en anglais chez le petit coiffeur de Clacton-on-Sea, je n'aurais jamais connu ça* », estime-t-il. Quant au jeune Anglais, il est resté dix ans en France avant de s'établir aux Etats-Unis. Mais le feuilleton « normando-américain » ne s'arrête pas là. En 1992, un restaurateur de San-Francisco lui confie sa fille, apprentie coiffeuse, pour deux ans. Elle est aujourd'hui « *première coiffeuse dans un salon du quartier des affaires de San-Francisco* », se félicite-t-il.

Autant dire que, lorsque le programme SESAM a démarré, Raymond Hélie n'a pas hésité une seconde à y participer. « *Les échanges permettent de voir une mode et une manière de travailler différentes, d'autres comportements de la clientèle. C'est très enrichissant.* » A Caen, c'est d'ailleurs une habitude bien ancrée : depuis trente ans, la Chambre des métiers du Calvados organise des échanges d'apprentis avec Würzburg.

Une grande famille

Senta a vingt ans. Raymond Hélie, qui l'accueille depuis huit jours, sait déjà qu'il lui proposera de rester après son stage. « *Elle est vraiment très bien. Elle fait des brushings très serrés, elle est très précise et a un excellent contact avec la clientèle.* » Comme les autres Allemandes qui l'ont précédée, Senta tient, au début, une place d'assistante. Elle fait des brushings, roule des permanentes, applique des couleurs, toujours en compagnie de l'un des quatre tuteurs qui encadrent également des apprentis français. Ce n'est que les deux derniers mois de son stage qu'elle sera « *totalement productive et autonome* ». L'an dernier, Anja s'était constitué « *une belle clientèle* ».

Pour ce salon, qui compte trente-quatre salariés et réalise 7 millions de francs de chiffre d'affaires, cet effort en temps et en argent (environ 4 000 francs par mois) pour former ces jeunes filles n'est pas un problème. Il est vrai qu'en échange elles apportent beaucoup : la langue allemande, bien sûr, mais aussi des idées. Ainsi, le salon du boulevard des Alliés sert désormais le café le matin à la clientèle ainsi que des plateaux-repas le midi, comme en Allemagne. « *Elles m'expliquent également qu'outre-Rhin les garçons sont plus nombreux qu'en France à porter des cheveux longs attachés, ou bien que l'on utilise beaucoup les permanentes aux plantes. Cela peut nous influencer, nous permettre d'anticiper.* »

Comment réagissent les autres salariés à leur présence ? « *Elles créent une émulation. Quand elles arrivent, leurs collègues se pressent autour d'elles pour faire leur connaissance, leur posent des tas de questions. Elles ne sont pas des concurrentes mais viennent, au contraire, pour les aider.* » Une grande famille, en somme. Une famille élargie aux autres jeunes Allemands de l'opération SESAM à Caen, que Raymond Hélie, sa femme et ses enfants, âgés de dix-huit et dix-neuf ans, invitent à déjeuner chez eux dès leur arrivée. Les apprentis menuisier, boulanger et charpentier allemands jouent d'ailleurs dans l'équipe de foot du salon de coiffure. Ils font aussi des méchouis ensemble, du vélo, des balades à Euro Disney ou au Mont-Saint-Michel.

De bons moments qui forgent des liens solides : tout ce petit monde, les Allemandes, la Californienne, le coiffeur anglais des Etats-Unis et la famille Hélie restent en contact au fil des ans. « *C'est tellement plus facile, pour ces jeunes, quand ils se sentent intégrés.* »

Francine Aizicovici

20 Le Monde ● Mercredi 30 novembre 1994

INITIATIVES

RENDEZ-VOUS

TRIBUNE

Paritaires de toutes les branches, unissez-vous !

par Jean-Marie Laneyrie

LES historiens diront-ils que l'année 1995 aura été celle du début de la fin du paritarisme, voire du dialogue social ? S'il est d'usage de louer et de regretter la désyndicalisation à la française, il est peu fait état du rôle crucial du paritarisme et du tripartisme dans notre modèle démocratique. Or ces modes de gestion du débat social sont peut-être condamnés, et ce malgré les intentions du législateur, à un enterrement de première classe.

Dans le champ de la formation professionnelle, les partenaires sociaux doivent être attentifs au regroupement des organismes de collecte des fonds. Que va-t-il se jouer ? Et que leur reste-t-il pour décider de l'avenir de la formation. La pensée stratégique est en faillite dans l'entreprise, mais aussi dans la branche professionnelle, où il est demandé aux partenaires sociaux d'être les économes de la formation. Et pourtant, nous sommes persuadés que seule une approche *véritablement paritaire et/ou pluri*partite (partenaires sociaux, Etat, conseils régionaux) peut permettre une démarche prospective et qu'il sera sans doute utile, pour cela, d'outiller les partenaires sociaux.

Le modèle « Entreprise » s'est *imposé à l'ensemble de nos organi*sations privées, publiques et associatives qui tentent leur modernisation en empruntant les méthodes de l'approche gestionnaire dominante : contrôle de gestion, normalisation, qualité, analyse marketing *de l'usager devenu client*, etc. Le stratège s'est transformé en économe. Nous ne pouvons manquer de rapprocher cette faillite de la pensée stratégique du fait que les entreprises sont, en très grande majorité, de faible taille et que les tendances actuelles confirment encore la baisse de leurs effectifs. Cette petitesse entraîne une désyndicalisation (des deux collèges), la caducité de la notion de métier, l'absence de gestion de l'emploi, la difficulté de concilier formation et *production, l'absence de compé*tences pour penser stratégie et prospective, etc.

Prétendre donc qu'il existe au sein de l'entreprise les marges de manœuvre nécessaires pour penser le changement est illusoire. Cela *étant, l'entreprise se situe dans un* espace géographique donné et dans un environnement socio-historique de production. Ces appartenances confirment la pertinence du bassin d'emploi et de la branche professionnelle en tant que lieux décalés *permettant de mutualiser un certain* nombre de fonctions que l'entreprise seule ne peut plus aujourd'hui assumer (exemple : gestion de l'emploi et mobilité professionnelle interentreprise). Le rapporteur Goasguen conclut : « *La formation ne doit plus rester la chasse gardée de quelques-uns, le champ clos d'intérêts où elle est quelquefois sacrifiée à la facilité de gains financiers à court terme, mais être l'affaire de tous, salariés, entreprises, partenaires sociaux et pouvoirs publics* (1). » Or, dans le titre III de la loi quinquennale, la finalité de la formation s'efface derrière la logique gestionnaire. L'Etat veut ne voir demain qu'une soixantaine d'organismes agréés, contre 225 aujourd'hui. Mais à *vouloir légiférer sur* la collecte de fonds, n'oublie-t-on pas le sens que pouvait représenter la mutualisation des fonds ? Hier, les organismes de collecte s'appelaient fonds d'assurance-formation (les partenaires sociaux pouvaient encore bâtir la politique de la formation), demain, ils s'appelleront organismes de collecte (où il sera demandé aux partenaires sociaux de jouer les apprentis commissaires aux comptes). Nous découvrons là que ce n'est pas parce *qu'il y a paritarisme qu'il y a débat* prospectif et stratégique. La vie des branches est bien souvent déconcertante.

Et pourtant, la démarche prospective est incontournable. Comme nous l'avons déjà noté, certaines données, non des moindres, sont externes à l'entreprise. N'existant pas spontanément, elles doivent être mobilisées, traitées, explicitées, analysées et exploitées. C'est le rôle des contrats d'études prospectives et des contrats d'objectifs négociés entre Etat, régions et branches que d'amener les différents partenaires, dans une vision partagée, à penser l'avenir et le construire.

Cette démarche prospective-là exige d'en bien saisir la portée, les limites, mais aussi les conditions. Elle nécessite, tout d'abord, le débat social, la confrontation de points de vue et de projets d'acteurs, bref, un véritable paritarisme. En conséquence, une forte syndicalisation, et ce dans les deux *collèges, est nécessaire. De même*, dégager les moyens suffisants pour nourrir la réflexion et former les partenaires sociaux paraît indispensable. Par ailleurs, il ne peut exister de prospective sans un Etat fort, lui-même stratège, qui aide les *partenaires sociaux à enrichir leurs* points de vues. Enfin, il ne peut exister de prospective sans travail conjoint entre experts, consultants, partenaires sociaux et techniciens et ce, dans le respect du rôle, des prérogatives et des compétences de chacun.

Prospective et paritarisme doivent d'abord permettre de retisser les liens aujourd'hui antinomiques entre l'économique et le social. Ensuite, ils doivent se traduire dans les contrats d'objectifs, eux-mêmes étendus à l'ensemble des publics en formation (jeunes et *adultes, chômeurs et salariés) sous* la forme d'engagements contractualisés.

D'ici trente jours, soit au plus tard le 1er janvier 1995, date du « regroupement » des organismes de collecte des fonds de la formation professionnelle, deux scénarios s'offrent à nous. Soit le paritarisme est *réactivé* et la *pertinence* des niveaux branche et territoire est réaffirmée avec une dimension prospective et contractuelle sur l'ensemble des champs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, soit la formation devient *une simple fonction financière en vase clos* dans chacune des branches.

Alors, sommes-nous prêts collectivement à laisser mourir une belle idée ? Laisserons-nous le terrain libre à la « gestionnite » ambiante, *laisserons-nous réduire* le débat social à un simple enjeu *financier ? Le silence* actuel et le secret le plus complet qui ont prévalu dans les négociations occultes sur le regroupement des organismes de collecte obèrent les véritables enjeux.

Laisserons-nous faire le parita*risme gestionnaire, syndrome* d'une société qui se refuse l'anticipation et qui préfère la gestion de l'exclusion plutôt que sa prévention ? Alors que faire ? « Paritaires de toutes les branches, unissez-vous ! » Il vous reste trente jours pour construire, par le *dialogue* social, le modèle de développement *négocié* de notre société.

▶ Jean-Marie Laneyrie est directeur du cabinet-conseil Rhizome (Lyon).

(1) Claude Goasguen, député UDF-CDS de Paris, a été le *rapporteur de la commission* d'enquête parlementaire sur la nature et l'utilisation des fonds de la formation professionnelle (mai 1994).

MAIN-D'ŒUVRE

Les aléas du sexage avicole

Gers : un Japonais employait des « spécialistes » coréens en situation illégale

AUCH

de notre correspondant

UNE *querelle entre Asiatiques* en pays gascon a révélé les problèmes liés à la main-d'œuvre spécialisée que nécessite le « sexage » avicole, consistant à trier et séparer, dès le premier jour de leur naissance, les sujets mâles des sujets femelles. Le 29 septembre, Hiroshi Maruta, ressortissant japonais, exerçant l'activité de sexeur de poussins dans le petit village gersois de Panjas, comparaissait à la barre du tribunal d'Auch suite à la plainte d'un de ses ex-employés, également de nationalité japonaise. Accusé d'avoir employé clandestinement neuf travailleurs coréens entre 1990 et 1993, il a été condamné le 13 octobre à un mois de prison avec sursis et 100 000 francs d'amende.

Ces prises de bec auront eu un effet bénéfique pour l'ensemble de la profession avicole, avec la reconnaissance de la spécificité du sexage, une technique très fine dont le grand public ignore à peu près tout mais qui reste vitale dans le cadre d'une aviculture compétitive. Le sexage consiste en effet à déterminer le sexe des poussins dès les premières heures après leur naissance, alors qu'ils sont encore à jeun. Rien de moins facile ! Le sexe des sujets est alors comparable à la tête d'une aiguille, et l'impératif de rentabilité exige du technicien mille trois cents opérations à l'heure, avec une marge d'erreurs infime.

Autant dire que précision et *rapidité sont les deux atouts de* cette surprenante activité et qu'un bon sexeur ne se trouve pas dans le premier poulailler venu. D'où, en l'absence de formation de techniciens français, un quasi-impératif pour les producteurs de l'Hexagone : se tourner vers les spécialistes coréens, réputés les meilleurs dans ce domaine. Hiroshi Maruta, depuis sa base armagnacaise, fournissait des spécialistes asiatiques aux producteurs avicoles. Seul inconvénient : leur activité s'effectuait dans la plus parfaite illégalité. « *Ces employés n'avaient pas de contrat de travail, pas de couverture sociale, pas de bulletins de salaire...* », confirme-t-on du côté du tribunal d'Auch. Bref, la possi*bilité de toutes les exploitations*, soulignent les professionnels : « *Quels que soient les problèmes, on ne peut pas cautionner une activité illégale* », explique Gilles Sarrant, président de la commission avicole de la FDSEA du Gers.

Blocage de l'OMI

Mais l'affaire met en évidence le système réglementaire existant, qualifié d'« *ubuesque et kafkaïen* » par le défenseur d'Hiroshi Maruta et qui laisse fort embarrassée la direction départementale du travail. Comment en effet obtenir la bénédiction de l'incontournable Office des migrations internationales (OMI) dès lors que, selon le *constat de Gérard Nègre, directeur* départemental du travail, il n'existe pas de main-d'œuvre compétente sur place ? D'abord avec un contrat à durée indéterminée ? A condition que le salaire versé soit supérieur à 20 000 francs. « *Trop coûteux* », clament les producteurs. Ensuite avec un contrat dit « saisonnier » de six mois ? Il y avait là une piste, jusqu'à ce que la direction de la population et des migrations du ministère des affaires sociales « casse » une décision d'autorisation prise par le directeur départemental du Gers. Explication de l'intéressée : « *On entend traditionnellement par travailleurs saisonniers les ressortissants des pays limitrophes, en tout cas relativement proches. La Corée, cela faisait un peu loin pour entrer dans cette catégorie* ».

Dernière option enfin : le contrat dit de « qualification » d'une durée de deux ans. Mais il est lié au suivi d'un cycle de formation en France... qui n'existe pas actuellement. Ce qui ne *manque pas de surprendre* dans un pays fortement marqué par sa tradition avicole. Pour autant, alors que la direction départementale du travail s'efforce de faire des propositions pour démêler l'écheveau réglementaire, la profession semble aujourd'hui décidée à rattraper le temps perdu : « *Il est temps de mettre en place une formation adaptée pour former des techniciens qualifiés* », confie Gilles Sarrant qui la verrait bien s'inscrire dans le paysage « *d'un département avicole comme le Gers* ». Une opportunité supplémentaire à moyen terme pour des jeunes soucieux de « vivre et travailler au pays ». Mais en attendant cette prometteuse éclosion, le problème reste entier.

Daniel Hourquebie

ÉCHOS

Congrès de l'économie sociale

■ Le reseau de l'économie alternative et solidaire (RÉAS) organise les 1er, 2, 3 et 4 decembre à Pantin, le premier congres national de l'union d'économie sociale. Tous les *deux ans, le RÉAS a décidé de* tenir congres. Moment de rencontres, de contacts directs et de réflexion, vingt et un ateliers au total se tiendront durant les quatre jours, allant du theme des marchés de l'art (distribution, *cooperation, formation des prix*, pratiques alternatives) jusqu'à celui de la mobilisation de l'epargne antillaise. Premieres conclusions de l'operation Valeurs Antilles.

▶ RÉAS, 61, rue Victor-Hugo 93500 Pantin.
Tél. : (1) 49-15-04-03.

Forum sur le chômage

■ Le College international de philosophie organise le vendredi 9 *décembre au Carré des* sciences, à Paris, un forum sur le chômage, avec pour intervenants Etienne Balibar, Gilles Chatelet, Jean-Baptiste de *Foucauld et Robert Salais*. Que peut dire la philosophie du chômage ? Elle qui s'est employée à penser l'histoire, la modernité, le travail aussi, que pourrait-elle dire que nous ne saurions déjà ? En quoi se distinguera-t-elle du sens commun qui, ici, est *particulièrement démonstratif*, réussissant même à conférer à ce phenomène la valeur d'un systeme. La philosophie ne devrait-elle pas au préalable s'interroger sur elle-même, c'est-à-dire tenter de déterminer *ce que le chômage nous* apprend du langage et des rationalités dont nous usons pour dessiner, voire reconstruire le réel.

▶ *Collège international de philosophie*. 1, rue Descartes 75005 Paris. Tél. : (1) 44-41-46-80.

Recruter en Europe avec Eures

■ Depuis le 17 novembre, le reseau Eures a été officiellement lancé à Bruxelles et *simultanément dans les douze* pays de l'Union. Eures est un réseau européen d'information-conseil sur l'emploi au service des candidats a la mobilité internationale et des employeurs. 350 euroconseillers constituent sa force operationnelle. Ce reseau humain dispose d'une base de donnees comportant des offres d'emploi à vocation européenne et des informations générales *sur les conditions de vie et de* travail dans les pays de l'Union. l'ANPE, L'APEC et l'OMI *sont* les partenaires du réseau Eures en France.

▶ ANPE International, 69, rue Pigalle, 75009 Paris.
Tél. : (1) 48-78-37-82.
APEC, 51, boulevard Brune 75014 Paris. Tél. : (1) 40-52-20-00.
OMI, 44, rue Bargue 75015 Paris.
Tél. : (1) 53-69-53-70.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publication, nº 57 437. ISSN : 0395-2037
Reproduction interdite de tout article sauf accord avec l'administration
PRINTED IN FRANCE
***Le Monde sur CDROM* : (1) 43-37-66-11.**
Microfilms : (1) 40-65-29-33

LES DIRIGEANTS

Diriger une PME au sein d'un groupe industriel

Filiale d'un groupe en forte croissance (+ 20 % par an), notre société (90 MF) fortement exportatrice, conçoit, fabrique et commercialise des petits appareils électriques grand public originaux, fiables et réputés. Nous recherchons son

Directeur Général

600 KF+

- Vous dirigez l'entreprise dans sa globalité : vous êtes responsable des résultats devant le Président du Groupe.
- A partir de la connaissance du marché et du savoir-faire de l'entreprise, vous définissez et proposez une stratégie de développement : produits nouveaux, adaptation de l'outil industriel, politique commerciale, en maîtrisant concrètement les implications financières de vos choix.
  Au quotidien, vous animez une équipe de collaborateurs motivés connaissant bien les rouages de l'entreprise.

La quarantaine, vous êtes Ingénieur Arts et Métiers complété idéalement par l'INSEAD ou le CPA. Vous avez exercé des postes de direction (département ou filiale de société de petit électroménager par exemple) où vous avez été confronté concrètement à l'industrialisation, au marketing, à la distribution et aux normes de produits moyennes et grandes séries sur un marché international.

Entrepreneur, vous êtes concret, imaginatif, réaliste et possédez le goût du challenge. Bien sûr, vous parlez couramment anglais. Le poste est basé en Rhône Alpes.

Votre dossier sera traité dans la plus stricte confidentialité.

Dominique-Pierre MILLOT, notre Conseil, vous remercie de lui transmettre vos CV, photo, rémunération actuelle et lettre de motivation sous référence M 2052

RHOC RESSOURCES HUMAINES ORGANISATION ET CONSEIL — 19 place Tolozan - 69001 LYON

DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT

Marseille-Fos-Lavéra - 420 KF+

Filiale du N°1 français du stockage de produits chimiques liquides, cette société de services industriels, 75 MF de CA, 90 personnes, est devenue le partenaire incontournable des usines du bassin fosséen. Elle doit sa réussite à ses emplacements dans le complexe industrialo-portuaire, à ses moyens, à la diversité de ses services : plate-forme logistique multimodale complète - trains, bateaux, camions, pipe line -, et ses installations de mélange et de conditionnement spécifiques agréées; l'établissement est certifié ISO 9002. Dans une perspective de développement, le Directeur d'établissement prend en charge l'exploitation, le commercial et la gestion de cette filiale et rend compte directement à la direction générale; il garantit la sécurité, propose des solutions pour optimiser l'utilisation des équipements et développe un management des hommes au service du client.

A 38 ans environ, ingénieur généraliste, manager s'imposant par son expertise terrain, homme de conviction, gestionnaire, pédagogue, connaissant l'anglais, vous vous êtes reconnu: René CASIMIR, Directeur AWV Ressources Humaines, est votre contact personnel et confidentiel; écrivez-lui maintenant (lettre, CV, photo) au : 1 Rue Auguste Vacquerie 75116 PARIS.



RESSOURCES HUMAINES

Spécialisé depuis 10 ans dans le recrutement de cadres de Direction et d'Ingénieurs Commerciaux et Experts Techniques dans le secteur High Tech, le cabinet 3C, a créé le réseau international d'Executive Search EBS. Nos consultants recherchent pour des sociétés internationales plusieurs dirigeants de pointe afin d'assurer les fonctions suivantes :

Directeur Général France

Paris Est 700 KF

Constructeur mondial de produits de stockage et de gestion électronique de documents.
Votre mission : gérer notre filiale de 30 personnes en assurant le revenu de 90 MF
Votre profil : 40 ans environ, bilingue anglais, niveau ESCAE ou MBA. 5 ans d'expérience minimum acquise dans le management d'équipes dans une société américaine du secteur informatique. (réf. DG/MO)

Directeur Marketing France

Paris Ouest 450 KF

Constructeur et éditeur français mondialement implanté (28 filiales), leader dans les systèmes de gestion de production intégrés (domaine CFAO).
Votre mission : définir et implémenter une politique marketing volontariste et réaliste sur des marchés verticaux : textile et aéronautique.
Votre profil : 30-35 ans, niveau MBA, bilingue anglais, 5 ans d'expérience marketing chez un éditeur ou un constructeur informatique international. (réf. DM/MO)

Directeur des Services

Paris Ouest 450 KF

Constructeur-intégrateur européen de solutions informatiques
Votre mission : encadrement d'une équipe de 30 ingénieurs, chargée du suivi de projets et du développement d'applications.
Votre profil : 35-45 ans, Ingénieur Grandes Ecoles, expérience de l'encadrement d'équipes techniques dans une activité liée à l'intégration de systèmes (client/serveur, réseaux et télécoms). (réf. DS/MO)

Si vous souhaitez faire évoluer dès aujourd'hui votre carrière, envoyez CV, photo et lettre manuscrite à :

CHRISTIAN CADET CONSEIL,
6 avenue Charles de Gaulle,
78150 LE CHESNAY,
en précisant le poste et la référence choisis

LRW



CHRISTIAN CADET CONSEIL
International Executive Search

EBS Network : Seattle - Paris - Londres - Munich - Milan -

Laurent VERGLAS,
professionnel du Conseil en Ressources Humaines,
rejoint l'équipe
BERNARD KRIEF RESSOURCES HUMAINES
(Anne-Marie HAUGOU, Monique de GARDER, Françoise POTERRE).
Il est plus particulièrement chargé du développement des secteurs Banque/Finance.
BKRH - 26, rue de la Baume - 75008 PARIS.



BERNARD KRIEF RESSOURCES HUMAINES

Créé en 1920 et employant aujourd'hui 450 personnes, l'Office Public Communautaire de Lyon est devenu un OPAC en 1994. Gérant un parc de 21 000 logements dans le Grand Lyon et logeant près de 70 000 personnes pour un budget de 1,1 milliard de francs, il prévoit la construction de 1500 logements neufs en 1995. Il recherche aujourd'hui son

DIRECTEUR GENERAL

Mission *: Dans le cadre de la politique générale définie par le Conseil d'Administration, vous garantissez le fonctionnement efficace, la rentabilité et le développement de la Société. Vous analysez les évolutions du secteur du logement et proposez des plans de développement pour le futur. Garant de l'efficacité de la structure et de l'organisation en optimisant les méthodes et outils de travail, vous assurez un climat de travail favorable en veillant à la qualité des systèmes de communication interne.*

Profil *: le poste exige un niveau de formation supérieure complétée par une expérience de 10 à 15 ans dans le management d'activités de services (développement commercial plus gestion financière).*

Une bonne connaissance du secteur immobilier et de l'environnement public ainsi qu'une première expérience de Direction Générale d'une entité de dimension sensiblement équivalente sont souhaitées.

Affirmé, vous aurez à entretenir des relations avec des personnes de milieux et de niveaux différents (Politique, Finance, Administration).

Ouvert, dynamique, gestionnaire, vous serez un excellent organisateur ainsi qu'un animateur.

*Merci d'adresser votre dossier (lettre manuscrite, CV, rémunération actuelle) sous référence DG, à Yves DUIGOU - **HAY MANAGEMENT CONSULTANTS** - 5 Place Charles Béraudier 69428 LYON Cedex 03*

HayManagers
HAYGROUP 1er CONSULTANT MONDIAL EN RESSOURCES HUMAINES



TEXTILE



GROUPE BACOSPORT
Leader du textile en Tunisie

recherche pour son département filature (Boumerdess, Tunisie)

Directeur industriel

Mission : dynamiser l'ensemble des sites de fabrication et accroître la productivité d'usines modernes disposant d'un équipement fiable. L'ensemble comprend trois unites de filature, coton et polycoton, (deux peigné et une open-end), d'une capacité annuelle globale de 6 000 tonnes et employant 700 personnes dont une centaine de cadres spécialisés (ingénieurs, techniciens supérieurs, etc.).

Il est demandé : une expérience d'environ dix ans dans la direction de filatures performantes (une expérience dans d'autres branches du textile ne correspond pas a cette recherche). Un rayonnement personnel pour motiver et animer ses collaborateurs. La connaissance du matériel Rieter est un atout.

Il est offert : une collaboration de deux ans minimum. Des conditions attractives, un logement dans un site très agréable à 25 km de la mer, la possibilité de faire carrière dans un grand groupe industriel intégrant, outre la filature, le tricotage, la teinturerie et la confection.

Merci d'envoyer votre candidature, sous réf. LM/2911 à Bernard Krief Executive, 115 rue du Bac, 75007 Paris.



BERNARD KRIEF EXECUTIVE
Un département de Bernard Krief Consulting Group

CARRIÈRES INTERNATIONALES

Fonctionnaire des Finances H/F
NEW YORK

Le principal organisme des Nations unies dans le domaine de la population et du développement cherche des candidats afin de pourvoir un poste de fonctionnaire des finances basé à New York. Le titulaire sera principalement chargé de questions liées à l'élaboration et à l'application de politiques et procédures financières et de la gestion financière et devra à ce titre établir des documents d'information et rédiger des exposés et des discours ; il aidera à mettre au point les systèmes financiers informatisés et à coordonner au plan des questions financières les unités administratives au sein du FNUAP ainsi qu'entre le FNUAP et ses organes délibérants.

Qualifications et expérience requises :

Diplôme universitaire d'études supérieures en finance ou diplôme d'une école de hautes études commerciales. Cinq années d'expérience professionnelle, notamment au niveau international, à des postes de responsabilité de plus en plus élevés dans la hiérarchie. Aptitude à utiliser des systèmes financiers informatisés modernes et esprit d'analyse fort développé. Il est indispensable de maîtriser parfaitement l'anglais, notamment aux fins de la communication et de la présentation ; la connaissance de l'espagnol ou du français est hautement souhaitable. Esprit d'initiative, aptitude à résoudre des problèmes et esprit de discernement. Dévouement à l'égard des principes de l'Organisation des Nations unies et aptitude à travailler en harmonie avec des personnes d'origines diverses.

Les candidats sont invités à envoyer un curriculum vitae détaillé au Service du Personnel du FNUAP, 220 East 42nd Street, New York, NY 10017, Etats-Unis. Référence : Vacance de poste de fonctionnaire des finances No VA/2146/94. Date limite de dépôt des candidatures 21 décembre 1994. Les femmes qualifiées sont encouragées à faire acte de candidature. Un accusé de réception ne sera envoyé qu'aux candidats qui ont les qualifications requises.

MEDIAPA



Fonds des Nations Unies pour la population

LA BRANCHE ASSISTANCE D'UN GRAND GROUPE D'ASSURANCES EUROPEEN

recherche,

dans le cadre de l'ouverture de sa filiale polonaise

UN(E) RESPONSABLE

De formation supérieure, parlant couramment le polonais, ayant une connaissance approfondie des deux cultures, polonaise et française.

Le (la) candidat(e), agé(e) de 30 à 40 ans environ, aura pour mission de :

- Diriger une petite entreprise
- Gérer les relations avec la clientèle
- A l'avenir, assurer le développement de la filiale.

Une expérience de quelques années du management et de la gestion d'entreprise est souhaitée.

Ce poste, basé à **Varsovie**, s'adresse de préférence à une personne d'origine polonaise, souhaitant retourner vivre en Pologne.

Contrat de travail de droit polonais.

Envoyer C.V. complet et prétentions à :

GESA ASSISTANCE
Direction E.M.E.A.
18, rue Troyon - 92310 SEVRES

FILIALE D'UN GROUPE MULTINATIONAL DE PREMIER PLAN AUX PRODUITS DIVERSIFIES

INGENIEUR D'AFFAIRES SENIOR 30-35 ans (réf. 94200)

INGENIEUR D'AFFAIRES JUNIOR 25-30 ans (réf. 94210)

IMPORT EXPORT

CHIMIE

MATIERES PLASTIQUES

De formation scientifique et technique, avec en particulier de bonnes connaissances dans le domaine des polymères, vous avez développé une forte compétence commerciale.

Vous nous représenterez aussi bien en Europe que dans le Far-East pour y prospecter et développer de nouveaux marchés. Pour cela vous connaissez parfaitement les procédures import export et bien entendu vous utilisez couramment l'anglais.

Grâce à votre sens de la négociation et de la stratégie des affaires, vous ferez évoluer votre carrière.

Pour ces fonctions basées à Paris, nous vous remercions de faire parvenir votre dossier de candidature sous la référence choisie à notre Société Conseil JMLP Consultants SA 12 rue du Colonel Rémy- 14000 Caen Tél. 31 43 67 67 - Fax. 31 95 09 90 Nos entretiens auront lieu à Paris. Confidentialité assurée.

JMLP

Head of Sourcing
Aerospace Standard Castings and Forgings

Initially UK based – France 1996/97 — **to 500,000 French francs + excellent benefits**

This is an exceptional career opportunity within a £multi-million international group providing high value, precision engineered components and products – principally to the aerospace and power generation sectors. A new project team is being formed by our client to develop and deliver a new generation of products to the market. The Head of Sourcing will be a key member of this new team, and will be required to be based in the UK for an initial 18-24 month period, before transferring to work in France.

The Head of Sourcing will be deeply involved in all aspects of this initiative, with specific responsibility for establishing the resources and systems necessary to serve the project's sourcing needs. Among immediate key responsibilities will be the need to:

- define and establish sourcing policy for all raw materials requirements, for sub-contracting arrangements and for capital items;
- identify, evaluate and pre-qualify suppliers to the project;
- liaise closely with other project team members and with the group purchasing function on issues of technical specifications, pricing, procurement timescales and quality evaluation.

Suitable candidates will almost certainly be graduate engineers, who must be able to demonstrate a highly successful career track record in sourcing and procurement. It is essential that they have a detailed knowledge and understanding of the aerospace or power generation castings and forgings supply sector – preferably on a global basis – and they must have fluency in both French and English. The appointed candidate will be someone who combines strategic thinking ability with a practical, hands-on approach, and who can operate successfully within a 'start up' matrix management organization.

This is a high profile role critical to the success of the business. Successful performance will open up excellent career development opportunities within the wider group.



Please send a full CV in English to GKRS at the address below, quoting reference number 94377N on both letter and envelope, and including details of current remuneration and availability.

SEARCH & SELECTION

PARK HOUSE, 6 KILLINGBECK DRIVE, YORK ROAD, LEEDS LS14 6UF TEL: 0532 484848.

A GKR Group Company



LA COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES A LUXEMBOURG

recherche des

JURISTES LINGUISTES (TRADUCTEURS)

de langue française

par voie de concours sur titres et épreuves pour la constitution d'une reserve de recrutement (Concours général n° CJ/LA/9).

Les traitements et les avantages sociaux sont comparables a ceux des autres institutions internationales.

Conditions requises: ☐ être ressortissant d'un État membre des Communautés européennes: ☐ avoir moins de 35 ans à la date du 22 decembre 1994: ☐ parfaite connaissance et maîtrise de la langue française: ☐ connaissance approfondie soit de l'allemand, soit de l'anglais, soit de l'espagnol, soit de l'italien et bonne connaissance d'une autre langue officielle de l'Union europeenne; ☐ formation juridique complete sanctionnée par un diplôme universitaire correspondant au minimum au niveau de la maîtrise de droit français (ou licence délivree avant l'entree en vigueur de l'arrêté du 7 avril 1977) ou de la licence en droit belge ou du doctorat en droit belge, ou par un diplôme juridique équivalent.

De plus amples renseignements ainsi que l'acte de candidature obligatoire peuvent être obtenus sur simple demande écrite (réf. Journal Officiel des C.E. n° C 321 A du 18 novembre 1994):

- **Cour de Justice des C.E., Division du Personnel, L-2925 LUXEMBOURG**
- **Bureau d'Information et de Presse de la Commission des C.E., 288, boulevard Saint-Germain, 75007 PARIS**
- **C.M.C.I./Bureau 320, 2, rue Henri Barbusse, 13241 MARSEILLE Cedex 01**
- **Bureau d'Information et de Presse de la Commission des C.E., rue Archimède 73, B-1040 BRUXELLES.**

La date limite pour le dépôt des candidatures est le 22 décembre 1994.

European Audit

As a result of promotions within the Group, this major US multinational, with revenues in excess of $20 billion, seeks its next generation of Financial Managers.

LONDON

Excellent salary + car + benefits

Based in South West London, the audit team is young, multi-cultural and highly professional. Following 2 years of pro-active financial and operational auditing including ad hoc project work, you will gain promotion into a line management role.

Candidates should be :

- DECS or equivalent with at least 3 years audit experience
- Aged between 26 and 31 years
- Fluent in English and French and ideally one other European language
- Willing to travel extensively (75 % with return to U.K. at week-ends).

If you are looking to make your most important career move and have the initiative and drive to succeed in this highly motivating, competitive environment please write to :

Rod BAILEY at NICHOLSON INTERNATIONAL Search and Selection Consultants - Bracton House 34/36 High Holborn - London WC1V6AS England quoting ref. number RB1007LM. Alternatively, call for an initial discussion on + 44 71 404 5501 or fax on + 44 71 404 8128

NICHOLSON INTERNATIONAL UK

France - Belgium - Holland - Spain - Italy - Germany - Poland - Czech Republic - Turkey - Hungary - Romania - Russia - Australia



ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

ANALYSTE OBLIGATAIRE

BANQUE INTERNATIONALE DE PREMIER PLAN RECHERCHE POUR SES ACTIVITÉS DE MARCHÉS DE CAPITAUX, UN ANALYSTE OBLIGATAIRE.

Intégré à notre équipe Etude de risques de contrepartie, nous souhaitons vous confier, en toute autonomie, la conduite d'analyses financières sur des émissions internationales. Vous participez au développement des analyses prospectives sur le marché obligataire afin d'optimiser les prises de décision du Front Office.

De formation supérieure, vous avez au cours d'une expérience réussie de 3 à 5 ans acquis des connaissances approfondies en analyse financière, actuariat, économie, comptabilité...

Votre esprit créatif allié à de réelles compétences en mathématiques vous permettent de concevoir dans un but de valorisation, les modèles de suivi et de prévision des actifs financiers.

Ce poste nécessite mobilité géographique, maîtrise de l'anglais et de la micro-informatique.

Merci d'adresser votre dossier complet de candidature (lettre, CV, photo) en précisant sur l'enveloppe la réf. 748 à COMMUNIQUÉ - 50/54 rue de Silly - 92513 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex qui transmettra.

MEDIAPA

Banque

Un parcours riche et original

Diriger un grand projet d'organisation de gestion des coûts

Evoluer vers le marketing opérationnel

Un grand Etablissement financier de l'Ouest de la France particulièrement dynamique et performant souhaite s'adjoindre un collaborateur de valeur et de fort potentiel.

Sa première mission - en qualité de Chef de Projet - sera d'élaborer un système permettant de déterminer et de gérer les coûts opératoires et commerciaux afin :

- d'alimenter les études de rentabilité de clientèle
- de mettre en place un système de facturation interne
- de fournir des éléments chiffrés à la politique tarifaire.

La réussite de ce projet important lui permettra d'assumer ensuite des responsabilités opérationnelles de haut niveau au sein de la Direction du Marketing.

Ce parcours conviendrait à un cadre de valeur :

- diplômé d'une école supérieure de gestion ou d'ingénieurs
- ayant 5 ans d'expérience dans un grand cabinet d'audit (ou de conseil) de forte notoriété ou dans un établissement financier lui ayant permis d'acquérir de solides connaissances en comptabilité analytique et calcul de coûts dans le domaine bancaire
- témoignant de réelles capacités de management
- alliant la rigueur de la gestion a l'esprit commercial.

Poste basé grande ville Ouest France.

Ecrire sous réf.
488 2753 4M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publiponel

Le transport "moteur de notre évolution"

Groupe leader de la Distribution, à vocation européenne, nous représentons une force économique en constant développement. Dans le contexte d'un renforcement de nos structures, nous souhaitons pourvoir la fonction de

RESPONSABLE TRANSPORT FRANCE

Vous dépendrez de la Direction de notre filiale et serez assisté d'une petite équipe. Votre mission consistera à:

- maitriser l'existant et optimiser les structures et les coûts en véritable coordinateur de l'ensemble de nos sites repartis au plan national
- participer activement à l'évolution du transport et de tout ce qui peut concourir à l'innovation de nos méthodes et moyens en véritable force de proposition.

A 35 ans environ, de formation supérieure (Ingénieur, Sup de Co...) vous pouvez faire état d'une solide maitrise de votre spécialité. Vous êtes parfaitement au fait des innovations techniques et informatiques. Vous êtes familiarisé avec la législation du transport. Nous apprécierons vos capacités d'homme d'action et de réflexion dans votre domaine, alliées à un réalisme développé. Homme d'écoute et de dialogue, vous saurez vous imposer par votre sens de l'efficacité et de la rentabilité en véritable "conseil interne", tout en cultivant la modestie.

Vous disposerez de moyens importants. Vous pourrez exprimer vos compétences. Ce poste peut constituer une étape capitale dans votre vie professionnelle.

Ce poste est basé en région parisienne.

Adresser votre candidature s/référence N418 à EUROMESSAGES - BP 80 - 92105 BOULOGNE Cedex qui fera suivre en toute discrétion.

ORC

directeur des affaires sociales France

Nous sommes l'**un des tout-premiers groupes mondiaux d'assurance.**

Notre Responsable des Affaires Sociales France **venant d'être promu** au sein du groupe, nous recherchons **son successeur.**

Directement rattaché au Directeur des Ressources Humaines France, vous serez plus particulièrement **chargé de :**

- **Assister les entités,** établir la **veille juridique, commenter la jurisprudence.**
- **Contribuer à l'évolution de la politique sociale** du Groupe ; en **animer la gestion sociale.**
- **Négocier** avec les partenaires sociaux en maintenant la **très bonne qualité actuelle du climat social.**
- **Maintenir** une **cohérence forte** au sein de toutes les entités et branches en France.

Vos atouts :

- **Homme de terrain**, vous savez **prendre du recul** et tout examiner avec un **œil neuf.**
- Vos **qualités humaines très fortes** sont appréciées unanimement. Vous êtes **créatif, actif, positif.**
- Votre **présence** et votre parler vrai vous confèrent une **autorité naturelle** incontestée.
- **De très bonne formation en Droit Social**, vous avez une expérience confirmée de la fonction et une **expertise reconnue.**
- Bonne pratique de l'**Anglais.**

Nous vous remercions de bien vouloir adresser votre dossier de candidature (C.V. et prétentions) sous réf. BA 40 à notre Conseil qui vous garantit une stricte confidentialité.

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT



2, rue Louis David - 75116 PARIS
8, rue Duquesne - 69006 LYON

UNICRÉDIT

FILIALE DU CREDIT AGRICOLE. UNICRÉDIT CONFIRME SA DYNAMIQUE DE SUCCES : 270 COLLABORATEURS BILAN : 28 MILLIARDS DE FRANCS NOTRE SPECIALITE : LES SERVICES BANCAIRES AUX ENTREPRISES

ADJOINT EXPLOITANT GRANDES ENTREPRISES

Vous aurez pour mission de procéder à l'analyse des risques des dossiers présentés au Comité de Crédit et d'assister l'exploitant dans le suivi commercial de la relation, le montage des opérations et l'approche de la rentabilité.

De formation supérieure économique et financière, vous avez impérativement une expérience d'environ 3 ans vous ayant permis d'acquérir une solide maîtrise de l'analyse financière et une bonne connaissance des techniques et produits bancaires.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. CW/DCN à UNICREDIT - Département des Ressources Humaines 128/130 boulevard Raspail 75289 PARIS Cedex 06.

EURO RSCG CARRIERES

ADJOINT AU D.R.H.

Assistance opérationnelle et Développement social

Cette entreprise filiale d'un important Groupe européen fabrique et commercialise des produits du second-oeuvre bâtiment.

Elle dispose en France de nombreux sites et entités industriels.

Rattaché à la D.R.H. de l'entreprise, le titulaire du poste a pour mission essentielle d'assumer les relais et les interfaces (conseil, assistance, intervention...) avec l'ensemble des structures et des sites de production.

Cela implique un soutien opérationnel vis-à-vis des hiérarchies locales, mais également le suivi et le développement de la politique de l'entreprise en terme de gestion de ses ressources humaines : recrutement, formation, gestion des carrières, développement social...

Nous souhaitons rencontrer un (ou une) professionnel(le) de la fonction (30 ans minimum) possédant une formation supérieure adaptée et ayant acquis son expérience professionnelle de préférence dans des Groupes ou des Sociétés **à vocation industrielle.**

La pratique de la langue anglaise est vivement souhaitée. Les conditions offertes ainsi que les possibilités d'évolution, tant au niveau de l'Entreprise que du Groupe, sont de nature à intéresser une personnalité de valeur et d'avenir. Le poste est base en Région Parisienne.

Merci d'adresser lettre de motivation, CV, photo et rémunération actuelle sous la référence 6FA17/M à PANEL - 181, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine, qui vous garantit une stricte confidentialité.

Membre de Syntec



FRANÇOIS SANCHEZ ASSOCIES

PANEL

ANIMATION, CLIENT, RESULTAT AU CIO, NOS RESPONSABLES PATRIMONIAUX SONT DE VRAIS PROFESSIONNELS

LA BANQUE DES REGIONS DU GRAND OUEST
2350 COLLABORATEURS
174 AGENCES SUR 18 DEPARTEMENTS
Un PNB de 1,6 milliard de Francs
et un RBE de 150 millions de Francs en 1993
crée dans la région des Pays-de-Loire un poste de

RESPONSABLE PATRIMONIAL

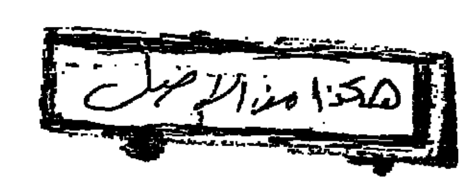
Professionnel de l'action commerciale et de l'approche patrimoniale globale vous exercerez un rôle clé sur un marché stratégique et porteur.

Vous assurerez auprès du Directeur du Groupe le développement d'un portefeuille de clients en veillant à la qualité et à la rentabilité des affaires traitées.

Agé de 35/40 ans, de formation superieure BAC + 4/5, vous présentez des qualités relationnelles et commerciales fortes et vous souhaitez capitaliser vos compétences patrimoniales en intégrant une structure qui réponde à votre **ambition d'entreprendre** et à votre **volonté de réaliser.**

Si cette proposition vous intéresse, merci d'adresser votre lettre de candidature (avec C.V., photo et prétentions) sous réf. 2845 à M. BERNET-ROLLANDE - BR CONSEIL - 20 rue Marie-Anne Boccage - 44000 NANTES.

CIC
Banque
CIO



ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Important Groupe privé dans le domaine de l'Energie - 1000 collaborateurs - recherche un

Consultant Interne

en Gestion du Personnel

Vous prenez en charge : *la conception, la mise en oeuvre et le suivi de la formation, du recrutement et de la communication ; les définitions de fonction.* Vous contrôlez l'administration du personnel et l'application des conventions collectives. Vous êtes le conseil permanent auprés des différentes directions *opérationnelles et participez à l'organisation des structures* .

A 28/35 ans, de formation juridique (Bac + 5) spécialisée en droit du travail, votre expérience au sein d'une société de services fortement décentralisée a confirmé votre double compétence en gestion du personnel et ressources humaines. Votre savoir-faire relationnel, votre rigueur et votre implication sont vos atouts de réussite dans ce poste basé Porte de CLICHY.

Adressez lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf. C.I. à notre conseil : Pluri Consultants - 28 Rue Viala - 75015 Paris.



Pluri Consultants

Publipanel

MEDIA SYSTEM

Futurs Attachés de Clientèle

Dans le cadre de son développement, banque régionale du Centre de la France à forte notoriété recherche de jeunes collaborateurs pour renforcer ses équipes commerciales.

Diplômé(e) de l'enseignement supérieur Bac + 5 type *DESS Banque, vous êtes très attiré(e) par les métiers* de la banque où vous avez choisi d'évoluer. D'une bonne culture générale, vous disposez aussi d'une *excellente présentation alliée à un goût des contacts* certain.

Le fait que vous soyez *débutant(e) ne représente pas* un handicap particulier.

Merci d'adresser lettre, CV, photo et prétentions, en précisant la référence AB1294D sur l'enveloppe à ***Thierry PHILIPPON, RH PARTNERS,*** 18 rue Ferrère, 33000 Bordeaux.

Vous pouvez consulter la définition *de fonction sur Minitel* 3617 RHPARTNERS.

RH PARTNERS

JURISTES

Holding français d'un important groupe international intervenant dans l'industrie et les services recherche son

Directeur Juridique

Paris **500 KF +**

Rattaché au Directeur Général, vous interviendrez sur l'ensemble des dossiers juridiques afin d'assurer la sécurité des opérations réalisées.

Vous aurez pour missions principales la gestion des actes courants de la vie de la holding, la négociation, la rédaction et l'exécution des actes et conventions, la gestion des asssurances et le suivi du contentieux ainsi que la gestion ou le contrôle du service titres des sociétés.

Vous devrez par ailleurs apporter conseil et assistance en matière juridique et fiscale aux filiales du Groupe (formation, contrôle de régularité, audit juridique le cas échéant).

Votre réussite dépendra en partie de votre sens du contact et de votre simplicité.

Agé d'au moins 35 ans, de formation juridique supérieure en Droit des Affaires (DEA, DESS, DJCE), vous avez une expérience d'au moins 10 ans acquise idéalement en cabinet et dans une entreprise du secteur industriel.

Contacter **Christophe Duchatellier** au (1) 47.57.24.24 ou adresser lettre manuscrite + CV + photo + n° de tél +rém. actuelle à , **Michael Page Tax & Legal**, 3 boulevard Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou taper votre CV sur 3617 code MPage sous réf. CD10980



Michael Page Tax & Legal

Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

Dans le cadre du développement d'une filiale de deux importants offices notariaux, recherchons d'urgence

Juriste Collaborateur *Bilingue Anglais*

Titulaire d'un D.E.S.S.

Spécialisé en droit des affaires/droit des sociétés et ayant par ailleurs, des connaissances solides en fiscalité.

Une expérience de 3 ans minimum au sein d'un cabinet d'avocats d'affaires, de grande renommée, est exigée pour ce poste.

Autonome, rigoureux, dynamique et diplomate, le candidat devra avoir le sens du contact et une excellente *capacité d'écoute pour servir au mieux le client.*

Pratique de la micro-informatique nécessaire.

Les candidats correspondant à ce profil peuvent adresser CV, lettre manuscrite, photo sous réf. 29/11 à : EGGO Conseils – 10 rue de Pouy – 75013 PARIS.

EGGO Conseils

ORC

JURISTE
DROIT DE LA DISTRIBUTION

Avec le responsable du service et en relation avec les services commerciaux, vous aurez un rôle de conseil dans l'élaboration et la négociation des conditions commerciales avec les agents. Vous assurerez le suivi de la réglementation européenne et coordonnerez les actions avec les cabinets de conseil.

Agé de 28/32 ans, de formation juridique supérieure (DEA, DESS, DJCE, ...) éventuellement complétée par un diplôme d'Ecole de Commerce ou de Sciences Politiques, vous justifiez d'une expérience réussie d'au moins 5 ans en droit des contrats, droit de la distribution et droit de la concurrence de préférence en entreprise dans le secteur des biens de consommation.

Une maîtrise de l'anglais (lu, écrit, parlé) est indispensable. Disponible, rigoureux et diplomate, votre goût du travail en équipe et votre polyvalence vous permettront de réussir au sein d'une structure souple et très dynamique.

Contacter **Christophe Duchatellier** au (1) 47.57.24.24 ou adresser lettre manuscrite + CV + photo + n° de tél + rémunération actuelle à **Michael Page Tax & Legal**, 3 boulevard Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex sous réf. CD10884

CHANEL

EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE

Nous sommes une Société d'Editions professionnelles de 1er plan, *spécialisée en Droit de l'entreprise : fiscal, social, affaires.*

Dans le cadre de notre développement, nous recherchons un(e) :

Juriste confirmé(e)
Rédacteur Droit Social

- Directement rattaché(e) au Rédacteur en Chef de notre Rédaction Sociale, vous participerez, en liaison avec les deux équipes de cette rédaction, à la réalisation de l'ensemble de leurs publications et ouvrages : revues d'actualités, de jurisprudences, *mémentos, encyclopédies, ouvrages nouveaux...*
- Agé(e) de 30 - 32 ans environ, de formation 3ème cycle en Droit Social, vous justifiez de *5 à 7 ans d'expérience* en tant que Rédacteur ou Praticien (en Entreprise, Cabinet ou Institution) qui vous confèrent une très bonne connaissance du Droit Social.
- Rigoureux, fort d'une grande capacité analytique et d'un esprit de synthèse certain, vous avez le goût du travail en équipe.
- Motivé pour approfondir nos méthodes de rédaction, vous savez vous investir durablement, mobiliser votre énergie dans une démarche de long terme.



Merci d'adresser C.V., lettre manuscrite et prétentions, sous référence 224, à UN des TROIS Ressources Humaines 31, rue Chaptal 75009 Paris.

Conseil en dynamique Humaine



Pour passer vos annonces :



44-43-76-03

44-43-76-28

FAX : 44-43-77-32

LE DÉVEL

Commerci

sponsable d'é

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

CONSULTANT

DEVELOPPER LE MARKETING ACHATS

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Marketing et encadrement commercial

Notre groupe industriel de dimension internationale (5 800 personnes, 4 milliards de CA) appuie son dynamisme sur un potentiel technique et humain de premier plan. Nos ambitions dans le domaine de la chimie fine nous mène à renforcer nos équipes commerciales en province, dans le sud-est et, dans ce cadre, nous recherchons un jeune

Commercial responsable d'études

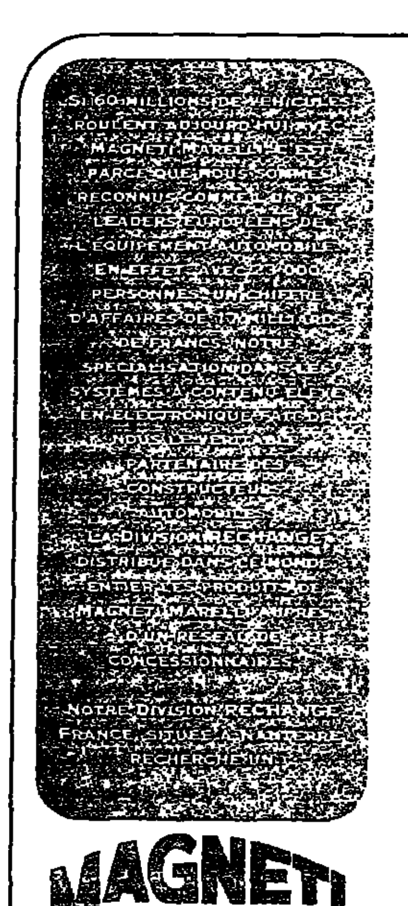
Débutant

Au service des opérationnels, vous mettrez au point l'outil de gestion de l'information technico-commerciale d'une activité et en assurerez le suivi. Après quelques années, vous évoluerez naturellement vers des responsabilités commerciales « terrain ».

De formation supérieure à dominante marketing et commerciale, vous possédez de solides bases en chimie. De plus, vous maîtrisez l'anglais et la micro-informatique. Des connaissances supplémentaires dans le domaine de la qualité seront appréciées pour ce poste qui nécessite rigueur, initiative, autonomie et sens des contacts humains.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV et prétentions), sous référence 54907, à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17.

MEDIA SYSTEM



RESPONSABLE MARKETING

De formation supérieure technique ou commerciale, vous justifiez d'une expérience significative dans le domaine de «l'after market» comme commercial, puis comme product Manager senior.

En relation avec la Direction Marketing de la Division Italie, vous élaborerez les stratégies et les plans marketing pour l'ensemble des produits sur le marché France. Vous animerez ainsi l'activité de l'équipe de «products Managers», assurerez un dialogue constant avec nos concessionnaires et apporterez le support nécessaire à nos responsables de région.

La pratique de l'italien est un atout supplémentaire pour réussir à ce poste.

Merci d' envoyer votre dossier de candidature (CV. photo et prétentions) en précisant la référence RM/LM à Mme E. FAYOUT - MAGNETI MARELLI France, 19 rue Lavoisier. 92002 NANTERRE Cedex.

L'ELECTRONIQUE AUTOMOBILE

FARANNONCES



SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

recherche

CONSULTANT

(Conseil Marketing et Stratégique)

5 ans d'expérience, ayant acquis une bonne expertise des marchés automobiles

Anglais indispensable

Troisième langue (allemand, espagnol) souhaitée

Disponible rapidement

Adressez lettre manuscrite et CV au Monde Publicité sous nº 8824
133, av. des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08

Si pour vous l'ENVIRONNEMENT n'est pas qu'une simple préoccupation...

... alors vous pouvez nous rejoindre en commençant par nous retrouver dans la rubrique **"SECTEURS DE POINTE".**

Postes proposés :

COORDINATEUR COMMERCIAL
DIRECTEUR

NEXUS
Technologies de traitement des déchets

Important équipementier automobile - 10 milliards de CA - poursuit son développement international.

Leader sur son marché européen, il conçoit et fabrique des produits industriels complexes faisant appel à des pièces et matières provenant de nombreux pays.

La fonction achats est très organisée au sein de nos différentes sociétés, mais son importance et la nécessité de mieux tirer parti du volume des achats du Groupe à l'échelle internationale justifient le recrutement au niveau : Direction Achats Groupe d'un **collaborateur** pour

DEVELOPPER LE MARKETING ACHATS

Vous êtes ingénieur et votre expérience professionnelle industrielle d'au moins 10 ans s'est déroulée dans les fonctions Etudes, Méthodes, Industrialisation - et pas nécessairement dans la fonction Achats même si cela constitue un plus -.

Auprès du Directeur Achats Groupe, vous serez chargé du Marketing achat, de l'animation des groupes de sourcing internationaux, des relations R & D, de l'appui aux Directions Achats des sociétés étrangères, de l'initialisation de nos projets inter-sociétés, etc.

Votre sensibilité économique, votre connaissance de l'anglais et de l'allemand, vos qualités relationnelles seront précieuses pour ce poste basé dans la région sud de Paris.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous référence 1116/F à notre Conseil Pierre LEMAHIEU.

Synergies
· RECRUTEMENT ·
14, RUE LINCOLN 75008 PARIS

GROUPE SIDEL
SIDEL

Par sa croissance soutenue (+ 30 % par an en moyenne depuis 5 ans), notre société (800 personnes, CA 1,8 milliard de francs, 85% à l'export) consolide sa position de N°1 mondial des constructeurs de machines de soufflage de bouteilles en plastique.

Pour couvrir la CEI, la direction commerciale recherche un

Ingénieur commercial

Rattaché au Responsable de zone, assisté d'un technicien avant vente, d'agents sur place, vous aurez à prospecter un marché où le taux de pénétration de notre société est déjà significatif, à élaborer l'offre, à mener les négociations et à signer les contrats, réalisant ainsi le budget annuel qui vous est fixé.

Dynamique, tenace, vous avez de l'aisance relationnelle et le goût de l'action soutenue sur le terrain.

Ingénieur, avec une formation complémentaire en commercial, 5 ans minimum d'expérience dans la vente de biens d'équipement à l'export, vous parlez le **russe**, bien sûr l'anglais, vous aimez voyager.

Poste basé au Havre.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite + CV) sous référence B41102 à notre Conseil Madame Galievsky, FAVEREAU Consultants 52 rue de la Fédération, 75015 PARIS.



FAVEREAU CONSULTANTS

EURO RSCG CARRIERE

Votre passion : négocier un savoir-faire

UN DES LEADERS DE LA FABRICATION ÉLECTRONIQUE (TÉLÉCOMMUNICATIONS ET ÉQUIPEMENTS AUTOMOBILES), BASÉ EN FRANCHE-COMTÉ, RECHERCHE UN

Ingénieur d'affaires

En collaboration étroite avec le Directeur Commercial, vous participez au **développement de l'activité :** à partir du fichier actualisé existant, votre mission sera de le ***compléter*** et de ***transformer*** les prospects en clients. Dans le cadre d'un travail d'équipe, vous ***piloterez*** les projets pour garantir la qualité des prestations fournies aux clients.

De formation supérieure technique bac + 4, vous avez acquis une expérience significative de la ***négociation*** dans le monde ***industriel***, dans un secteur d'activité ***électronique :*** télécommunications, grand public, équipements automobiles... Anglais ou allemand souhaité.

Votre atout majeur auprès des clients : une unité de ***production modèle*** utilisant des technologies et des matériels de pointe et ***certifiée ISO 9002.***

Merci d'adresser votre dossier complet (lettre manuscrite, CV, photo), sous réf. 535 (sur l'enveloppe), à Media System, 55 place de la République, 69002 Lyon, qui transmettra.

Les candidatures seront traitées en toute confidentialité par un consultant extérieur.

MEDIA SYSTEM

LE MONDE DES CADRES

DIRECTEUR LOGISTIQUE

Futur directeur production et logistique

Nantes - Un important groupe international, leader dans son secteur, recherche le directeur logistique de l'une de ses filiales françaises, située dans la banlieue nantaise. Placé sous l'autorité immédiate du président-directeur général de cette société (100 personnes), il sera membre du comité de direction et aura les responsabilités suivantes : achats, approvisionnements, logistique, production (dans le futur). Nous recherchons un praticien confirmé de la logistique et de la production, doté de solides qualités de meneur d'hommes. Agé d'environ 35/40 ans, justifiant d'une solide formation de base, parlant couramment l'anglais, il disposera d'une expérience industrielle acquise de préférence au sein d'une PME filiale d'un groupe international et sera idéalement spécialisé dans les industries de batch/process. La rémunération annuelle fixe, de l'ordre de 400.000 francs, sera assortie d'un bonus. Ecrire à Jean-Pierre ROUGIER en précisant la référence R/2397M - **PA Consulting Group - 3, rue des Graviers - 92521 NEUILLY Cedex. - Tél. 40.88.79.70.**



Creating Business Advantage



L'Ouverture Ernst & Young

L'Audit et le Conseil à **Paris et en Province** auprès de clients *internationaux ou régionaux* variés, en qualité de **Directeurs de Mission ou de Chefs de Mission**, c'est l'une des ouvertures que vous offre Ernst & Young.

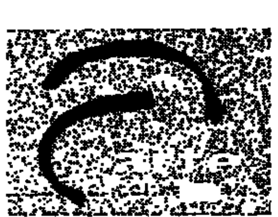
Diplômés Grandes Ecoles de Commerce

- Vous souhaitez vous impliquer dans des missions de diagnostic ou d'audit des fonctions de l'Entreprise au-delà de la seule analyse des procédures comptables.
- Vous souhaitez enrichir votre expérience *au sein d'équipes pluridisciplinaires, qui* interviennent dans un environnement international ou régional de haut niveau.
- Vous avez un sens aigu du service client et de la valeur ajoutée à apporter aux entreprises internationales, ou aux PME régionales.
- Bilingue anglais ou allemand, vous avez une expérience réussie de 3 à 7 ans dans les secteurs du service, de l'industrie, de la banque, ou bien dans un cabinet de notoriété internationale.
- Le goût de la performance, l'esprit d'équipe, l'adaptabilité, *la rigueur* et le *potentiel de leadership* sont les qualités que nous recherchons.
- Merci d'adresser votre candidature sous réf. DGEC/M :
  - Pour nos bureaux de **Paris, Marseille, Strasbourg, Toulouse et Lille** à : Véronique MICOT - Direction des Ressources Humaines - ERNST & YOUNG Tour Manhattan - Cedex 21 - 92095 Paris La Défense 2.
  - Pour notre bureau de **Lyon** à : Valérie CINI - ERNST & YOUNG - 113, bd Stalingrad 69626 Villeurbanne Cedex.

ERNST & YOUNG

Carré Turenne Photo FOTOGRAM-STONE

Responsable de production audiovisuelle



POUR LE POSTE DE RESPONSABLE DE SON SERVICE PRODUCTION À STRASBOURG, ARTE, LA CHAÎNE CULTURELLE EUROPÉENNE, RECHERCHE UNE PERSONNE QUI S'IDENTIFIE À SA VOCATION EUROPÉENNE.

VOTRE MISSION CONSISTE À DIRIGER LE SERVICE PRODUCTION, DOUBLAGE ET SOUS-TITRAGE COMPRIS.

VOUS CONNAISSEZ BIEN CE DOMAINE POUR AVOIR TRAVAILLÉ PLUSIEURS ANNÉES DANS UNE CHAÎNE DE TÉLÉVISION OU UNE MAISON DE PRODUCTION ; LA FABRICATION DES PROGRAMMES ET DES VERSIONS LINGUISTIQUES VOUS EST DONC FAMILIÈRE ET VOUS SAVEZ PLANIFIER ET GÉRER LES MOYENS DE PRODUCTION. VOUS IMAGINEZ SANS DIFFICULTÉ ÊTRE PARTIE PRENANTE DANS L'ÉLABORATION DES OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE ET DANS LA CONCEPTION DE SA STRATÉGIE : NÉGOCIATEUR HABILE, VOUS ÊTES DÉCIDÉ À ÉTABLIR DES RAPPORTS DE CONFIANCE AVEC L'ENSEMBLE DES AUTRES UNITÉS ET À COOPÉRER ÉTROITEMENT AVEC ELLES, NOTAMMENT AVEC VOS SUPÉRIEURS DIRECTS À LA DIRECTION, AVEC LES UNITÉS DE PROGRAMMES AINSI QU'AVEC LES PARTENAIRES FRANCAIS ET ALLEMANDS. LORS DE VOS ACTIVITÉS PRÉCÉDENTES, VOUS AVEZ FAIT LA PREUVE DE VOS CAPACITÉS DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DE PERSONNEL. VOUS MAÎTRISEZ LE FRANÇAIS ET L'ALLEMAND ET POSSÉDEZ DE BONNES CONNAISSANCES EN ANGLAIS.

MERCI D'ENVOYER VOTRE DOSSIER AVANT LE 16 DÉCEMBRE 1994, SOUS LA RÉFÉRENCE 25/94, À ARTE G.E.I.E., SERVICE DU PERSONNEL, 2A RUE DE LA FONDERIE, 67080 STRASBOURG CEDEX.

MEDIA SYSTEM

Vos compétences nous intéressent... rejoignez-nous !



Cabinet Conseil en Management, homologué OPQCM, nous intervenons, pour les secteurs Banque-Assurance, dans la conduite de projets destinés à développer la compétitivité des entreprises et leurs ressources humaines. Afin d'étoffer notre équipe, nous recherchons un

Consultant en Management

Chargé de développer de nouveaux courants d'affaires dans le tertiaire financier, vous proposerez et conduirez des prestations définies avec les clients telles que : audit, conseil stratégique, système d'appréciation, formation au management.

Votre autonomie commerciale et vos compétences techniques dans le secteur Banque-Assurance feront de vous un partenaire privilégié de nos clients.

Votre rémunération (de l'ordre de 350 KF/an) sera composée d'un fixe et de primes variables.

Si vous souhaitez vous affirmer en valorisant votre formation supérieure et votre expérience du management en entreprise, adressez-nous votre candidature (*lettre manuscrite, CV et photo*) à François BONNE CRESCENDO - 42, rue du Faubourg Montmartre - BP 34 - Paris Drouot - 75433 PARIS CEDEX 09, qui vous répondra personnellement.

EURO RSCG CARRIÈRES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AVIS DE CONCOURS SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT DES DIRECTEURS DE LABORATOIRE DE LA POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

Quatre emplois de directeurs de laboratoire de la police technique et scientifique de la police nationale sont ouverts à LILLE, LYON, MARSEILLE et PARIS.

1 - MISSIONS

Le directeur, assisté d'un adjoint scientifique, le chef de service et d'un chef d'unité administrative, anime et dirige les activités du laboratoire.

– **Il gère** : le budget et le personnel ;

– **Il assure** : la liaison avec la sous-direction de la police technique et scientifique, les autres laboratoires, la justice, les services de police et de gendarmerie, les universités, les industries, les laboratoires de recherche, les polices scientifiques étrangères.

2 - CANDIDATURES POTENTIELLES

- Les ingénieurs de recherche et d'études des établissements publics scientifiques et technologiques.
- Les professeurs des universités.
- Les maîtres de conférences de facultés.

à la condition qu'ils aient atteint un échelon au moins égal à l'indice brut Fonction publique 801

Les candidats devront posséder l'une des spécialités suivantes :

- BIOLOGIE / BIOLOGIE MOLÉCULAIRE
- BIOCHIMIE
- PHARMACIE/TOXICOLOGIE
- PHYSIQUE
- CHIMIE
- GÉOLOGIE

3 - RENSEIGNEMENTS

Les dossiers d'inscription sont disponibles au ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (direction générale de la police nationale, direction du personnel et de la formation de la police, sous-direction du personnel, bureau des personnels administratifs et spécialisés et du service national), 7, rue Nélaton, 75015 Paris (téléphone : 40-57-54-69).

Ils devront être déposés ou adressés par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi, avant le 5 décembre minuit à la direction centrale de la police judiciaire (service central des laboratoires), 26, rue Cambacérès, 75008 Paris (téléphone : (1) 49-27-45-82), auprès duquel peut être obtenu tout renseignement.



L'un des p[illegible]s viti-vinicoles français, nous com[illegible]s de Grands Vins d'appellatio[illegible]t des Spiritueux sur la France et [illegible]

De la culture de la vigne [illegible]n de nos produits, nous avons intégré dans la S[illegible]radition et par choix *technologique, la quasi t[illegible]essus de notre activité.* Nos besoins en matière [illegible] donc particulièrement nombreux et variés. Pour [illegible]s recherchons notre

Directeur des [illegible]s Généraux

Sous la *responsabilité d*[illegible]*es fortement impliqué* dans l'organisation de la [illegible]tralisez l'ensemble des demandes d'approvisionn[illegible]é les vins et spiritueux. *En collaboration avec l*[illegible]les de services, vous définissez les éléments te[illegible]ommandes et le choix des fournisseurs. Vous ré[illegible]questions portant, dans votre *domaine*, sur la qua[illegible]ité, les délais, les prix, la livraison et menez les n[illegible]Avec une *petite équipe*, vous organisez et suivez [illegible]administrative de votre service, de la passation d[illegible] à la mise à disposition des utilisateurs.

En bref, investissements[illegible] et industriels, objets publicitaires, activités de[illegible], matériel de bureau... c'est, dans les limites du [illegible]l'activité de la Société qui *passe entre vos m*[illegible]isation d'une veille systématique en matière[illegible]ux produits est donc essentielle.

De formation supérieure[illegible]Généraliste, BAC + 4 *Gestion ou Droit* ...), vous[illegible]essionnel confirmé des achats, à tendance plutô[illegible]ompu à la *négociation*, vous avez par ailleurs de[illegible]beaucoup de curiosité d'esprit et le sens du conta[illegible] dans le JURA.

Envoyez votre candidatur[illegible]e manuscrite, sous réf. 9433/11 *inscrite sur la lettr*[illegible]pe à notre Conseil

BESANCON
PARIS
LYON

CERH
Chantal CACHOT
BP 1493
25008 BESANCON CEDEX



KPMG Fiduciaire de France, (5000 personnes en France). Avec son département FIDORGA, spécialiste du conseil en PME-PMI, recherche pour faire face à son développement

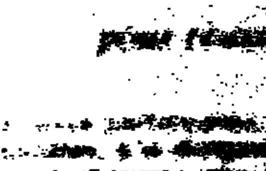
un Consultant

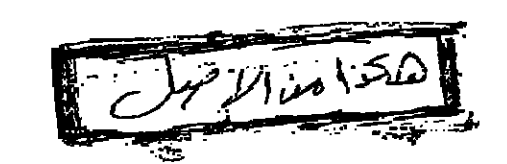
ORGANISATION ET SYSTÈMES DE GESTION

HF, 30-40 ans, vous disposez :

- de qualités relationnelles et de communication affirmées,
- de capacités d'écoute, d'analyse et de synthèse,
- d'une *expérience d'au moins cinq ans* dans la fonction de Direction Administrative et Financière en PME-PMI,
- d'une bonne maîtrise des techniques de systèmes de gestion, de l'informatique et de l'organisation des structures.

Pour ce poste basé à **RENNES**, envoyer : lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf. 32794 à : KPMG Fiduciaire de France, Département Fidorga BP 509 - 35006 RENNES Cedex.





LE MONDE DES CADRES

SV&GM
Conseil en management

SV & GM se situe parmi les tout premiers cabinets français. Avec 75 MF de CA, 85 consultants et un taux de croissance annuel de 25 % depuis 3 ans, notre cabinet intervient dans différents secteurs économiques pour des missions d'organisation, de systèmes d'information et de conduite du changement. Il recrute des consultants juniors

HEC, ESCP, X, Centrale, Mines...

pour réussir le changement

Agé de 25/28 ans, vous participerez, avec ses équipes, au redressement de sociétés, à la réorganisation ou à la mutation des systèmes. Vous développerez votre sens des responsabilités à travers la qualité de ses missions et leur variété.

Débutants, première expérience d'Audit ou de Conseil en Organisation, vous aimez concevoir et mettre en œuvre. Vous êtes créatif, autonome, disponible et souhaitez devenir un consultant impliqué. Réf. 4469/M.

Poste basé Paris 8ème + déplacements.

SV & GM - Conseil en management
Evelyne LEVY, 15, rue Beaujon - 75008 PARIS

NOUS OFFRONS UNE OUVERTURE INTERNATIONALE A UN FISCALISTE SENIOR

Leader mondial des matériaux de construction, 30 milliards de francs de CA, 30 000 collaborateurs dans le monde, actif dans 40 pays, Lafarge Coppée recherche un fiscaliste.

Au sein du Service Fiscal du Groupe, dans un esprit de large délégation, vous agissez comme un conseil auprès d'un portefeuille de sociétés dont le suivi vous est confié :
- contrôle et optimisation des déclarations fiscales,
- conseil dans les opérations (acquisitions, fusions...),
- rédaction et suivi des contentieux.

Le Service Fiscal du Groupe intervient pour les filiales françaises et étrangères dans le cadre du **régime du bénéfice mondial consolidé.** Chaque fiscaliste participe aux travaux de consolidation en recherchant l'optimisation des opérations réalisées, notamment à l'étranger.

Vous êtes titulaire d'une maîtrise en droit ou en sciences économiques, complétée par l'Ecole nationale des impôts ou un troisième cycle en fiscalité. Vous avez au moins six ans d'expérience exercée à l'inspection des impôts ou en cabinet.

Vous parlez couramment l'anglais, et vous pratiquez avec aisance deux autres langues dont le français et de préférence l'allemand.

Dans notre groupe à dimension internationale, et soucieux du développement des carrières, vous pourrez mettre en valeur votre solide expertise et la rigueur de votre approche, grâce à votre aisance relationnelle et votre facilité d'adaptation à des contextes diversifiés.

Ce poste est situé au siège à Paris.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature sous la référence 43A 2751/4 à notre conseil **ETAP**, 71 rue d'Auteuil, 75016 Paris.

LAFARGE COPPEE

leader mondial des matériaux de construction

MEDIA SYSTEM

Council of Europe
Conseil de l'Europe

Participez au lancement du Centre européen pour les Langues Vivantes !

Sous l'autorité du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et en liaison avec le Comité de Direction du Centre, vous prenez la responsabilité de l'organisation et de la gestion du Centre : vous élaborez et mettez en œuvre le programme d'activités ; vous développez une collaboration étroite avec les partenaires du Centre ; vous veillez à la bonne utilisation des moyens financiers et recherchez des fonds pour de nouveaux projets ; enfin, vous vous chargez de la gestion des ressources humaines.

Après des études universitaires complètes dans le domaine des langues vivantes, vous avez acquis une solide expérience professionnelle en matière d'enseignement linguistique, de formation professionnelle des enseignants et de linguistique appliquée. Vous avez déjà eu l'occasion de diriger une équipe, de collecter et de gérer des fonds. Vous connaissez bien les institutions qui œuvrent dans les domaines d'activités du Centre. Vous maîtrisez parfaitement l'une des deux langues officielles du Conseil de l'Europe (anglais - français) et vous avez une bonne connaissance de l'autre, ainsi que de l'allemand. La pratique d'autres langues européennes serait un plus. Vous possédez les qualités essentielles à la fonction que nous proposons : autorité, sens des contacts, rigueur, initiative et goût pour les responsabilités.

Les conditions d'emploi et la rémunération sont très intéressantes. Demandez le dossier de candidature et le formulaire officiel (à renvoyer avant le 16 janvier 1995) au Conseil de l'Europe, Division des Ressources Humaines (section recrutement), 67075 Strasbourg Cedex France. Veuillez mentionner la référence 150/94 et joindre une enveloppe (23 x 32 cm), non timbrée, libellée à votre adresse.

Directeur exécutif H/F

Graz (Autriche)

Nous ouvrons ce poste à tous les ressortissants qualifiés des Etats membres du Conseil de l'Europe. Le Centre européen pour les Langues Vivantes, institué pour une première période expérimentale de trois ans, vient d'être créé à Graz. Nous vous proposons un contrat initial d'une durée de deux ans, éventuellement renouvelable.



IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL
MULTINATIONAL recherche

Responsable *stratégie développement*

Au sein de la Direction Stratégie et Développement International, vous serez chargé de :
- *conduire des études de stratégie,*
- *participer à la planification stratégique,*
- *mener des acquisitions en Europe, de l'identification à la négociation.*

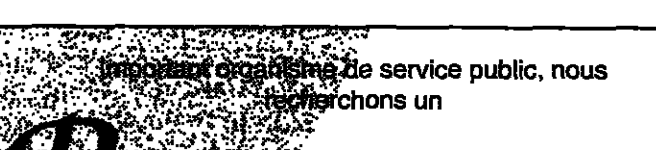
De formation supérieure (X, Mines, ECP, ...) + MBA ou équivalent, vous possédez une expérience de 3 à 5 ans acquise en milieu industriel et/ou en Conseil.

L'anglais courant est indispensable, l'allemand souhaité.

Le poste basé à Paris nécessite des déplacements en province et à l'étranger.

Merci d'adresser lettre manuscrite et CV en précisant la réf. 13472 à EUROMESSAGES - BP 80 92105 BOULOGNE Cedex, qui fera suivre. La plus grande confidentialité vous est assurée.

ORC



Important organisme de service public, nous recherchons un

Responsable technique du patrimoine immobilier

Vous prendrez en charge la maintenance et l'amélioration de notre patrimoine immobilier ancien (44 immeubles, 3 000 locataires) en liaison avec des prestataires de services (maîtres d'oeuvre, entreprises...) et en collaboration permanente avec le Directeur.

Inspecteur de Travaux IIe degré, vous disposez d'une expérience technique confirmée chez un architecte ou un administrateur de biens. Vous avez développé outre des qualités relationnelles reconnues, un fort esprit d'équipe, un sens certain de l'organisation et une réelle capacité à prendre des responsabilités. Tous ces atouts vous permettront de mener à bien votre mission.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions) sous la référence COMMIS 11/94 à CNAV - DRH 801 - 110 avenue de Flandre 75951 PARIS Cedex 19.



C N A V

EURO RSCG CARRIERES

AMSTERDAM • BARCELONE • BERLIN • BRUXELLES • COPENHAGUE • DUSSELDORF • HELSINKI • LONDRES • MADRID • MILAN • MOSCOU • MUNICH • OSLO • PARIS • PRAGUE • STOCKHOLM • STUTTGART - ATLANTA • CHICAGO • CLEVELAND • DALLAS • DENVER • LOS ANGELES • MIAMI • NEW YORK • SAN FRANCISCO • SANTA MONICA •

Consultants

- Nous sommes l'un des leaders mondiaux du conseil en stratégie et en management.
- Notre métier est d'aider les grandes entreprises à se développer et à améliorer leur compétitivité.
- Nous recherchons pour Paris des collaborateurs à fort potentiel pour poursuivre notre croissance.
- Vous êtes impérativement diplômé d'une de ces grandes écoles : X, Mines, Centrale, HEC, Essec ou MBA INSEAD.
- Vous êtes parfaitement bilingue anglais, et vous maîtrisez une autre langue européenne.
- Vous avez une expérience réussie dans le conseil ou l'entreprise d'au moins trois ans.

Merci de nous faire part de vos projets en nous adressant votre candidature :
A.T. KEARNEY - 48, rue Jacques Dulud - 92200 Neuilly-sur-Seine.



• TORONTO • SAO PAULO • MEXICO • SYDNEY • MELBOURNE • TOKYO • SINGAPOURE • HONG-KONG • WASHINGTON DC • STAMFORD •

SECTEUR PUBLIC

Collectivités Territoriales - Ministères

La Mairie de Saint-Denis - 91 000 hab., recrute



SON DIRECTEUR DE LA PROPRETÉ ET DES ESPACES VERTS

Ingénieur

Collaborateur direct du Directeur Général des Services Techniques, vous serez à la tête d'un centre de responsabilités assurant la gestion du personnel (environ 240 agents) et bénéficiant des crédits de fonctionnement et d'investissement. Vous assurerez la maintenance de 50 hectares d'espaces verts et fleuris et la propreté de 190 hectares de voies, abords et places.

Vous êtes titulaire d'un diplôme d'ingénieur (domaine horticole de préférence), vous disposez de compétences en gestion de personnel et organisation.

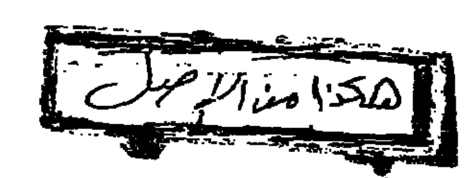
Rémunération statutaire + avantages (180 KF début de carrière).

Adressez candidature et CV détaillé à M. le Député Maire, BP 269 93205 Saint-Denis cedex.

"Elle dit l'avenir"

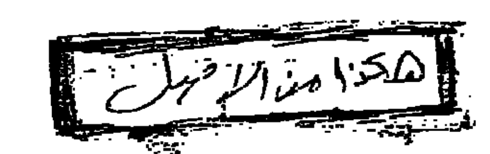
"Entrez dans la ville active"

safari



SECTEURS DE POINTE

Production - Informatique - Haute technologie



SECTEURS DE POINTE

RÉGION FONTAINEBLEAU

JEUNE INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE

Assurance qualité et développement produit

Nous sommes la filiale (certifiée ISO 9002) d'un important groupe industriel français et produisons des verres techniques exigeant un très haut niveau de qualité.

Nous vous proposons de rejoindre notre équipe commerciale dans un poste **d'interface** entre les clients, les fournisseurs et la production. A partir de ces liaisons techniques vous participerez activement au suivi et à l'amélioration du système qualité ainsi qu'à la définition des spécifications et le développement de nos produits.

Ce poste évolutif s'adresse à un jeune ingénieur généraliste, ayant acquis si possible une première expérience industrielle, intéressé par le développement technique et les contacts internationaux (anglais indispensable).

Merci d'adresser votre CV, lettre manuscrite, photo et prétentions sous réf. 55045, à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra.

MEDIA SYSTEM

P A R I S - S I E G E P O U R L ' E U R O P E

BIOGEN

La vocation de Biogen

Biogen est une des plus grandes sociétés américaines dans le domaine de la biotechnologie. Notre activité principale est le développement de produits pharmaceutiques par sélection génétique. L'achèvement récent des travaux de la phase III nous permet de poursuivre le développement du Beta Interferon pour combattre la sclérose en plaques. Notre société est synonyme d'excellence et jouit d'une grande renommée grâce à des réalisations scientifiques et un succès financier basés sur une organisation qui sait être à l'écoute de ses collaborateurs et qui peut se prévaloir non seulement des meilleures compétences professionnelles mais également d'un engagement et d'une motivation sans pareils. Nous recherchons trois professionnels I.T. (Information Technology) pour renforcer notre équipe et occuper des postes clés de développement à l'échelle européenne.

Les postes

Directeur I.T. Europe

Vous êtes chargé de développer, mettre en place et gérer les échanges commerciaux, les M.I.S. (Management Information Systems) et autres applications scientifiques pour nos sociétés européennes. Il s'agit en effet de quatorze systèmes, basés sur Unix, permettant une application en ligne et une intégration pays/région/entreprise. Cette mission très variée requiert des compétences dans les domaines de la technique, du management et de la communication afin de pouvoir diriger, transmettre et assurer un ensemble d'opérations de haute qualité en fonction de délais rigoureux. C'est à vous que revient la responsabilité d'assister et de former des utilisateurs avertis et exigeants, ainsi que le personnel I.T. spécialisé. En outre, vous êtes amené à négocier et à gérer une vaste gamme de contrats I.T. et de contrats de communication. Réf. ITM.

Responsable technique I.T.

En tant qu'interlocuteur des utilisateurs et des fournisseurs, vous êtes chargé de proposer les systèmes les plus appropriés, les plus fiables et les plus efficaces. Directement rattaché au Directeur I.T., vous mettez en place le M.I.S., le réseau de données et les autres technologies utilisées en Europe, puis vous assurez leur maintenance, leur exploitation et leur suivi. Vous jouez également un rôle prépondérant dans la mise en place et l'adaptation de l'environnement I.T. de l'entreprise en Europe, en intégrant les services Telecom régionaux et les réseaux WAN/LAN adequats. Réf. ITT.

Chef de projet I.T.

Vous êtes chargé de fournir et de mettre en place le M.I.S. et les autres technologies de Biogen, et d'assurer leur acceptation par les utilisateurs. Directement rattaché au Directeur I.T., vous travaillez en étroite collaboration avec un nombre croissant d'utilisateurs afin de définir leurs besoins. Vous traitez avec la direction et les utilisateurs pour modifier le système existant de l'entreprise, apporter des solutions et gagner ainsi la confiance de vos interlocuteurs. Réf. ITP.

Ces différentes fonctions nécessitent une excellente maîtrise de l'anglais et une solide expérience en matière de management et de mise en place de bases de données ou d'applications multiples de grande envergure, de préférence dans un environnement multinational structuré en réseau. Vous connaissez parfaitement les systèmes intégrés de l'entreprise, d'OLTP, Unix, RMDS (en particulier Oracle), des réseaux et télécommunications européens et des systèmes PC comme DOS, Windows ou Novell. Vous êtes également familiarisé avec SQL, un langage de programmation tel que "C" ou "C + +" et un langage de quatrième génération (4GL). En un mot, vous êtes un manager confirmé et flexible dont l'engagement pour assurer le succès de Biogen est à la hauteur de notre propre motivation.

Pour nous rejoindre, écrivez, en précisant la référence choisie, à MTCE, Medical Technology Consultants Europe, 5 rue Marbeau, 75116 Paris.

MEDIA SYSTEM

Aujourd'hui, responsable pour demain.



ANDRA

Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.

Afin de faire face à nos programmes d'études concernant la gestion à long terme des déchets radioactifs, nous recherchons des compétences dans les domaines suivants :

Analyste de sûreté (C 195 AJ)

Vous préparez, validez les dossiers de sûreté relatifs aux centres de stockage en surface. Vous assurez les relations avec les autorités de sûreté. Vous apportez vos compétences et collaborez à tous les groupes et entités concernés en interne et en externe pour ce qui concerne la sûreté des centres. Vous êtes en fait la référence sûreté de l'agence pour les stockage de surface.
Ingénieur physicien, spécialisé en nucléaire, vous justifiez de 10 ans d'expérience dans les domaines de la sûreté; votre capacité à animer est réelle.

Physique et chimie nucléaire (C 195 AH)

Vous procédez aux examens critiques des recherches sur la séparation, transmutation et conditionnement des déchets radioactifs à vie longue. Vous assurez le suivi des relations avec l'autorité de sûreté dans le cadre des recherches relatives au stockage dans les formations géologiques profondes.
Vous participez à des études critiques sur la méthodologie de sûreté des autres pays et aux diverses commissions concernées.
Vous réalisez les bilans requis. Enfin, vous assurez un rôle de veille technologique.
Ingénieur chimiste spécialisé en nucléaire, vous avez 7 à 10 ans d'expérience d'expert qui vous ont rendu tout à fait crédible (études, labo, recherches, projets) sur des aspects industrialisation, analyse de procédés...

Pour ces deux postes, il est indispensable, au-delà des compétences scientifiques, d'être opérationnel, négociateur et rigoureux. Vous pouvez évoluer vers des responsabilités élargies.

Merci d'adresser votre candidature sous la référence choisie à Olivier Chaumette, OC Conseil, 3, rue E. & A. Peugeot, Tour Corosa, 92500 Rueil-Malmaison.

OC CONSEIL Ressources humaines — PARIS LONDRES BARCELONE DÜSSELDORF

OC



Physicien

pour le Laboratoire Détecteurs de la Branche Développement Division Projets et Techniques

L'ILL est un institut de recherche fondamentale financé par six pays européens, qui met en oeuvre un réacteur de recherche à haut flux de neutrons, où sont effectuées des expériences dans les disciplines suivantes : structure et dynamique de la matière condensée avec des applications en physique, chimie, biologie et science des matériaux, et également en physique nucléaire et physique des particules élémentaires. Les instruments de l'ILL sont à la disposition des chercheurs invités, qui sont assistés par les scientifiques de l'Institut.

Le candidat retenu travaillera avec les autres agents du Laboratoire Détecteurs et en contact étroit avec les responsables des différents instruments de l'institut. Il sera chargé des tâches suivantes :

- Recherche et développement de nouveaux détecteurs utilisant la technique des "microstrips" développés à l'ILL et de la détection par scintillateurs et par semi-conducteurs.
- Assurer le bon fonctionnement des systèmes de détecteurs sur les spectromètres de l'ILL.
- Développement et essais d'améliorations sur les différents types de détecteurs utilisés à l'ILL, en particulier des multidétecteurs à gaz avec leur électronique associée.

Qualification et expérience : Doctorat de Physique. Connaissance approfondie des principes de détection des neutrons.Connaissance et expérience de techniques associées comme celles de l'ultravide, des hautes tensions, de l'électronique des semiconducteurs et des électroniques analogiques et digitales.

Classement et rémunération : Selon qualification et expérience.

Observations : Ce poste est pour une durée de 5 ans. Une bonne connaissance de l'anglais est obligatoire et celle de l'allemand [illegible]

Renseignements complémentaires :

- A. OED, Chef du Laboratoire Détecteurs, Branche Dével[illegible]
  Tél. (33) 76 20 73 46
- C. ZEYEN, Chef de la Branche Développement
  Tél. (33) 76 20 71 48

Les candidatures pour ce poste sont à adresser à :
Monsieur le Chef du Personnel - INSTITUT LAUE-LAN[illegible] 15[illegible]
38042 GRENOBLE Cedex 9 - FRANCE, en rappelant la [illegible] 2[illegible]

Date limite de dépôt des candidatures : 31.12.94

BANQUE INTERNATIONALE

Le très fort développement de notre filiale française sur ses activités de marchés nous conduit à rechercher :

INGÉNIEURS D'ÉTUDES

Vous concevez et développez nos applications Front et *Middle Office en étroite collaboration avec nos* utilisateurs dans un environnement Unix, Visual Basic, Access, Excel.
Ingénieur, avec une formation complémentaire en finance souhaitée, vous avez une première expérience de 1 à 3 ans dans un contexte de même nature. IE 1194

CHEF DE PROJET

Vous assurez l'intégration de nos systèmes d'informations Back-Office et le conseil auprès de nos utilisateurs.
De formation ingénieur, vous possédez 4 à 5 ans d'expérience acquise dans le développement et la gestion de projets avec une bonne connaissance des opérations de marchés de type actions, options, futures et dérivés.
CP 1194

Ces postes basés à Paris requièrent la maîtrise de l'anglais. Nous vous permettrons de valoriser vos compétences et d'évoluer au sein d'une structure souple dans un cadre international.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions en précisant la référence du poste à notre conseil Euroserv, 121 boulevard Diderot 75012 Paris.

EuroServ

Jonction

EXPERT EN HYDROLOGIE ENVIRONNEMENTALE

Scientifique confirmé en hydrologie et hydrochimie, vous possédez une dizaine d'années d'expérience dans l'étude de la qualité des eaux, tant sous les aspects expérimentaux que de la modélisation numérique.

Votre fonction sera à terme d'élaborer et de conduire des projets de recherche intégrés depuis les phases de terrain jusqu'à l'interprétation à l'aide de l'informatique scientifique.

La référence de publications scientifiques est demandée, de préférence avec un doctorat.
La pratique de l'anglais technique et si possible de l'allemand complètent ces connaissances.

Pour ce poste à pourvoir à ORLEANS, merci d'adresser votre candidature sous référence 94/35 au BRGM, Direction des Ressources Humaines, B.P. 6009, 45060 Orléans Cedex 02.

BRGM

L'ENTREPRISE AU SERVICE DE LA TERRE

AXIAL



"L'ARCHITECTE DU SIEGE"

Notre groupe : 9 Milliards de Francs de CA - 12000 salariés - 35 sites industriels en France et à l'étranger. L'un des tous premiers fabricants de sièges automobiles dans le monde. Expert reconnu du confort et de la sécurité, concepteur de sièges de haut niveau technologique, devenus aujourd'hui un système d'équipement majeur de l'automobile. Nous recherchons, pour notre Direction Industrielle située en région parisienne sud un :

Ingénieur Méthodes

Vous interviendrez en appui aux sites industriels du groupe dans le cadre de leur création ou de leur développement pour définir avec eux le process, la logistique, établir le cahier des charges d'installations et des moyens de fabrication, en suivre l'implantation, la mise au point et la mise en service. Parallèlement vous participerez à l'évaluation des fournisseurs, à l'élaboration de standards ainsi qu'aux actions de réduction des coûts. Vous participerez également à la définition de la formation des méthodistes du groupe.

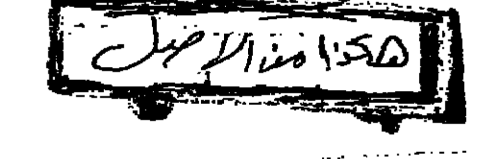
Votre profil : Ingénieur généraliste à dominante mécanique ou électro-technique vous justifiez d'une expérience d'un minimum de 5 ans au sein d'une fonction méthodes dans une industrie d'assemblage moyenne série (1000p/jour) travaillant en flux tendus (appros et livraisons) sur une diversité importante de produits finis (300).
Les fréquents déplacements à l'étranger nécessitent impérativement la maîtrise de l'anglais et si possible de l'allemand.
Cette proposition vous intéresse ? Merci d'adresser votre candidature sous référence IM/LM à notre conseil :

VARIANT Consultants
7 av. de la Préfecture
72000 Le Mans

PARIS LYON TOULOUSE NICE NANCY CHOLET LE MANS LILLE



OPQCM CANCR



SECTEURS DE POINTE



Leader mondial des progiciels de gestion - 4.500 personnes - *5 Milliards de CA - présent dans 28 pays.* SAP FRANCE est un pôle majeur de développement du Groupe dans le monde. Nos progiciels de **GESTION INTÉGRÉS** couvrent l'ensemble du **SYSTEME D'INFORMATION DE L'ENTREPRISE.**

LA REFERENCE PROGICIEL

Dans le cadre de notre fort développement et du succès de notre produit **«R / 3»**, nous renforçons nos équipes de

CONSULTANTS «APPLICATIFS»

Après formation à nos méthodes et au Progiciel SAP, vous serez dans une équipe jeune, **l'interlocuteur privilégié** de nos Clients et partenaires.

Capable de qualifier les besoins fonctionnels de nos Clients, vous participez aussi à **la vente** ou **à la mise en œuvre de nos solutions** dans le cadre de grands projets : **conseil, organisation, formation...**

Diplômé d'une grande Ecole d'Ingénieur ou de Commerce, vous avez acquis une première expérience de 3 à 5 ans en Cabinet d'Organisation ou en Entreprise.

Vous avez participé à **l'implantation de progiciels** et êtes attiré par la maîtrise des SYSTEMES D'INFORMATION.

Vous possédez une bonne connaissance fonctionnelle dans des domaines tels que :
- **Gestion Commerciale - administration des Ventes.**
- **Gestion Financière - contrôle de gestion - comptabilité industrielle, analytique...**
- **Gestion Industrielle.**

Merci de bien vouloir adresser votre dossier de candidature (C.V. + prétentions) sous référence DAN234 à notre Conseil qui vous garantit une stricte confidentialité.



2, rue Louis David - 75116 PARIS
8, rue Duquesne - 69006 LYON

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT



Une des 1ères Mutuelles d'Assurance
CA 4,8 mrds en constant développement
3 millions de contrats - 500 bureaux - 2 500 personnes

recherche pour son Siège à **ROUEN :**

DIRECTEUR SYSTEME D'INFORMATION

Relevant du PDG, vous bénéficierez d'une **LARGE AUTONOMIE** afin de concevoir et mettre en oeuvre les technologies du système d'information de manière optimale.
Vous dirigerez les Services Etudes et Exploitation (40 personnes) - matériels : IBM 9121, 2 000 micros PS/2 connectés. En liaison étroite avec les utilisateurs, vous assurerez plus particulièrement : • la veille technologique et les études correspondantes d'opportunités • le développement des nouvelles applications • l'évolution des équipements à moyen et long termes • la détermination des solutions dans les domaines liés à l'informatique : sécurité d'exploitation, réseaux d'autocommutateurs, de télécopieurs, sécurité des bâtiments, etc.

Vous avez 38 ans minimum, une formation d'ingénieur, une expérience analogue réussie notamment dans le développement des applications en secteur tertiaire et dans l'animation d'équipe.

Merci d'écrire, sous réf. MAT/DIR.SY.INF/60.M,
en indiquant votre salaire actuel à notre conseil Jacques Brusset
GROUPE BBC
1 bis place de Valois - 75001 Paris.
Discrétion absolue et réponse assurées.

EURO RSCG CARRIERES



Notre société s'est engagée dans la recherche et le développement de solutions très performantes répondant aux besoins des collectivités et industriels en matière d'élimination et de valorisation des déchets. Ainsi, nous fédérons des entreprises (SFT, ORGATECH) qui développent et commercialisent des procédés complémentaires de traitement des déchets et proposent des prestations complètes d'ingénierie. Pour accompagner notre développement nous recherchons un :

COORDINATEUR COMMERCIAL

Vous serez chargé de créer, animer, développer et gérer un réseau de prescripteurs et de partenaires, afin de commercialiser les prestations d'ingénierie de nos filiales auprès de nos cibles de clientèle. Après étude de faisabilité, vous ferez intervenir nos ingénieurs spécialistes qui prendront le relais technique jusqu'à la construction des usines "clés en main". Ingénieur ou diplômé d'une grande école avec une bonne fibre commerciale, vous avez vendu idéalement des biens d'équipements lourds ou des services aux collectivités territoriales et/ou connaissez le traitement des eaux ou des déchets. Diplomate et fin négociateur, vous savez drainer et faire déboucher des contrats à haut niveau, aidé de votre réseau relationnel (industries et administrations) constitué grâce à votre expérience réussie dans une fonction similaire. Fin analyste des données politiques et juridiques, vous possédez une bonne sensibilité à ce milieu. A 35/45 ans, vous voulez donner un tournant dynamique et évolutif à votre carrière ! **Poste basé à Avignon.** **Réf. NEX 94**



Filiale de NEXUS Technologies, ORGATECH a pour mission d'implanter des unités de traitement des déchets organiques par **le procédé BIOSEC** (traitement & valorisation des boues et déchets agricoles à l'échelle industrielle) en France et à l'Etranger. Nous recherchons un

DIRECTEUR

Votre mission sera double : **Concrétiser les avants-projets** d'unités de traitement selon le procédé BIOSEC sélectionnés par la Direction du Développement de NEXUS. **Développer le brevet et le savoir-faire** existants pour améliorer le processus actuel et adapter de nouvelles applications pour conserver l'avance "technologique" d'ORGATECH. Ingénieur agronome, une expérience d'une dizaine d'années dans la branche Environnement de l'industrie agro-alimentaire et/ou des marchés de l'Environnement avec les collectivités et industries, vous ont permis d'exercer les fonctions de Direction de centre de profit. Coordination technico-commerciale et de Direction des réalisations. La connaissance du compostage, en particulier et du traitement des déchets humides serait un plus.
Poste basé à Avignon. **Réf ORG 94**

Merci de faire parvenir votre candidature en précisant vos prétentions ainsi que la référence choisie à notre conseil :
patricia perono - 10, Rue Neuve Sainte Catherine - 13007 MARSEILLE
qui nous permettra d'établir confidentiellement nos premiers contacts.

Chefs de projets pour la conception de circuits intégrés

Caen
Composants

Le centre de Caen, centre international de compétences en microélectronique, recherche des ingénieurs expérimentés dans les domaines :
- **circuits haute fréquence** pour les terminaux portables GSM, DECT, en procédés BICMOS 13 GHz
- circuits analogiques pour les postes d'abonnés en **téléphonie câblée**
- circuits mixtes en procédés BICMOS pour les **disques durs**
- circuits CMOS-VLSI pour la TV numérique (démodulation digitale, **décompression audio-vidéo).**

Vous avez acquis une expérience professionnelle de plusieurs années en conception de circuits et vous souhaitez traduire votre créativité en produits industriels performants pour satisfaire des clients internationaux majeurs.

Merci d'adresser votre candidature (CV, lettre et photo) à Laurent Jossier, Philips Composants, 2 rue de la Girafe, BP 5120, 14043 Caen Cedex.

Philips en France : 17 000 personnes, 24,5 Mds de F de CA. Nous rejoindre en entrant chez Philips Composants, c'est l'opportunité de vivre plusieurs vies professionnelles et connaître plusieurs entreprises en une seule.

3615 PHILIPS JOB



PHILIPS

MEDIA SYSTEM

Offrez-vous les atouts gagnants pour l'Europe des Télécoms de demain

NORTHERN TELECOM, leader mondial en télécommunications, recherche pour son Laboratoire européen de Recherche et Développement, **situé à Marne-La-Vallée** :

10 INGÉNIEURS LOGICIELS/TELECOM DÉBUTANTS ET CONFIRMÉS

Vous contribuerez au développement et au support de logiciels réalisant les fonctionnalités définies par le département Marketing, en accord avec les critères de qualité Northern Telecom, et en assurant le planning défini.

Ingénieur diplômé (Télécommunications, Electronique, Informatique option Réseaux), vous maîtrisez parfaitement la langue anglaise. Vous êtes débutant ou possédez 2 à 3 ans d'expérience professionnelle. ***Réf. ILT***

INGÉNIEUR DE TESTS LOGICIELS

Vous serez chargé de développer des tests de validation pour les fonctionnalités des autocommutateurs et vous assurerez la vérification de *corrections logicielles. Vous participerez également au projet européen* de vérification par pays.

Jeune ingénieur diplômé en Télécommunications ou en Informatique, vous maîtrisez parfaitement la langue anglaise. ***Réf. IEV***

Merci d'adresser votre dossier de candidature, en précisant la référence choisie, à Northern Telecom Meridian - Anne COSYN - Parc Léonard de Vinci - 15, avenue Alexander Graham Bell - Marne-La-Vallée - 77607 Bussy-St-Georges.

nt northern telecom
La technologie qui fait parler le monde

C'est pour trouver, c'est aussi pour proposer un emploi, le 6 décembre* c'est surtout pour les métiers de l'informatique, c'est le Monde Initiatives



* daté 7 décembre

Pour agir et pour réfléchir